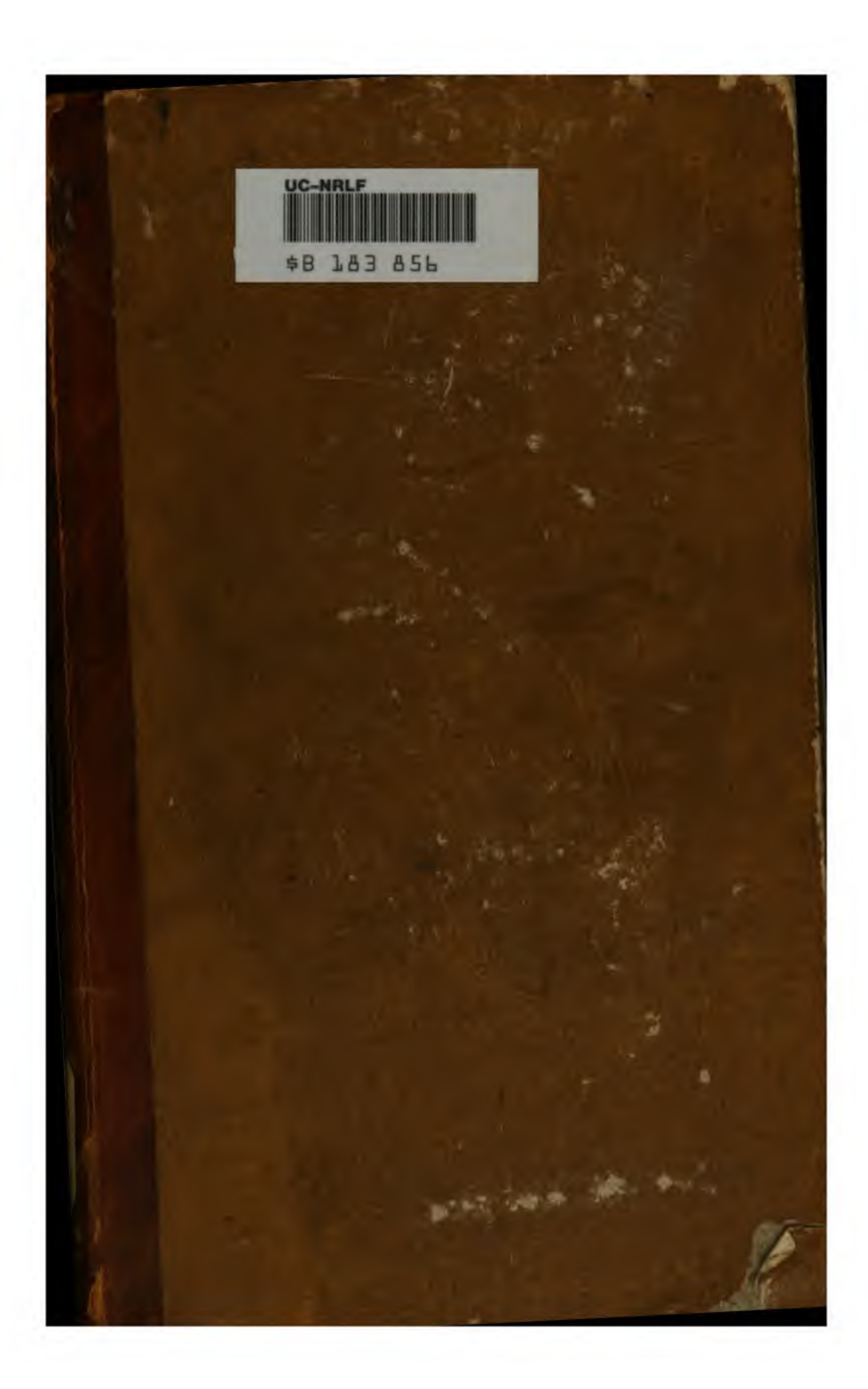
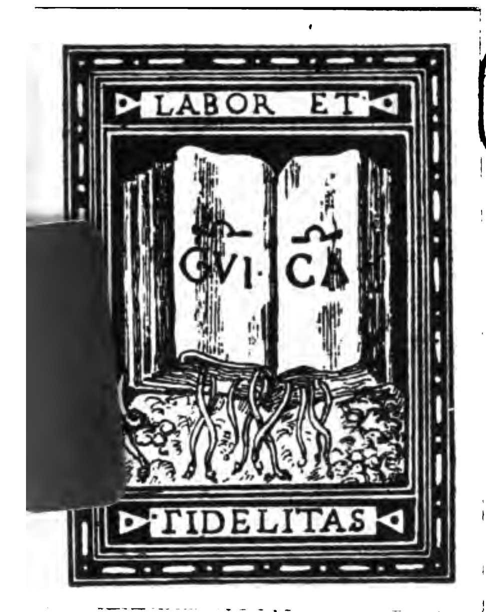
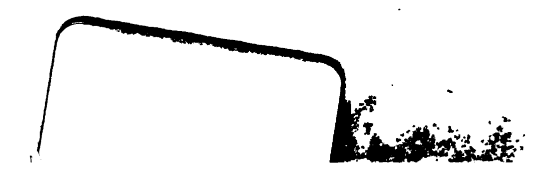
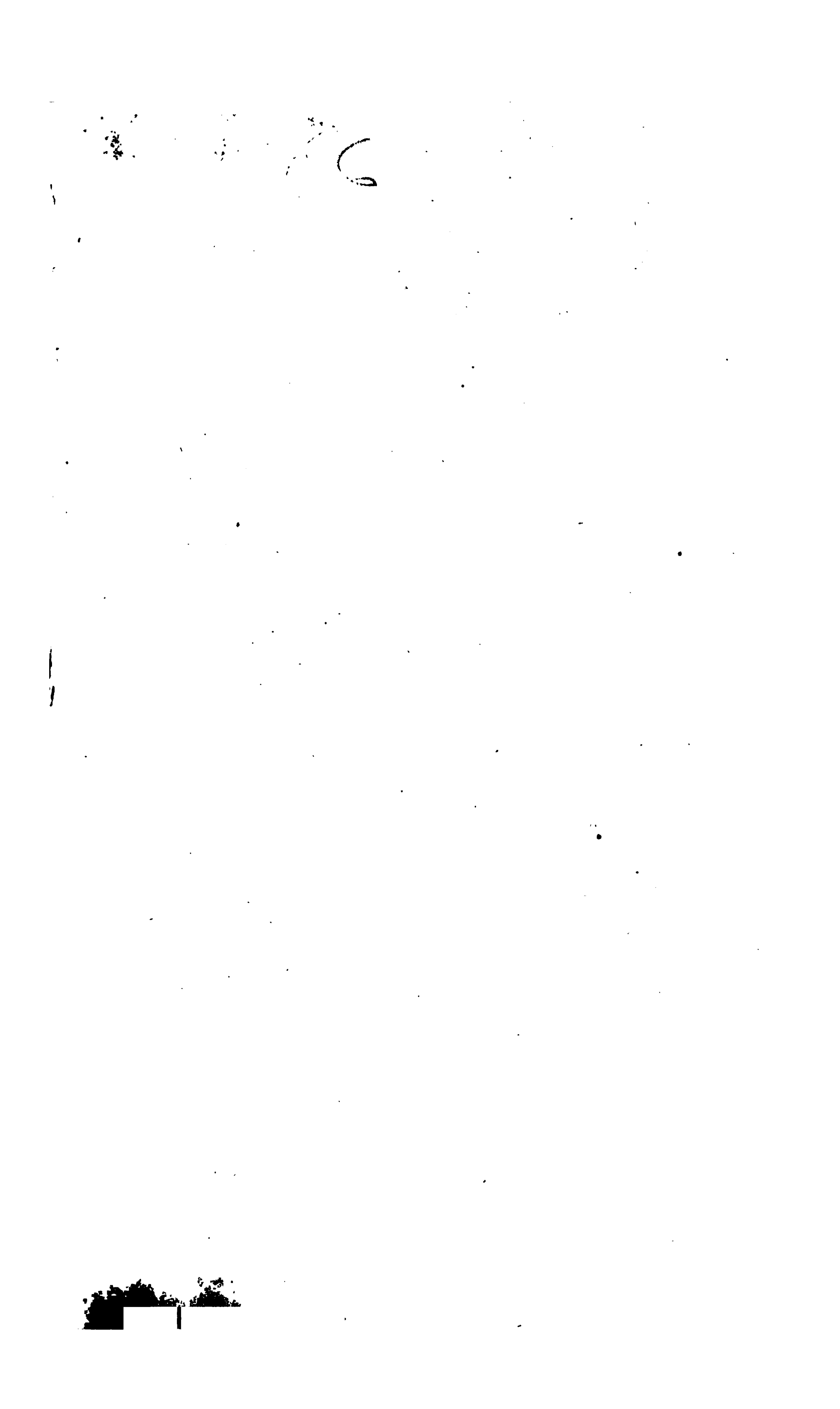

UC-NRLF
$B 183 856


LABOR ET
GVI·CA
·TIDELITAS





MÉMOIRE

POUR

MONSIEUR LE MARÉCHAL

DUC DE BELLUNE.

MÉMOIRE

POUR

MONSIEUR LE MARÉCHAL

DUC DE BELLUNE,

SUR

LES MARCHÉS OUVRARD.



A PARIS,

CHEZ C. J. TROUVÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, N° 16.

1826.

IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ,
rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16

MÉMOIRE

POUR

MONSIEUR LE MARÉCHAL

DUC DE BELLUNE.

JE suis entré au ministère le 14 décembre 1821.

L'Europe était alors placée dans des circonstances graves et difficiles.

L'esprit révolutionnaire, progagé par des sociétés secrètes, étendait partout ses ramifications, et enveloppait déjà, comme *dans un immense réseau*, toutes les nations du continent : en Espagne, la révolte faisait des progrès effrayans; à Naples, dans le Piémont, l'insurrection, comprimée par la force des armes, luttait cependant encore avec les lois ; en Suisse, des factieux réfugiés conspiraient ouvertement.

Les événemens de Béfort, de Saumur, de Thouars, de La Rochelle, ne tardèrent pas à signaler au Gouvernement les dangers qui menaçaient le royaume.

L'organisation d'une armée forte et dévouée était devenue la condition du salut de la monarchie.

Il ne me convient pas de rappeler mes services; mais je puis au moins faire remarquer que les hommes qui se sont faits mes ennemis ne me contestent pas l'honneur d'avoir secondé les pensées bienveillantes du feu Roi pour l'armée.

Le sort du soldat s'est amélioré; des encouragemens, des récompenses distribuées avec discernement, des choix faits avec soin ont fait germer dans tous les rangs l'amour du père de la patrie.

Le Français a bientôt compris son devoir; il suffit de le lui montrer. Les nuances, les oppositions se sont effacées; la bonne intelligence s'est établie parmi des hommes également appelés à la défense du trône. J'ai vu se répandre autour de moi cette fidélité pour les enfans de saint Louis, dont mon âme est pénétrée. L'impulsion donnée sous mon ministère ne s'est point ralentie; et chaque jour je puis m'applaudir du succès de mes travaux. Le spectacle de l'armée telle que l'a vue la Péninsule, et qu'elle se montre encore aujourd'hui, l'exemple des nations nos rivales, restera la consolation de ma vie.

Si, sur tous les autres points, la victoire était restée au pouvoir légitime, il n'en était pas de même en Espagne. Là, chaque jour ajoutait aux

succès de l'anarchie ; et des troubles, trop semblables à ceux d'octobre 1789, avaient amené la captivité de Ferdinand VII. Il est dans la nature des doctrines populaires de s'étendre et de conquérir. Trente années d'agitations, de bouleversemens et de combats, ont dû nous instruire. Pouvais-je, d'ailleurs, ignorer les vœux impies, les sourdes menées et déjà les coupables espérances de plus d'un transfuge! j'aurais donc mérité le reproche d'aveuglement et d'imprudence, si des frontières que menaçaient à la fois la guerre civile et la guerre étrangère n'avaient pas attiré mon attention ; et si je n'avais pas mis cette partie de la France à l'abri de l'invasion ou de la révolte.

Certes, je l'avouerai, lorsqu'avec un zèle dont j'ai peut-être le droit de parler ; lorsqu'avec des soins assidus et passionnés, je préparais cette expédition *militaire qui devait sauver* l'Espagne et son Roi des fureurs d'une révolution désastreuse, je ne soupçonnais guère que d'avides spéculateurs me contesteraient bientôt l'honneur d'avoir servi l'État ; que je verrais s'accréditer d'injustes préventions ; que des préparatifs, dont toute la France fut témoin, seraient révoqués en doute, et que l'opinion publique finirait peut-être par flotter incertaine entre moi et un traitant, dont toute l'habileté fut de se faire livrer sans me-

sure comme sans garantie, les trésors et les magasins de l'État. J'ai vu les progrès de l'erreur, et je doute encore si je dois y croire; ma bonne foi étonnée conçoit d'autant moins cette aberration de certains esprits, qu'une autorité imposante avait mis la vérité dans tout son jour.

Toutefois, je voulais me taire sur les marchés de Bayonne, comme sur les transactions de Vittoria et de Madrid. Fort de la conscience et de la réalité de mes services, j'attendais, avec tout le public, les décisions de la justice, heureux de n'avoir pas à rendre plus difficile la position des prévenus, parmi lesquels je retrouvais d'anciens compagnons d'armes.

On ne l'a pas voulu; des attaques ont été dirigées avec violence contre mon administration et contre ma personne; toutes les convenances sociales ont été mises en oubli, et je n'ai pas besoin de dire pourquoi je fais enfin entendre ma voix, lorsque je sais que de toutes parts on accuse mon silence. J'entre donc à mon tour dans la carrière; mais c'est du moins avec la certitude d'avoir fait à la modération tous les sacrifices qu'elle pouvait exiger de moi.

J'aurai satisfait à tous mes devoirs, j'aurai repoussé la responsabilité que, dans ces derniers temps, des écrits et des discours ont appelée sur ma tête, lorsque j'aurai démontré que la nécessité

n'a jamais commandé ces transactions d'Espagne devenues si funestes à la fortune publique. Je prends l'engagement de jeter ensuite un regard sur les imputations insensées que, dans un intérêt trop facile à comprendre, on a voulu substituer à *la* véritable accusation.

TITRE PREMIER.

Les marchés étaient-ils nécessaires ?

L'examen auquel je vais me livrer se divise naturellement en deux parties :

1°. Les vivres et fourrages ;

2°. Les transports.

CHAPITRE PREMIER.

Des vivres et fourrages.

Il faut dans cette discussion séparer le 4ᵉ. corps réuni sur la frontière de la Catalogne, des quatre autres corps qui devaient déboucher en Espagne par la province de Guipuscoa et par la Navarre.

C'est avec raison que les moyens de subsistances du 4ᵉ. corps n'ont pas été contestés ; car, sur ce point, les déclarations de M. *Lucot d'Hauterive*,

intendant de cette partie de l'armée, justifiées d'ailleurs par l'événement, ne laissaient pas l'apparence d'un doute. Écoutons ses réponses, telles qu'elles ont été textuellement recueillies dans la quarante-sixième séance de la commission d'enquête.

« Je suis arrivé le 2 mars à Perpignan; j'ai pris » le service le jour de l'entrée en campagne : les » cadres du personnel, du service administratif; » intendans, sous-intendans, officiers de santé, » employés, sous-employés, ouvriers, boulangers, » infirmiers, ambulances, services de la trésorerie » et des postes : tout cela était suffisamment or- » ganisé lors de l'entrée du 4e. corps en Espagne.

» J'avais des approvisionnemens pour nourrir » 40,000 hommes pendant six mois, et des moyens » de fabrication pour 51,000 rations par jour dans » la 10e. division, dans le rayon de Perpignan et » *dans les places adjacentes*. Je n'ai pas construit » de nouveaux fours; j'avais assez de biscuit, et de » pain au quart biscuité; j'avais augmenté la fa- » brication à Carcassonne; j'avais des caisses four- » nies par l'administration, et assez de biscuit pour » huit jours, avant d'entrer en campagne.

» J'y suis entré en ayant à la suite de chaque » division quinze jours de subsistances de toute » espèce. »

Voilà ce qui se passait à Perpignan : là, du

moins, la subsistance des troupes n'était pas compromise, et l'administration ne peut pas apparemment encourir le blâme de n'avoir rien prévu, rien préparé.

Cependant les mêmes ordres, les mêmes prévisions, la même correspondance avaient organisé le service à Bayonne et à Perpignan.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que, de l'aveu de tous, le 4e. corps doit rester hors des débats. Ainsi, c'est sur Bayonne que l'attention doit être concentrée; là seulement s'agite ce problème de la nécessité des marchés, dont la solution n'eût pas dû rester un seul instant douteuse.

L'armée, on entend bien désormais que cette expression ne s'applique qu'aux quatre corps dont l'état-major-général se trouvait à Bayonne, peut être considérée sous deux rapports très-distincts :

1° Était-elle suffisamment approvisionnée pour demeurer stationnaire dans ses cantonnemens?

2° L'était-elle assez pour entrer en campagne?

Dans l'une et l'autre hypothèses, on se trouvera conduit à cette vérité, qu'elle possédait tous les moyens de subsister et d'agir par ses propres forces.

Je m'arrête d'abord à la première position; je considère au 1er avril l'armée comme si elle eût dû rester dans ses cantonnemens.

Si l'on examine la masse des approvisionnemens que renfermait la 11e division militaire, on y trouve 6,543,112 rations de pain, et 487,946 rations de fourrages, c'est-à-dire la nourriture de 100,000 hommes pendant deux mois, et de 20,000 chevaux pendant vingt-quatre jours.

Le chiffre est incontesté; il est, au surplus, incontestable: 1°. parce que les situations qui l'attestent sont signées par les agens qui se trouvaient alors en fonctions(1); 2°. parce que la commission d'enquête, pour se préserver de toute erreur, ayant fait établir les comptes des entrées et des sorties de chaque magasin depuis le commencement de l'année, l'identité des résultats a fourni la preuve que ce qui restait, d'après les situations présentées, était précisément et identiquement ce qui devait rester.

Si le chiffre posé *par la commission* n'a pas encore été formellement et ostensiblement contredit, on a cependant essayé, et, sans doute, on essayera encore de répandre sur ce point capital des doutes et des incertitudes. Tantôt l'on pré-

(1) On ne doit pas perdre de vue dans cette discussion qu'un état de situation de magasin qui porterait des énonciations mensongères, placerait le fonctionnaire de l'intendance et le comptable qui l'auraient signé, dans la position d'être traduits devant les tribunaux, comme coupables du crime de faux.

sente des états de situation qui ne s'appliquent qu'à la réserve extraordinaire créée en exécution des ordres ministériels, par la lettre du 4 juin 1822, et qui laissent dans l'ombre le service courant et la réserve territoriale formée en vertu de l'ordonnance du 30 janvier 1821 : artifice malheureux, et qui s'évanouit en présence de cette lettre du 21 février 1823 (t. III, p. 18, 1re partie du travail de la commission d'enquête), par laquelle le ministre réunit et confond les trois services. « Tous » ces approvisionnemens, dit-il, étant actuelle- » ment destinés au même objet, celui de pour- » voir aux armées des Pyrénées, il m'a paru inutile » de laisser subsister entre eux des distinctions qui » ont l'inconvénient de compliquer les opérations » relatives à l'emmagasinement et au renouvelle- » ment des denrées, et de multiplier les états de » situation. »

Quelquefois on insinue que les états d'entrée et de sortie ne sont pas des guides bien sûrs, qu'ils comprennent des denrées consommées en route, et qui n'ont jamais figuré que pour ordre dans les magasins.

A ces généralités, il faudrait joindre des articulations positives; indiquer les retranchemens que les états doivent subir; préciser les quantités; autrement les situations subsistent.

Il est reconnu encore que la fabrication n'a pas

manqué à la consommation journalière; que les distributions quotidiennes ont été régulièrement faites. C'est donc une vérité que l'on n'a pas même révoquée en doute, que l'armée, en la supposant immobile, ne voyait pas sa subsistance en péril. Si, portant sa prévoyance sur les consommations ultérieures, on veut connaître les ressources assurées par les versemens qui ont eu lieu dans les mois suivans, on trouve qu'il a été reçu, en grains, dans les magasins de la 11e. division, en avril, mai et juin, 11,368,775 rations, et en fourrages, du 1er. avril au 20 du même mois, jour du départ de la cavalerie, 287,603 rations complètes en avoine, et du 21 avril au 31 juillet, 2,111,594 rations.

Ces arrivages importans répondent à l'objection. Cependant on insinue que, par suite d'une erreur reconnue depuis, les *6,500,000 rations seraient* susceptibles d'une réduction de 1,500,000 rations. En admettant même que ce fait, que rien d'ailleurs ne justifie, serait exact, au lieu de 6,500,000 rations, il faudrait lire 5,000,000; et comme cette quotité assurerait encore la subsistance de 100,000 hommes pendant cinquante jours, et que, dans le cours des mois d'avril, mai et juin, les approvisionnemens ont été portés à 11,000,000, cette circonstance ne changerait absolument rien à l'état de la question.

Voilà l'armée stationnaire.

Il faut maintenant s'occuper de la deuxième hypothèse. L'armée se trouvait-elle assez approvisionnée pour passer la Bidassoa ?

Il n'est pas douteux, comme le fait remarquer avec tant de profondeur M. Ouvrard (1), que ce ne sont pas *des connaissemens ni des marchés* qu'on met dans le sac du soldat ; il n'est pas douteux encore, et cette grande vérité l'a aussi frappé, qu'on n'y met pas non plus du blé ni de la farine brute, mais du pain.

Si donc l'armée veut entrer en campagne au 1er avril, il faudra que l'administration ait fait arriver à Bayonne la quantité de denrées que peut emporter avec lui chaque soldat, et que ces denrées soient manutentionnées ; mais on voit que, par la nature des choses, ce n'est pas d'une distribution de deux mois de vivres qu'il peut être question ici, mais seulement d'une distribution de plusieurs marches seulement ; il ne s'agit que du chargement du sac.

Ainsi donc, que les 6,543,112 rations, ou deux mois de vivres, qui existoient dans la division, n'aient pas été complétement manutentionnées au 1er avril, ni renfermées à Bayonne à cette

(1) *Mém. du sieur Ouvrard*, pag. 138.

époque, c'est là un fait indifférent et sans influence sur l'entrée en campagne, pourvu que l'on en trouve une quantité suffisante pour la provision de chaque soldat.

Quelle est d'ailleurs la ridicule prévoyance qui ferait, pour la subsistance d'une armée de cent mille hommes, fabriquer à l'avance 6,543,112 rations de vivres? Quelle est encore l'administration imprudente qui accumulerait dans une seule place la totalité de ses approvisionnemens, en telle sorte qu'une subite invasion, un investissement rapide, l'inondation, le feu de l'ennemi, le feu du ciel, celui de la trahison ou de l'imprudence, tous les genres d'accidens enfin, pourraient tout à coup priver une armée entière de toutes ses ressources?

Maintenant, quelle était, au 31 mars, à Bayonne, la situation des denrées disponibles?

En d'autres termes, à cette époque, l'armée trouvait-elle dans ses magasins des ressources suffisantes pour passer la frontière?

En fait, au moment du passage de la Bidassoa, chaque soldat a emporté avec lui six journées de vivres; quatre autres suivaient l'armée; et chaque cavalier était pourvu de la nourriture de son cheval pendant plusieurs journées. Au surplus, il ne faut pas penser qu'il n'existât dans les magasins que pour dix jours de vivres disponibles, et il ne

faut pas davantage révoquer en doute la conviction où se trouvaient les auteurs des marchés que l'abondance était à quelques marches de la frontière. Sur ces deux points, je vais offrir d'incontestables démonstrations.

Je prends dans l'état même signé de M. Régnault, intendant militaire de la division, la situation des vivres disponibles au 7 avril (1) :

Effectif de l'armée au 1[er] avril,

54,095 hommes;

12,780 chevaux.

Consommation en vivres, y compris les rations d'officiers, le 1[er] avril..........	64,914
Du 2 au 7, Effectif de l'armée, 63,345 hommes; 19,478 chevaux; Consommmation en vivres pendant ces six jours, ci..........	380,070
Total............	444,994 [rat.]

Voilà ce qui a été consommé par l'armée dans l'espace du 1[er] au 7 avril.

(1) Cet état a été fourni par le ministère de la guerre à la commission d'enquête, et vérifié par elle (t. I[er], p. 146 des *Développemens du rapport*.)

Or, il existait en magasin le 31 mars, ci..................	1,830,765 rat.
Non compris 496,413 rations de riz, à cinq onces l'une.	
Déduisant de ce total........ montant des rations consommées du 1er au 7,	444,994
Reste..........	1,385,781 rations.

ou pour vingt-six jours de vivres, en y comprenant les 496,413 rations de riz.

Il existait donc dans les magasins de Bayonne, au 7 avril, pour vingt-six jours de vivres *disponibles.*

A ces vingt-six jours il faut ajouter le produit quotidien des moulins et des blutoirs, évalué, par la commission, à 66,666 rations; ce qui donne, à partir du 1er avril jusqu'au 7, environ 400,000 rations, ou cinq jours et demi (1), qui, ajoutés à leur

(1) Si je ne voulais ici m'occuper que du soin de répondre aux attaques dirigées contre moi, je me placerais bien facilement hors de toute responsabilité, relativement aux moutures et au blutage. En effet, par ma lettre du 29 août 1822 (T. I, développ. du rapp., p. 59), j'avais donné des ordres au directeur-général des subsistances militaires pour que le tiers au moins de la quantité de grains fixée pour l'approvisionnement extraordinaire fût immédiatement converti en farine; et, par une lettre du 24 janvier suivant, j'avais ordonné

tour aux vingt-six jours ci-dessus, présentent, au 7 avril, un total de *trente-un jours* de vivres disponibles pour passer la Bidassoa.

Quant aux fourrages, en voici l'état au 1er avril :

Rations complètes, foin, paille et avoine, ci..................		487,646
Consommation, le 1er avril, ci....	12,780	
Du 2 au 7.....	97,390	
Total.........	110,170 ci.	110,170
Reste au 7...........		377,776 rat.

ou pour *dix-neuf jours un tiers* de consommation, dont neuf trois quarts en avoine (rations complètes).

Tel est le service des vivres et fourrages au 7 avril.

que cette mesure fût appliquée à la totalité de l'approvisionnement ; ce qui devait donner 6,939,900 rations de farine brute. Le 25 janvier, le directeur-général avait accusé réception de cette lettre. Or, il a été constaté que la division possédait les moyens de moudre 2,000,000 rations par mois, et d'en bluter une pareille quantité. Si donc, au mois d'avril, la totalité des grains n'était pas convertie en farine propre à la panification, il n'en faudrait pas demander compte au ministre.

Au surplus, ce qui met un terme à la discussion, ce sont les 31 jours de vivres disponibles.

Il est vrai que l'on fait entrer dans ces calculs les approvisionnemens de siége.

Mais pourquoi ces approvisionnemens n'auraient-ils pas été compris dans les ressources disponibles?

L'emprunt que l'on pouvait leur faire était sans inconvéniens, à cause de la facilité des remplacemens; cet emprunt d'ailleurs avait été formellement autorisé par le ministre.

C'est donc un fait qui saisit toutes les consciences, que les ressources dépassaient de beaucoup les besoins.

Aussi le major-général, que l'on n'accusera sans doute pas du projet d'exagérer les ressources de l'administration, a-t-il déclaré lui-même devant la Cour des Pairs « qu'avec les approvisionnemens » qui se trouvaient dans les magasins, l'armée » avait les moyens d'*entrer en campagne*. » (Rapport de M. Portalis, pag. 92.)

Les auteurs des marchés savaient que l'abondance se trouverait à quelques marches de la frontière.

Sur ce point, une correspondance irrécusable encore, c'est celle du major-général.

Or, M. le comte Guilleminot écrivait, le 14 mars 1823, au ministre (tom. III, 1re partie, pag. 435):

« Je conçois l'espoir d'obtenir par la voie com-

» merciale des approvisionnemens préparés jus-
» qu'à l'Ebre. Il y en a dans ce moment une
» immense quantité à Bilbao et à Saint-Ander,
» dont nous pourrons protéger l'arrivée sur notre
» ligne d'opération. Je m'occupe de traiter de cet
» important objet; car, ainsi que S. A. R. l'a bien
» senti, toute la question de l'Espagne est là. »

Au même moment, Filheul-Baugé, directeur des services réunis, écrivait à M. l'intendant en chef Sicard, le 18 (tom. III, 1re. partie, pag. 505) : « J'ai lié, par le moyen d'un bon roya-
» liste de ce pays, une correspondance avec une
» *maison* de Bilbao. Il y a dans cette place, en ce
» moment, plus de 80,000 quintaux de grains,
» 500 barriques d'eau-de-vie, beaucoup de riz.
» J'ai sous la main un homme qui se charge d'al-
» ler, quelques jours à l'avance, acheter toutes
» les quantités que vous voudrez, et qui se fait
» fort de rassembler dans la Biscaye tous les trans-
» ports nécessaires. »

Voilà ce qu'écrivait le sieur Filheul-Baugé, voilà ce que savait le major-général et l'intendant en chef. Or, avec les approvisionnemens considérables de Bayonne, avec le trésor de l'armée qui renfermait ces millions livrés plus tard au munitionnaire, M. Sicard avait les moyens nécessaires pour assurer l'existence des troupes dans les contrées qu'elles allaient traverser. L'ins

truction du 10 mars, qui devait être présente à sa pensée, lui avait tracé, dans les termes les plus formels et les plus précis, le devoir de se faire donner des renseignemens sur les ressources locales, et la manière d'en profiter.

« Arrivé sur le territoire espagnol, c'est là que » commenceront vos fonctions dans toute leur » plénitude. Vous devrez toujours compter sur » les magasins de l'intérieur pour alimenter l'ar- » mée. *Mais, en raison de la difficulté des trans- » ports, il sera indispensable de profiter des res- » sources locales;* et, à cet effet, il convient » actuellement de vous aboucher avec des né- » gocians français ou espagnols qui, par leurs re- » lations, leur crédit et leur connaissance du » pays, puissent vous donner des renseignemens » positifs sur la mesure la plus propre à obtenir » sur les lieux, et en payant, diverses denrées; » vous pourriez même traiter avec elle pour quel- » ques fournitures de ce genre: mais ne vous li- » vrez qu'avec beaucoup de réserve et de pré- » caution. »

Il résulte de toute cette discussion que, soit que l'on considère l'armée sur le territoire français, soit qu'on l'observe au moment de l'invasion, on la voit toujours puissante de ses propres moyens, toujours préservée, par la prévoyance du ministre, de cette pénurie, de cette indi-

gence qui n'étaient pas plus vraies à Bayonne qu'à Perpignan.

Faut-il maintenant se livrer à l'examen de ces déductions habiles, qui n'ont pas, à la vérité, la puissance d'anéantir le chiffre posé par la commission, mais qui parviennent peut-être à le frapper de stérilité dans l'esprit de quelques lecteurs prévenus ou inattentifs ?

Le grand malheur du munitionnaire, c'est d'avoir prouvé beaucoup trop. « En définitive, » a-t-il dit (1), tout ce que l'armée avait à sa » disposition, à son départ (il entend par-là la » situation au 1er avril), se réduisait à 243,549 » rations de farine, qui représentaient pour deux » ou trois jours de vivres. »

La réponse est dans l'état de situation précédemment donné, au 1er et au 7 avril (2).

Rien de plus arbitraire encore que ces déductions imaginées pour dissimuler l'état réel des subsistances.

La commission a fixé à 6,543,112 rations la totalité des approvivionnemens contenus dans la division *à l'époque du 1er avril;* et, prévoyant les consommations ultérieures, elle avait fait remarquer que les arrivages *du mois d'avril au*

(1) Mém. indic. du sieur Ouvrard, p. 145.

(2) Voir l'état n° I, pièces justificatives.

mois de juin s'étaient élevés à 11,368,775 *rations.*
« La commission, s'écrie M. Ouvrard (pag. 138),
» porte au 1er avril ces approvisionnemens
» (11,368,775) de denrées, qui ne sont arrivées
» à Bayonne que dans les mois d'avril, de mai et
» de juin ! Sans doute, continue-t-il, si l'armée
» avait dû rester stationnaire, elle aurait pu
» compter parmi ses ressources les arrivages
» qui lui étaient annoncés ; mais il s'agissait
» d'exécuter l'ordre du Prince : il lui fallait des
» vivres le jour même. On doit donc rejeter les
» 11,368,775 rations. » Ainsi, pour se donner le facile plaisir de triompher du travail de la commission, on le travestit, on le dénature. On a sous les yeux cette page 14 du rapport, où les approvisionnemens possédés au 1er avril se trouvent si clairement, si positivement distingués des approvisionnemens arrivés depuis. N'importe, on va tout confondre ; et, dans une argumentation qui ne repose que sur une erreur volontaire, on aura raison aux yeux des hommes qui n'ont pas les moyens de se défendre de la surprise.

La commission a aussi compris dans les approvisionnemens possédés à Bayonne, ceux qui n'en étaient séparés que par une journée de roulage. Elle devait le faire, parce que l'armée ne partait pas le 1er avril.

Les autres arrivages étaient, d'ailleurs, prochains et faciles. C'est aussi se jouer de la crédulité publique, que de jeter, en dépit de la carte et de la situation géographique, des distances incommensurables entre Bayonne, Orthez, Auch, Agen et Bordeaux. Bayonne, située entre quatre grandes routes, avec un port de mer et une rivière navigable; Bayonne, qui sous quarante-huit heures peut voir entrer dans sa rade des navires chargés à Bordeaux, n'a pas besoin de recevoir une trop grande masse d'approvisionnemens à la fois, précisément par la facilité de sa correspondance avec les places de deuxième ligne. Et d'ailleurs, dans son rayon même, et dans ses annexes, se trouvent Navarreins et le fort Soccoa, qu'il était juste de compter dans l'approvisionnement disponible. Aussi le sieur Ouvrard, pour se soustraire à cette vérité évidente, que Navarreins et le fort Soccoa doivent être considérés comme faisant partie de l'approvisionnement de Bayonne, en est-il réduit à dire que ces places ne pouvaient se dégarnir. Apparemment que les constitutionnels allaient en former le siége !

On éprouve quelque honte de suivre les apologistes des transactions de Bayonne dans des calculs où la puérilité le dispute à la mauvaise foi. Que l'on répète sans fin que sur les 3,911,430 rations qui existaient sous clef dans les magasins de

Bayonne, il n'y avait, en farines blutées, que 243,594 rations au 1er avril, ces calculs n'efface-ront pas une ligne de l'état de situation tel qu'il a été établi ci-dessus, et ne détruiront pas davan-tage le fait, que l'armée est entrée en campagne, et s'y est maintenue avec les denrées et l'or que l'administration avait à sa disposition.

Au surplus, le sieur Ouvrard, lassé lui-même d'une lutte impossible, et dont il prévoit l'issue, déclare (pag. 133) « qu'il attache peu d'impor-» tance à la question des approvisionnemens. » Quel était le but de l'armée ? s'écrie-t-il. De » rester à Bayonne ? Non, sans doute ; mais de » marcher sur Madrid. Que lui importaient donc » ces approvisionnemens rassemblés à grands » frais, si elle ne pouvait les emporter avec elle ? »

C'est ainsi qu'après avoir longuement discuté, sans conviction, une question qu'il a lui-même résolue d'abord à ses propres yeux, le sieur Ou-vrard finit par une concession que la force des choses lui arrache.

Il faut donc reconnaître que l'armée pouvait vivre, et n'a vécu que de ses ressources, ce que le ministère public, devant la Cour des Pairs, a exprimé avec force et précision, lorsqu'il a dit, en parlant des approvisionnemens préparés par l'administration : « Tout a suffi ; l'événement » l'a prouvé. » (*Réquisitoire*, p. 31.)

CHAPITRE II.

Transports militaires.

Le service des transports militaires, en campagne, est un de ceux qui contribuent le plus au succès et à la conservation des armées. Il faut donc s'attacher avec soin à cette partie importante de la question proposée : était-il nécessaire d'abandonner à l'entreprise le service des transports?

Je rappelle d'abord quelques notions administratives; il sera plus facile ensuite de se fixer sur l'état des choses.

On distingue, à l'armée, les transports réguliers des transports auxiliaires.

Les transports réguliers consistent dans des équipages appartenant aux divisions, et dont la destination est de transporter les denrées du point de fabrication au point de consommation (1).

L'existence des transports réguliers ne dispense jamais des transports auxiliaires, c'est-à-dire des voitures du pays, dont les secours variés et modelés, pour ainsi dire, sur les besoins du moment, ne sauraient entièrement être remplacés, et peuvent suppléer les autres transports avec succès.

(1) Voir Quillet, liv. III, chap. 10, pag. 110 : *État actuel de la législation sur l'administration des troupes.*

Toutes les consciences doivent ici faire le partage des responsabilités.

L'on comprend que le ministre de la guerre, placé au centre de l'administration, ne peut pas intervenir dans de pareils détails; le ministre a fait assez pour ce genre de service, lorsqu'il a mis à la disposition de l'intendant en chef le personnel administratif de ce service, les fonds nécessaires pour le loyer des hommes et celui des chevaux. C'est au major général qu'il appartient de notifier les mouvemens de l'armée, c'est l'intendant en chef qui doit y pourvoir; et c'est par le concours de ces deux autorités, seules à portée d'apprécier les nécessités du moment, les localités et les ressources, que doit être formé, dans un emplacement voisin de l'armée, un rassemblement de voitures tirées du pays que les troupes habitent, et qui se renouvellent au fur et à mesure que l'armée change de position.

Ceci établi, examinons la situation des choses.

En 1822, il n'existait en France d'autres équipages militaires que quelque caissons en mauvais état; il en fallait 600 pour l'armée d'Espagne, et le travail commencé au mois de juin (1), à une époque où il était impossible de connaître le

(1) Depuis 1814, les chantiers pour la confection des équipages étaient établis à Vernon; cette ville était aussi le dépôt de tout le matériel de ce service.

moment de l'entrée en campagne, ne pouvait pas être terminé au 1er avril.

Cependant la guerre avait été déclarée au mois de janvier 1823; de hautes considérations ne permettaient pas de reculer l'invasion au-delà du commencement d'avril; les délais n'auraient profité qu'à l'ennemi.

Il fallut donc se résigner à commencer les opérations sans l'assistance des transports réguliers, qui ne pouvaient pas être prêts. C'était là une vérité connue de M. le major-général, ainsi que de M. Sicard, avant qu'ils eussent quitté la capitale; et si l'un ou l'autre avait considéré la présence des équipages militaires comme l'une des conditions du succès, il était de son devoir de le déclarer hautement, avant de se rendre à l'armée; car ils savaient qu'au moment de l'ouverture de la campagne ces transports réguliers ne se trouveraient point à Bayonne.

Au fond, l'inquiétude n'existait ni pour eux ni pour personne.

Les voitures de roulage et celles du pays pouvoient suffire à tout. Bayonne, Pau, Tarbes, toutes ces villes, par leur position et par la nature de leur industrie, sont abondamment pourvues de chevaux, de voitures, de mulets de bât; c'est ce que rappelle une lettre de M. Filheul-Baugé à M. Sicard, en date du 18 mars 1823)

(tom. III, 1re partie, p. 504), dans laquelle il lui fait observer que les *voituriers font en cinq jours le trajet (de Tarbes à Bayonne); que chaque voiture porte 60 à 70 quintaux; que 150 voitures suffisaient pour le transport de 10,000 quintaux, et qu'on en rassemblerait quatre fois autant si on le voulait.* Aussi le ministre ne s'était-il occupé de cette partie du service que pour ouvrir à M. l'intendant en chef, qui ne le demandait même pas, un crédit de 2,400,000 f. (1). M. Sicard avait donc les moyens de réunir sur la frontière les parcs de voitures nécessaires aux mouvemens que l'armée devait opérer; et l'on verra bientôt que ce qu'il n'a pas fait, l'autorité locale a su le faire pour lui.

Toutefois, la prévoyance du ministre ne s'était pas arrêtée là. Par un marché souscrit le 6 mars au ministère de la guerre, le sieur Rollac avait pris l'engagement d'effectuer sur tous les points de l'Espagne occupés par l'armée française, les transports qui seraient ordonnés pendant un an, à partir du 1er avril. Ce service extraordinaire, qu'il ne faut confondre ni avec les transports réguliers, qui conduisent les vivres du lieu de la

(1) Les lettres des 6 février et 1er mars 1823 (t. III, 1re partie, pages 393 et 395), par lesquelles le ministre prescrivait à M. l'intendant en chef Sicard de faire connaître ses besoins de fonds, étaient restées sans réponse.

manutention au point principal de consommation, ni avec les transports auxiliaires, qui, parcourant les routes transversales, lient entre eux tous les points des cantonnemens, consistait à faire charrier par le roulage, *sur les grandes routes*, soit de Bayonne, soit de Perpignan, soit d'un point de l'Espagne sur un autre, ou même en retour, les grosses masses de denrées, les effets militaires, les objets servant, soit à l'artillerie, soit au génie, ou les soldats malades. Ce marché ne se rapprochait des transports auxiliaires que par l'obligation imposée au sieur Rollac de tenir constamment à la disposition de l'armée un parc de 80 voitures : 60 à Bayonne, et 20 à Perpignan pour les besoins journaliers.

M. le rapporteur près la Cour des Pairs est tombé dans une erreur, lorsqu'il a dit (p. 88 du rapport) que l'on travaillait depuis dix mois aux voitures destinées à transporter les effets d'habillement et de campement, et les grosses masses de subsistances. Dans le fait, on ne s'occupait à Vernon que des voitures destinées à prendre, en Espagne, les provisions aux points de confection, pour les conduire aux points de consommation. Les objets dont parle M. le rapporteur devaient être transportés par l'entreprise Rollac.

M. Sicard arrive à Bayonne avec des préventions contre ce marché.

Le 24 mars, deux chefs de l'entreprise Rollac se présentent chez lui; ils sont accompagnés du directeur en chef des vivres : ils annoncent qu'ils ont assuré le service par les mesures qu'ils ont prises avec une maison de roulage; ils offrent la caution solidaire d'une maison de banque digne de commander la confiance. . . . .

M. l'intendant leur demande un rapport écrit, qu'ils remettent à l'instant même; et il promet de leur donner des ordres sous peu de jours. Le surlendemain 26, ils se présentent de nouveau : M. Sicard refuse alors de les reconnaître comme agens de l'entrepreneur Rollac. . . .

Le ministre, par une lettre du 28 mars, avait autorisé M. l'intendant en chef à passer un marché d'urgence, si M. Rollac n'était pas en mesure de tenir ses engagemens; marché d'urgence, marché provisoire, dont le sieur Rollac devait subir toutes *les conséquences*, mais qui n'anéantissait pas son traité et lui laissait la faculté de reprendre le service. . . . . .

Le même jour 28, et lorsque la lettre du ministre ne lui était pas encore parvenue, M. l'intendant en chef passe un marché avec le sieur Pêche, de Bayonne; et sans doute M. Sicard ne motivera pas cette résolution sur le retard que le sieur Rollac aurait apporté dans la réalisation de son cautionnement; car le sieur Pêche n'est assujéti,

par son traité, à aucune espèce de garantie.

Ce marché resta secret pendant plusieurs jours. Le 31, aussitôt qu'ils en sont informés, les agens de l'entreprise Rollac s'empressent de faire parvenir de respectueuses représentations aux pieds de S. A. R. Leur voix n'arrive pas jusqu'au prince généralissime; et le 1er avril, pour toute réponse, M. le major général leur fait signifier, par un gendarme, l'ordre de quitter Bayonne dans vingt-quatre heures, et les cantonnemens de l'armée dans trois jours.

Voilà comment, à Bayonne, on a su se débarrasser du marché Rollac.

A Perpignan, où l'on n'avait alors d'autre intention que celle d'exécuter de bonne foi les ordres du ministre, le sieur d'Augny, l'agent principal et l'associé du sieur Rollac, avait organisé le service avec l'appui de l'intendant; aussi, à Perpignan, le marché Rollac s'est exécuté jusqu'au moment où il a fallu céder à cette entreprise Ouvrard, imposée à toutes les parties du service comme une inévitable nécessité.

Le traité passé le 28, et qui, le 31, avait reçu l'approbation de S. A. R., imposait au sieur Pêche l'obligation de fournir, du 2 au 10 avril, 2,600 voitures bouvières, et le 5 du même mois 40 voitures d'attelages à quatre chevaux. Or, du 2 au 7 avril, le sieur Pêche avait réuni 466 voitures,

dont 31 roulières. On peut consulter sur ce point le compte général des opérations et de la liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté par le ministre, en exécution de l'article 4 de la loi du 21 mai 1825. Il est rappelé dans ce compte, page 77, que le sieur Pêche avait livré 435 voitures bouvières et 31 voitures roulières; et page 87, le compte du marché Pêche est établi ainsi qu'il suit :

Journées	de voitures ou attelages.	1,717 1/3 à 70c
	de voitures bouvières.	522 1/2 à 25c
	TOTAL.	2,239 1/3

2,239 journées de voitures! voilà ce qu'il faut mettre à la place des 495 journées, dont parlent et M. le rapporteur de la Chambre des Pairs, et M. le major *général*.

Cependant, le 8 avril, ce traité fut résilié; les 31 voitures roulières livrées par le sieur Pêche passèrent au compte du sieur Ouvrard, et ne furent licenciées que dans les premiers jours de juin. Cette résiliation inattendue ne s'explique que par le traité conclu le 5 avril entre l'intendant en chef et le sieur Ouvrard.

Le service des transports a donc aussi fléchi devant l'entreprise du munitionnaire. Eh bien!

il faut voir ce que cette entreprise aura fait pour le mouvement de l'armée.

Les voitures d'artillerie, complétement attelées, ont transporté, avec leurs propres moyens, plus de boulets, de gargousses et de cartouches, qu'il n'en a été consommé pendant toute la campagne. Sous ce rapport, le service était donc assuré.

On vient de voir que 31 voitures roulières, livrées par le sieur Pêche, ont été conservées jusqu'aux premiers jours de juin : c'était encore une importante ressource. En voici une autre:

Le 7 avril, M. le préfet des Basses-Pyrénées se rend à Bayonne, et, de concert avec M. l'intendant Régnault, il organise deux parcs de 150 voitures chacun, l'un à Bayonne, et l'autre à Saint-Jean-de-Luz, pour assurer le service de l'armée après son entrée en campagne. Ce service a été en activité depuis le 7 avril jusqu'au 2 mai. A peine l'armée était-elle sur le territoire espagnol, que la fertilité du pays rendit sans objet le transport des denrées, et d'ailleurs les paysans arrivaient de tous côtés pour offrir leurs voitures et leurs mulets. Voilà les moyens qui se présentaient à l'administration.

Considérons maintenant ce qu'avait fourni le munitionnaire. D'après son marché, il devait, au

6 avril, avoir réuni 600 voitures à 4 colliers, et 6,000 mulets de bât; et au 1[er] juin, il n'avait pu rassembler que 300 voitures! Si, dans l'Espagne, où l'abondance de tous les genres de ressources rendait son intervention si complétement inutile, il a quelquefois réuni des moyens de transport qu'on ne lui demandait pas, c'est que les prix élevés qu'il avait obtenus par les marchés de Bayonne, rapprochés des prix du pays, lui donnaient les moyens de réaliser des bénéfices immenses. C'est dans cet intérêt qu'on l'a vu quelquefois contraindre, avec l'appui du major général, les intendans de l'armée à recevoir de lui des moyens de transport qui dépassaient de beaucoup le besoin des colonnes. Veut-on, au surplus, savoir pour quel motif, le 1[er] juin, le munitionnaire se trouvait entouré de 300 voitures? Le voici : c'est un détail que je puise dans le compte des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté au Roi (page 81).

L'intendant en chef de l'armée, M. Régnault, avait prescrit de passer, le 1[er] juin, sur tous les points de la Péninsule, une revue des équipages du munitionnaire; celui-ci, informé de cette mesure, en voulut tirer avantage; et, certain de se faire payer, d'après les marchés, pour toutes les voitures qu'il présenterait à la revue, et qui se trouveraient ainsi légalement reçues, il

fit adresser, sous la date du 21 mai, une circulaire à tous ses agens : « Je tiens beaucoup, leur » dit-il, que vous employiez toutes les ressources » locales pour accroître vos moyens de transports » *pour ce jour-là.* »

La question était celle de savoir si l'absence de transports réguliers plaçait l'administration dans la nécessité de mettre ce service en entreprise.

On a vu :

1°. Que les équipages en organisation sur plusieurs points du royaume ne devaient arriver à l'armée que dans le cours du mois d'avril et des mois suivans; que cet état de choses était connu du major général et de M. Sicard avant leur départ pour Bayonne;

2°. Que ces équipages, répartis entre les divisions, sont destinés, par leur nature, au transport des vivres, du lieu de la manutention à celui de consommation, et ne dispensent pas de l'assistance des voitures du pays, dites *auxiliaires*, dont on forme des parcs momentanés dans la juste proportion des besoins;

3°. Que la réunion des voitures auxiliaires n'est évidemment pas dans les attributions du ministre de la guerre, mais dans celles de l'état-major et de l'intendance;

4°. Que le ministre avait, sans y être provoqué, et pour ainsi dire d'office, ouvert en temps

utile à M. Sicard un crédit de 2,400,000 francs spécialement destiné à ce service;

5°. Que le département des Basses-Pyrénées offrait tous les moyens de réunir promptement les transports auxiliaires dont l'armée avait besoin;

6°. Que, dans la vérité, cette réunion s'est opérée par le soin du sieur Pêche et par celui de l'administration, sans le concours de l'entreprise Ouvrard, toujours et dans toutes les circonstances inutile à l'armée.

J'ai fait connaître la puissance des moyens que possédait l'armée pour se régir elle-même (1); et je dois compléter ce tableau par une autre considération : c'est qu'à toutes les époques son trésor était si riche, qu'à la fin de chaque mois elle comptait dans ses caisses 6, 8, 12, et jusqu'à 15 millions disponibles.

La voilà donc, cette armée si malheureuse, si dépourvue! elle se met en mouvement avec les vivres de ses magasins. Au premier appel de l'autorité territoriale, les moyens de transport se rassemblent autour d'elle, et, l'argent à la main, l'intendant en chef peut à chaque instant trouver tous les genres de secours. L'inutilité de l'entreprise, déjà si bien démontrée, devient plus évidente

(1) Voir pièces justificatives, n°. II.

encore, lorsque l'on considère la personne du munitionnaire, et les clauses de son marché.

Le 31 décembre 1807, le sieur Ouvrard a déposé son bilan, qu'il appelle, dans ses mémoires, UN ÉTAT DE SITUATION (1).

Une décision du ministre de la marine, confirmée par le Conseil d'État le 25 sept. 1809, a rejeté du compte présenté par lui, pour le service des vivres de la marine, une somme de 12,000,000, *en le déclarant rétentionnaire des deniers publics.*

Enfin, qui pourrait le croire! c'est le 5 avril que l'administration a recours au crédit, à la puissance financière du sieur Ouvrard; et, le 27 février 1823, un arrêt de la Cour royale de Paris l'avait condamné, envers M. Séguin, au payement de la somme énorme de 1,670,484 fr. 42 cent., s'élevant aujourd'hui, avec les intérêts, à 3,000,000 environ.

Voilà donc l'homme qui, par l'importance de sa position sociale, inspirait, commandait la con-

(1) On lit pag. 29 du *Réquisitoire de M. le Procureur général*, devant la Cour des Pairs, ce qui suit: « On voit, par des dépositions de plusieurs négocians de Bayonne, qu'il (Ouvrard) inspirait fort peu de confiance; et cela n'était pas extraordinaire, car il est, depuis le 31 décembre 1817, dans un état de faillite dont il n'est pas relevé. Cet état de faillite est de notoriété publique; il était si peu ignoré de l'administration de l'armée, *qu'elle a consenti à traiter avec lui sous le voile d'un prête-nom, Victor Ouvrard.* »

fiance! Que possède-t-il? Que peut-il posséder? Cependant, il faut en convenir, l'armée s'est trouvée pourvue de vivres au moment du départ. Comment a-t-il fait? Par quelles merveilles a-t-il improvisé en quelques heures des greniers d'abondance et des ressources pour tous les besoins? Les clauses du traité donnent le mot de l'énigme.

M. Ouvrard n'a point de magasins! L'art. 10 lui livre *tous les magasins, hangars et autres bâtimens nécessaires aux approvisionnemens, manutentions et distributions.*

M. Ouvrard ne possède ni vivres, ni fourrages! L'article 14 met à sa disposition *les denrées de toute espèce, sacs, effets, ustensiles existans dans les magasins des 10e et 11e divisions militaires, ainsi que les denrées qui y sont attendues, et celles qui existaient de l'autre côté de la frontière.*

M. Ouvrard n'a point d'argent! L'article 13 dira que, *dans les cinq premiers jours de chaque mois, seront versés d'avance entre ses mains les 11/12es du montant de la dépense présumée.*

M. Ouvrard n'a point d'employés! L'article 12 place sous sa direction *tous les agens de l'administration.* Il pourra conserver et renvoyer à son gré ces fonctionnaires que les traités lui abandonnent!

M. Ouvrard n'a pas une obole pour payer les employés!

Le même article décide que *c'est l'État qui les paye.*

M. Ouvrard ne doit commencer son service que le 14 avril!

Cependant, sans autorisation du ministre responsable, au mépris de tous les principes de l'administration et de toutes les règles de la comptabilité, il reçoit, par ordre du major général,

le 6 avril......................	1,000,000 fr.
Le 7........................	2,200,000
Le 11........................	3,380,000
Total..................	6,680,000 fr.

A la fin du mois, il avait reçu 7,010,000 fr. : un autre million lui était abandonné pour la Catalogne; et cependant, à ce corps d'armée, le service de l'entrepreneur n'a commencé que six mois après!

Voyez avec quel empressement il se met en possession, à Bayonne, des subsistances dont les magasins sont encombrés! Trois bâtimens chargés par les soins de la direction des subsistances, entrent dans le port. Ils tombent à l'instant même dans le domaine du munitionnaire général.

Enfin, chose incroyable, un homme en faillite

n'est pas même assujéti à la nécessité de donner un cautionnement. Les magasins et les trésors de l'Etat lui sont livrés, sans aucune espèce de garantie morale ni pécuniaire. On comprend maintenant le miracle de ses approvisionnemens et la féerie de ses créations !

TITRE II.

LES MARCHÉS SONT DÉSASTREUX.

C'EST lorsque la frontière était couverte de tous les genres d'approvisionnemens; c'est au milieu d'immenses magasins, où tous les besoins se trouvaient prévus et dépassés; c'est en présence d'un pays à qui le ciel a fait présent avec libéralité de toutes les productions nécessaires à l'existence de l'homme, de celles même qui ne sont destinées qu'à ses jouissances; c'est au milieu de toutes les promesses d'abondance que la nuit du 5 avril voit se consommer les marchés!

Mais au moins saura-t-on profiter de tant de ressources pour obtenir de raisonnables capitulations; en sorte qu'un jour, lorsqu'on accusera ces transactions d'avoir été inutiles, leurs auteurs auront droit à l'indulgence, et qu'on leur fera grâce en faveur de l'équité des clauses et de la modération des prix!

Eh bien non ! les marchés se garderont bien de se ménager cette excuse. On les passe comme si l'armée se fût trouvée prise par la famine, et qu'on eût eu devant soi une contrée maudite.

A considérer la cherté de leurs prix, on dirait que rien ne germe sous le soleil des Castilles, et que l'Espagne avait perdu, en 1823, ce sol fécond, que l'antiquité même lui a connu.

Jamais la cupidité d'un traitant n'a fait la loi plus dure que dans les traités de Bayonne. Chaque service, pris à part, assure au munitionnaire d'énormes bénéfices, et la réunion de tous les services dans ses mains est encore une source de gains nouveaux. Je m'attacherai à démontrer ces deux vérités; je dirai ensuite quelle exécution les marchés ont reçue.

CHAPITRE PREMIER.

Bénéfices résultant de la réunion du marché des vivres avec celui des transports.

Les denrées de toute espèce que renferment les 10e et 11e divisions militaires sont mises, par l'art. 14 du traité des subsistances, à la disposition du munitionnaire. Par l'art. 3, le Gouvernement prend l'engagement de faire transporter *directement, et à ses frais*, ces denrées du lieu

où la remise en sera faite au munitionnaire, à celui de leur consommation, et un traité du même jour livre l'entreprise des transports au sieur Ouvrard. Or, voici à quelle opulente spéculation ce double service va donner ouverture. Le munitionnaire pourra vendre sur place, dans l'intérieur de la France, les denrées dont il aura pris livraison dans les 10ᵉ et 11ᵉ divisions; avec l'argent provenu de cette vente, il achètera en Espagne, sur le lieu même de la consommation, et se fera payer des transports inutiles ou simulés. Ainsi, jusque dans l'Andalousie, il a droit encore, même quand il a pris ses fournitures dans le village voisin, de soutenir qu'elles sont parties des magasins des 10ᵉ et 11ᵉ divisions; et il faudra lui compter autant de journées d'hommes, de chevaux et de voitures, qu'il en faut pour parcourir ces longs intervalles.

Du reste, chaque journée de voiture est stipulée à 57 fr.

On le demande, était-il possible de mettre davantage le Trésor public à la merci des traitans? Jamais jusque-là on n'avait laissé soumissionner ensemble le service des vivres et celui des transports : c'était là une vérité triviale en administration militaire; c'était là un abus qui aurait frappé le plus médiocre bon sens : comment donc les auteurs des marchés, gens du métier pourtant, ne

l'ont-ils pas connu, ou bien, s'ils l'ont connu, ne l'ont-ils pas empêché?

CHAPITRE II.

L'énormité des prix.

C'est là une seconde source de bénéfices non moins abondans, non moins scandaleux.

Le premier devoir d'une administration qui veut traiter avec un munitionnaire général, c'est sans doute, avant de fixer les prix qu'elle devra lui payer, de s'informer avec exactitude de la valeur des choses dans le pays que l'armée doit parcourir; c'est avec de sûrs renseignemens qu'elle doit parvenir à n'accorder à ce munitionnaire que des profits avoués par la justice. L'administration qui n'aura pas pris soin de s'éclairer par avance, s'expose à de bien graves erreurs; mais si cette administration a connu le pays, si le taux inférieur des denrées n'était pas ignoré d'elle, et que pourtant elle ait abandonné au traitant des profits sans mesure, alors elle sera bien coupable, et la conscience publique lui demandera un compte sévère. Eh bien! ici les auteurs des marchés ne peuvent pas parler de leur ignorance; la lettre du général Guilleminot au ministre de la guerre prouve qu'ils savaient tout : cependant

ils ont accordé au sieur Ouvrard des gains intolérables.

Le rapprochement est bien facile pour tous les genres de service, et on va le rendre plus intelligible encore par un tableau comparatif des prix alloués au munitionnaire, avec les prix moyens en Espagne, calculés d'après leur plus grande élévation. (Voir aux pièces justificatives, N° V.)

On reconnaît, par cette comparaison, que les différences qui s'élèvent jusqu'à 142 p. 100, ne s'abaissent jamais, à trois exceptions près, au-dessous de 50.

Ces résultats frappent d'épouvante, lorsque l'on considère que l'État a payé au sieur Ouvrard une somme de 43 millions environ, tandis que, sans son intervention, la dépense ne se serait élevée qu'à 22 millions : cependant un noble pair n'a pas craint d'avancer que jamais entreprise n'avait coûté si peu (1).

L'art. 6 du traité des subsistances porte que, *vu la difficulté de déterminer un prix ferme pour la ration des fourrages, qui sera distribuée du 5 avril au 1er septembre, et autant pour ne pas léser les intérêts du Trésor, en allouant un prix trop élevé, que pour ne pas causer la ruine du*

(1) Discours de M. le comte d'Ambrugeac, *Moniteur* du 18 juin.

munitionnaire, en lui allouant des prix trop bas, ce service sera fait par économie.

D'après ces termes, où l'on remarque un si grand respect pour le Trésor et un intérêt si tendre pour le munitionnaire, on est tenté de croire qu'ici on ne réclamera pas son intervention; que ce service se fera directement par l'administration : c'est au moins la conséquence présumée de ce qu'on vient de lire. Il faut se désabuser : ce préambule, au contraire, n'a pour objet que d'assurer au munitionnaire des bénéfices sans danger.

L'article 6 continue : « Le munitionnaire sera » chargé d'acheter des denrées pour garnir les ma- » gasins. Les factures seront appuyées de certifi- » cats du commerce, et mises en compte, suivant » l'usage des négocians. *Il sera alloué au mu-* » *nitionnaire une commission de* 2 p. o/o *sur* » *le montant de tous ses achats ou déboursés,* » *et un prix de manutention de* 7 *c.* 1/2 *par* » *ration complète qu'il aura distribuée.* »

Les certificats du commerce, c'est-à-dire les factures, est-ce autre chose que des justifications illusoires, sans la production des mercuriales? Eh quoi! le Gouvernement va payer à un agent étranger une commission de 2 p. o/o, en présence des intendans militaires, et des nombreux employés salariés pour ce service! Devenus les agens du munitionnaire général,

ils ont été pour lui le moyen facile de gagner cette commission de 2 p. 0/0, dont le gratifie le traité. Comment aussi l'intendant en chef Sicard a-t-il pu se résoudre à allouer au munitionnaire une prime de 7 c. 1/2 par ration pour frais de manutention ? De quels frais peut-il rester chargé ? Et pourquoi cette prime, quand on voit, d'après les articles 10, 12 et 14, que l'État doit fournir au sieur Ouvrard les emplacemens, sacs, outils et ustensiles qui lui sont nécessaires, et se charger en outre du paiement de ses employés?

Enfin, le service des fourrages se trouve, comme les autres, compris dans les avances de fonds qui doivent être faites au munitionnaire général, dans la proportion des 11/12 du montant de la dépense présumée de chaque mois.

On peut dire que le marché des transports passe toute croyance. La fixation des quantités que doit entretenir le munitionnaire, est manifestement exagérée : 600 voitures roulières! et 6,000 mulets! lorsque l'armée sera bientôt pourvue d'équipages réguliers, et qu'il sera si facile de satisfaire à tous les besoins par les voitures du pays. Mais bientôt on va voir la secrète intention de cette clause.

Il doit être alloué à l'entrepreneur, à titre de loyer, pour les voitures, par collier et par jour, y compris la nourriture du conducteur et des

chevaux, 57 fr. En cas de réduction ou de cessation du service, l'État doit reprendre les équipages du munitionnaire d'après un prix que détermine l'article 14, et qui est véritablement excessif. On a calculé qu'un cheval de trait, nourri aux dépens de l'État, rendrait au munitionnaire 4,197 fr. 50 cent. de loyer, outre la solde, la nourriture et l'habillement du conducteur; et si ce cheval venait à périr par force majeure, l'indemnité due à l'entrepreneur était de 500 fr. On conçoit maintenant pour quel motif le nombre des moyens de transport que devait entretenir le munitionnaire, a été fixé avec tant de luxe.

Il faut bien renoncer à l'examen de plusieurs autres articles, sous peine de se livrer à un travail interminable.

Le chauffage:

C'est le munitionnaire général qui doit faire les achats avec les fonds qui lui seront remis à cet effet par l'intendant en chef, et toujours *avec la commission* de 2 p. 0/0.

La prise ou destruction par l'ennemi ne sont signalées par l'article 9 que comme des exemples pour les cas d'indemnité, ce qui laisse ouverture, sur ce point, au plus déplorable arbitraire.

L'article inséré dans le traité des transports, relativement *aux cas de force majeure*, est plus

remarquable encore. D'après cet article, les bénéfices du munitionnaire s'accroîtront en raison des pertes que ses équipages éprouveront. En effet, des chevaux et mulets qui lui auront coûté un très-bas prix, et qu'il aura été même dans ses intérêts de choisir les plus faibles possibles, lui seront remboursés, en cas de perte, sur le taux de 5 à 600 fr., et il aura pu ne les acheter que 50.

On place au nombre des événemens de force majeure la désertion à l'ennemi des propres agens de l'entreprise. Ainsi, ce qui devrait donner ouverture à des répétitions vis-à-vis de l'entrepreneur, est converti, par une subversion de tous principes, en un droit onéreux pour l'État.

Enfin, c'est l'entrepreneur des vivres et fourrages qui, se rendant en même temps l'adjudicataire du service des transports, stipule que si le manque et la mauvaise qualité des fourrages occasionnent la perte des chevaux, il obtiendra le remboursement de la valeur de ces chevaux perdus, à des prix qui sortent de toute limite raisonnable, et de toute proportion avec la valeur présumable des achats. Il nourrira mal avec ses fourrages de mauvais chevaux ou de mauvais mulets, il les fera périr, et on devra lui payer 600 fr. *par tête de bête morte!* A-t-on jamais ouï parler d'une semblable clause?

Ce qui frappe surtout dans ces inconcevables marchés, c'est le versement, entre les mains du sieur Ouvrard, de toutes les denrées et de tous les capitaux dont l'administration pouvait disposer, et cela sans aucune espèce de cautionnement ni de garantie. M. Sicard a déclaré *qu'il n'avait pas eu le temps d'y penser*.

Enfin la *liquidation !* elle doit s'opérer sur les états de totalisation, et non sur la représentation des bordereaux originaires; et, au mépris de toutes les lois, l'Etat est renvoyé devant arbitres!.. Il faut le dire avec le rapporteur de la Chambre des Députés (séance du 18 avril 1825), « la rai-» son se soulève d'indignation à la lecture d'un » tel acte. On se demande comment on a osé » rédiger un pareil traité; comment on a eu l'au-» dace de le présenter à la signature du Prince » *généralissime*... Le crime appartient tout entier » à ceux qui ont enfanté cette funeste proposi-» tion; le souvenir en poursuivra leur mémoire, » quand ils n'existeront plus pour en porter la » honte! »

Les voilà connus ces marchés!

La fortune publique pouvait-elle être plus complétement abandonnée!

On aurait dû les anéantir dès leur naissance! Mais non : à Vitoria ils recevront une consécration nouvelle; à Madrid, ils s'aggraveront encore;

et si les prix y reçoivent d'insignifiantes modifications, l'ordonnance de Briviesca fera revivre dans toute leur intégrité les stipulations de Bayonne.

Vainement le ministre de la guerre se consumera en efforts pour les détruire; vainement il démontrera dans des réfutations sans nombre leurs désastreuses conséquences; vainement il conjurera de sauver les trésors de l'Etat de ces dilapidations, et une multitude de courriers, traversant la France et l'Espagne, porteront sans cesse au quartier-général l'ordre de les résilier. Les passions intéressées à leur existence et à leur durée seront plus fortes que lui; elles diront que la colère du *ministre se comprend; que son dépit est naturel; qu'il ne veut pas convenir de son imprévoyance, et que sa plainte est celle d'un amour-propre blessé!* et elles feront triompher les transactions.

Jetons un coup-d'œil sur ces nouveaux événemens.

Marché de Vitoria.

Le prince avait nommé une commission composée de MM. les lieutenans-généraux comtes Bordesoulle et Guilleminot, de M. l'intendant en chef Régnault et de M. de Bricogne, payeur général de l'armée, pour revoir les marchés du 5 avril.

Avant de rapporter les opérations de cette commission, rappelons d'abord un fait important.

Par sa lettre du 16 avril au Prince généralissime, le ministre proposait de remplacer M. Sicard, qui ne pouvait plus porter un fardeau au-dessus de ses forces, par M. Bourdon, intendant de la 10e division militaire. Le Prince consentit à la révocation de M. Sicard, et fit savoir, par sa correspondance, qu'il ne s'opposait point à un nouveau choix. M. Bourdon reçut donc ses lettres de service. Il arrive à Bayonne, et là il apprend qu'une dépêche télégraphique lui défend, par ordre du major général, de passer outre. Une autre dépêche a fait connaître à M. Régnault, intendant de la 11e division, que c'est lui qui remplace M. Sicard dans les fonctions d'intendant en chef. M. Régnault est parti sur-le-champ.

Ainsi, l'intendant en chef est nommé, contre la volonté précise du ministre de la guerre, et celui qui se trouvait porteur de la nomination officielle et légale, rencontre sur la frontière une barrière qui ne lui permet pas de se rendre à son poste. C'est le renversement de tout ordre et de toute discipline.

Maintenant que va produire cette commission que le Prince, dans sa sagesse, avait chargée du soin de revoir les marchés Ouvrard? Ces marchés sont remis en question; si la nécessité, si la crainte leur ont donné l'être, ces motifs ont disparu:

on sait désormais que la révolution n'à pas jeté de profondes racines dans la Péninsule : la fertilité du territoire, l'abondance des ressources, le bas prix des denrées, l'empressement des populations, les infractions aux traités : tout autorise, tout commande la résiliation et la liquidation de ces marchés d'urgence, et par cela même provisoires et temporaires.

Malgré tant de motifs d'espérance, malgré les ordres du ministre, en date du 24 avril, la commission en décide tout autrement.

L'article 1er de son nouveau traité, en déclarant que les stipulations de Bayonne seront applicables, non-seulement aux troupes à la solde ou alliées de la France, faisant partie de l'armée d'Espagne, comme le portait l'article 1er du traité des subsistances, mais encore à toutes les troupes organisées ou en formation, reconnues par les autorités de l'armée, ou par la junte, donne une grande extension aux spéculations du munitionnaire général, et agrandit singulièrement son apanage.

Par ces stipulations additionnelles, l'État doit laisser au sieur Ouvrard tous les approvisionnemens des 10e et 11e divisions militaires, lui confier le service des territoires qu'elles comprennent dans leurs arrondissemens, et ces denrées, évaluées en rations, ne seront déduites que par quarts sur

les 11/12 que le munitionnaire doit recevoir chaque mois sur la dépense présumée.

La disposition relative aux fourrages demande une explication particulière. On se rappelle que, d'après le traité du 5 avril, le sieur Ouvrard avait été chargé d'acheter les fourrages *pour le compte de l'administration*, avec condition de remboursement de toutes les dépenses justifiées par facture; plus, allocation de 2 p. 100 de commission, et 7 cent. 1/2 par ration complète pour frais de distribution. Mode étrange à la guerre, qui plaçait le fournisseur hors de toutes les chances de perte, et lui donnait qualité dans l'administration, comme gérant au compte du Trésor!

Cette disposition, qui assurait au munitionnaire général le remboursement de toutes ses dépenses, et qui, d'ailleurs, mettait entre ses mains les 11/12 de la dépense présumée, explique, en partie du moins, ces primes accordées aux paysans espagnols qui arrivaient les premiers; primes devenues si fameuses, que le sieur Ouvrard fait valoir avec tant d'ostentation, et dont il devait être d'autant plus libéral, que, relativement aux fourrages du moins, il ne les donnait qu'avec l'argent de l'État. Il est certain qu'un compte de clerc à maître avec le sieur Ouvrard offrait de graves inconvéniens; la convention de Vitoria substitue

à ce prix flottant un prix ferme; mais la fixité de ce prix ferme offrait encore des désastres plus certains par son exagération même.

A Vitoria, où M. l'intendant en chef a transigé avec M. Ouvrard, le prix courant de l'orge était de 16 réaux la fanègue; mais, admettant que ce prix ait été de 20 réaux dans les autres endroits, la ration complète de dix-huit litres serait alors revenue à 1f 67c

L'arobe de paille n'ayant pas été portée au-delà de 2 réaux, la ration de 30 kilog. aurait valu 1f 38c

Et de la combinaison de ces deux prix, il serait résulté une moyenne proportionnelle de 1f 52c 50m

Par le marché du 2 mai, la ration complète (18 litres d'orge, ou 30 kilog.) ayant été fixée à 3f 15c

Il y a une différence de 1f 62c 50m

Si l'on veut maintenant considérer que la distribution s'appliquait à un effectif d'environ 25,000 chevaux, et qu'elle a duré pendant neuf mois, on arrivera à des bénéfices énormes, et qui l'emportent de beaucoup sur les gains que pouvaient promettre la prime de 2 p. 100 et les 7 cent. 1/2 de droit de manutention.

Convention de Madrid.

La convention de Vitoria avait, sans doute, amplifié les clauses déjà si funestes des traités de Bayonne; mais il était réservé à la transaction de Madrid de combler les vœux du munitionnaire, de dépasser même ses espérances, et de porter un dernier coup aux intérêts de l'État.

J'éprouve le besoin d'oublier cette inconcevable lutte qui s'est établie entre moi et un intendant militaire, mon subordonné. Il faut jeter un voile sur cette résistance de tous les momens à mes ordres, à mes instructions, sur ces référés tout remplis d'adulation et de flatterie vers une autorité que l'on savait bien être sacrée pour moi. Je ne veux pas examiner si le titre de commissaire du Gouvernement, que prend M. le baron Joinville, brisait les liens de subordination qui le rattachaient au ministre de la guerre, et si enfin il pouvait dédaigner mes directions, celui qui stipulait dans mon département, et dont les actes restaient dans ma responsabilité.

Ce qu'il est impossible de passer sous silence, c'est la transaction du 26 juillet. Dans l'ennui et la fatigue de retracer ici toutes les atteintes nouvelles portées à la fortune publique par les 58 articles, on se bornera à trois points principaux :

les articles 7 et 8, la réduction des prix alloués par les marchés de Bayonne, et les transports.

D'après l'article 7, toutes les denrées sorties de France, et reçues par les expéditions de Bayonne, ou qui seront dans les magasins du 4ᵉ corps au 1ᵉʳ août, doivent entrer dans les magasins de l'État, ou même doivent y être réintégrées en nature par le munitionnaire. Ces denrées sont destinées à contribuer à la formation d'un approvisionnement de réserve, au compte de l'Etat, dans les places de l'Ebre et sur la ligne d'occupation.

Il est donc arrêté par l'article 7 que les denrées sorties de France, réparties ou à répartir dans les places de l'État ou sur la ligne d'occupation, feront désormais partie de l'approvisionnement de réserve, et ne donneront lieu à aucune espèce d'imputation sur le munitionnaire. Il y a mieux: cette réserve doit s'augmenter des denrées qui seront expédiées des 10ᵉ et 11ᵉ divisions militaires, pour élever cet approvisionnement à la hauteur de celui nécessaire pour les besoins d'une armée de 60,000 hommes et de 10,000 chevaux, pendant au moins trois mois.

Quel amas considérable de denrées placées par l'article 7 en dehors du service, et frappées par cela même de stérilité!

A côté de cet article, arrivent les dispositions de l'article 8, qui donnent au munitionnaire général la faculté de former des magasins, et de réunir à ses frais des approvisionnemens en tout genre dans les places frontières ou de l'intérieur des 10e et 11e divisions militaires.

Il est même ajouté que ces magasins seront réputés *magasins militaires;* qu'ils seront, à ce titre, et comme dépendans de l'armée, placés sous la surveillance de l'autorité. Il est donc vrai que des approvisionnemens formés dans le but d'en consacrer la plus grande partie aux consommations de l'année courante, sont désormais enfermés dans des magasins de réserve, et n'en pourraient sortir que pour la partie qui viendrait à s'avarier : car une sorte de pudeur a fait trouver place à cette clause.

Comme il faut absorber dans cette réserve disponible et les approvisionnemens de Bayonne, et les arrivages, on fixe très-haut le point auquel elle doit s'élever. Eh quoi! l'usage, les circonstances, tout ne faisait-il pas un devoir de forcer le munitionnaire à reprendre les approvisionnemens existans, du moins jusqu'à concurrence des besoins du service?

L'article 7 veut qu'une partie de ces denrées amassées à Bayonne soit apportée par des convois

sur la ligne de l'Ebre. Eh ! qu'importe, si la même prohibition les y attend !

A côté de cette disposition, qui encombre les magasins de l'État de denrées inutiles, le sieur Ouvrard se réserve la faculté de former des magasins qui lui appartiendront. Là seront des approvisionnemens à lui, tout à côté des nôtres, approvisionnemens qui, infailliblement, seront les premiers mis en consommation. La position du département de la guerre, sous ce rapport, est singulièrement aggravée ; car enfin les premiers marchés passés à Bayonne par le munitionnaire portaient, article 4 :

« Les denrées de toute espèce existant dans les » magasins des 10ᵉ et 11ᵉ divisions militaires, » ainsi que les denrées qui y sont attendues, et » celles qui existeraient de l'autre côté des fron» tières, seront reprises par inventaires, pour être » employées au service. »

Pourquoi donc l'abrogation de cette clause ? D'autres temps, d'autres intérêts. Lorsqu'au 5 avril le sieur Ouvrard prenait l'engagement de nourrir l'armée, il ne possédait ni magasins ni denrées : il réclamait alors les magasins de l'Etat. Mais au 26 juillet, il est sur le territoire espagnol, au milieu de l'abondance ; il peut obtenir des denrées à vil prix. Il a reçu, et d'avance, les onze

douzièmes du service présumé pour quatre mois (avril, mai, juin et juillet). Quel besoin a-t-il désormais des denrées que renferment les magasins de l'État, et qu'il serait obligé de reprendre, d'après les prix stipulés dans les marchés? N'est-il pas plus expédient pour lui d'acquérir à bas prix, dans les localités, en payant avec les capitaux versés d'avance entre ses mains?

L'art. 4 sera donc rapporté. Que les grains, que les denrées réunis sur la frontière viennent s'accumuler, et se perdre dans les magasins, dont l'art. 7 a fermé la porte; que ces denrées y périssent, le munitionnaire trouvera plus tard, dans cette circonstance née de son intérêt, et d'une transaction conclue contre les instructions du ministre, une nouvelle occasion d'accuser le département de la guerre. Voilà l'art. 7.

Je ne prétends point disputer au baron Joinville la gloire d'avoir obtenu quelques réductions sur les prix exorbitans de Bayonne, et ces réductions répondent suffisamment à ceux qui soutiennent aujourd'hui que ces prix étaient d'accord avec la valeur réelle des choses. Au surplus, la réduction accordée pour honorer apparemment l'intervention du baron Joinville, ne s'est pas montée bien haut. M. Ouvrard, qui doit de la reconnaissance à la transaction de Madrid, n'a

pas porté loin la complaisance. Cette réduction, la voici (1) :

Pour comprendre toute l'importance de ces bonifications d'un centime 2/3, de 4 c., d'un quart de centime, de 6 c., de 5 c., et qui ne s'élèvent à 48 centimes que lorsqu'elles s'exercent sur la ration complète de fourrage, portée dans les marchés des 5 avril et 2 mai au prix déraisonnable de 3 fr. 15 c., il faut rappeler ce qui est aujourd'hui notoire, ce que démontre plus d'un marché d'urgence : c'est que le munitionnaire général

(1) ESPÈCES DE DENRÉES ou de rations.	PRIX d'après les marchés des 5 avril et 2 mai.	PRIX d'après la conventon du 26 juillet.	RÉDUCTION.
De pain.	30c 2/3	00f 29c	01c 2/3
De biscuit	40	00 36	04
Riz ou légumes . . .	05	00 05	00
De sel.	02	00 02	00
D'eau-de-vie.	08 1/4	00 08	00 1/4
De vin.	25	00 19	06
De vinaigre	05	00 05	00
Kilogramme de bois.	05	00 05	00
Idem de chandelles. .	2f 25	02 20	05
Idem d huile.	1 50	01 45	05
Ration complète de fourrage.	3 15	02 67	48

retirait plus de 100 p. 100 de bénéfice sur les prix stipulés par ces premiers marchés.

La seule disposition à prendre relativement au service des transports, c'était de le replacer entre les mains de l'administration. Des infractions de toute nature, dont les rapports, publiés par la commission d'enquête, donnent l'affligeant tableau, n'autorisaient que trop cette mesure. Une grande partie des moyens réguliers de transport se trouvaient déjà à l'armée; et le ministre, trop bien averti de l'impossibilité de s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même, avait passé avec le sieur Noël un marché particulier pour le service des voitures roulières.

Au surplus, voici l'état (1) des ressources que possédait l'armée à cette époque du 26 juillet :

(1)

Savoir :	Voitures.	Chevaux d'équipage.	Mulets de bât.
1°. En moyens réguliers de transports militaires	544	2,545	2,850
2°. En voitures à loyer fournies par le sieur Noël.	200	800	«
3°. *Idem* par le sieur Gentil. . . .	60	240	«
Total.	804	3,585	2,850

C'est dans cette position, c'est lorsque l'administration pouvait disposer de 804 voitures, de 3,585 chevaux de trait, et de 2,850 mulets; lorsque d'ailleurs, et sur tous les points, les intendans de l'armée pouvaient donner à ces ressources de plus grands développemens, que le sieur Ouvrard, qui prend le titre superbe de munitionnaire général des services réunis, se trouve chargé, par l'art. 29, d'entretenir pendant toute la durée de la guerre ou même le séjour des troupes françaises en Espagne, à la suite de chaque corps d'armée et du quartier-général, une réserve de voitures à 3 et 4 colliers et au-dessus, et une réserve aussi de brigades de mulets dans des proportions considérables.

Que d'observations ce traité fait naître! Dans quel but cette fourniture de 590 voitures, de 2,400 chevaux, et de 1,850 mulets? Si l'on compare l'art. 30 de la convention et le marché du sieur Noël, on voit que les deux traités ont identiquement pour objet le même service. Et si l'on rapproche les prix stipulés par l'art. 33, on reconnaît que la nouvelle convention, en ce qui concerne les voitures, occasionnera une aggravation réelle de dépenses; savoir :

Comparativement au traité Ouvrard du 5 avril . . . . 4,919,000 fr.

Comparativement aux traités
Noël et Daugny . . . . 6,085,000 fr.

Telle est cette transaction de Madrid, plus funeste encore que le marché de Bayonne et que la convention de Vitoria; elle maintient, complette tous les désastres, et leur promet un long avenir.

Jusqu'à cette époque, le sieur Ouvrard avait fait d'inutiles efforts pour soumettre à l'empire de ses marchés l'armée de Catalogne : cette lutte entre un spéculateur avide et l'administration n'est pas indigne d'un moment d'attention.

« Le 12 avril, dit M. Lucot d'Hauterive (t. Ier, pag. 412), apparaît à Perpignan le marché du 5, qui mettait le munitionnaire général en possession du service des transports et de celui des subsistances. » Et il ajoute : « Son crédit (du » sieur Ouvrard) n'était pas *encore* établi d'une » manière rassurante dans cette place. »

M. Lucot d'Hauterive résiste; il rend compte au ministre; il en reçoit l'ordre de suspendre la remise des services du 4e. corps jusqu'à la détermination du Prince généralissime; il déclare au sieur Tourton, agent du sieur Ouvrard, que ses tentatives seront impuissantes, « malgré la menace assez étrange qui m'a été faite, dit-il, *d'être brisé comme un verre pour le fait de cette désobéissance.* »

Mais lorsque la convention de Madrid eut donné aux marchés de Bayonne des développemens inespérés, l'insistance du sieur Ouvrard devint plus vive; il fallut céder; et, à partir du 1er novembre, le 4e. corps, dont tous les services étaient assurés, qui s'était vu contraint, au 31 mai, de faire suspendre les envois de subsistances de la 10e division, et qui s'est toujours trouvé pourvu de tous les moyens de transport nécessaires, fut enfin réduit à tomber dans les mains du munitionnaire général, et à venir aussi lui apporter ses tributs.

CHAPITRE III.

Exécution des marchés par le munitionnaire et par ses agens.

S'il est prouvé que le munitionnaire n'a pas su mettre à la disposition des troupes les denrées que les magasins de la frontière lui avaient livrées; s'il n'a reçu les trésors de l'État que pour les absorber ou les détourner de leur cours naturel; si, content de s'assurer par des sous-traités des bénéfices considérables, il a montré pour l'existence du soldat la plus profonde indifférence; si l'armée n'a souvent vécu que par le zèle, le dévouement des officiers de l'intendance;

s'il est vrai que bien des fois il a fallu recourir à des marchés d'urgence dont les prix, toujours plus bas que ceux alloués à Bayonne, enrichissaient le munitionnaire, au lieu de le punir; enfin, si le sieur Ouvrard et ses agens n'ont déployé d'activité que pour racheter à vil prix, du paysan espagnol, des créances sacrées; s'ils ont compromis l'honneur du nom français, ne faudra-t-il pas appeler sur ces transactions funestes les mépris de l'opinion et l'indignation de l'histoire ?

Écoutons les chefs de l'armée (1).

L'armée passe la Bidassoa le 7 à six heures du matin, et pousse son avant-garde en avant d'Oyarzun; les troupes vivent, pendant les deux premiers jours de l'occupation du territoire espagnol, des ressources qu'elles ont apportées de France, et ne reçoivent rien du munitionnaire général, à l'exception des vivres-viande assurées par le marché Dubrac, étranger, comme on sait, aux marchés du 5 avril. Le mauvais temps a gâté une grande partie du pain que les soldats portaient

(1) Ce qui suit est scrupuleusement et quelquefois littéralement extrait des rapports officiels qui sont aux pièces justificatives. On y lit les dépositions de presque tous les généraux, intendans et officiers de l'armée, sur les services du munitionnaire. On ne saurait recommander trop vivement la lecture de ces pièces, presque toutes inconnues jusqu'à présent, et qui renferment sur cette partie des affaires d'Esgagne les plus importantes révélations. (Voir les Pièces justificatives, n° IV, lettre J,)

sur leurs sacs : il faut, dès le deuxième jour, en donner à tout le monde ; c'est l'intendant du corps d'armée qui y pourvoit par un marché d'urgence, dont le prix se trouve inférieur à celui du munitionnaire général. Depuis cette époque jusqu'à Burgos, le 1er. corps n'est pourvu que par les soins de l'intendant militaire, qui pourvoit toujours, par un marché d'urgence, aux distributions de pain pour l'infanterie et la cavalerie.

L'avant-garde du 1er. corps, commandée par le général Vallin, ne trouve pas non plus vestige de dispositions faites par le munitionnaire général pour la subsistance des troupes, qui n'existent pendant la route que par les soins de l'intendance. Et que l'on ne dise pas que les agens du munitionnaire général ne pouvaient pas sans protection précéder l'avant-garde ; les chefs militaires n'avaient pas manqué de prévoyance à cet égard ; la division Quésada marchait en avant de l'armée française ; le banquier de la régence d'Urgel pouvait-il donc l'ignorer ? Mais c'est en vain qu'on voulut obtenir de lui la désignation d'un agent qui accompagnerait les troupes de la Foi : on ne put jamais l'y résoudre.

C'est au moyen du marché conclu avec le sieur Barbaste par l'intendant de la 11e. division militaire, que la 7e. division, forte de 5,000 hommes et de 1,200 chevaux, entra en Espagne, le 9 avril,

par les gorges de Roncevaux. Cette partie de l'armée n'a vécu que des secours donnés par le sieur Barbaste, des nombreux envois faits des magasins de l'État établis à Saint-Jean-Pied-de-Port, et des achats payés par les caisses de l'armée. Ces détails étaient nécessaires, dit le sous-intendant Picot de Moras, pour démontrer que le munitionnaire général ne fit pendant *tout le mois d'avril* aucune disposition pour assurer le service de la 7[e] division, et que c'est aux seuls soins de l'administration qu'elle a dû sa subsistance.

Devant la *Corogne*, tous les services ont manqué à la fois.

Devant *Pampelune*, la conduite des agens du munitionnaire général est telle, qu'il devient impossible d'en retracer *la turpitude* (1). L'armée n'a pas, sous le rapport des subsistances, pu jouir d'un seul instant de sécurité : tous les services étaient compromis, particulièrement celui des fourrages; les paysans étaient tellement exaspérés par les manœuvres employées pour extorquer leurs denrées et ne pas les payer, que les marchés d'urgence étaient devenus impraticables.

Devant *Cadix*, il fallut avancer aux agens du munitionnaire l'argent du soldat, et, toutefois,

(1) Rapport de M. l'intendant Dubois, n° IV des Pièces justificatives, lettre I.

les onze douzièmes s'accumulaient entre les mains du sieur Ouvrard.

Quelle était cependant la conduite des officiers de l'intendance? Tandis que les garde-magasins restaient en arrière des colonnes, sous prétexte de solder les fournitures, et bien plutôt, comme on en pourrait citer mille exemples, pour contraindre les habitans à des transactions ruineuses, les intendans, les sous-intendans militaires partaient, devançaient les troupes, préparaient la subsistance du soldat, contractaient des engagemens pour les garde-magasins, dont ils se constituaient ainsi les délégués. Abaissement plein de noblesse! dévouement généreux au bien public et au salut de l'armée!

Encore leur zèle n'était-il pas libre. Le major général avait donné l'ordre, souvent réitéré, de ne faire courir au sieur Ouvrard les dangers d'un marché d'urgence, qu'après avoir *légalement* constaté la défaillance du service. Ainsi, les sous-intendans n'avaient bien souvent de pouvoir que lorsqu'il n'y avait plus de remède; la prévoyance leur était interdite.

Détournons les yeux de ces agens du munitionnaire qui, comme des oiseaux de proie, ne suivent les colonnes que pour obtenir une pâture; pour arracher par d'indignes manœuvres les bons de consommation: tantôt, spéculant sur le

discrédit dont ils prétendent que ces titres seront frappés; tantôt arrachant par de perfides promesses ces malheureux créanciers de leurs domiciles, les contraignant de poursuivre la changeante demeure du munitionnaire général, et les réduisant, de guerre-lasse, à se rendre à leur merci.

Un spectacle plus grave fixe maintenant nos regards. Les créanciers espagnols du munitionnaire sont à Paris; ils arrivent du fond de la Galice et de l'Andalousie apporter leurs doléances aux pieds du Gouvernement français. C'est par eux que nos soldats ont vécu. Après avoir vainement environné en Espagne le char du munitionnaire général de leurs cris et de leurs réclamations (1), ils viennent, leurs titres à la main, rappeler qu'ils n'ont livré les fruits de leurs travaux que dans l'espérance que l'État serait caution solidaire d'un homme dont l'État autorisait et tolérait les actes. Et comment auraient-ils distingué des choses que les traités de Bayonne se plaisaient à confondre? Comment n'auraient-ils pas été trompés par tant de luxe, d'assurance et de faveur? Et, après avoir tant de fois payé au sieur Ouvrard la valeur des

(1) Voir aux Pièces justificatives le rapport du général Digeon, qui dit que la conduite du sieur Ouvrard est un scandale public, et qu'il fut obligé de donner une escorte au munitionnaire, nº IV, lettre L.

services qu'il n'a point faits, la France sera-t-elle donc condamnée au malheur d'entendre les malédictions de tant de familles!

Ordonnance de Briviesca.

L'ordonnance de Briviesca, datée du 14 novembre 1823, résilie enfin les marchés.

Toutefois, rapprochons de tous ces déplorables récits que l'on vient de lire, le préambule de cette ordonnance :

« Considérant qu'en vertu du traité d'occupa-» tion qui doit être incessamment conclu entre » S. M. C. et S. M. T. C., les subsistances, le » chauffage, les fourrages et les transports néces-» saires aux troupes de l'armée d'occupation, dont » le sieur Ouvrard, munitionnaire général de » l'armée, a l'entreprise, aux termes de ses traités, » devront désormais être à la charge du gouver-» nement espagnol; et voulant donner au muni-» tionnaire général tout à la fois *une preuve de* » *notre satisfaction sur la manière dont son* » *service a été exécuté, et une indemnité pour* » *la cessation prématurée de ses marchés, etc.* »

On éprouve le besoin de dire que ces éloges inattendus, donnés à l'entrepreneur, n'ont point été tracés par une auguste main.

On doit faire remarquer d'abord que le projet du dispositif de l'ordonnance de Briviesca avait été expédié de l'état-major-général au ministère, qui l'avait renvoyé, après en avoir examiné les articles; mais le préambule fut à dessein laissé en blanc, pour n'être rempli qu'à l'armée.

Une pièce intitulée : *Copie de l'ordonnance de Briviesca*, fut saisie dans les bureaux du munitionnaire. « Ce titre est évidemment mensonger, » dit M. le procureur-général (pag. 57 du réqui- » sitoire devant la Cour des Pairs); il y a entre » cette pièce et l'ordonnance des différences telles, » qu'on ne peut les attribuer à des erreurs de » copiste..... » Il est certain que le témoignage de satisfaction fut stipulé par le sieur Ouvrard, dans la négociation relative à la résiliation de ces marchés.

« On aura cru (ajoute le réquisitoire, pag. 62) » qu'au prix d'une formule complimenteuse, ce » n'était pas trop acheter la résiliation et le terme » des contestations qu'aurait pu susciter la pro- » longation des marchés. »

Ce qu'il importait de saisir, c'est que la conduite du munitionnaire en Espagne ne fut jamais revêtue d'une auguste approbation.

Je ne puis pas quitter ce sujet sans constater aussi qu'il résulte du rapport à la Cour des

Pairs et du réquisitoire, que la correspondance de l'état-major général, relative aux marchés, était préparée, non pas dans les bureaux du major général, ce qui aurait été tout simple, mais dans ceux du munitionnaire. Le rédacteur était le sieur *Maurice Allard*, agent principal du sieur Ouvrard; le fait est devenu constant. « Il se peut, dit le réquisitoire, » page 73, qu'à l'insu du chef, le sieur Ouvrard et ses agens aient profité de ces premières » communications, trop faciles peut-être, mais qui » n'offraient rien de réellement répréhensible, » pour fonder dans les bureaux de l'état-major » *des habitudes, des intelligences et des dévouemens.*» Et plus loin, p. 74 : «Le sieur Ouvrard se » regarde comme une puissance..... Le poste éminent auquel il s'est placé, ces vastes destinées » qu'il s'est faites, lui ont persuadé que, comme » tous les souverains, il devait avoir sa police; il » s'en est créé une : pour la former, *il a trouvé* » *tout simple d'acheter tout ce qui était à* » *vendre.* »

Pour moi, il m'a suffi de remonter à l'origine de la correspondance, d'en saisir la clef. Je sais pourquoi j'ai vainement protesté contre des marchés désastreux; pourquoi je suis resté un défenseur si malheureux de la fortune publique; pourquoi l'intendant en chef Bourdon, nommé

par moi au poste de M. Sicard, a trouvé sur la frontière l'ordre de rétrograder; tout s'explique : la correspondance de l'état-major général se préparait chez le sieur Ouvrard.

Les traités ont trouvé des apologistes dans le sein de la Chambre des Pairs, et je n'aurai pas le tort de quitter le sujet dont je m'occupe en ce moment, sans méditer sur les opinions émises par deux nobles orateurs.

Je ne m'occuperai pas du soin pris par M. le duc d'Escars et par M. le comte d'Ambrugeac pour démontrer que les marchés n'ont pas été la seule cause du crédit supplémentaire de 107,568,000 fr. accordé en 1824.

La liquidation des marchés Ouvrard est faite : l'avoir du munitionnaire général se trouve irrévocablement fixé à. 51,027,132f 45c

Son débit se forme des élémens qui suivent, ci, 1o en numéraire.	45,928,046 f. 23 c.	53,182,604f 68c
2o. Remises et denrées appartenant à l'Etat, ci.	7,151,395 02	
3o. Imputations diverses. . . .	103,163 43	

Il s'ensuit que le débit ex-

A reporter d'autre part... 2,155,472f 23c

Report d'autre part......	2,155,472f 23c
cède le crédit, et que, par conséquent, le sieur Ouvrard est débiteur envers l'État, par le résultat de la liquidation définitive de ses comptes, d'une somme de, ci.	2,155,472f 23c

Comment donc les marchés tous seuls auraient-ils rendu nécessaire le crédit de 107 millions?

Et qui jamais l'a prétendu?

Ce que toute la France a dit, c'est que les clauses du marché se trouvaient tellement onéreuses pour l'État, qu'il devenait difficile d'admettre que l'intérêt de l'armée les ait seul inspirées (1).

Cette question, les marchés sont-ils, ne sont-ils pas onéreux? se rattache évidemment aux questions d'un autre ordre, dont la justice est en ce moment saisie. C'est donc un sujet très-digne d'examen que celui de la fixation des prix; et ceux qui croient en trouver la solution dans ce mot tant répété par le sieur Ouvrard : *Je suis marchand; j'ai fait mes prix; c'était à vous de vous y connaître;* ceux-là prouvent qu'ils n'ont

(1) Voir tableau, Pièces justificatives, no. 6, duquel il résulte que la différence en plus, au profit du munitionnaire ou en perte pour l'État, est de 21,193,992 fr. 72 c., ou 93 p. 100.

Voir encore, Pièces justificatives, no. 4, rapport du sous-intendant Delamarre, lettre I.

pas même compris la difficulté que renferme cette vaste et déplorable affaire des marchés d'Espagne. Aussi les deux nobles Pairs sont-ils arrivés sur le terrain véritable de la discussion, en soutenant que les conditions étaient raisonnables, et que jamais on n'avait fait la guerre à si bon marché.

Il est bien vrai que tous deux se sont réunis dans cette pensée, que les prix accordés au sieur Ouvrard étaient fort élevés; mais ils ne pensent pas que l'on puisse en conclure que les marchés étaient onéreux. « J'entends par un marché » onéreux, a dit M. le duc d'Escars, non pas » simplement un marché dont les conditions sont » chères, mais bien celui qui, vu les circonstances, » serait plus élevé que le taux ordinaire des mar- » chés de même espèce. Il faudrait de plus, à mes » yeux, pour qu'un marché soit évidemment oné- » reux, que celui qui l'a passé eût pu se procurer » les mêmes denrées, les mêmes avantages, satis- » faire les mêmes besoins à des prix moins éle- » vés (1). » Il serait facile de démontrer qu'avec une pareille doctrine il n'est pas de contrat usuraire qui ne dût être justifié. Mais, passons.

Pour arriver à la solution du problême qu'il vient de poser, M. le duc d'Escars se livre à des rapprochemens qui ne pouvaient le conduire

(1) Séance du 18 juin, *Moniteur*.

qu'à l'erreur, et s'appuie sur une supposition dont la bonne foi va reconnaître l'inexactitude.

Il ne s'agit pas de savoir quelles ont été les conditions des marchés dans le cours de la guerre faite en 1807 : les circonstances n'étaient évidemment pas les mêmes. Il ne fallait pas rechercher non plus les prix accordés, il y a plusieurs années, à la compagnie Vanlerberghe, pour les fournitures faites dans le midi de la France. Les prix moyens en Espagne, sur ce territoire où les conventions devaient s'accomplir, les prix, à l'époque même des traités, c'est-à-dire en 1823, voilà le seul point de comparaison admis par l'équité. Là, se trouvait la base des stipulations; là, se trouve la preuve que, d'après les principes mêmes que pose le noble Pair, les marchés ont été aussi onéreux qu'ils pouvaient l'être. L'orateur s'autorise des prix payés par l'administration en Catalogne. L'exemple est malheureux. Un tableau comparatif, placé à la fin de cet écrit, laissera, nous l'espérons, le noble Pair dans la conviction que le service de la Catalogne, fait par les soins du ministère de la guerre, a coûté, toute comparaison faite, 2,255,376 fr. 72 c. ou 26 p. 100 un quart de moins que les prix des marchés Ouvrard (1). Encore faut-il se rappeler que

(1) Voir aux Pièces justificatives le tableau n°. 3.

la Catalogne est le pays le plus montagneux, le plus stérile de l'Espagne, le plus difficile à approvisionner par la nature des lieux, que le transport ne peut s'y faire qu'à dos de mulet, et qu'il était surtout, depuis plusieurs années, le théâtre de la guerre civile la plus animée.

TITRE III.

EXAMEN DES REPROCHES ADRESSÉS AU DUC DE BELLUNE.

Le plan d'approvisionnement que j'ai adopté, une réquisition de fourrages frappée sur le département des Basses-Pyrénées, mon voyage à Bayonne, la mission de M. Deshaquets, ma lettre du 16 avril au Prince généralissime, la nomination de M. Sicard, le choix du personnel administratif, les préparatifs faits pour les équipages de pont, le matériel et les troupes de l'artillerie, celles du génie et des équipages militaires : tels sont les points sur lesquels s'est principalement exercée la critique de mes détracteurs.

§. Ier.

Plan d'approvisionnement.

On m'a prêté l'absurde pensée d'avoir voulu faire vivre l'armée, pendant tout le temps de son séjour en Espagne, avec des convois venus de Bayonne. Ce prétendu projet a été une source abondante d'ironies. On a représenté des millions de charriots devant traverser dans tous les

sens les provinces espagnoles, et porter, même jusque sous les murs de Cadix, la ration quotidienne de vivres et de fourrages; puis on s'est écrié avec l'accent du triomphe : Qui donc ignorait qu'après plusieurs jours de marche, une armée de 100,000 hommes ne pouvait plus s'alimenter par les magasins de l'intérieur? La victoire allait au pas de course, vos convois pouvaient-ils la suivre?

Je dois dire d'abord que j'ai donné des ordres pour la réunion d'une forte base d'approvisionnemens sur la frontière, dans l'intention d'alimenter l'armée, si des résistances ou des combinaisons politiques l'obligeaient à séjourner sur les bords de l'Ebre. J'ajoute que j'ai prévu et dû prévoir la possibilité d'une armée de seconde ligne, et la nécessité d'alimenter les troupes qui assiégeraient Pampelune et Saint-Sébastien.

Au surplus, voici à ce sujet l'opinion de la commission d'enquête, composée d'hommes qui ont acquis tant de gloire et de renommée dans le commandement des armées et dans leur administration (1).

« La conduite de la guerre, dit-elle, dépen-

(1) Les membres de la commission étaient M. le maréchal duc de Tarente, M. le comte Daru, M. le comte de Villemanzy, pairs de France; et MM. le comte de Vaublanc, baron de la Bouillerie; et contre-amiral Halgan, députés.

» dait sans doute de diverses circonstances qu'on » ne pouvait juger d'avance d'une manière cer- » taine : on pouvait s'attendre à une résistance » qui obligerait l'armée à ne marcher qu'en » grandes masses, avec précaution; à séjourner » autour des places qu'il fallait soumettre; à s'ar- » rêter même, pendant quelque temps, sur les » bords de l'Èbre. On devait prévoir que les en- » nemis feraient des efforts pour rendre les com- » munications difficiles, et pour empêcher l'ar- » mée de profiter des ressources que le pays » pouvait offrir.

Je n'ignorais pas que, si l'armée s'avançait avec rapidité vers Madrid, il devenait insensé de songer à la poursuivre par des convois qui n'auraient jamais pu l'atteindre. Je savais apparemment que, quand une armée de 100,000 hommes est à quatre marches de ses magasins, les moyens de transports doivent être décuples de la consommation journalière, et demanderaient un nombre trop considérable d'hommes, de chevaux et de voitures.

La correspondance dont on s'est armé contre moi s'explique par un mot; les lettres citées sont écrites, ou avant l'ouverture de la campagne, ou dans des temps rapprochés du passage de la Bidassoa.

Avant l'ouverture de la campagne, je devais

calculer sur tous les événemens et sur toutes les chances possibles ; je devais prendre des mesures pour que l'armée, contrainte de rester quelque temps stationnaire, pût trouver des secours dans les magasins.

Après le passage de la Bidassoa, et lorsque l'armée, pour me servir des termes de la commission, était encore *dans des stations voisines*, et si toutes ces chances paraissaient déjà moins à craindre, je n'en devais pas moins les prendre en considération, et prévoir encore leur possibilité. Ainsi, ma lettre du 29 avril, que l'on invoque avec tant de joie, n'est postérieure que de vingt-deux jours au passage de la Bidassoa : la cavalerie n'était entrée en Espagne que le 20, et le Prince généralissime était encore à Vitoria.

On me reproche aussi de n'avoir pas cru *aux ressources locales* ; ma réponse est dans mes actes : Dès le 12 mars, je traçais dans mon rapport la conduite qui devait être tenue pour se les procurer, et mon instruction du 10 mars, citée dans le chapitre 1er, prouve que, 27 jours avant l'ouverture de la campagne, je voulais que l'on pratiquât des intelligences à cet égard avec des négocians français et espagnols, et que j'autorisais même déjà à traiter pour quelques fournitures, mais avec réserve et précaution.

On va plus loin, et, au moyen d'un déplorable

artifice, on a voulu persuader que j'avais considéré l'Espagne et toutes ses provinces comme un pays frappé de stérilité. J'avais dit, dans le même rapport du 12, « que, pour prévenir les abus et » les excès inséparables du séjour des gens de » guerre dans un pays qui serait dépourvu de » bois, de blé, de farines, de vin et de four- » rages, il était nécessaire que S. A. R. s'environnât » des députés des provinces. » Je parle, on le voit, d'une contrée comme il s'en rencontre dans les royaumes les plus fertiles. Eh bien! on isole ce passage de ce qui précède, et le sieur Ouvrard imprime, page 98 de son Mémoire, que, dans le rapport du 12 mars, toute l'*Espagne est présentée comme un pays dépourvu de bois, de blé, de farines, de fourrages.* Quelle probité de discussion et de logique, d'appliquer à tout un territoire ce que le ministre a dit d'une localité! Voilà comment, en altérant le sens, en pervertissant les textes, on arrive facilement à tromper l'opinion.

Mais je me reproche toutes les explications dans lesquelles je viens d'entrer: en effet, à qui fera-t-on croire que le projet d'approvisionner l'armée par les magasins de Bayonne jusque dans l'île de Léon, soit entré dans la pensée d'un vieux général, après tant de commandemens dans des pays si divers, et dans cette Péninsule même, qui n'a peut-être pas oublié son nom?

Combien, d'ailleurs, n'est-elle pas étrangère à la question qui s'agite, cette supposition d'un système imaginaire habilement jetée dans la discussion. Car, enfin, s'il était vrai que le ministre eût aggloméré sur la frontière des monceaux de grains, de biscuit et de fourrages, dans l'intention de les disperser dans les royaumes d'Espagne, les marchés en seraient-ils donc plus justifiés? En deviendraient-ils plus nécessaires? Et de ce qu'à Bayonne on aurait réuni beaucoup trop, pourrait-on jamais conclure que Bayonne ne possédait pas assez?

J'arrive à d'autres faits.

§. II.

Réquisition de fourrages dans les Basses-Pyrénées.

J'avais pris de telles précautions pour que l'approvisionnement, sous tous les rapports, dépassât les besoins, que je ne fus pas moins surpris qu'affligé en apprenant que, dans le courant de mars 1823, les fourrages avaient été obtenus, dans le département des Basses-Pyrénées, par voie de réquisition. Dès cette époque cependant, la division renfermait 446,044 rations complètes de fourrage; et les troupes, commençant seulement alors à se rapprocher de la frontière, ne présen-

taient que 8,703 chevaux : l'explication de cette circonstance se trouve dans l'étrange répartition des troupes.

J'avais écrit, le 12 mars (tome III, première partie, page 400), au major général : « Il est » essentiel que vous agissiez de concert avec » M. l'intendant de la 11e division, autant toutefois que le permettront les opérations militaires; » car c'est réduire de beaucoup les obstacles » qu'offre à l'armée le service des subsistances, » *que de placer les troupes à portée des points* » *d'approvisionnement et de fabrication.* »

Le major général n'avait tenu compte de mes avis. Orthez, qui n'offrait de ressources que pour l'infanterie, avait reçu de la cavalerie, tandis que de l'infanterie avait été établie dans des places abondamment pourvues de fourrages.

C'est à l'état-major général que le cantonnement des troupes appartient; c'est le géneral en chef qui doit les placer d'après ses vues, et les mouvemens stratégiques qu'il médite. Je tiens à la main l'ordre en date du 18 février, signé Guilleminot, qui prescrit la répartition des troupes.

Que pouvait faire le ministre? Il a dû se borner à prévenir de pareils abus, en s'en plaignant à celui qui les avait amenés. « Je dois vous » faire observer, disais-je au général Guillemi- » not, dans ma lettre du 11 mars (tome III,

» première partie, page 158), que les difficul-
» tés qu'éprouve le service proviennent souvent
» de ce qu'on dirige précipitamment, et sans
» avis préalable, de la cavalerie sur un point
» dénué de magasins d'approvisionnemens et de
» ressources locales. Il importe essentiellement à
» la bonne exécution du service des subsistances,
» que le placement des troupes soit combiné avec
» les ressources locales et les approvisionnemens,
» de manière à prévenir les secousses et les tirail-
» lemens qui sont la suite de ce défaut de combi-
» naison. Je ne puis donc que vous prier de vou-
» loir bien avoir égard, autant qu'il vous sera
» possible, à mes observations. » (Tome III, pre-
mière partie, page 159.)

Il est donc singulier de trouver la réquisition faite dans le département des Basses-Pyrénées parmi les accusations dirigées contre moi.

§. III.

Présence du ministre à Bayonne.

Ma présence à Bayonne et l'autorisation provisoire que les marchés ont reçue de moi, sont des faits dont les amis du munitionnaire tirent un très-grand parti.

Il faut donc s'attacher à cette circonstance.

C'est par moi-même que le général Guilleminot avait été désigné au choix de Sa Majesté pour remplir auprès du Prince la place de major général. Les hautes fonctions dans lesquelles la confiance du Roi m'avait placé, en me mettant à la tête du département de la guerre, ne me permettaient pas de penser au projet d'accompagner S. A. R.; et, sans un événement tout-à-fait imprévu, je n'aurais pas quitté la capitale, où m'attachaient si impérieusement tous les genres d'intérêts et de devoirs.

Cet événement imprévu, le voici :

Le samedi 23 mars, à deux heures du matin, M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi, et M. Franchet, directeur-général de la police, se présentent à l'hôtel du ministre : une conspiration, disaient-ils, venait d'être découverte; une malle remplie des emblêmes de l'ancien Gouvernement, et qui était adressée à Bordeaux pour M. de Lostende, premier aide-de-camp du major général, venait d'être saisie. Il était impossible que le ministre de la guerre n'obtempérât pas à la réquisition de faire arrêter M. de Lostende; le conseil des ministres pensa que, dans la circonstance donnée, le remplacement de M. le comte Guilleminot devenait nécessaire, et je dus obéir à la volonté expresse du Roi, qui m'or-

donnait de me rendre à l'armée pour y remplir les fonctions de major général.

C'est dans ces circonstances que j'arrivai à Bayonne, où ne m'appelait certainement pas, comme on l'a tant de fois répété, le besoin de visiter les magasins, et de vérifier de mes propres yeux l'état des approvisionnemens.

Je n'ai pas pensé, je n'ai pas dû penser un moment que la subsistance de l'armée fût compromise; et comment pouvais-je me préoccuper d'un pareil danger, lorsque, par la situation qu'il m'a présentée *le 4 avril*, M. Sicard accusait un approvisionnement de 2,480,275 rations de pain et biscuit, et 750,400 rations de riz à Bayonne seulement? Ce résultat n'était pas en harmonie avec la vérité; je n'y retrouvais pas non plus les prévisions de 1822; mais enfin je n'y pouvais pas puiser d'inquiétudes sur le sort du service courant. M. Deshaquets me disait aussi, dans son rapport, que le service des vivres était dans un état satisfaisant, et que celui des fourrages dépassait de plusieurs jours les besoins de la consommation : d'un autre côté, les arrivages qui se succédaient avec ponctualité, ne m'ont jamais permis un moment d'hésitation. C'était en me reportant aux ordres que j'avais donnés, que je trouvais le sujet de mes plaintes; je croyais alors que ces ordres n'avaient pas été complétement exécu-

tés; mais jamais, dans aucun temps, je n'ai cru l'armée réduite à la nécessité d'implorer le secours des traitans.

Ce fut donc avec une surprise inexprimable que j'appris, par des bruits de ville, que M. Sicard, le même qui m'avait remis, le 4 avril, l'état rassurant dont j'ai parlé, avait passé le lendemain ces marchés, qui livraient tous les services au sieur Ouvrard.

Et comment n'aurais-je pas été jeté dans le plus profond étonnement?

Je suis à Bayonne.

Je vois tous les jours et M. le major général, et M. le général Bordesoulle, et M. l'intendant en chef; on garde avec moi le secret le plus profond sur les propositions du sieur Ouvrard.

Les marchés se consomment dans la nuit du 4 au 5, sans ma participation, à mon insu.

La journée du 6 avril ne m'apporte aucune révélation.

Le 7, la notoriété publique me fait connaître qu'il existe un munitionnaire général, et que ce munitionnaire, c'est le sieur Ouvrard; et le 8, au matin, au moment où je partais pour me rendre à Paris près du Roi, je reçois de M. Sicard la confirmation de cette nouvelle; il m'apprend en même temps que les marchés ont déjà reçu l'approbation de Son Altesse Royale.

L'armée avait passé, la veille, la Bidassoa. Je montais en voiture. Je pris le seul parti que commandaient les circonstances; j'écrivis à l'instant même à M. le major général. Je me plaignis du silence gardé avec le ministre de la guerre sur une mesure de cette importance. Je lui disais que *j'apprenais indirectement* la passation du marché; je le priais de me l'adresser à Paris; j'ajoutais que toutefois je l'approuvais *provisoirement.*

Certes, cette lettre n'a pas compromis le droit de discuter, lorsqu'il me serait connu, un acte dont je devais rester responsable. Ce n'est que le 17, à Paris, et sur une copie reçue du ministère des finances, que j'ai lu, pour la première fois, les conditions de ces traités sans aucun exemple dans les fastes de l'administration.

Aussi, le 25 avril 1823, après avoir retracé à M. Sicard l'état des approvisionnemens, j'ajoutais (tome III, première partie, page 476) : « Ces ressources étaient suffisantes pour pourvoir à la nourriture de 100,000 hommes pendant 56 jours, et de 20,000 chevaux pendant 23. Or, les besoins n'étaient pas tellement pressans, que vous vous soyez trouvé dans la dure nécessité de souscrire subitement un marché véritablement désastreux, tant sous le rapport du prix que sous celui des conditions, et en opposition avec tous les réglemens existans.»

Voilà comment j'ai reconnu la nécessité des marchés.

Il a convenu au sieur Ouvrard de dire, dans son Mémoire, page 47, avec ce ton de supériorité qui règne dans tous ses écrits, qu'après la signature des marchés, *il avait voulu voir le ministre de la guerre;* qu'il m'avait demandé mon approbation, en me déclarant que, si je la refusais, il allait à l'instant même rendre les traités à Son Altesse Royale. M. Ouvrard pousse plus loin l'audace, car quel autre terme pourrait rendre ma pensée? Il me fait parler: — « Vous voilà donc » munitionnaire, monsieur Ouvrard! Combien » allez-vous gagner? etc. » Eh bien! je déclare de la manière la plus positive qu'il n'y a rien de vrai dans ce récit; qu'il ne fut question ni *des marchés, ni du munitionnaire* dans la seule visite que les sieurs Ouvrard et Tourton ont jugé à propos de me faire.

§. IV.

Mission de M. Deshaquets, lettre à M. le Président du conseil.

Il est très-vrai que des bruits alarmans, dont il est inutile aujourd'hui de rechercher la source, ont précédé l'arrivée de M. Ouvrard à Bayonne, et que j'ai donné à M. Deshaquets la

mission de me rendre compte des inquiétudes que l'on prétendait avoir sur le service des subsistances. Ce sont les termes mêmes de ses lettres de service. Il est encore très-vrai que, dans ma lettre du 14 mars, à M. le général Andréossy, j'ai parlé des inquiétudes *plus ou moins fondées* que l'on avait fait naître dans mon esprit. Ces actes prouvent qu'il a existé des bruits, qu'ils sont venus jusqu'à moi, et non pas que j'en ai été la source. Les erreurs, les méprises, les retards, surtout, dans l'exécution de mes ordres, n'étaient pas impossibles; et lorsqu'il s'agissait d'un intérêt sacré, j'aurais été coupable si je n'avais pas ordonné des vérifications. Je n'ai donc pas accrédité les alarmes; et dans tout ce qui précède, j'en ai démontré le peu de fondement.

J'ai dit au président du conseil, en lui envoyant le rapport du 12 mars, *que je donnais le démenti le plus formel aux bruits qui m'accuseraient de n'avoir pris aucune mesure pour assurer les services les plus importans*. Et, dans la vérité, mes ordres, ma correspondance, attestent ma sollicitude.

§. V.

Lettre du 16 avril au Prince.

Ma lettre, du 16 avril, au Prince généralissime,

étant aussi devenue le sujet de beaucoup de fausses interprétations et de beaucoup d'erreurs, je dois m'y arrêter un moment.

Je l'ai dit, j'avais acquis à Bayonne la certitude que la subsistance de l'armée était assurée; mais je croyais, d'après le rapport d'hommes en qui je devais placer ma confiance, que toutes mes prévisions n'avaient pas été accomplies, et que la réserve, dont j'avais ordonné la formation, n'existait dans les magasins que d'une manière incomplète. C'est dans ce sens que j'ai écrit, le 16 avril 1823, au Prince généralissime, pour demander à Son Altesse Royale le remplacement de M. Sicard, et proposer, à son choix, M. Bourdon, intendant de la 10e. division militaire.

J'ai dit dans cette lettre, « que j'avais acquis à
» Bayonne la fâcheuse conviction que mes ordres
» n'avaient été exécutés *que d'une manière in-*
» *complète.....*

» Que le service des subsistances était depuis
» long-temps l'objet de ma sollicitude; que des
» approvisionnemens en tous genres devaient être
» formés, avant le 1er avril, sur toute la ligne, et
» constamment entretenus, de manière à ga-
» rantir complétement la subsistance des trou-
» pes au-delà des Pyrénées, pendant plus de
» deux mois, et *tout le temps que les ressources*
» *locales seraient insuffisantes pour dispenser*

» *l'administration de réclamer les secours de*
» *l'intérieur.* »

Je voulais une réserve de deux mois, parce que j'ignorais si la marche de l'armée ne se trouverait pas retardée par des résistances et des obstacles.

On comprend que l'absence de cette réserve de deux mois ne motivait pas les marchés Ouvrard, qui n'avaient pas pour objet d'y suppléer.

J'y parlais aussi de la défection de l'entreprise Rollac, et je faisais remarquer « que l'intendant
» de l'armée *pouvait* et *devait seul remédier au*
» *mal, puisque les ressources auxquelles il a*
» *été forcé d'avoir recours existaient dans les*
» *localités, et qu'il lui était facile d'en préve-*
» *nir l'accaparement.* »

Voici maintenant dans quels termes je m'expliquais sur la convention de Bayonne :

« *Ce traité, tout entier dans les intérêts d'une*
» *entreprise qui n'offre aucune garantie, com-*
» *promet donc à la fois et l'existence de l'armée,*
» *et les intérêts du Trésor, et la responsabilité*
» *des ministres du Roi.* »

Que les défenseurs des marchés montrent d'habileté quand ils savent trouver dans cette lettre l'apologie des mesures qui ont enrichi le munitionnaire!

La verront-ils davantage, cette apologie, dans la lettre du 25 avril, où je démontre à M. Sicard

« *qu'il ne s'était pas trouvé dans la dure néces-*
» *sité de souscrire subitement un marché véri-*
» *tablement désastreux, tant sous le rapport*
» *du prix que sous celui des conditions, sans*
» *exemples et en opposition avec les réglemens*
» *existans?* »

§. VI.

Nomination de M. Sicard, et personnel de l'administration.

M. Sicard a pris le soin de me disculper d'un grave reproche, en racontant lui-même, dans son Mémoire, l'histoire de sa nomination. Quant au choix du personnel de l'administration, je l'ai environné de toutes les précautions qui pouvaient m'éclairer. Je ne voudrais pas répondre des connaissances, ni même de la moralité de tous les subalternes. Qui pourrait croire que, dans plusieurs écrits, on s'est plaint avec amertume du défaut d'intelligence des hommes chargés de conduire les mulets de bât?

Je dis avec assurance qu'en général les employés étaient dignes de la confiance du Gouvernement. On a vu si le corps de l'intendance n'avait pas réfuté à l'avance, par sa belle conduite dans la Péninsule, les calomnies intéressées dont il s'est vu l'objet.

§. VII.

Équipages de pont.

Je ne veux laisser dans l'oubli aucune des questions qui m'ont été adressées, et je m'explique sur les motifs qui m'ont déterminé à faire construire l'équipage de pont à l'arsenal de Strasbourg.

1°. Jusqu'au moment où le feu Roi manifesta, à l'ouverture des Chambres, le 2 janvier 1823, l'intention de rétablir en Espagne l'autorité de Ferdinand VII, il avait été dans la politique du Gouvernement de voiler encore ses projets ultérieurs, afin d'en mieux assurer le succès. Il est permis de ne pas partager l'opinion d'un noble Pair, M. le comte d'Ambrugeac, qui soutient que l'on devait mettre les Espagnols dans la confidence des apprêts de la guerre, à une époque où elle n'était encore qu'en projet. Cette politique chevaleresque fait honneur sans doute aux sentimens de celui qui la professe; mais n'y trouve-t-on pas le triple inconvénient de précipiter les événemens, de rendre les hostilités inévitables, et de préparer des résistances?

Je reviens au sujet qui m'occupe en ce moment. Ordonner avant la déclaration de guerre la construction d'un équipage de pont sur la frontière d'Espagne, c'eût été annoncer d'une manière osten-

sible qu'on avait dessein de l'envahir. D'un autre côté, si on eût commandé l'équipage de pont postérieurement au 28 janvier, il n'eût pas pu être achevé vers la fin de mars, époque à laquelle des raisons d'État commandaient impérieusement de commencer la campagne. Le pont de bateaux a été commandé à Strasbourg le 5 décembre; il n'a pu être terminé que le 25 février, c'est-à-dire en soixante-dix-neuf jours, malgré les immenses ressources de ce grand établissement et les ordres adressés au directeur. En le commandant, le 28 janvier, à Bayonne, à Toulouse, ou dans toute autre ville du Midi, où on n'aurait pas eu, à beaucoup près, les mêmes moyens qu'à Strasbourg, il n'aurait pas pu être prêt pour le 1er avril, c'est-à-dire en soixante-deux jours. Il était donc de la prudence de l'administration d'en ordonner la confection, à l'avance et au loin, en prenant les précautions nécessaires pour le faire arriver à temps: ce à quoi on est parvenu, puisque l'équipage a pu arriver à Bayonne le 30 mars, et que les troupes n'ont passé la Bidassoa que le 7 avril.

2°. L'arsenal de Toulouse, chargé déjà d'organiser un matériel considérable, n'aurait pu entreprendre encore celui de l'équipage de pont, sans que tous ses travaux en fussent sensiblement ralentis.

3°. Le projet d'équipage de pont, d'après lequel

on devait construire celui qui était destiné à l'armée d'Espagne, bien qu'approuvé après un mûr examen, n'avait pas encore reçu la sanction irrécusable de l'expérience. Les épreuves qu'on avait faites à Strasbourg garantissaient bien sa supériorité sur tous ceux qui avaient été essayés précédemment, sous le rapport de la facilité et de la sûreté de sa manœuvre; on était certain que les bateaux et nacelles convenaient à l'usage auquel ils sont destinés; mais on ne l'était pas autant de la solidité des haquets ou voitures employées à leur transport et leur chargement. Avant de s'engager dans un pays ennemi avec un équipage de cette nature, il était donc prudent et nécessaire de le soumettre à une épreuve décisive, en lui faisant faire, dans l'intérieur de la France, une route assez longue pour permettre de reconnaître tout ce qui pourrait lui manquer, sous le rapport de la solidité et de la facilité du transport, et pour mettre à même de remédier à ses défauts, s'il s'en découvrait quelques-uns avant le moment de l'entrée en campagne: car on sait qu'alors il n'est plus temps de corriger, de perfectionner; il faut agir et employer ce qu'on a.

C'est ainsi que, voulant éprouver la solidité du nouveau système d'artillerie de campagne, on a fait dans toutes les écoles parcourir aux batteries des distances considérables, et que la direc-

tion de Toulouse, entre autres, leur a fait faire, dns les Pyrénées, un voyage de plus de soixante-dix lieues.

4°. Le projet d'équipage de pont, d'après lequel les bateaux, haquets et nacelles, etc. devaient être construits, venait d'être récemment discuté à Strasbourg. Les modèles s'y trouvaient, ainsi que les officiers, auteurs du projet, et les ouvriers qui avaient été employés à la construction de ces modèles. Ainsi, en ordonnant sur ce point la formation de l'équipage, on acquérait la certitude que les différentes parties en seraient établies avec plus de soin, d'exactitude et de précision que dans tout autre arsenal.

Enfin, les courbes, les autres bois et tout le matériel de cet équipage devaient se trouver beaucoup plus facilement, de meilleure qualité, et à bien meilleur marché à Strasbourg qu'à Toulouse.

Le pont construit à Strasbourg était donc, à proprement parler, *l'équipage de pont de l'armée,* celui qui devait la suivre dans ses mouvemens en Espagne.

Mais, par précaution et dans la crainte que quelque obstacle imprévu n'empêchât son arrivée à Bayonne pour l'ouverture de la campagne, j'avais donné l'ordre de construire sur les lieux, avec les moyens qui s'y trouvaient, quelques bateaux et

nacelles pour servir au passage de la Bidassoa, et qu'on pût transporter de Bayonne sur le point de ce passage, au moyen de quelques charriots à munition transformés provisoirement en haquets.

Les dépenses occasionnées par cette mesure de précaution se sont élevées à 25,773 fr. 90 cent.

L'équipage de pont de Strasbourg (non compris les cordages) a coûté 95,518 fr. 47 cent.

Il est important de remarquer,

1°. Que, dans cet équipage destiné à suivre l'armée en Espagne, et calculé pour le passage des plus grands fleuves de la Péninsule, le nombre des bateaux, poutrelles, madriers, etc., était plus considérable d'un tiers que dans l'équipage de pont de Bayonne, spécialement destiné au passage de la Bidassoa;

2°. Que le premier de ces équipages comprenait soixante-dix haquets, voitures très-coûteuses à cause de leurs essieux en fer, et de leurs boîtes de roue en cuivre; tandis que l'équipage de Bayonne, qui ne devait pas voyager, n'avait point de haquets, et qu'on se servit, pour le transporter de Bayonne à la Bidassoa, de trente charriots à canon, auxquels on fit momentanément les modifications nécessaires pour les employer à cet usage, et qu'il a fallu ensuite modifier de nouveau pour les rendre à leur première destination.

L'équipage de pont construit à Strasbourg

existe dans cette dernière place, sauf six bateaux et leurs haquets, envoyés à Toulouse pour servir à l'instruction des troupes d'artillerie.

Il résulte des renseignemens pris au bureau des transports, 1° que, sur soixante-six voitures composant cet équipage, soixante-quatre (plus que suffisantes pour assurer le passage de la Bidassoa) étaient arrivées à Bayonne avant le 1er avril.

Je veux aussi parler de piquets destinés à la cavalerie.

La confection de vingt-cinq mille piquets pour la cavalerie aurait demandé beaucoup de temps, s'il avait fallu en confectionner de nouveaux. Ces piquets doivent être ferrés et porter un anneau. J'ai préféré faire usage de ceux qui se trouvaient déjà dans nos arsenaux.

Aucune précaution ne fut négligée dans le temps pour s'assurer que tous les objets composant le matériel de l'artillerie et du génie de l'armée d'Espagne, arrivaient à leur destination aux époques fixées. Quatre capitaines d'artillerie furent désignés à cet effet, le 8 avril 1823, pour parcourir les routes suivies par les convois expédiés de Metz et de Strasbourg sur Bayonne et Perpignan, et les rapports unanimes de ces officiers firent connaître que, malgré le mauvais état dans lequel étaient les chemins à cette époque, il n'était rien resté en arrière.

§. VIII.

Matériel de l'artillerie.

Il est curieux d'entendre les partisans du sieur Ouvrard me demander compte du matériel de l'artillerie, auquel je ne sache pas que le munitionnaire général ait été chargé de pourvoir. Au surplus, je vais les satisfaire.

Il fallait tout créer, parce que tout avait souffert de l'influence de deux invasions successives, du malheur des finances et d'une longue paix. Au Midi, nos établissemens militaires se trouvaient dans le plus grand dénuement. Dès le mois d'octobre, deux grands équipages de siége, 30 batteries de campagne de 6 bouches à feu chacune, les caissons d'artillerie et d'infanterie, les projectiles, les armes de main, tout le matériel nécessaire à une armée de 100,000 hommes, fut réuni sur la ligne des Pyrénées.

§. IX.

Troupes de l'artillerie, troupes du génie et des équipages militaires.

Les troupes du train de l'artillerie, celles du génie, et surtout celles des équipages militaires, ne consistaient plus depuis long-temps que dans des cadres de compagnies. Pour les mettre en rapport avec une armée de 100,000 combattans, il fallait les augmenter de 13,612 hommes et de 14,649 chevaux; ce qui nécessitait des dépenses qui dépassaient le crédit législatif de 1822. Dans la crainte, toutefois, de me trouver surpris par les circonstances, je fis organiser un équipage d'artillerie de 12 batteries et de 600 caissons; j'ordonnai à cet effet la formation sur le pied de guerre de 6 escadrons du train d'artillerie, et l'achat de 3,684 chevaux de trait.

Il est très-vrai que les chevaux que je n'ai pu faire acheter qu'à compter de la déclaration de guerre; que les escadrons que je n'ai pu former qu'à compter de la même époque, n'étaient pas réunis à Bayonne et à Perpignan le 7 avril, mais il s'y trouvait douze batteries et six cents caissons, bien pourvus, bien attelés, et qui ont suffi aux premiers besoins de la campagne. Qu'il me soit permis de faire observer ici que sans les

mesures que j'avais prises dès le mois de mai 1822, il était impossible que l'armée fût prête à passer la frontière au mois d'avril, soixante-cinq jours après la déclaration de guerre.

§. X.

Ambulance.

Je n'ai pas négligé les soins que réclamait la santé du soldat.

Le cordon sanitaire avait pris la dénomination de *corps d'armée d'observation* au mois d'octobre. Cependant des troupes se rassemblaient sur la frontière, où les soldats de la Foi venaient chercher un asile qui n'était pas toujours respecté. Un engagement inattendu pouvait avoir lieu sur le revers des Pyrénées. Dans les 20 divisions d'ambulances, 40 caissons furent choisis, et je les fis conduire par le roulage accéléré, 28 à Bayonne et 12 à Perpignan, persuadé que les autorités administratives de l'armée sauraient en faire usage au besoin, en prenant momentanément des conducteurs et des chevaux à loyer.

Plus tard, j'ai spécialement compris dans le crédit que j'ai ouvert d'office à l'intendant en chef les sommes nécessaires pour le mouvement des ambulances. Il faut pourtant convenir que si, au milieu des établissemens de roulage, des voitures

du pays, M. Sicard n'a pas su ou n'a pas voulu faire usage des moyens que je mettais à sa disposition, il devient difficile de m'en demander compte.

Les objections deviennent désormais d'une puérilité ou d'une mauvaise foi si évidente, qu'il n'est plus possible de s'en occuper, lorsque surtout on est toujours en présence de ce résultat, que l'armée était nombreuse, bien disciplinée, bien instruite, et pourvue de tout ce qui lui était nécessaire.

La longue discussion à laquelle j'ai dû me livrer peut être facilement ramenée à un seul point : les états de situation (1) sont vrais ou faux. Si l'on admet la première hypothèse, il faudra bien reconnaître que les marchés étaient inutiles. Si la seconde doit triompher, le ministre reste à l'abri de toutes les attaques, et ce sont les signataires mêmes de ces états que la justice doit frapper. Alors seulement il vous sera permis de

(1) Un état de situation est le relevé d'un livre coté et paraphé présentant, jour par jour, les quantités de denrées qui sont entrées en magasin, et celles qui en sont sorties. Cette pièce, signée par le garde-magasin, devient un acte authentique, lorsque son exactitude a été vérifiée et attestée par un fonctionnaire de l'Intendance.

nier que les prévisions ministérielles aient été remplies; alors vous me verrez me joindre à vous pour appeler sur les têtes coupables la vengeance des lois. Jusque-là les états subsistent comme une preuve irrécusable, contre laquelle vous cherchez vainement à vous élever. Mais ici, qui ne seroit jeté dans l'étonnement? Les mêmes hommes qui accusent ces situations de faux et de mensonge, ce sont précisément eux qui étaient chargés par devoir de visiter les magasins et de s'assurer de leurs ressources. D'ailleurs, quelles sont donc ces vérifications si solennelles, si authenthiques que l'on voudrait faire déposer contre les états? Par qui ont-elles été faites? quel jour? en présence de quels témoins? On sait bien que le prince généralissime, dans sa sollicitude pour l'armée, et voulant surtout la vérité, avait ordonné de sévères vérifications. Mais on sait aussi que le directeur des vivres, que les garde-magasins ont fait cette unanime déclaration que jamais, à aucune époque, une seule personne revêtue d'une mission quelconque n'est venu se présenter pour opérer une confrontation matérielle, ni dresser un procès-verbal d'existence. (Tome II, page 232 de la commission.)

J'ai démontré que les marchés étaient inutiles, qu'aucune raison n'en a réclamé l'existence; c'est à la justice qu'il appartient désormais d'en signa-

ler les causes véritables. J'ai fait connaître que ces marchés étaient ruineux, que leurs clauses, toutes désastreuses qu'elles étaient pour la fortune publique, en promettant au munitionnaire de scandaleux bénéfices n'ont cependant point été respectées par lui, qu'il a laissé aux officiers de l'intendance militaire et aux autorités locales le soin de pourvoir à l'existence des troupes; qu'il n'a point ou qu'il a mal payé les fournitures faites par les habitans, et qu'il a ainsi exposé l'armée à toutes les fâcheuses conséquences que pouvait amener le mécontentement des populations.

Tant de millions livrés d'avance au munitionnaire, sans l'autorisation du ministre responsable, et au mépris des lois; l'intendant militaire Bourdon repoussé, son titre, ses pouvoirs méconnus; le refus de résilier les marchés, leur aggravation même, lorsque les ressources de toute nature prodiguées par la fertilité du territoire, et la bonne volonté des habitans, lorsque tant d'infractions rendaient cette résiliation nécessaire, conforme aux règles de la justice comme à tous les genres d'intérêt; l'apologie du sieur Ouvrard, lorsque toute l'Espagne proclamait qu'il avait trahi toutes ses promesses, et compromis le nom français; enfin ce funeste exemple de l'anarchie dans l'administration qui, dans d'autres circonstances pourrait mettre le trône en péril : voilà de graves sujets de méditation.

L'on sait aujourd'hui si, par une imprévoyance qui ressemblerait à de la félonie, et qui en aurait eu tous les dangers, j'ai placé l'armée dans la cruelle alternative d'accepter des désastres, ou de subir la loi des traitans. Que les hommes de bonne foi jugent maintenant si la nécessité, si l'intérêt de l'armée a dicté ces marchés d'Espagne, que leurs clauses accusent bien plus encore que mes paroles. Tranquille désormais sur les arrêts de l'opinion, je m'impose le devoir de ne pas soulever les questions d'un autre ordre qui, dans le cours de cette déplorable affaire, se sont souvent offertes à ma pensée : les actes de mon ministère sont expliqués, j'ai atteint le but que je m'étais proposé.

Le Maréchal DE BELLUNE.

HENNEQUIN, } *avocats.*
FONTAINE, }

Paris, ce 22 juillet 1826.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

tant dans les
militaire, au

...t dans les Magasins de la 11e. Division
... 1823 (*).

5.	497.15.	6,276.	1,302.	2,768.	10,346.
5.	833.48.	3,215.	2,125.	4,630.	9,970.
8.	6,551.26.	39.936.	16,989	36,353.	93,278.
6.	17,730.	66,276.	14,055.	98,500.	178,831.
	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»
3.	2,754.	12,905.	6,324.	15,300.	34,529.
3.	1,849.93.	1,875.	4,231.	10,277.	16,383.
	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»
	1,000.	3,333.	2,000.	5,555.	10,888.
	1,000.	3,333.	2,000.	5,555.	10,888.
2.	24,333.93.	87,722.	28,610.	135,187.	251,519.
	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»
2.	24,333.93.	87,722.	28,610.	135,187.	251,519.
	6,120.	»	»	34,000.	34,000.
	»	»	»	»	»
	612.	»	»	3,400.	3,400.
	»	»	»	»	»
	6,732.	»	»	37,400.	37,400.
	»	»	»	»	»
	6,732.	»	»	37,400.	37,400.

ION.

08.	6,551.26.	39,936.	16,989.	36,353.	93,278.
32.	24,333.93.	87,722.	28.610.	135,187.	251,519.
	6,732.	»	»	37,400	37,400.
40.	37,617.19.	127,658.	45,599.	208,940.	382,197
	14,125.	11.766.	1.623.	78,472.	91,861.
	2,500.	»	»	13,888.	13,888.
40.	54,242.19.	139,424.	48,022.	301,300.	487,946.

	. . . .	224 chevaux.
64	Caiss	384
48	Caiss	288
203	Caiss	812
32	Affut	128
	. . . .	1,836 chevaux.

Les ressourc de :

11 Batte nt dans les dépôts ;
1 Parc oo coups par pièce ;
30,600 Fusil
665,531 Kilog
8,000,000 et plu nent d'autres munitions confectionnées
et
Sabres ;
Pistolets.

Les ambulance ient manquaient d'attelages, et devaient être conduits par

(*) Il y avait 1 ux de trait ; ils suffisaient pour conduire le nombre de voit

3°. APPROVISIONNEMENS.

atoirs à
t, pro-
blutée,
ques en
es, re-
rations
1er des
rapport
d'en-
ag. 64.)

iés dans
le-Port,
quintaux
159). Il
essus dé-
59). Ces
8.619 q.
tions de
artir du
iquées à

Chaque soldat emportait avec lui 6 jours de vivres et 30 cartouches.

Chaque cavalier emportait pour nourrir plusieurs jours son cheval.

	homm.		chev.
L'effectif au 7 avril était de.	63,345	et	19,478
A déduire			
Les 3,000 hommes qui ne font point partie de l'expédition, et appartenant au service territorial, ci.	3,000		»
Reste . . .	60,345		19,478
A ajouter			
Le cinquième pour les officiers.	12,069		»
TOTAL des rations à distribuer par jour, à partir du 7 avril.	72,414		19,478

comprenaient du foin et de la paille : ainsi donc, il est juste la portion moyenne des diverses armes qui est entrée dans la es 1/2 par ration, on doit les multiplier par le nombre de rations complètes en avoine; ce qui donnera effectivement n sus des 191,130 indiquées ci-dessus, c'est-à-dire pour deux

D III.)

Récapit

4me Corps ;

› cent. par ration; ce qui porterait le prix total de la ration, terme articles dont il s'agit, à 3 fr. 84 cent. 60/100.

EN RÉSUMÉ.

›tale des denrées tirées de France, et de celles › comptables, fait revenir la ration à . . .	3 fr. 84 c. 60/100.
. ces deux articles au marché Goldstucker, la t qu'à	3 fr. 55 c.
:ux articles et le marché Goldstucker étant ıitures faites par les communes, le prix *défi-* a pour tout le service des fourrages, exécuté ıtion de la guerre en Catalogne, ne revient	2 fr. 95 c.

o/o 174 sur le montant des dépenses réelles qui s'élèvent à 4 c., et qui se seraient élevées à 10,681,067 fr. 36 cent., d'après à M. Ouvrard.

mpte rendu par le ministre) est de. . . .	25 c. 70/100.
ı ration n'est revenue dans les autres pro-	18 c. «
. . . .	7 c. 70/100.
r les communes, est de.	1 fr. 61 c.
plus élevé, ci	1 fr. 20 c.
. . . .	« 41 c.
. . . .	2 fr. 30 c.

N°. IV.

RAPPORTS DES MARÉCHAUX, GÉNÉRAUX, INTENDANS, SOUS-INTENDANS MILITAIRES SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS.

(A)

M. DELAUNAY, *intendant militaire.*

IL résulte de ma conviction intime et des faits qui sont parvenus à ma connaissance, qu'*il y a eu absence totale de bonne et loyale administration dans les opérations du munitionnaire général; qu'en toutes circonstances il a signalé sa mauvaise foi dans ses transactions avec le commerce espagnol, avec les autorités locales, et avec ses propres agens; que si la subsistance des troupes a été généralement assurée, on doit l'attribuer uniquement à l'empressement des autorités espagnoles, qui ont fourni directement, et qui ont été remboursées souvent à vil prix et toujours après de longs délais; aux mesures prises par les membres de l'intendance, qui, pour le bien du service, ont dû, dans plusieurs circonstances, se résigner à n'être que*

les agens du munitionnaire général, et enfin à la division des troupes qui, ne présentant de grandes masses sur aucun point, a toujours permis de pourvoir aux différens services avec les ressources locales.

Quant aux moyens de transport, il suffira de dire que, dès l'arrivée à Madrid, il était facile de s'en procurer, au-delà même des besoins, à des prix très-modérés, qui n'ont, *pour le munitionnaire général, jamais excédé 6 francs par collier, et qui ont été réduits jusqu'à 4 francs et au-dessous;* ce qui s'explique naturellement par la stagnation de tout commerce dans l'intérieur de l'Espagne, et par l'affluence des voituriers sans emploi. *On peut donc penser avec raison que l'intervention du munitionnaire dans cette partie du service n'a pu être que très-onéreuse, sans aucun avantage pour la bonne exécution.*

Il est constant que le munitionnaire avait placé l'administration de l'armée dans une situation telle, qu'elle voyait chaque jour son crédit s'altérer, la confiance se détruire au milieu de la prospérité financière, et tout en livrant des sommes considérables, bien supérieures aux besoins réels du service.

Il ne m'appartient pas de m'occuper de la nécessité où l'on a pu se trouver d'avoir recours à un munitionnaire général; mais *s'il y a eu nécessité, on ne peut qu'en gémir, soit sous le rapport administratif, soit sous celui de la morale publique.*

(*Lettre de M.* Delaunay, *sous-intendant militaire, du* 10 *août* 1824. — Commission d'enquête, t. IV, p. 33.)

(B)

M. le comte Grundler, *lieutenant-général.*

Malgré tous les obstacles qui semblaient devoir faire différer l'ouverture de la campagne, l'armée passa la Bidassoa le 7, à six heures du matin, comme le prescrivaient les ordres du Roi, et poussa son avant-garde en avant d'Oyarzun. *L'armée vécut, pendant les deux premiers jours de l'occupation du territoire espagnol, des ressources qu'elle avait apportées de France, et ne reçut du munitionnaire général que la viande fournie par un troupeau de très-bons bœufs, qui avait passé la frontière en même temps que l'armée;* mais le mauvais temps ayant gâté une grande partie du pain que les soldats portaient sur leurs sacs, il fallut, dès le second jour, en donner à tout le monde, et surtout à la 3e division qui en manquait, et du fourrage à la cavalerie. *L'intendant en chef du corps d'armée y pourvut par un marché d'urgence, dont le prix se trouva très-inférieur à celui accordé au munitionnaire général.*

Depuis cette époque, jusqu'à Burgos, le 1er. *corps ne vécut que par les soins de l'intendance militaire, qui fournit toujours, par des marchés d'urgence, aux distributions de pain et de fourrages pour l'infanterie*

et la cavalerie. La viande fut quelquefois distribuée pour le compte du munitionnaire général; car ses bœufs devinrent si maigres et si faibles, faute de nourriture, qu'il ne fut pas toujours possible d'en envoyer aux troupes détachées loin du quartier-général du maréchal commandant en chef.

L'avant garde du 1er corps, commandée par le général Vallin, *ne trouva jamais de traces de dispositions faites par le munitionnaire général pour la subsistance des troupes, et ne vécut pendant la route que par les soins de son intendant général et d'un adjoint à l'intendance*, qui avait ordre de réunir dans les lieux d'étape le plus de vivres possible pour le corps d'armée; ce qui commençait, partout où passait le 1er corps, un magasin que l'intendant faisait augmenter, et où il laissait souvent des employés, afin d'assurer les services pour les troupes qui nous suivaient. *Ce ne fut qu'à Burgos, et seulement après quelques jours de l'occupation de cette ville* par les troupes du 1er corps, qu'un garde-magasin envoyé par le sieur Ouvrard vint prendre le service de la place, où des magasins de vivres et fourrages avaient déjà été établis par l'intendant du corps d'armée, de concert avec la municipalité.

Peu confiant dans la sollicitude de M. le munitionnaire général pour les besoins de ses troupes, M. le maréchal duc de Reggio, prévenu par le major général de l'armée que le corps à ses ordres devait suivre la direction de Valladolid pour arriver à Madrid, fit écrire à la municipalité de Valladolid pour lui donner avis de

sa prochaine arrivée, et l'inviter à faire préparer des vivres et des fourrages à l'avance; il se fit même précéder dans cette ville par un colonel d'état-major et les intendans chargés du service du quartier-général, qu'il chargea de pourvoir à tous les besoins des troupes.

On dira peut-être que des agens du munitionnaire général ne pouvaient pas, sans protection, marcher avant les troupes de l'avant-garde, pour faire préparer les vivres dans un pays qu'on pouvait d'abord considérer comme ennemi, dont on ne connaissait ni les ressources ni les dispositions. A cela nous répondrons que les chefs militaires n'avaient pas manqué de prévoyance à cet égard; car, dès Saint-Jean-de-Luz, et avant de passer la Bidassoa, le chef d'état-major du corps d'armée avait prévenu le sieur Ouvrard, par ordre de M. le maréchal duc de Reggio, que la division Quésada étant mise à la disposition de S. Exc. par S. A. R., M. le munitionnaire général pouvait désigner un agent chargé de pourvoir aux besoins de l'armée, qui marcherait avec les troupes de la Foi, qui précédaient souvent le 1er corps, ou avec l'avant-garde du général Vallin. Mais on ne put jamais obtenir cela du munitionnaire général. On ne fut pas d'ailleurs long-temps incertain sur la disposition des esprits; et l'accueil que nous recevions partout en Espagne rendait les obligations de M. le munitionnaire général faciles à remplir.

Nous ne pouvons donner à la commission de renseignemens sur les prix auxquels les membres de l'intendance militaire ont passé les nombreux marchés

d'urgence qu'ils ont été dans le cas de faire pour assurer la subsistance des troupes, parce que cela n'était point de notre compétence; mais *nous avons souvent entendu dire que ces prix étaient presque partout inférieurs à ceux du premier marché conclu avec le sieur Ouvrard.*

(Pag. 39 et 40. M. le comte Grundler, *lieutenant-général.*)

LE MÊME.

Au quartier-général, à Madrid, le 13 août 1823.

« Mon général, S. Exc. M. le maréchal duc de » Reggio, commandant en chef le 1er. corps, m'or- » donne de vous faire connaître sans délai la situa- » tion où M. le munitionnaire général de l'armée laisse » le service des subsistances à Madrid et sur la ligne « de communication.

» M. Ouvrard *n'a laissé, en partant d'ici, aucun fonds* » *pour le service.*

» M. le maréchal duc de Reggio a reçu beaucoup de » plaintes des fournisseurs du pays, *qui sont venus* » *réclamer le paiement des denrées livrées par eux* » *pour la commission de l'armée*, et ce n'est pas

» sans un étonnement très-pénible que Son Excellence » a appris *que les fournitures de vivres et de fourrages » faites au 1*er. *corps lorsqu'il était à Burgos, ne sont » pas encore payées* (1).

» M. le maréchal voulait d'abord en écrire à » S. A. R.; mais il s'est contenté pour l'instant d'en » faire des reproches à M. Ouvrard, qui sans doute « répondra à Son Excellence.

» M. *le munitionnaire général doit plus d'un mil- » lion sur la ligne d'opération de l'armée; et au lieu de » s'acquitter, il ne donne plus que de faibles à-comptes, » et encore ses agens exigent-ils des remises considé- » rables des fournisseurs.*

» Il est connu que M. Ouvrard *a envoyé plus de » trois millions à Paris sur les cinq qui lui ont été » payés dernièrement pour le service de l'armée. Il n'y » a pas le moindre approvisionnement dans les ma- » gasins de Madrid. Nous n'avons pas de l'orge pour » deux jours. Le pain qu'on a distribué dernièrement » aux soldats était détestable*, parce que l'on n'emploie » pour sa confection que des farines nouvelles encore » chaudes. Enfin, mon général, *les choses en sont au » point qu'au lieu d'assurer le service avec les fonds » que le payeur de l'armée compte à M. Ouvrard, son » caissier, qui n'a point d'argent, a été forcé d'emprun- » ter 200,000 fr. à des banquiers de Madrid pour faire » face aux plus pressans besoins.*

(1) Il y avait quatre mois que le corps d'armée avait quitté Burgos.

» M. le maréchal vous prie de mettre fin à ce dé» sordre, et de communiquer ces détails à S. A. R., » pour couvrir sa responsabilité; car ce serait s'en » charger d'une trop grande, que de laisser ignorer à » Monseigneur que, *grâce au système adopté et suivi » par M. Ouvrard, l'armée française ne trouvera bien» tôt plus un Espagnol qui veuille lui fournir du pain » ou du fourrage.*

» Je suis, etc. »

Signé, le lieutenant général, chef d'état-major, comte *Grundler.*

(*Extrait du rapport du général* Grundler, *du 9 août* 1824. — Commission d'enquête, t. IV, p. 37.)

(C)

M. Desforges, *sous-intendant.*

Le 9, à la pointe du jour, je traversai le village qu'occupaient sur la route le quartier-général et une partie des troupes de la division commandée par M. le général comte d'Autichamp : il me témoigna l'embarras extrême dans lequel il se trouvait; les al-

cades demandaient le remboursement des fournitures faites aux troupes de sa division, et il allait partir sans pouvoir le faire effectuer. Je sentis combien il était important d'inspirer de la confiance aux habitans, surtout pour une troupe formant tête de colonne; que de là dépendait l'issue favorable de la mission qui m'était confiée; que c'était le seul moyen de parer à *l'abandon dans lequel nous nous trouvions, puisque le sieur Ouvrard n'avait envoyé ni vivres ni argent au 1er. corps, et que nous n'avions pas une charrette à notre suite.*

En conséquence, *j'offris* à M. le comte d'Autichamp 2,000 *fr. que je possédais, pour, en donnant cet à-compte, engager les habitans à continuer leurs fournitures.* Ce lieutenant-général accepta mon offre.

Le 9 avril, je trouvai à Tolosa un agent du sieur Ouvrard, qui y était depuis vingt-quatre heures sans avoir pu traiter, parce que, *chargé des intérêts du munitionnaire et des siens, il ne trouvait pas un assez grand bénéfice dans le prix que l'alcade demandait.* Je décidai ce dernier à faire fournir les denrées dont nous avions besoin, en lui promettant les prix courans du pays. Je fus presque forcé de me rendre garant du paiement.

Je résolus d'attendre M. le maréchal, parce que je prévis que l'objet de ma mission serait nul, si je ne pouvais avoir près de moi un agent avec des fonds pour donner des avances.

M. le duc de Reggio ayant accueilli mes observations, mais n'ayant aucun moyen d'y faire pourvoir,

il me remit 2,000 *fr. pris sur sa cassette.* Je convins avec M. l'intendant Maret que je ne ferais des avances que là où je ne pourrais m'en dispenser; que je réunirais les bons, j'en dresserais un bordereau, et donnerais le tout sous cachet aux alcades, qui le lui remettraient dès son arrivée; qu'alors il ferait régulariser cette dépense par le directeur des vivres du corps d'armée, qui d'un moment à l'autre attendait des fonds. J'amenai avec moi quelques employés pour faire les distributions.

Voilà à quoi s'est réduite la science de faire vivre dans un pays aussi riche en denrées et aussi pauvre en numéraire que l'Espagne : 2,000 fr. répandus dans deux ou trois villes ont suffi pour les décider à alimenter pendant dix jours le 1er. corps d'armée en pain, légumes, chauffage et fourrages.

Le 10, je trouvai à Villaréal un Français qui y était établi depuis long-temps; il se chargea des fournitures, sans demander d'avances et au prix courant du pays.

L'alcade de Villa-Franca ne voulut s'engager à rien; il résista à toutes mes instances : je lui proposai une avance de 500 fr.; la vue de l'or fit son effet, et cette modique somme fit amener les provisions nécessaires.

Même obstacle le 11 à Mondragon, qui fut levé de la même manière pour les 12, 13 et 14 avril.

Je trouvai à Vitoria des agens du munitionnaire qui assurèrent le service.

A Miranda, je fus encore obligé de recourir aux avances pour les 15, 16, 17, 18, 19 avril.

De cette dernière ville jusqu'à Madrid, le service a été fait par les soins du munitionnaire général.

Les troupes employées au quartier-général ont reçu journellement leurs rations de pain, légumes ou riz, sel, vin, fourrages et chauffage.

Je ne saurais exprimer si les fournitures faites par les communes ont été acquittées par le munitionnaire général; je me rappelle qu'à mon retour en France, *je traversai, le 28 décembre, la commune de Mondragon; l'alcade me dit n'être pas encore payé des denrées qu'il avait fournies au mois d'avril.* (Pag. 47, 48.)

(D.)

Le général Tissot.

La Corogne, le 20 août 1824.

Le service des transports se fit également *par réquisitions* de voitures bouvières, dans les communes voisines des cantonnemens qu'on quittait.

Arrivés à Astorga le 3 juillet, nous tombâmes sous la police administrative de M. l'intendant militaire de l'Aubépin; nous partageâmes le sort des troupes de M. le lieutenant-général comte Bourck, en nous portant sur Lugo et sur la Corogne; nous reçûmes ponctuellement toutes les rations de vivres en solides et en liquides qui nous étaient dévolues. *C'est à M. le*

sous-intendant militaire qu'il appartient de rendre compte des difficultés que lui firent rencontrer, dans son service, l'incurie et la cupidité des agens de l'administration. Ce que je puis attester, c'est que, *devant la Corogne, nous fûmes souvent à même de manquer de tout; qu'il fallait passer des marchés d'urgence pour assurer la subsistance des hommes, et attaquer les récoltes sur pied pour procurer à la cavalerie, au train d'artillerie et aux mulets de bât, des fourrages. Une quantité de champs avoisinant les positions que nous avions prises, furent dépouillés, sous promesse qu'on indemniserait les propriétaires, qui ont fourni un état des dommages soufferts par eux, montant à* 50,000 *fr.*, et que M. le sous-intendant militaire crut devoir réduire à 25,000, à la charge de l'entrepreneur général.

On a dit que, *pendant que les employés de M. Ouvrard abandonnaient le service devant la Corogne, ils s'occupaient ailleurs, plus utilement pour leur fortune particulière, à recueillir et à racheter à vil prix les bons délivrés aux communes qui avaient fait des fournitures.* N'ayant pas été à même de vérifier ce fait, je ne puis le garantir; *mais le bruit en était tellement répandu, et l'opinion en est tellement accréditée, que j'ai cru ne devoir pas le passer sous silence.*

(*Extrait du Rapport du général* Tissot, *du* 20 août 1824. — Commission d'enquête, tom. IV, p. 54.)

(E)

Le sous-intendant LECLERC.

Badajoz, 14 août 1824.

Je sollicitai des fonds pour la subsistance de ces 4,000 hommes; et je ne parvins à arracher du sieur Ouvrard, après les plus vives instances, que la somme de 6,000 francs, qui furent livrés au comptable. J'emportai de Vitoria pour deux jours de vivres : la moitié fut avariée par les pluies.

La brigade exécutant ses mouvemens à travers les montagnes, dans des chemins de traverse affreux, et dans un pays aride, je sentis la nécessité d'attacher à la colonne un homme du pays, connaissant les localités, et capable de nous tirer de cette position, que le dénuement de fonds rendait encore plus critique. Je fis passer un traité à Palmacède, le 24, par le garde-magasin Fournier, avec un homme riche et influent de la ville, qui ne consentit à s'engager que sur la garantie de ma parole.

La brigade continua sa route par des chemins impraticables aux voitures, et faisant souvent des contre-marches qui ajoutaient aux difficultés. Cependant les vivres arrivèrent portés à dos de mulets, qui marchaient jour et nuit sans repos, et la troupe ne manqua point.

L'expédition dura trois semaines; et *ce fut principalement à l'activité et au dévouement du fournisseur*

(*Molénillo*) *que la brigade dut ses subsistances*, dans des momens critiques qui durèrent plusieurs jours. Cet homme fit des pertes considérables; et lorsqu'il réclama le paiement de ses fournitures, la validité de son traité lui fut contestée. *Il n'était point encore payé au mois de décembre, lorsque je quittai Madrid.*

En général, le bon esprit des habitans et des autorités a créé des ressources; et ces moyens subsistaient, *malgré les abus intolérables des agens du sieur Ouvrard, par l'idée* (*que ces agens propageaient*) *que c'était pour le compte du Gouvernement français que se faisaient les fournitures. Ce vice, qui décrédita l'administration française*, se faisait surtout sentir dans les provinces éloignées, que les agens du sieur Ouvrard parcouraient ensuite *pour retirer à vil prix les bons déposés dans les communes.*

Quant aux transports, des mulets de bât suivaient les divisions et les colonnes. Ce service ne s'est organisé que tard; et pour les voitures, elles étaient fournies par les communes. La même marche, suivie pour les vivres, avait lieu pour le retrait des bons de transport qui n'avaient pas été payés ou retirés par les agens de l'entrepreneur.

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* Leclerc, *du* 14 *août* 1824. — Commission d'enquête, tom. IV, pag. 60.)

(F)

M. DE L'AUBÉPIN, *sous-intendant.*

La Corogne, 15 août 1824.

Je dois aussi à la vérité de dire qu'il arriva de Saint-Jean-de-Luz au Passage plusieurs paquebots chargés de pain fabriqué et de fourrages expédiés *par les soins de l'intendance militaire;* que ces denrées furent également mises en distribution, et que les bons qui en provinrent restèrent entre les mains des agens de l'entreprise Ouvrard. Ces agens, notamment le sieur Fondvielle, garde-magasin à Ernani, s'emparèrent de la même manière, et sans forme de procès-verbal, d'une quantité énorme de marchandises venant de Bayonne par terre, expédiées sans lettres de voiture et même sans destination fixe, autre que celle du quartier-général.

Pendant ce temps, l'entreprise Ouvrard simula une espèce d'organisation de son personnel : elle envoya à ma division *quelques agens insuffisans en nombre et en expérience, et dont le seul but était de trouver des bénéfices. La plupart du temps les agens manquaient d'argent; et quand ils en avaient, ils s'en servaient, comme de fonds à eux appartenant, pour acheter à bas prix des bons, sur lesquels ils s'efforçaient de jeter du discrédit, afin de les avoir à meilleur marché.* Ces agens n'étaient annoncés au sous-intendant par per-

sonne. Ils paraissaient et disparaissaient comme des ombres; c'étaient chaque jour des figures nouvelles. Je me plaignais, je signalais les abus; mais la rapidité de la marche et des événemens de la campagne, et le mauvais système de ce mode administratif, ne permettaient pas d'y apporter de changement, ni même de me répondre à temps.

Pendant la marche de la division, depuis Burgos jusqu'à la Corogne, les mêmes abus se sont perpétués. Le garde-magasin restait en arrière, sous prete[illegible] payer le montant des fournitures consommées la ve[illegible] et le sous-intendant partait avec l'avant-garde, pour aller faire préparer les subsistances qu'il avait commandées aux alcades, ou qu'il allait recueillir en raison des ressources du pays : de sorte qu'il est vrai de dire que, *par suite de ce système de l'entreprise générale, les membres du corps de l'intendance militaire étaient devenus forcément les employés des garde-magasins, quoiqu'ils fussent restés en même temps moralement responsables de la conservation de l'armée ;* ou plutôt, c'est pour justifier cette honorable responsabilité qu'ils se sont soumis à la dure nécessité de faire un pareil métier, *commandée par l'insuffisance, l'insubordination et la friponnerie des agens de l'entreprise Ouvrard,* qui auraient infailliblement compromis l'existence des troupes.

A Léon, où la division Bourck est restée 26 jours, *le discrédit de l'administration était à son comble, par suite de l'inconduite des agens Ouvrard; et le service se faisait on ne peut plus mal.* Le sous-intendant n'ayant

point de payeur pour suppléer à leur action et solder des marchés d'urgence, j'écrivis à Burgos d'envoyer un inspecteur des services réunis, pour examiner les comptes et la conduite des comptables, les changer et payer toutes leurs dettes, qui s'élevaient à plus de 60,000 fr. On m'envoya un fantôme : je m'en servis pour destituer le sieur Fournier et le chasser de la division, après lui avoir fait rendre gorge de plus de 20,000 fr. en faveur de malheureux paysans qui se trouvaient ruinés; mais je ne pus faire payer plus de 30,000 fr. qui étaient dus à l'ayuntamiento pour fournitures faites à la troupe.

A Astorga, Lugo et route jusqu'à la Corogne, on a eu à souffrir des mêmes résultats d'un mauvais principe qu'on n'avait pu encore changer. *Partout la même insouciance, la même incapacité, la même rapacité de la part des garde-magasins; partout l'intendance militaire obligée d'intervenir pour inspirer de la confiance aux alcades, et pour forcer les agens de la compagnie Ouvrard à remplir leurs engagemens; partout et toujours les services ont été au moment de manquer;* et il était d'autant plus impossible de faire cesser cet état précaire, que *le marché et les instructions souvent réitérées du quartier-général prescrivaient impérieusement aux sous-intendans de ne passer des marchés d'urgence qu'après avoir préalablement constaté par un procès-verbal régulier la défaillance du service : ainsi les sous-intendans n'avaient de pouvoirs que quand il n'y avait plus de remède, que lorsque l'armée, arrivée dans un désert, manquait de*

tout; ainsi la prévoyance leur était par le fait interdite.

En arrivant à Bétanzos, je me suis vu forcé, vu l'absence du directeur, qui, *malgré mes ordres*, était resté à Lugo avec l'argent, de faire verser 26,000 fr. (1) entre les mains du corrégidor, en le chargeant d'office de pourvoir à la subsistance de la troupe.

Sous le camp de la Corogne, *tous les services manquèrent à la fois dans le moment le plus critique de la campagne.*

Enfin, les procès-verbaux ci-joints, nos. 3 et 4, informeront Votre Excellence que *les agens de la compagnie Dubrac se sont rendus également répréhensibles de choses très-condamnables, en faisant pâturer leurs bœufs sur les propriétés, et en mettant à contribution les propriétaires qui voulaient échapper à cet abus de la force. Ces agens se servaient, à cet effet, de la garde qu'on leur donnait pour préserver leurs parcs; et comme ils étaient un peu loin du camp, ils ne pouvaient être surveillés par l'autorité, qui n'a été informée que tardivement et accidentellement de ce crédit.*

Le procès-verbal no. 4 a pour objet d'obtenir la répartition entre quatre cent quatre-vingt-onze paysans voisins du camp de la Corogne, d'une somme de 24,623 fr. à eux due *pour dédommagement de la mise en coupe de leurs récoltes, employées à la nourriture des chevaux et des hommes de la division*, ce qui

(1) A cette époque, il était arrivé un payeur, avec la brigade Bertier, venant de Madrid.

donne à connaître à Votre Excellence que là encore les services ont manqué.

Je dois déclarer à Votre Excellence que l'exposé des diverses circonstances que j'ai signalées, s'applique au service des fourrages comme à celui des vivres.

Je dois ajouter, pour satisfaire en tout à sa dépêche du 31 juillet,

1°. Que *là plupart du temps c'est sur mes réclamations que les alcades ont préparé les subsistances;* que presque toujours aussi ce sont eux qui ont fait les distributions, à l'exception du quartier-général, où les garde-magasins les ont souvent effectuées par eux-mêmes;

2°. Que *jamais les réquisitions adressées aux alcades ne l'ont été directement par le munitionnaire général*, mais souvent par moi, et quelquefois simultanément par les comptables et par moi; elles ont aussi très-souvent été faites seulement par des corps ou portions de corps isolés, dont les mouvemens stratégiques étaient inopinés, et qui marchaient sans être accompagnés par des garde-magasins, trop peu nombreux pour se subdiviser.

3°. Ainsi que je l'ai exprimé dans le corps de ce rapport, *les garde-magasins payaient le moins cher possible les bons de distribution qu'ils recueillaient, et ils employaient les moyens les plus astucieux pour parvenir à ce but.* Quand ils en référaient à mon autorité dans leurs discussions, le prix des mercuriales servait de base à mes décisions; mais ces prix variaient sans cesse, à chaque gîte, et même de jour en jour, dans

les villes où cantonnait l'armée. Cependant les garde-magasins ont recueilli des mercuriales dans toutes les places, pour mettre à l'appui de leurs comptes de clerc-à-maître avec le munitionnaire général; mais on peut assurer que *partout les déclarations municipales ont été rédigées avec complaisance, dans l'intérêt des agens de l'entreprise Ouvrard.*

4°. Une grande quantité des denrées fournies par les alcades, et même par des particuliers, n'ont pas été payées sur-le-champ; il doit en exister même beaucoup qui ne pourront jamais l'être, par suite des bons de retrait que les comptables ont faits, et en échange desquels ils ont donné de simples reconnaissances, *revêtues même quelquefois de fausses signatures; ce qui a été avéré depuis : de sorte que des bons qui n'ont rien coûté aux agens, ou qui ont été achetés à bas prix, ont été comptés au sieur Ouvrard au prix des mercuriales, et présentés par celui-ci à la liquidation générale, aux taux du marché du 5 avril.*

5°. Que les marchés d'urgence passés par moi, et les fournitures faites officieusement par les alcades qui se sont adressés à l'intendance militaire, ont toujours été payés au prix minimum des mercuriales, à l'exception de quelques circonstances rares, où l'absence totale de certaine denrée en élevait momentanément le prix.

J'ai déjà dit qu'*aucun mulet ni voiture n'avait été mis à ma disposition en partant de France, et que j'avais été contraint de recourir aux réquisitions des voitures du pays :* ce mode, aussi expéditif que peu onéreux et peu embarrassant, était préférable à tout autre,

et je l'ai constamment employé jusqu'à la Corogne.

Seulement à Burgos, on me livra cinquante-sept mulets et deux voitures catomatos, et l'on m'en proposa six cents, et trente voitures : mais *je repoussai un moyen qui aurait coûté plus de 100,000 fr. par mois inutilement au Trésor, tandis que toutes les voitures bouvières employées pour ma division pendant la campagne, n'ont pas coûté 8,000 fr.*, attendu que, de concert avec des alcades, j'en avais fixé le prix à une piécette par lieue, par voiture, sans nourriture pour les hommes ni pour les bœufs. *Heureux si les garde-magasins qui étaient autorisés à retirer ces bons, avaient religieusement payé ces bouviers! mais vingt fois j'ai forcé à rembourser à des malheureux à qui j'étais informé qn'on retenait le tiers ou la moitié, ou même les trois quarts de leur salaire.*

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* de l'Aubépin. — on d'enquête, t. IV, p. 62.)

(G)

Le général Obert.

Villafranca, le 13 avril.

Je dois faire remarquer que pour faire vivre ma division, j'ai été entraîné, malgré moi, à me passer souvent du service des agens du munitionnaire général,

et à donner même des ordres en conséquence; dans maintes occasions, et presque toujours pendant le temps que la 4e. division a été détachée du corps d'armée, *j'ordonnais, sous la surveillance du sous-intendant militaire, de manutentionner et d'abattre par des boulangers et des bouchers de nos régimens.*

Je reçus l'ordre de quitter Logrono pour marcher sur Madrid. Ma division se mit en mouvement le 7 mai par Calahorra, Alfaro, Centruénigo, Agréda, Alménar, Almazan, Siguenza, Guadalaxara, Alcala et destination. Pendant cette marche, c'est *plus par la bonne volonté des habitans et mes soins que les vivres ont été régulièrement distribués et en bonne qualité aux troupes, que par ceux des agens du munitionnaire général, qui, d'ailleurs, étaient trop peu nombreux, et assez généralement paresseux ou incapables.*

Le service des vivres, depuis le départ de Madrid jusqu'à la reddition de Cadix, n'a pas été beaucoup plus louable que précédemment : *le pain et le vin étaient assez ordinairement de très-mauvaise qualité. Plusieurs fois la viande de mouton a remplacé le bœuf. Il m'est arrivé de faire payer le vin au soldat, ne pouvant m'en procurer d'autre, tellement il était assaisonné d'eau ; il fallait réellement être éhonté pour oser le qualifier vin.* Enfin, *des distributions entières auraient pu être refusées maintes fois;* mais cela n'avait pas lieu, parce que très-souvent on aurait été dans l'impossibilité de les remplacer, que les ressources n'existaient pas dans la localité; et d'ailleurs c'eût été, après des marches presque toujours pénibles à cause de leur

longueur ou à cause des chaleurs, exténuer tout-à-fait la troupe par des corvées incessantès. *Jamais les denrées n'étaient réunies dans un même magasin, mais au contraire fort éloignées les unes des autres;* et telle qu'était la malheureuse ration, le soldat préférait l'emporter pour en finir, afin de faire la soupe et pouvoir se reposer pour la marche du lendemain. Mon général en chef en dira autant que moi à ce sujet : *il a reçu plusieurs fois mes pressantes plaintes.* Je suis certain d'avoir ennuyé, par maintes plaintes plus vives, M. de Guerroy, sous-intendant militaire employé à la garde royale, faisant les fonctions d'intendant au corps d'expédition, et l'adjoint au sous-intendant militaire Guerrier Dumas, sans obtenir de résultats. Un jour, dans le salon du général en chef, à Puerto Santa-Maria, devant plusieurs officiers supérieurs, la question des vivres fut agitée : *chacun se récria sur leur mauvaise qualité, et plus particulièrement sur celle du pain.* Je pris la parole, et, m'adressant à M. de Guerroy, je fus extrêmement étonné d'entendre de sa part que les vivres étaient bons, que M. Ouvrard ne gagnait pas sur la fourniture du pain, que le général en chef le trouvait recevable; quelqu'un ajouta même que nous étions gâtés, qu'on n'en mangeait pas d'aussi bon en France. *Je me vis dans le cas de répondre assez chaudement que les vivres étaient assez généralement mauvais et les plaintes fondées*, qu'il m'était indifférent qu'un fournisseur gagnât ou perdît quand le soldat avait son compte; que *le général en chef le trouvait recevable, parce qu'on le trompait; qu'on avait essayé de m'abu-*

ser de même en m'apportant, comme au général en chef, un pain de munition et un quartillo de vin passables, comme échantillons de la distribution de chaque jour; tandis que dans mes visites des magasins, ou quand je goûtais ce que le grenadier en faction à ma porte avait reçu pour sa ration, tout était changé, ce n'était plus la même chose. Enfin, sur le même moment, le général en chef m'ordonna de désigner un ou plusieurs officiers supérieurs qui s'adjoindraient des officiers et sous-officiers, de prendre au magasin une quantité quelconque de blé; de ne pas le perdre de vue jusqu'à la confection de pain de munition d'après l'ordonnance. Cela eut lieu, et pendant quelque temps le pain fut meilleur.

En route, *les troupes n'ont jamais reçu ni chauffage, ni éclairage : en cantonnement, on distribuait du bois pour faire la soupe;* mais dans certains endroits, *tellement vert et mauvais qu'on ne pouvait en faire usage.*

Il est probable, pour certains articles, que *le munitionnaire général avait des sous-traitans, et ces sous-traitans d'autres sous-traitans.* Je tiens du général Béthisy, qui commandait une de mes brigades à Chiclana, que le *dernier traitant de la fourniture du vin n'était payé qu'à raison de deux sous le quartillo.* Malgré la quantité de vin existante en ce pays-là, il est impossible, à un prix aussi bas, de bien faire ses fournitures et de gagner. Il s'ensuivait des plaintes continuelles.

(*Extrait du rapport du général* Obert. — Commission d'enquête, t. IV, p. 74.)

(H)

M. Duplessis-Pegasse, *sous-intendant.*

Cadix, le 23 août 1824.

Aucun des points parcourus par la division n'ayant été approvisionné par le sieur Ouvrard (j'en excepte trois à quatre places entre Bayonne et Madrid), *le sous-intendant militaire précédait toujours la troupe, et se procurait, par des réquisitions adressées aux alcades, des ressources nécessaires en tous genres.* Ceux-ci recevaient, en échange des denrées fournies par leurs arrondissemens, des bons en règle des parties prenantes, et quelquefois de très-faibles à-comptes d'un employé de la compagnie Ouvrard, auquel on avait remis une somme fort modique pour cet usage. *Les avances faites par cet employé se sont élevées à une vingtaine de mille francs, de Bayonne à Madrid.* Lorsque l'autorité locale ne s'entendait point avec l'agent du munitionnaire général sur le prix des denrées, le sous-intendant convertissait la fourniture en marché d'urgence, et accordait aux alcades les prix demandés.

Il est à remarquer que ces prix, plus élevés ordinairement que les mercuriales du pays, *donnaient cependant au munitionnaire général un bénéfice de* 60 *à* 80 *pour* 100.

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* Duplessis-Pégasse.—Commission d'enquête, t. IV, p. 79.)

(1)

M. Delamarre, *sous-intendant*.

Périgueux, le 7 août 1824.

Le 2e corps est parti de Bayonne *le 7 avril* 1823, *avec des vivres dans le sac jusqu'à Tolosa. Dans cette dernière place, ce corps d'armée reçut du sieur Ouvrard, à force d'instances de la part de M. le maréchal Molitor et de la mienne, environ* 40,000 *rations de pain et de riz, qui étaient à peine suffisantes pour deux jours : cependant le sieur Ouvrard vient d'annoncer publiquement, dans une note imprimée, qu'il avait donné dix jours de vivres à notre corps d'armée lors de son passage à Tolosa. Cela est si faux, que, dès notre arrivée sous les murs de Pampelune, il a fallu faire fabriquer du pain dans tous les villages environnans.*

A partir de Pampelune, l'armée fut donc obligée de vivre des ressources du pays, et les employés du munitionnaire général furent chargés d'y pourvoir; mais à *Tudela, le directeur des vivres, à qui le sieur Ouvrard n'avait remis qu'une faible somme, se trouva absolument au dépourvu. Je vins à son secours, en lui délivrant, au fur et à mesure des besoins, des mandats sur la caisse du* 2e. *corps, fondés sur l'urgence, et imputables sur les* 11/12es. *que l'intendant en chef de l'armée devait faire payer tous les mois au sieur Ouvrard, en exécution du marché du* 5 *avril*. A l'aide de ces fonds, le directeur des vivres passait des

marchés, soit avec les juntes, soit avec des particuliers, et je tenais rigoureusement la main à ce qu'ils fussent payés suivant les stipulations écrites, et, à défaut de marché, en route, suivant les mercuriales.

C'est de cette manière que le service s'est fait presque pendant toute la campagne; en sorte que, *toujours obligé de faire des avances à l'agent du munitionnaire général, j'ai été souvent dans le cas de proposer à M. le maréchal Molitor de suspendre le paiement de la solde des troupes, parce que le payeur du 2e corps ne recevait du quartier-général que les fonds strictement nécessaires pour ce dernier service.*

Je ne me souviens pas au juste des prix, parce que je n'étais pas chargé d'intervenir dans ces sortes de transactions entre particuliers et l'agent du munitionnaire général; mais *je puis assurer, d'après ce qui m'est revenu, que les marchés présentaient de* 30 *à* 35 *pour cent de bénéfice au munitionnaire général.* Cependant je dois rendre justice à ces trois maisons, qui ont fait un excellent service en fournissant toujours des denrées de bonne qualité. Le munitionnaire général n'a pas été aussi exact à remplir ses engagemens envers elle; il leur a fait tant de difficultés pour réduire leurs prix, malgré les conditions écrites, que ces trois sous-traitans ont été obligés d'aller successivement solliciter eux-mêmes leur paiement à Madrid. J'ai eu la satisfaction d'apprendre, lors de ma rentrée en France, que les deux derniers avaient été entièrement soldés. Le sieur Montpriest ne l'était pas encore à cette époque, et j'ignore s'il l'a été depuis. Le sieur Ouvrard aurait

desiré se conduire de la même manière à l'égard des communes; mais j'y ai tenu si rigoureusement la main, et MM. les sous-intendans m'ont si bien secondé dans cette circonstance, qu'elles ont été payées toutes avant le départ du 2e. corps, si j'en excepte quelques bons d'hommes isolés, qui n'avaient pas encore été produits, et dont le montant peut être évalué à environ 20,000 fr.; ce qui est certainement peu de chose pour une armée de 21,000 hommes et de 6,000 chevaux.

Aussi M. le maréchal Molitor eut-il la bonté d'écrire au major général que tous les services, pendant une route aussi longue, avaient été exécutés comme sur une ligne d'étape de l'intérieur; malgré les difficultés que présentait nécessairement une armée nombreuse, qui se retirait devant nous, emportant tout avec elle, jusqu'à ce qu'elle fût acculée dans les montagnes de Campillo, où elle fut réduite à capituler.

On ne peut donc s'empêcher de dire que si ces services eussent été assurés par la prévoyance du munitionnaire général, on lui devrait réellement les plus grands éloges; mais c'est au contraire au zèle et à la sollicitude des membres du corps de l'intendance qu'il faut attribuer ce succès; et MM. les généraux du 2e corps sont trop justes pour ne pas en convenir.

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* Delamarre. — Commission d'enquête, t. IV, p. 86.)

(J)

Le général Domon.

Lille, le 14 août 1824.

En entrant en Espagne, une division éprouva de grandes difficultés pour s'assurer journellement des vivres et des fourrages. Les agens de M. Ouvrard ne payaient pas exactement, ou payaient très-mal. Je me suis aperçu que souvent on faisait suivre pendant plusieurs jours de pauvres diables qui représentaient leurs communes : on leur offrait tant du cent, et l'on diminuait jusqu'à ce que, dans la crainte d'être menés trop loin, ils acceptassent le peu qu'on leur offrait.

Ces agens avaient si peu de fonds, qne le général en chef Molitor était obligé d'avancer ceux de la solde.

Les régimens qui ont fait partie de la 2e. division de dragons du 2e. corps d'armée des Pyrénées, ont subsisté au moyen des réquisitions faites aux alcades ou autres autorités des lieux où ils ont séjourné. Quand ils se sont trouvés réunis au quartier-général du corps d'armée, ils ont participé comme les autres troupes aux distributions faites, soit par suite des marchés passés par les agens du munitionnaire, comme à Valence et à Grenade, soit par suite des réquisitions émanées de M. l'intendant militaire du corps d'armée.

Les denrées n'étant jamais assurées par les soins directs des agens du munitionnaire général, le sous-intendant mili-

taire a dû n'avoir aucune confiance dans leur coopération, par conséquent agir par lui-même, et ne compter pour rien sur l'assistance d'un garde-magasin qui, n'ayant le plus souvent aucune ressource à sa disposition, n'aurait pu qu'être réduit aussi à s'adresser aux autorités locales.

Les distributions se sont faites dès-lors presque toujours par les soins des Espagnols, qui, obligés de fournir leurs denrées, ne pouvaient se dédommager de cette livraison qu'en retirant eux-mêmes les bons des parties prenantes.

(*Extrait du rapport du général* Domon. — Commission d'enquête, t. IV, p. 102.)

(K.)

Le sous-intendant Regnard.

Madrid, le 15 septembre 1824.

Monseigneur, le 10 août dernier, je reçus une circulaire de S. Exc. le ministre de la guerre, qui m'ordonnait de fournir un mémoire historique et analytique sur l'exécution du service des subsistances et transports pendant la campagne de 1823.

Ce travail était plus pénible pour moi que pour tout autre, en raison de la position dans laquelle je me suis trouvé : marchant derrière l'armée, et assailli de toutes parts par les réclamations des gens qui avaient

fourni, soit pour le compte, soit à défaut de M. Ouvrard, personne n'a été plus à portée que moi de juger des effets, tant du marché par lui-même, que de la manière dont il a été exécuté. On a voulu faire considérer ce malheureux marché comme un mal nécessaire, et alors on a attaqué l'intendance : j'étais intendant d'un corps d'armée; cette attaque se trouvait donc en partie dirigée contre moi; j'ai dû la repousser, et restituer à chacun ses œuvres.

J'adresse aujourd'hui mon rapport, par l'estafette, à S. Exc. le ministre de la guerre. *J'ai combattu le marché Ouvrard pendant la campagne, et j'ai recueilli le fruit de mon audace, en étant* seul *privé d'avancement ou de grâces quelconques. J'ignore les nouveaux désagrémens que pourra m'attirer mon mémoire.*

(*Rapport de l'intendant militaire* Regnard. — Commission d'enquête, t. IV, p. 115.)

LE MÊME.

Nul doute que le marché Ouvrard était inutile. Il a été ruineux et immoral, en ce qu'il a fait germer ce desir insatiable du gain, qui étouffe les sentimens honnêtes et généreux.

Ce marché a sans doute été préparé de longue main; c'était du moins le bruit répandu à l'armée lors de sa conclusion.

On a tout ménagé pour rendre *le marché Ouvrard nécessaire, du moins en apparence.*

(*Extrait du même rapport*, p. 119.)

Vitoria, le 4 juin 1823

J'ai pressé M. le directeur des subsistances de l'arrondissement de Tolosa, pour le retrait des bons et le paiement des fournitures faites dans son arrondissement.

Ce retrait et ce paiement sont totalement arrêtés par le manque de fonds; et la somme due par M. Ouvrard devient si considérable, qu'il est d'une haute importance de mettre un terme à un tel état de choses, qui ôte toute confiance aux habitans.

Il résulte de l'état ci-joint, fourni par M. Villemain, qu'il est en arrière de 750,000 fr.

Les troupes espagnoles de la division du général Espagne ont été jusqu'alors nourries par des marchés spéciaux qu'elles ont passés, et dont on commence à réclamer le paiement; ils paraissent s'élever à environ 250,000 francs. C'est donc un million qu'il faut que M. Ouvrard mette à la disposition de ses agens: M. de Villemain pour l'arrondissement de Vitoria, et M. de Vaucoret pour le blocus de Pampelune, sans compter le service courant; blocus qui, à cause des distributions du vin, ne laisse pas de coûter de 2 à 3,000 fr. par jour. Je crois devoir vous prier, M. l'intendant en chef, de prendre cet objet en grande con-

sidération, les suites d'une pareille négligence dans l'accomplissement des devoirs du munitionnaire général pouvant être très-graves.

Je suis, etc.

(*Autre rapport du même*, p. 120.)

Vitoria, le 25 juin 1823.

Je reçois votre dépêche du 23, et je m'empresse d'y répondre.

En vous adressant hier le reçu d'un mandat de 25,000 fr. que j'ai dû délivrer au directeur des services réunis du 3e. corps, pour les besoins journaliers, sous peine de voir la subsistance des troupes compromise, je vous ai fait connaître que mes mandats montaient à 359,000 francs : si j'avais exigé que M. de Champigny les retirât, il n'aurait pu alors éteindre aucune des dettes de M. Ouvrard, et sa mission eût été tout-à-fait sans objet.

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous prévenir que M. Ouvrard devait, de Vitoria à Irun et sous Pampelune, environ un million, je n'ai rien exagéré, et il est évident qu'on ne paie pas un million avec, non pas 340,000 *francs, mais* 300,000 *francs qu'il a remis à M. de Champigny.*

Il convient d'ajouter à ce million le montant des dépenses journalières indépendantes des approvisionnemens, telles que la paille pour les chevaux, les casernes et les camps, le bois, le vin, dont il ne peut guère être fait de magasin, et pour lesquels il

faut continuellement payer; ce que M. Ouvrard semble oublier. Lorsque l'on démontre à ce munitionnaire qu'il doit un million, il doit (s'il veut assurer son service) faire sur-le-champ un fonds de 1,500,000 fr., et non de 300,000 fr.

Que M. Ouvrard ait ou non des doutes sur l'emploi des fonds qu'il met à la disposition de ses agens, c'est ce qu'il ne me convient pas de rechercher; qu'il prenne pour sa sûreté, envers ses agens, telle mesure qu'il jugera convenable, mais qu'il fasse les fonds aussi largement que le Gouvernement les fait à son égard, et que je ne sois pas obligé de donner quelquefois 2 ou 3,000 fr. à un garde-magasin pour le mettre à même d'assurer la distribution du jour.

M. Ouvrard reçoit le plus qu'il peut et paie le moins possible : voilà ce qui m'est démontré. C'est en vain qu'il espérerait cacher cette manœuvre aux yeux de ceux qui ont la surveillance du service; c'est en vain qu'il semonce ses agens, quand, pressés par le besoin, ils ont recours à moi pour avoir des fonds que je ne dois mettre à leur disposition qu'après avoir au moins acquis un commencement de preuve de la nécessité de ces avances. Il faut bien qu'ils me mettent, à leur grand regret, dans la confidence. Je sais que M. Ouvrard doit; il vous dit qu'il paie, et il fait semblant de payer. Telle est cependant ma position, que si je refusais des fonds, le service manquerait, et je ne puis le laisser manquer. Le munitionnaire calcule là-dessus; et il sait qu'outre les onze douzièmes que vous lui donnez d'avance, outre cinq ou six douzièmes qu'il ne paie pas, il tire encore du Trésor, par mon moyen

et malgré moi, deux ou trois onzièmes; de sorte qu'il est nanti de fonds considérables, et couvert à tout événement.

D'après votre lettre du 23, je suspendrai la délivrance de tout mandat à M. Villemain, qui se tirera d'affaire comme il pourra; mais je continuerai à faire des avances au directeur du 3e. corps, chargé de la subsistance des troupes sous Pampelune, attendu qu'il ne s'agit point là d'opérations occultes, mais des frais de manutention et des achats journaliers.

Si le service vient à manquer, faute de fonds, sur quelques points de la ligne, je ferai passer des marchés d'urgence; mais je pense, monsieur l'intendant en chef, que vous trouverez enfin moyen de forcer M. Ouvrard à payer effectivement ses fournisseurs, à effectuer entièrement le retrait des bons, et à mettre à la disposition de ses agens les fonds nécessaires pour le service courant.

(*Autre rapprot du même*, p. 120.)

Les créanciers de M. Ouvrard menacent de saisir les magasins; le commandant de la place, faisant les fonctions de sous-intendant, s'y est opposé. Il serait bien temps de mettre fin à un désordre semblable. De jour en jour il s'augmentera, et conséquemment le bien du service et la troupe en souffriront de toute manière.

(*Rapport fait au général* Meynadier. — Commission d'enquête, tom. IV, p. 128.)

(L)

M. Picot de Moras, *sous-intendant.*

Tolosa, le 10 août 1824.

Le marché du sieur Ouvrard, passé à Bayonne le 5 avril, le charge des services à compter du 1er du même mois.

Le 4, l'intendant de la 11e. division, voulant assurer la subsistance et les transports de la 7e division pendant les premiers jours de son entrée en Espagne par un pays difficile, passa un marché avec le sieur Barbaste, négociant à Saint-Jean-Pied-de-Port, qui s'engagea à nourrir les chevaux jusqu'à l'arrivée sous Pampelune, à nous livrer mille quintaux métriques de grains ou farines dans les magasins qu'on établirait sous la place, et à fournir les moyens de transport nécessaires pour le mouvement de la division et pour le maintien de ses communications avec la France.

Au moyen de ces dispositions, la division, forte de 5,000 hommes et 1,200 chevaux, put entrer en Espagne, le 9 avril, par les gorges de Roncevaux. *Chaque homme portait des vivres pour six jours. Cependant, au moyen des secours donnés par le sieur Barbaste, de nombreux envois faits des magasins de l'Etat établis à Saint-Jean, des achats faits dans le pays par les employés des vivres sur les fonds qui leur furent remis*

par les caisses de l'armée, et d'un marché d'urgence passé le 17 avril par M. l'intendant du 3e. corps, pour la subsistance et les fourrages des deux régimens de cavalerie qui venaient de s'étendre dans un pays plus abondant, sur le flanc méridional de la place, la division fut généralement pourvue de tout ce qui lui était nécessaire pendant tout le mois d'avril. Je ne dois pas omettre que toutes les denrées, avoines, légumes secs et riz qui nous étaient expédiés des magasins de Saint-Jean, formés par le ministère de la guerre, étaient d'excellente qualité, et que, d'après les renseignemens que j'ai eus entre les mains, ces magasins étaient approvisionnés suffisamment pour pourvoir pendant plus d'un mois aux besoins de la division, tant en vivres qu'en fourrages.

Ces détails étaient nécessaires pour montrer que le munitionnaire général ne fit, pendant tout le mois d'avril, aucune disposition pour assurer son service sous Pampelune, et que c'est aux soins seuls de l'administration que la 7e division dut sa subsistance.

Ce n'est que le 6 mai que les employés du Gouvernement attachés à la division devinrent les agens du munitionnaire, et commencèrent à recevoir les denrées, telles que farines, légumes secs, riz et avoine, des magasins de l'entreprise établis à Tolosa. Ils avaient l'ordre de n'acheter dans le pays que le vin, le vinaigre, le sel, la paille hachée et le bois.

Bientôt des plaintes graves et fondées s'élevèrent sur la qualité du pain et des avoines. *Je fus obligé, dans plusieurs circonstances, de faire légalement rejeter des ma-*

gasins les farines et les avoines nuisibles à la santé des hommes et des chevaux.

C'est d'après mes plaintes réitérées que l'on se décida enfin à acheter dans le pays, où l'abondance avait reparu, les denrées nécessaires à la subsistance des troupes.

Mais on laissait souvent les *garde-magasins manquer de fonds pour les achats, et je fus obligé plusieurs fois de leur faire donner par urgence, sur la caisse du payeur, des fonds imputables au munitionnaire; opération à laquelle la nécessité seule pouvait me contraindre, puisque les fonds délivrés par moi faisaient double emploi avec ceux donnés au grand quartier-général, où le munitionnaire recevait à l'avance les onze douzièmes du montant de son service.*

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* Picot de Moras. — Commission d'enquête, tom. IV, p. 132.)

(M)

Le maréchal Lauriston.

Alcaras, le 6 novembre 1823.

Vos rapports et ceux de M. le payeur principal du corps d'armée annonçant à M. le maréchal commandant

en chef que l'on a été obligé de venir au secours du service des subsistances par des emprunts faits à la caisse sur les fonds de la solde, M. le maréchal est en conséquence fort surpris d'apprendre, par une lettre du général Pécheux, que, *dans la 12e. division, le service des subsistances se fait mal, et est sur le point de manquer, parce que, les premières fournitures n'ayant pas été payées, on se refuse à en faire de nouvelles. M. le sous-intendant Marchand assure vous en avoir rendu compte, et déclare que, sans argent, il ne peut plus répondre du service. La troupe est obligée de prendre ce qu'on veut bien apporter : la plupart des fournitures sont de très-mauvaise qualité; le vin surtout n'est pas potable, et le général Fernig ajoute qu'on manque de sel et de bois.*

M. le maréchal ne peut s'expliquer un pareil état de choses; il s'étonne surtout du non-paiement des premières fournitures, après avoir fait faire de tels sacrifices à la caisse, pour un service qui devrait être alimenté par ses propres moyens, sans nuire à celui de la solde. M. le maréchal vous charge de vous faire rendre un compte exact de l'emploi des avances faites aux agens des subsistances, et d'en présenter le résultat dans le plus bref délai possible. En attendant, et jusqu'à l'arrivée prochaine des ordres de mouvement pour le 5e. corps, M. le maréchal autorise le général Pécheux à profiter de l'éloignement de la division espagnole Santos Ladron, pour étendre les cantonnemens de la 12e. division dans des villages où il y ait plus de ressources en vivres, et où du moins on ait plus de

facilité à se procurer du bois, dont il paraît qu'Amalcellas est entièrement dépourvu.

(*Lettre du maréchal* Lauriston *à l'intendant militaire du* 5e. *corps.* — Commission d'enquête, T. IV, p. 185.)

Rapport au ministre, du 20 septembre 1823, sur une lettre de l'intendant militaire du 5e. corps, annonçant que le munitionnaire y laisse manquer le service.

(N)

Le baron de Tinan.

Par une dépêche du 12 de ce mois, M. le baron de Tinan rend compte à Son Excellence de la manière dont le munitionnaire général a pourvu au service des subsistances du 5e. corps.

Il résulte de cette dépêche que le munitionnaire général n'entretient point l'approvisionnement de dix jours stipulé par l'art. 6 de la convention du 26 juillet; que ses agens font le service au jour le jour, au moyen de sous-traités étendus à l'infini, et qui ont obtenu une scandaleuse publicité; *en un mot, que le service ne se soutient, en grande partie, que par des achats d'urgence, faits par les membres de l'intendance, lesquels éprouvent les plus grandes difficultés à user de cette ressource, parce que la confiance des habitans est tout-à-fait détruite, par le défaut de paiement des fourni-*

tures arriérées, et par les promesses fallacieuses dont ils sont si souvent les victimes.

L'intérêt des troupes, et en conséquence celui de l'Etat, exige qu'il soit pris des mesures propres à obliger le sieur Ouvrard à remplir ses obligations, quelqu'onéreuses qu'elles soient. Il convient de faire connaître au major général de l'armée et à l'intendant en chef les motifs que l'on a de se plaindre des services du sieur Ouvrard, et le prévenir que, s'ils ne cessent pas, je me trouverai dans la nécessité, non pas de faire passer pour le compte de ce fournisseur des marchés d'urgence qui, sans être avantageux aux troupes, tournent à son bénéfice, et occasionnent des inquiétudes et des peines aux officiers-généraux et à l'administration militaire, mais bien de confier ces services à celle-ci pour le compte direct de l'Etat.

(*Décision du ministre de la guerre.* — Commission d'enquête, tom. IV, p. 187.)

LE MÊME.

Monseigneur, la dernière convention conclue à Madrid le 26 juillet, pour la fourniture des subsistances, du chauffage, et des transports nécessaires aux troupes de l'armée d'Espagne, m'a été transmis par M. l'intendant en chef.

L'art. 11 de cette convention porte en substance que, toutes les fois que le service sera exposé à manquer par défaut de prévoyance ou par toute autre

cause, il y sera pourvu, aux risques et périls du munitionnaire général, et que le montant des marchés d'urgence passés à cette occasion sera prélevé sur les premiers paiemens qui lui seront faits.

Cette rédaction m'a paru susceptible d'interprétation sous le rapport que voici :

Lorsqu'un marché d'urgence occasionne une dépense plus forte que celle qui résulterait du service fait par celui qui doit y pourvoir, il est certain qu'en lui imputant le montant de ce marché, il y a pour lui risque et péril, puisqu'il supporte ce surcroît de dépense, qui ne peut, dans aucun cas, rester au compte de l'Etat : mais il n'en est pas de même lorsque la dépense à laquelle le marché d'urgence donne lieu, est égale et même inférieure à celle du service fait par l'entrepreneur: alors l'imputation qui lui est faite de cette dépense, loin d'être pour lui un motif de risque et de péril, devient une facilité qui tourne entièrement à son avantage, et dont il tire même tout le profit, lorsque la dépense est inférieure à celle que son service occasionne. Ce cas se présente ici.

Quoique les prix alloués au munitionnaire général aient été laissés en blanc dans la convention imprimée, ils n'en sont pas moins connus de toute l'armée; et il est prouvé que, toutes les fois que l'on est obligé de recourir à des achats d'urgence, à défaut du service fait par ses agens, circonstance qui se reproduit souvent, l'on obtient les denrées dans le pays à des prix plus ou moins inférieurs aux siens, même en y comprenant les frais de manutention : les preuves matérielles de ce fait existent.

M. l'intendant en chef, auquel j'ai fait part de ces

remarques, me répond, par une lettre du 1er de ce mois, que l'art. 11 de la convention doit être exécuté à la lettre. Sans doute je dois avoir égard à sa manière de voir; mais mes fonctions m'imposant l'obligation de veiller aux intérêts du Trésor royal, et la responsabilité qui en est la suite, il est de mon devoir de soumettre ces réflexions à Votre Excellence, qui saura les apprécier à leur juste valeur.

Je ne terminerai pas cette lettre sans dire à Votre Excellence combien le service des subsistances est précairement assuré dans le 5e. corps par les agens du munitionnaire général. Loin de remplir l'obligation qui lui est imposée par l'art. 6 de la convention du 26 juillet, d'entretenir constamment dans les établissemens du service un approvisionnement de dix jours (condition qui, pour le dire en passant, est loin d'offrir une garantie suffisante), ses agens font le service au jour le jour, au moyen de sous-traités étendus à l'infini, et qui ont obtenu une scandaleuse publicité; en un mot, le service ne se soutient en grande partie que par des achats d'urgence que font les intendans et sous-intendans militaires, pour éviter qu'il manque totalement; et ils éprouvent encore les plus grandes difficultés de la part des habitans, dont la confiance est tout-à-fait détruite par le défaut de paiement des fournitures arriérées, et par les promesses fallacieuses dont ils sont si souvent les victimes.

Ainsi les intendans, qui ont l'honneur d'être les délégués de l'autorité ministérielle, se trouvent transformés en pourvoyeurs et en agens d'affaires; nouvelle

espèce d'attribution qui, indépendamment du mauvais effet moral qu'elle produit à leur détriment, leur enlève toute possibilité de s'acquitter de leurs fonctions dans l'étendue qui leur est tracée par les ordonnances et par les réglemens d'administration militaire.

Tel est au vrai l'état des choses; j'en ai donné connaissance à plusieurs reprises à M. l'intendant en chef; il me répond qu'il prend toutes les mesures convenables pour y remédier : mais rien ne s'améliore. D'ailleurs, comment se persuader que des dispositions prises au grand quartier-général devant Cadix, puissent influer sur la situation d'un corps d'armée à la distance de cent soixante lieues !

Le fait est que le 5e. corps est obligé de se suffire à lui-même, et que, si l'on parvient à y assurer le service, ce ne sera qu'à force d'argent comptant et avec des agens actifs et honnêtes.

Ce qui me soutient jusqu'à ce jour, c'est la confiance que Son Excellence M. le maréchal commandant en chef veut bien m'accorder; il m'a autorisé à employer tous les moyens pour assurer la subsistance de son armée, qui, dans sa composition actuelle, compte 20,000 hommes et 5,000 chevaux à nourrir : 300,000 fr. par mois n'y suffiront pas, si le munitionnaire général venait à fausser ses engagemens, comme tout semble le présager.

Sept sous-intendans et adjoints que j'ai sous mes ordres ne peuvent faire face aux besoins du service; deux de plus me seraient indispensables : je supplie Votre Excellence de me les accorder : il faut de leur

part un zèle soutenu et une grande activité pour surmonter les obstacles qu'ils auront à vaincre.

(*Lettre de l'intendant militaire* de Tinan *au ministre de la guerre.* — Commission d'enquête, tom. IV, p. 189.)

(O)

Rapport au maréchal LAURISTON.

A Orcoyen, le 8 septembre 1823.

Son Excellence a eu communication des dispositions faites par M. Baugé, en ce qui concerne les approvisionnemens à former pour le corps d'armée réuni sous Pampelune.

M. Baugé a passé des marchés et laissé des fonds à ses employés ; mais *depuis son départ, le service a été loin d'y répondre, et les agens du munitionnaire ne se sont pas mis en mesure de l'assurer ; en un mot, il est toujours fait au jour le jour.*

J'ai ordonné des achats d'urgence, et j'ai mis, à cet effet, des fonds à la disposition des sous-intendans; mais ces mesures partielles n'*ont alimenté que très-précairement toute la partie souffrante des services, qui porte principalement sur la paille, l'orge, le bois, et même les farines.*

Cet état de choses m'a déterminé à m'adresser directement aux autorités du pays; et j'ai trouvé, de la part de la députation des Cortès de Navarre, des dispositions favorables pour me seconder, *l'argent à la main*. J'ai demandé les denrées nécessaires pour former une réserve de dix jours de consommation sur les points les plus compromis.

Cette réserve faite ainsi à l'avance viendra au secours du service courant, *toutes les fois qu'il menacera de manquer par la faute du munitionnaire général.*

Elle sera formée avec les fonds du Gouvernement, par conséquent se fera directement à son compte, et ne devra point être imputée au munitionnaire, qui ne manquerait pas d'en profiter, *en raison de la différence notable qui existera entre le prix des denrées acquises directement, et celui que son marché lui alloue.*

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence un projet d'arrêté que j'ai tâché de motiver de manière à donner la forme la plus régulière aux opérations qu'il doit autoriser.

J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien le revêtir de son approbation.

Au bas de ce rapport est écrit de la main de M. le maréchal :

« Approuvé, *vu les besoins sans cesse renaissans dans lesquels les agens du munitionnaire général laissent le corps d'armée*, se fiant en ce que les marchés d'urgence leur seront remis au prix coûtant : *ils*

ne font en conséquence rien pour les approvisionnemens; ils ne doivent donc pas profiter des bénéfices.

(*Rapport au maréchal* Lauriston. — Commission d'enquête, t. IV, p. 203.)

(P)

M. Dubois, *sous-intendant.*

Dans cet état de choses, le quartier-général arriva sous Pampelune le 27 août. Je n'essaierai point de retracer *la turpitude des agens du munitionnaire général et les déprédations commises chaque jour*, malgré toute la surveillance que nous apportions : il me suffira de dire que, *pendant tout le temps qu'a duré le siége, nous n'avons pas été un seul instant dans la sécurité, particulièrement pour le service des fourrages. Les paysans étaient exaspérés par les manœuvres du sieur Barbarin et de ses complices, pour extorquer leurs denrées à vil prix et ne point les payer;* les marchés d'urgence étaient devenus presque impraticables. Les ménagemens dont il fallait user envers le pays, rendaient impossible la voie des réquisitions; un appel fait à la junte de Navarre qui siégeait à Puente la Reyna, avait produit peu d'effet; enfin les choses en sont venues à tel point, que les intendans ont été réduits

à acheter eux-mêmes, en payant comptant en espèces mises à leur disposition, quelques sacs d'orge et charges de paille pour alimenter les magasins. Ces achats, bien que conclus à des prix plus élevés que ceux du pays, n'ont jamais porté la ration à plus d'*un franc vingt-cinq centimes :* il était accordé au munitionnaire général 3 francs 15 centimes !.....

Au moyen de ces mesures, le service n'a point manqué. Une seule fois, le 8 septembre, la distribution de la paille n'a point été faite aux chevaux de l'artillerie. Ce jour était fêté par les Espagnols, et les paysans se refusaient à amener leurs denrées, à quelque prix que ce fût. Voilà à quoi nous exposait le manque d'approvisionnemens : les ressources du pays s'épuisaient peu à peu; il était temps que Pampelune ouvrît ses portes.....

Le service du chauffage a aussi été très-mal exécuté; on a dû y pourvoir par des marchés d'urgence, toujours passés à des prix inférieurs à celui accordé au munitionnaire général.

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire* Dubois. — Commission d'enquête, t. IV, p. 213.)

(Q)

M. de Guiroix, *sous-intendant.*

A peine arrivé devant Cadix, je fus obligé d'avancer

aux agens des subsistances des fonds sur ceux que j'avais à ma disposition. En en rendant compte à M. l'intendant en chef, je lui rappelai le rapport du 17 du mois dernier, et je le priai instamment *de forcer le munitionnaire général à faire des fonds à ses agens.*

(Lettre du 3 juillet 1823, n°. 219.)

Cela n'est encore rien, comparativement à la manière dont le sieur Ouvrard a fait son service. Je crois avoir démontré qu'il n'avait formé aucun approvisionnement; son service n'était assuré sur aucun point. J'en excepte le quartier-général de S. A. R. le Prince généralissime. Il trouvait plus commode de recevoir des sommes considérables, et de laisser aux autorités espagnoles le soin de nourrir nos troupes. Il lui était facile de retirer à vil prix des communes les bons de distribution : le refus non motivé d'acquitter le montant des consommations sur des pièces régulières, n'avait pas d'autre but. *Les manœuvres coupables mises en œuvre par les agens du munitionnaire général pour contraindre les créanciers espagnols à transiger avec eux, ont été dévoilées à différentes reprises, et toujours inutilement.*

(*Extrait du rapport de M.* de Guiroix, *sous-intendant militaire.* — Commission d'enquête, t. IV, p. 237 et 239.)

LE MÊME.

Je fis plusieurs rapports sur l'imprévoyance de l'administration des subsistances. « Cette imprévoyance » est d'autant plus condamnable, disais-je à M. l'intendant en chef, que les provinces que nous avons traversées, regorgent de ressources en tous genres, que » les habitans sont on ne peut mieux disposés à notre » égard, et que les autorités locales ont la volonté et » l'intelligence nécessaires pour assurer les services. » Elles n'y mettent qu'une seule condition, c'est qu'on » agisse loyalement à leur égard. C'est malheureusement ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Les abus » que je vous ai signalés prouvent *que l'administration des subsistances n'a rempli aucun des engagemens qu'elle avait pris envers eux*. Il est facile de » prévoir les résultats funestes qu'un semblable système doit nécessairement amener; il ne tend à rien » moins qu'à nous faire perdre la confiance immense » que nous avions inspirée aux habitans de la Péninsule. Je me suis déjà aperçu qu'elle est considérablement diminuée sous le rapport des transactions » entre les habitans et le munitionnaire général; j'espère qu'il est encore temps d'arrêter le mal, et qu'on » prendra toutes les mesures nécessaires pour y parvenir. » (Rapport du 9 mai 1823, n° 93.)

(*Extrait du même*, p. 241.)

(R)

M. Grard, *sous-intendant militaire.*

Les villages où s'arrêtaient les troupes n'ayant pas toujours les denrées dont elles avaient besoin, je faisais des appels aux villages circonvoisins, en les appuyant des mêmes promesses, et je fus même obligé de prendre des engagemens personnels pour que le service ne manquât pas.

Arrivé à Burgos, je rendis compte à M. l'intendant de l'armée des moyens que j'avais employés pour faire vivre ma division: il les approuva, et donna sur-le-champ l'ordre à M. Ouvrard de satisfaire les alcades qui avaient si généreusement fait des avances aux troupes françaises, dans un moment où la confiance était loin encore d'être établie. Quoique les prix des mercuriales de chaque village fussent de beaucoup inférieurs à ceux qui étaient alloués au munitionnaire général, *les agens qu'il employa pour faire cette liquidation trouvèrent les moyens d'opérer les réductions de* 15 *et* 20 *p.* 100. Les alcades qui ne voulaient pas les consentir, n'étaient point payés; on leur suscitait des difficultés puériles qui leur faisaient perdre un temps précieux; et j'avais la douleur d'avoir sous les yeux des hommes qui, éloignés de plus de vingt et vingt-cinq lieues de leurs habitations, attendaient vainement le paiement des fournitures qu'ils avaient faites à l'armée sur la foi de mes promesses.

Je me plaignis hautement de cet état de choses à

l'intendant en chef; j'allai même jusque chez M. Ouvrard pour lui exprimer mon mécontentement; et je lui dois la justice de dire qu'il ordonna que les alcades envers lesquels je m'étais engagé fussent régulièrement payés : mais *soit que les agens eussent un mot d'ordre particulier, soit qu'ils eussent un avantage personnel à insister dans leur système de réductions*, ce qu'il y a de certain, c'est que je quittai Burgos avant que les communes qui avaient des bons de fournitures signés de moi, fussent satisfaites.

D'après le mode adopté pour faire vivre l'armée en Espagne, les administrateurs militaires ont été dans la plus fausse position : souvent ils n'obtenaient les rations qu'à force d'instances, de promesses; et lorsqu'il s'agissait du paiement, il suffisait qu'un agent subalterne du munitionnaire général trouvât que les mercuriales étaient trop élevées, pour éluder ce paiement. *C'est ainsi qu'un grand nombre de bons ont été rachetés à vil prix, et que des bénéfices scandaleux ont été obtenus.*

Si jusqu'alors la division avait été privée de moyens de transport, on peut dire que, lors de son départ de Madrid (le 1er. juillet), elle en fut trop abondamment pourvue. On doit croire qu'il y avait dans les magasins de cette ville une surabondance de farine et de riz, car on voulut en faire marcher une grande quantité à la suite de la colonne d'expédition.

A cet effet, on mit à ma disposition dix voitures caromatos et environ deux cents mulets de bât. J'acceptai les voitures; mais je représentai que ce nombre

de mulets ne m'était pas nécessaire; que ces animaux étaient d'ailleurs, pour la plupart, petits et en mauvais état; qu'ils étaient dépourvus de sacs ou de peaux de bouc pour transporter du vin, etc. Mais le munitionnaire général exécutait, dans les dispositions qui lui étaient favorables, son marché du 5 avril; il avait des mulets, il fallait qu'en apparence ils fussent jugés utiles: *un ordre de M. le major général, qui les affectait à la colonne dont l'administration m'était confiée, était intervenu, et mes observations ne furent point accueillies.*

Ainsi que je l'ai dit, des ordres avaient été donnés pour que ces transports fussent employés à transporter de la farine, du riz et du sel; c'était mettre de l'eau à la rivière, que de porter ces denrées dans la province de la Manche, qui en était très-abondamment pourvue; mais, je le répète, *on voulait utiliser les transports du munitionnaire général, et il fallait bien qu'ils portassent quelque chose.*

Cependant, par un malentendu assez extraordinaire, les mulets ayant attendu à la porte d'un magasin pour y charger des denrées, pendant qu'elles étaient renfermées dans un autre magasin, la troupe se mit en marche sans eux. J'espérais que, par cette méprise, j'en serais débarrassé; mais le lendemain je les vis reparaître à la queue de la colonne, *et ils firent toute la route de Madrid à Andujar, en se promenant, sans rien porter.*

J'ai rendu compte dans le temps à M. l'intendant en chef de cet état de choses; et comme, par la suite, et malgré mes observations, j'ai vu que décidément

les mulets restaient affectés au service de ma division j'ai cherché à les utiliser dans les différentes marches que nous avons faites contre Ballesteros et Riégo, et j'ai exigé que les conducteurs se fournissent des objets dont ils étaient dépourvus.

Une instruction de M. l'intendant en chef avait prescrit, pour faciliter la mise en possession de la nouvelle entreprise, qu'on prît dans les magasins du munitionnaire général pour dix jours de denrées : cette instruction fut rigoureusement suivie; mais les prétentions de M. Victor Ouvrard, le munitionnaire en titre, qui se trouvait à Cadix, étaient bien autrement exagérées. Il disait *qu'un marché ayant été passé avec les puissances barbaresques*, sous l'autorisation de M. le major général, pour la livraison de 20,000 fanègues de blé et plus de 8,000 fanègues d'orge, il devait avoir cours d'exécution, et il demandait en conséquence que je fisse recevoir ces grains pour le compte du Gouvernement. Je repoussai cette prétention; j'en rendis compte à M. l'intendant militaire Chopin; et je me croyais d'autant plus fondé à agir de la sorte, que *j'étais instruit que les conditions auxquelles M. Ouvrard devait obtenir l'extraction des grains du royaume de Maroc n'ayant pas été remplies, l'empereur se refusait à les livrer.*

(*Extrait du rapport du sous-intendant militaire Graëb.* — Commission d'enquête, pag. 257.)

(S)

M. Hervey, *sous-intendant*.

Le munitionnaire faisait le service dans les grandes villes, où ses agens supérieurs pensaient qu'il y avait de l'avantage à manutentionner; il autorisait des sous-traités dans les gîtes d'étape, lorsqu'il s'y trouvait engagé par de pressantes instances : mais, en général, on doit croire, par la manière dont il a géré sur les divers points, qu'*on préférait beaucoup que le service se fît de lui-même, c'est-à-dire par les soins des alcades qui en étaient requis, soit par les membres de l'intendance* qui marchaient avec les troupes, soit, à leur défaut, par les chefs des corps.

Mais, lorsque ces fournisseurs bénévoles ou d'office arrivaient pour leur liquidation aux bureaux du munitionnaire, et que les prix accordés, fût-ce même par ses propres agens, ne paraissaient pas convenables aux liquidateurs, il s'établissait des contestations dont personne apparemment n'était institué juge, puisque nous les avons vues interminables, tant que ceux qui avaient fourni n'avaient pas accédé aux réductions qui leur étaient imposées.

Considérée de cette manière, *la munition générale était plutôt un monopole qu'une administration pourvoyante;* c'est au moins l'effet qu'elle nous a produit dans presque tous les actes où nous avons pris part.

Placé dans l'arrondissement de Madrid, où étaient les bureaux du munitionnaire, *nous avons vu arriver de toutes les parties de l'Espagne des fonctionnaires ou des fournisseurs demandant secours et protection, soit contre la non-admission de leurs bons, soit contre le non-paiement par défaut de fonds, soit enfin contre les réductions qu'on voulait faire à leurs créanciers, lors pourtant que les prix étaient au-dessous de ceux indirectement connus du marché du munitionnaire.*

(*Extrait du rapport du sous-intendant* Hervey. — Commission d'enquête, t. IV, p. 292.)

(T)

Rapport du général Digeon.

Aranjuez, le 16 juin 1824.

Le sieur Ouvrard a quitté Madrid, mais d'une manière un peu précipitée. Pressé par les comptables de son entreprise, et par ses créanciers espagnols, il m'a demandé une escorte, que je lui ai accordée : j'étais à Aranjuez, et ce n'est qu'après mon retour à Madrid que j'ai appris *qu'il était à la veille d'être appréhendé au corps, en vertu d'un jugement des tribunaux espagnols, quand il s'est décidé à s'en aller.*

La conduite du sieur Ouvrard *est un scandale pu-*

blic ; il laisse derrière lui beaucoup de dettes de toute nature. Je ne m'occupe pas du réglement de ses comptes particuliers avec ses employés ; cet objet est entièrement en dehors de mes investigations : mais je reçois de toutes parts des plaintes sur le peu de bonne foi que le sieur Ouvrard a mis dans l'accomplissement de ses obligations envers des fournisseurs espagnols. Le général comte d'Adhémar me rend compte que *l'ex-munitionnaire général doit à Badajoz une somme de* 20,000 *réaux ;* que le défaut de paiement de cette somme fait le plus mauvais effet; que le gouvernement français est rendu en quelque sorte solidaire des actes de mauvaise foi du sieur Ouvrard. D'un autre côté, malgré les soins que l'administration a pris pour faire connaître aux Espagnols porteurs de titres justificatifs des fournitures faites au défaut du sieur Ouvrard, quels étaient les délais dans lesquels ils devaient les produire, et que l'époque du 1er juillet était un terme réglementaire, je crois devoir proposer à Votre Excellence d'accorder un nouveau délai jusqu'au 1er septembre aux créanciers espagnols pour la production de leurs titres. Je ne me dissimule pas que ce retard pourra gêner la liquidation de l'ex-munitionnaire général, dans ce sens seulement qu'il nécessitera l'établissement de bordereaux supplémentaires : mais cette décision aurait un effet moral, et préviendrait les bruits fâcheux qu'on répand déjà, et qu'on ne manquera pas d'accréditer, qu'il y a de la part de la France mauvaise volonté à l'égard des fournisseurs espagnols.

Je demande aussi à Votre Excellence qu'elle veuille

bien faire surveiller les fonds qui seraient mis à la disposition du sieur Ouvrard par suite de sa liquidation, et, au besoin, de fixer une somme qui serait pendant quelque temps mise en réserve, pour subvenir à l'acquittement des dettes de ses services envers des fournisseurs espagnols. Cette disposition ne préjugerait en rien la question de priorité des droits de ses créanciers.

(*Rapport du général* Digeon *au ministre.*—Commission d'enquête, t. IV, p. 297.)

Pour extrait:

Le maître des requêtes, etc., chargé de la correspondance générale des mouvemens.

Signé, Mazoïer.

(U)

Le sous-intendant Voland.

Madrid, le 16 août 1824.

Votre Excellence, par sa dépêche du 4 courant, me charge de faire établir *l'état des dettes que le sieur Ouvrard, ex-munitionnaire général de l'armée, a pu laisser en Espagne.* J'ai reçu grand nombre de réclamations de cette nature; mais, comme il ne m'appartient pas d'en connaître et de les régler, j'en ai tou-

jours fait le renvoi, soit à M. l'intendant militaire Regnault, soit à M. Journès, qui le représentait ici. Mais, puisque Votre Excellence me le prescrit, j'ai l'honneur de lui adresser l'avis que je viens de faire insérer dans les papiers publics, comme me paraissant l'unique moyen à employer pour arriver à la connaissance de ce dont le sieur Ouvrard est reliquataire dans la Péninsule. Ce que je puis affirmer, c'est que *l'inexactitude que cet entrepreneur a apportée dans ses paiemens, a eu, sur le crédit et la confiance à laquelle l'administration a droit, une influence extrêmement funeste, dont les effets se font encore sentir.*

(*Rapport de l'intendant militaire* Volland. — Commission d'enquête, t. IV, p. 298.)

(V)

Extrait du Compte général des opérations de la liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté par le ministre au Roi, en exécution de la loi du 21 *mai* 1825, *page* 23.

Bien que la première obligation d'un munitionnaire général soit de faire toutes les avances nécessaires à l'exécution des services qui lui sont confiés ; bien que celui de l'armée des Pyrénées eût reçu par avance, et en raison de l'élévation du prix des marchés, des

sommes plus que suffisantes pour solder l'intégralité des fournitures faites pour son compte, cependant il est de notoriété publique qu'il a laissé des dettes considérables.

Ce défaut de paiement a fait signifier au Trésor royal de nombreuses oppositions contre toutes les sommes qui pouvaient encore revenir au munitionnaire général. Mais la crainte, trop fondée, qu'il n'eût plus rien à prétendre sur le montant de ses fournitures, a porté ses nombreux créanciers à réclamer directement de l'administration le paiement de ce qui leur était dû.

(N°. V.)

	PRIX MOYEN de LA RATION, du kilogramme et de la journée, alloué à M. Ouvrard.	PRIX moyen le plus élevé de chaque FOURNITURE, d'après les prix des localités.	DIFFÉRENCE EN PLUS ou PERTE POUR LE TRÉSOR que présentent les prix alloués à M. Ouvrard comparativement à ceux des localités.	
Rations:				
Pain......	» 30c 2/3	» 20. »	» 10c	ou 53 p. 0/0
Biscuit.....	» 40	» 25 »	» 51	60 p. 0/0
Riz et légumes.	» 05	» 02 50	» 02 50/100	100 p. 0/0
Sel......	» 02	» 05 25	» » 75/100	60 p. 0/0
Vin......	» 25	» 12 »	» 13	108 p. 0/0
Eau-de-Vie...	» 08 25	» 05 »	» 03 25/100	65 p. 0/0
Vinaigre....	» 05	» 02 50	» 02 50/100	100 p. 0/0
Fourrages...	3f 15	1 30 »	1f 85	142 p. 0/0
Kilogrammes:				
Bois......	» 05	» 02 50	» 02 50/100	100 p. 0/0
Huile.....	1 50	1 50 »	» »	»
Chandelle...	2 25	1 75 »	» » 50/100	28 p. 0/0
Journées:				
Chevaux et mulets de trait..	11 50	5 50 «	6 »	109 p. 0/0
Mulets de trait.	3 »	2 » »	1 »	50 p. 0/0
Voitures....	2 » } 1f 75c	{ 1 59 » }	» 16	9 p. 0/0
Muletiers...	1 50 }	{ 1 59 » }		

TABLEAU RÉCAPITULATI

NATURE DES FOURNITURES.			TOTAL des fournitures liquidées au nom de M. Ouvrard.
Rations de	Pain.	Armée occidentale.	26,531,549
		Catalogne.	3,463,799
	Biscuit.	Armée occidentale.	474,609 ½
		Catalogne.	108,687 ½
	Riz et légumes.	Armée occidentale.	38,787,295 ½
		Catalogne.	9,802,845 ½
	Sel.	Armée occidentale.	24,317,307
		Catalogne.	5,396,628
	Vin.	Armée occidentale.	26,595,716
		Catalogne.	2,178,814
	Eau-de-vie.	Armée occidentale.	2,668,315
		Catalogne.	720,352
	Vinaigre.	Armée occidentale.	4,541,212
		Catalogne.	432,970
	Fourrages.	Armée occidentale.	6,960,820
		Catalogne.	709,181
Kilogram. de	Bois.	Armée occidentale.	25,373,082
		Catalogne.	4,498,498
	Huile.	Armée occidentale.	40,906
		Catalogne.	10,579
	Chandelle.	Armée occidentale.	9,847
		Catalogne.	1,046

faites à l'armée d'Espagne, et

…IX ET MONTANT DES DÉPENSES …s, kilogrammes et journées …rnis pour le compte de M. Ouvrard, …s prix moyens des localités en Espagne.		OBSERVATIONS.
…n, …me …e.	MONTANT des dépenses.	
»	4,845,168f 40c	
…4	336,232 12	
»	»	
…o	»	
…o	298,560 70	
…6	125,578 06	
…5	209,590 46	
…4	14,502 06	
»	3,191,485 92	
…8	124,434 28	
»	60,555 70	
o	»	
…o	110,376 45	
…5	»	
»	8,658,001 30	
»	527,079 45	
…o	634,327 05	
…8	73,116 08	
»	61,359	
»	6,574 08	
»	17,232 25	
»	884 80	

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

MÉMOIRE

POUR

G.-J. OUVRARD.

PARIS.—IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

MÉMOIRE

POUR

G.-J. OUVRARD,

PAR M. MAUGUIN, AVOCAT,

SUR

LES AFFAIRES D'ESPAGNE.

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N°. 17.
BRUXELLES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1826.

MÉMOIRE

POUR

G.-J. OUVRARD,

SUR LES MARCHÉS DE BAYONNE

ET LE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

DEPUIS plus de deux années, je suis l'objet d'inculpations graves. Attaqué de toutes parts, dans les pamphlets, dans les journaux, devant les chambres; livré aux tribunaux, je suis regardé comme seul auteur des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne, quoique ce ne soit point moi qui les aie faites.

Au milieu de ce cri général, le public ne s'est

pas même informé si j'avais été appelé à me défendre; il a pris l'accusation à la lettre, sans examen, sans critique, comme si toute accusation devait être fondée, parce qu'elle vient du Pouvoir. Quelques esprits plus réfléchis ont cependant remarqué que je n'avais pas été entendu, et ils se sont demandé pourquoi, du moins, je ne me faisais pas entendre. Ceux-là méritent que je leur donne satisfaction.

On m'accuse d'avoir dilapidé la fortune publique; mais n'y a-t-il pas en cela quelque chose de ridicule? Étais-je chargé de la fortune publique, pour la dilapider? Etais-je directeur général, ministre, ou quelque chose de pareil? Non, sans doute : j'étais spéculateur, j'ai vendu des denrées, j'ai fait mes prix : je les aurais fait trop élevés, comme on le prétend, que, même en ce cas, il n'y aurait rien à me dire; car, enfin, vendre trop cher n'est pas un crime aux yeux des lois. C'était à l'acheteur de s'y connaître.

Aussi le ministère, qui se connaît en dilapidations, et qui sentait que l'accusation ainsi présentée ne manquerait pas de retomber sur lui, s'est-il promptement déterminé à changer l'attaque; il a posé en fait que j'avais stipulé des prix

trop élevés, et que pour les obtenir j'avais employé des moyens de corruption.

Voilà donc une accusation de corruption sous l'administration si morale de M. de Villèle! Il y aurait à s'étonner que ce fût la première; mais sans doute il aura voulu faire enfin une profession de principes et laisser un grand exemple à ses prochains successeurs.

Que pouvais-je faire cependant, et qu'aurais-je dit jusqu'à présent pour ma défense? Une accusation de corruption, comme toute autre, doit se fonder sur des faits. Il fallait donc attendre que les faits fussent précisés, qu'on articulât quelles sommes j'avais données, quelles autres j'avais promises. J'ai laissé faire l'Instruction, et je l'ai laissé faire sans trouble ni inquiétude, sachant fort bien qu'elle ne découvrirait rien, parce qu'il n'y avait rien à découvrir. Depuis dix-huit mois elle n'a épargné aucune recherche; elle a vérifié tous mes papiers, tous mes livres; elle a entendu plus de cent témoins; j'attends encore qu'on me dise quelles sommes j'ai données, quelles autres j'ai promises.

A la vérité, j'aurais pu écrire sur le moral de l'affaire; j'aurais pu prouver que je n'ai pas eu besoin d'employer la corruption pour obtenir les

marchés de Bayonne, et que les fautes de l'administration avaient fait une nécessité au prince généralissime de recourir à un munitionnaire. Mais à quoi bon, et que m'eût servi alors de me justifier; m'aurait-on entendu? Est-ce dans l'effervescence des passions populaires, qu'il faut s'adresser à la raison publique?

Quand, après un orage, vous voyez arriver sur vous les eaux rapides d'un torrent que la pluie a formé, que faut-il faire? Attendre, résister, lutter contre le courant! Et pourquoi, je vous prie? que feriez-vous avec tous vos efforts?... Détournez-vous, les flots s'écouleront et le passage deviendra libre. Il en est de même au moral : ce n'est pas lorsque les passions publiques sont en mouvement qu'il faut penser à se justifier; elles ne vous écouteraient pas, elles ne sauraient pas même vous comprendre. Attendez, prenez patience; le torrent s'écoulera, parce que tout s'écoule dans la vie, et la raison aura son tour.

Or, c'était précisement ma position; il était convenu que j'étais coupable; tout le monde le disait, le croyait, c'était chose arrêtée. Des preuves, point; on ne s'occupait pas même d'en chercher, et c'était précisement ce qui rendait la

croyance publique plus opiniâtre et ma position plus difficile.

Enfin le calme est arrivé; d'autres objets ont détourné l'attention; elle reviendra sur mon affaire avec plus de sang-froid. On se fatiguera de l'accusation, parce qu'elle est toujours la même, et on étudiera la défense, parce qu'il y aura au moins du nouveau.

Je n'ose dire, cependant, que ces réflexions auraient suffi pour me déterminer au silence, s'il ne s'y était joint un autre motif au moins aussi grave; il me manquait certaines pièces pour prendre l'offensive tout en me défendant, et je n'ai pas voulu parler avant de les avoir en ma possession.

Maintenant je puis entrer et j'entre dans la lice; je ne demande ni grâce ni faveur; je ne me mets aux genoux ni de mes lecteurs ni des ministres; je ne dirai qu'un seul mot : si l'on a pu me condamner quand je ne me défendais pas, aujourd'hui que je me défends, on ne peut me condamner sans me lire.

J'ai toujours eu beaucoup de relations avec l'Espagne. En 1794, j'étais munitionnaire de la flotte espagnole envoyée à Brest pour se réunir à la

nôtre et tenter une descente en Irlande; en l'an XII (1804), j'avais fait plusieurs traités avec le gouvernement espagnol; j'en avais fait un notamment pour l'exploitation des produits du nouveau monde, et de toutes ces opérations il m'était resté des créances considérables sur la Péninsule. Mes créances étaient contestées, parce que les gouvernemens contestent toujours ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas payer; c'était une raison de plus pour moi de chercher avec empressement l'occasion de les faire reconnaître, et c'est pour cela que je m'étais chargé de l'emprunt de la régence d'Urgel. J'y avais mis pour condition que mes créances seraient reconnues et admises dans l'emprunt pour comptant.

Après de longues hésitations, le ministère français, épouvanté du gouvernement des Cortès, qu'il désirait mais n'osait attaquer, se décida brusquement pour la guerre; elle nous fut annoncée, comme à l'improviste, par la déclaration royale du 28 janvier 1823 à la chambre des députés. J'avais un grand intérêt à suivre l'armée. J'ignorais si la régence serait ou non reconnue, et de cette question dépendait celle de la validité ou de la nullité de l'emprunt. Si elle était reconnue, je

devais me trouver sur les lieux ; si elle ne l'était pas, je devais m'y trouver encore, afin de profiter des événemens et d'obtenir mon paiement du gouvernement espagnol.

Pour suivre l'armée, il me fallait un titre ; je n'y pouvais aller en volontaire. Le ministre de la guerre mit en adjudication le service des vivres-viande ; je le fis soumissionner par M. Albans-Dubrac. Le traité lui fut passé le 19 février ; il me donna une contre-lettre, et toutes les précautions furent prises à l'instant même pour que le service s'effectuât avec régularité [1].

Nous étions à la fin de mars. Le prince généralissime avait déjà pris le commandement de l'armée, et on répandait le bruit d'une prompte

[1] De cette page à la page 21, et de la page 44 à la page 56, se trouvent plusieurs passages qui ont déjà été imprimés textuellement dans les Mémoires que M. Ouvrard a publiés sur sa vie. C'est le fait du libraire qui, malgré l'ordre de M. Ouvrard de supprimer une quinzaine de pages qui n'étaient pas son ouvrage, et qui avaient été remises par erreur, s'y est refusé dans le but unique de ne pas diminuer la grosseur de son volume. Cette note n'a d'autre objet que d'expliquer une identité qui sans cela aurait pu paraître singulière.

entrée en campagne. Mes intérêts exigeaient impérieusement ma présence; j'arrivai à Bayonne le 3 avril. La route que je venais de parcourir m'avait offert un spectacle fort singulier. De toutes parts, on voyait des voitures et des voyageurs; on allait, on venait, tout était en mouvement; chacun était pressé; on paraissait craindre de ne pas arriver assez vite. Ici c'étaient des troupes qui voyageaient en poste, traînées dans de mauvaises charrettes; là de l'infanterie qui marchait par étapes, plus loin de la cavalerie; quelquefois tout cela pêle-mêle et confondu. Il y avait de l'activité, mais de l'embarras; de la vie, mais du désordre.

Au delà de Bordeaux, la confusion augmentait; la route était rompue; on trouvait des voitures de fourrages abandonnées, des pièces d'artillerie sans gardiens ni conducteurs. Dans les villages, même dans les villes, point de ressources: tout était épuisé; peu de chose pour les hommes, rien pour les chevaux; c'étaient les cris des conducteurs, ceux des soldats et des officiers.

Cependant les bruits les plus alarmans se répandaient de toutes parts; on s'abordait, on s'interrogeait avec inquiétude: « Que va faire le prince

» généralissime? que fait l'armée? Le drapeau » tricolor a été vu sur la Bidassoa; nos soldats » l'attaqueront-ils? Quels sont leurs discours? que » disent les officiers? » Et on se répondait à voix basse : « Rien de moins sûr que le soldat; il » est mal nourri, mécontent; et puis, savez- » vous ce qui se passe? on vient de découvrir » une vaste conspiration. Un aide de camp du » major général a été arrêté; déjà on parle d'un » mouvement de retraite; mais si on se retire, » les Espagnols n'entreront-ils pas, et s'ils se pré- » sentent, que feront la population et l'armée? »

A Bayonne, les bruits publics étaient aussi peu rassurans, et le désordre à son comble. Le ministre de la guerre y était arrivé le 1er. avril; il était venu avec le titre de major général, mais le prince n'avait pas voulu le reconnaître, il avait conservé le général Guilleminot. A qui obéirait-on? au prince ou au ministre du roi? Et le conseil des ministres, que déciderait-il? Quelle était la qualité du duc de Bellune? Était-il ministre sans portefeuille, ou major général sans commandement?

C'était bien pire quand on parlait des préparatifs de la campagne! On accusait hautement l'administration d'inhabileté et d'impéritie : « Point

» de vivres, disait-on, point de fourrages, point » de magasins ni de moyens de transports. L'en» trée en campagne est impossible; elle ne saurait » avoir lieu avant trois mois. »

Le lendemain de mon arrivée, je me promenai dans la ville et au dehors; j'examinais, avec curiosité, les cantonnemens, les troupes, les ateliers de manutention, les magasins; un de mes employés, arrivé depuis plusieurs jours, me servait de guide.

« Vous voyez ces magasins, me disait-il; ils » sont presque vides; cependant il y a du blé » pour nourrir l'armée pendant quelques jours, » mais ce n'est pas du blé qu'on distribue au » soldat, et il n'y a point de farine. — Qu'im» porte, lui répondis-je, avec du blé on a facile» ment de la farine. — Oui, vous avez raison, en » tout temps, en tous lieux, excepté ici; il n'y a » point de moulins, et il y aurait des moulins, » qu'il n'y a point de blutoirs, point d'ustensiles » de manutention, point de fours, point de bou» langers [1]; on dirait qu'on a voulu prendre l'armée » par famine. — Allons, vous exagérez, lui dis-je.

[1] Mémoire de M. Andréossy, page 77; — de M. Sicard, pages 17-20; — de M. Regnault, pages 12-14.

» — Non, pas d'un mot; les fabrications suffisent à » peine aux consommations journalières. Il y a » quelques jours que l'intendant en chef, M. Si- » card, a été obligé de mettre en réquisition tous » les soldats qui, avant leur entrée au service, » avaient travaillé dans la boulangerie [1]; à pré- » sent ils font du pain, au lieu de faire l'exercice. » Quant aux fours, on s'est avisé d'y penser il y a » deux ou trois mois, comme par hasard et par » un effort de génie. On a voulu faire reconstruire » ceux qui existaient autrefois dans la citadelle; » mais vous pensez bien que l'état serait compro- » mis, si on pouvait construire un four à Bayonne » sans l'autorisation expresse d'un commis de » Paris. Cette autorisation ne s'est fait attendre » que deux mois; il y a quinze jours qu'elle est » arrivée.

» — Nous voici, lui dis-je, au quartier de la » cavalerie; cette troupe paraît belle, cependant les » chevaux n'annoncent pas de vigueur. — Je le crois » bien, reprit-il, ils ont été pendant quelque temps » à la demi-ration [2]. Nous n'avons d'avoine et de

[1] M. Sicard, page 21.

[2] Rapport, tom. III, 1, 368.

» fourrages que pour quatre ou cinq jours; encore,
» tout nouvellement, le 25 mars, et même aujour-
» d'hui, a-t-il fallu distribuer du son au lieu d'a-
» voine [1]. Il y a quelque temps qu'on a été obligé
» de lever des réquisitions sur le pays. Nous nous
» demandons ici ce qu'on pourra faire de mieux
» ou de pire en Espagne. — Vous m'éton-
» nez, et j'hésite à vous croire : il est impos-
» sible que le ministre n'ait pas su placer des
» approvisionnemens partout où il plaçait des
» troupes. — Je conçois vos doutes; mais vous
» me demandez les faits, je vous les rapporte.
» Vous pouvez juger, par un seul, du désordre
» qui règne dans l'administration. La semaine
» dernière, est arrivé ici un corps entier à
» l'improviste; aucun avis, aucun ordre n'avait
» été donné. Cavalerie et infanterie, tout était
» pêle-mêle et confondu, sans chefs ni officiers;
» on aurait dit une armée après la défaite [2]. Les
» autorités ne savaient qu'en faire. Vous ne devi-
» neriez jamais comment nos administrateurs d'en
» haut s'y sont pris pour nourrir la troupe avec

[1] M. Sicard, page 22.

[2] M. Regnault, page 13. — M. Andréossy, pag. 33-7

» plus de facilité? A Orthez, pays de plaine, ville » de passage, ils ont entassé de grands approvision- » nemens de grains, mais ils n'y ont pas mis une » seule ration de fourrages; on y a placé de la cava- » lerie : en revanche, à Oléron et à Navarreins, » pays de montagnes, où il faut consommer sur » place, ils n'ont amassé que des fourrages, et » comme s'ils avaient voulu faire une mauvaise épi- » gramme, ils y ont envoyé de l'infanterie [1]. »

J'écoutais mon guide et ne savais que lui répondre; je ne pouvais concevoir tant de désordre et d'imprévoyance. « Imprévoyance! vous vous trómpez, me dit-il; nos ministres et leurs bureaux » ont tout vu, tout prévu, leurs intentions sont » excellentes; voyez plutôt le rapport qu'ils ont » fait au roi le 12 mars. Ils font organiser main- » tenant à Paris, sous leurs yeux, quatre compa- » gnies d'ouvriers d'artillerie : il y en a une de prête; » l'autre jour, elle est partie de Paris, en fiacre : » elle arrivera incessamment [2]. Vous savez qu'il » faut à une armée des caissons pour ses transports, » des piquets de bois pour sa cavalerie, des usten-

[1] M. Perceval, page 25. — M. Regnault, page 14.

[2] M. Sicard, page 17. La compagnie dont il s'agit est arrivée à Bayonne le 9 avril, après le départ de l'armée.

» siles de manutention, des outils de campement,
» et qu'il nous faudra un équipage de pont pour
» passer la Bidassoa. Le ministre n'a rien oublié :
» il a commandé les caissons à Vernon, départe-
» ment de l'Eure; les piquets à Lille, dans le dé-
» partement du Nord; et l'équipage de pont à
» Strasbourg, dans le Bas-Rhin [1]. A la vérité,
» tout cela est un peu loin; mais aurait-on pu faire
» des caissons dans les ateliers de Bordeaux ou de
» Toulouse, trouver des piquets dans les forêts des
» Landes et des Pyrénées, et préparer un équi-
» page de pont sur les bords de la Garonne ou de
» l'Adour? Non, sans doute, et le ministre a mon-
» tré beaucoup de prévoyance. Nous savons que
» les caissons, les piquets et l'équipage nous arri-
» vent maintenant en poste de l'autre frontière;
» peut-être, il est vrai, arriveront-ils après le dé-
» part de l'armée, mais ils resteront là pour une
» autre expédition : la prévoyance n'en aura été
» que plus grande [2]. Les outils de campement et
» les ustensiles de toute espèce se fabriquent en ce

[1] M. le duc de Bellune, pages 37 et 38. — M. Sicard, pages 25-40-43. — M. Regnault, page 15.

[2] Tous les objets dont il s'agit ne sont arrivés en effet que long-temps après le départ de l'armée.

» moment à Paris; on y fait même nos marmi-
» tes [1]. Elles seront bien meilleures que d'autres,
» car enfin elles viendront de la capitale : on ne sait
» pas faire de ces choses-là en province. Le soldat
» en sera fort content, j'en suis sûr ; je crains seule-
» ment qu'elles ne lui arrivent à Bayonne, quand
» il sera dans les Castilles ou dans l'Andalousie [2]. »

Je l'interrompis pour lui montrer des hommes couverts d'habits vieux et déchirés, qui se promenaient à côté de nous. « Ne vous moquez pas, me
» dit-il, c'est le salut de l'armée ; ce sont des ser-
» viteurs d'Esculape, des infirmiers. L'autre jour,
» en les voyant arriver, le prince a demandé ce
» que c'était que ces mendians qui lui étaient en-
» voyés par le ministère [3]. — Il paraît, dis-je à
» mon tour, que vous avez des compensations,
» car voilà plusieurs régimens de cavalerie en
» pantalons de parade. — C'est vrai ; leur départ
» a été si brusque, qu'ils n'ont pu prendre l'uni-
» forme de campagne : leurs effets ne sont pas
» encore arrivés [4]. — Et les équipages d'ambu-

[1] M. Sicard, page 21. — M. Regnault, page 15.

[2] Il n'y avait encore rien d'arrivé à Bayonne le 19 avril.

[3] M. Sicard, page 40.

[4] M. Regnault, page 17.

» lance, demandai-je, où sont-ils? — C'est autre » chose, il n'y en a point. — Comment! point, et » au premier combat? — Point, je me trompais; » l'autre jour il est arrivé vingt-sept caissons en » poste[1]; mais il sera difficile de les mener plus » loin, à moins que la poste ne se charge de les » conduire jusqu'à Madrid, car nous n'avons ni » chevaux, ni conducteurs. Il paraît convenu, au » ministère, que les boulets ne font plus de mal. »

Nous étions arrivés près du grand parc d'artillerie; il me semblait considérable, plus même peut-être que ne l'aurait exigé la force de l'armée[2]. « Pour cette fois, dis-je, vous ne vous plaindrez » pas, l'administration est en mesure. — Oui, » c'est vrai, me dit-il; nous avons beaucoup de » pièces de canon; il ne nous manque que deux » choses qui ont cependant quelque importance, » ce sont des chevaux et des soldats du train. On » dit le général Tirlet fort embarrassé. Il est obligé » de prendre des bœufs; il sera fort curieux de » leur voir faire le service de l'artillerie légère. — » Allons, vous voulez rire. — Pas tout-à-fait: il

[1] M. de Perceval, page 5. — M. Sicard, page 40. — M. Regnault, page 16.

[2] Rapport, tome III, 1, 434.

» devait y avoir dix-neuf batteries de campagne,
» on n'a de chevaux que pour huit; quarante atte-
» lages avaient été commandés pour la réserve, on
» n'en peut monter que neuf [1]. Le reste du service
» de l'artillerie sera fait par des bœufs, encore n'en
» a-t-on pas assez. Il y a quelques jours que deux
» bateaux chargés de poudre sont restés à Mont-
» de-Marsan, sans qu'il y eût personne pour les
» conduire. Sur la route de Langon à la même
» ville, on voyait çà et là des caissons chargés, sans
» chevaux ni conducteurs. En général, tous les
» moyens de transport nous manquent, et nous
» manquent entièrement. Nous n'avons pas un
» cheval, pas un caisson, pas une voiture. Le 24
» et le 30 mars, le général Tirlet ne savait
» comment s'y prendre pour faire distribuer des
» cartouches; il ne pourra en emporter que cin-
» quante par homme [2]. Les objets d'équipement,

[1] Rapport, tome III, 1, 434.

[2] Sur tous ces détails relatifs à l'artillerie, dont le général Tirlet avait le commandement, voyez diverses lettres de ce général des 24, 27, 30 mars, 1er. et 9 avril, rapportées dans le Mémoire de M. Regnault, pages 15 et 16; ajoutez M. Sicard, page 42. Rapport, tom. III, 1, 640, et M. le général Digeon, Rapport, tom. III, 1, 434.

» les munitions, les armes de rechange, les vivres,
» tout restera ici; et si notre armée entre en campa-
» gne, elle aura, sans contredit, un de ces avanta-
» ges tant prisés par les grands généraux, celui de
» n'être pas embarrassée de ses bagages. Notre mi-
» nistre a cependant un projet qui annonce toute
» sa prudence. Il a retenu de nos dernières guerres
» qu'on ne trouve rien en Espagne, ni vivres, ni
» boissons, ni fourrages; et comme il veut que
» l'armée soit bien nourrie, ce qui est fort loua-
» ble, il a dessein de faire venir de France tous
» ses approvisionnemens. C'est de la frontière que
» partiront les convois qui suivront le soldat dans
» ses marches. A la vérité, les mouvemens mili-
» taires en pourront être embarrassés, et les den-
» rées nous reviendront un peu cher. On achète
» maintenant des riz en Angleterre, des fourrages
» à Hambourg, et des blés dans la Baltique. Il y
» a loin de là à Madrid, et chaque ration pourra
» bien coûter trois ou quatre fois sa valeur; mais
» qu'importe, nous sommes si riches, et nos finan-
» ces sont si bien administrées! Tout mûrement
» examiné, je ne vois à ce projet qu'un obstacle,
» c'est qu'il exigerait un nombre passablement con-
» sidérable de chevaux et de voitures, et qu'il n'y

» en a point. Je dis point, je me trompe. Le génie » a sept mulets et quatre voitures, qu'il est parvenu » à se procurer dans le pays[1]. L'armée n'a pas à » se plaindre, c'est à peu près ce qu'il faut à un » négociant, pour ses bagages. »

Je ne finirais pas si je rendais compte de toutes nos observations. Il y avait peu de chose à dire de la partie purement militaire; les soldats étaient bien disciplinés, bien vêtus[2], bien armés; mais la partie administrative était dans un état déplorable. On n'avait point de caisses pour le biscuit; les membres de l'intendance militaire et les employés des vivres n'étaient encore arrivés qu'en petit nombre, et les corps n'avaient pas même leurs payeurs[3]. Du reste, cette situation était fort connue à Bayonne. On en parlait publiquement, et le ministre de la guerre venait lui-même de déclarer au prince que rien n'é-

[1] M. Sicard, page 43.

[2] Sauf la chaussure. Le soulier du soldat s'était usé dans des marches forcées, par de mauvaises routes, et pendant des pluies continuelles; on n'avait pas même songé à en établir des magasins à Bayonne. Rapport, tom. III, 1, pag. 434.

[3] M. Sicard, pag. 11, 12, 15, 16.

tant prêt, il ne fallait pas penser à ouvrir la campagne.

Cependant il était reconnu que l'armée ne pouvait rester à Bayonne. Pour sa subsistance même, elle était obligée de changer de position. Un mouvement de retraite dans l'intérieur présentait des dangers, et d'un autre côté tout était en mouvement au delà des Pyrénées. Les Espagnols ne pensent jamais à se défendre que lorsqu'ils sont attaqués; mais l'attaque était à leur porte, et ils sortaient de leur sommeil. Mina se fortifiait dans la Catalogne; l'armée portugaise paraissait vouloir se réunir à celle des Cortès; Ballesteyros s'avançait à marches forcées du fond du royaume de Grenade. Une fois les défilés de la Biscaye et du Guipuscoa occupés, il en coûterait des flots de sang pour les franchir; il n'y avait pas un moment à perdre.

Le lendemain de mon arrivée, je reçus un ordre du prince généralissime qui m'appelait auprès de lui. S. A. me savait chargé du service des vivres-viande; elle me proposa le service général de l'armée. Je n'étais pas préparé à me charger d'une pareille entreprise, mais comme S. A. exigeait une prompte réponse, je me rendis de sa

part auprès de M. l'intendant Sicard, pour lui annoncer que je lui adresserais probablement des propositions.

Pourquoi le prince m'offrait-il le service, et comment pouvait-il, au moment d'entrer en campagne, se décider à l'adoption d'un nouveau système pour les fournitures militaires? Sans doute il ne puisait pas ses motifs dans des bruits publics; il en avait d'autres, il en avait de plus graves. . . . .

Ici commence un nouvel ordre de faits : j'ai montré la situation de l'armée telle qu'elle s'était présentée à mes yeux, et qu'elle était aux yeux de tout le monde. Il faut que je fasse voir maintenant ce qui s'était passé dans l'intérieur de l'administration et des bureaux de la guerre. Je l'ignorais alors; je le sais aujourd'hui, par les pièces même qui ont été publiées, et dont je me bornerai pour ainsi dire à présenter l'analyse. Je serai obligé de me répéter un peu, et de revenir sur des époques dont j'ai déjà parlé; mais les faits apparaîtront sous un nouveau jour, et le lecteur en sera plus en état de bien fixer son jugement.

Je dois d'abord rappeler que, dès les premiers jours de mai 1822, M. le duc de Bellune avait se-

crètement ordonné les préparatifs de la guerre d'Espagne. C'est lui-même qui nous l'apprend dans son mémoire, page 36. Il était seul alors de son avis, et tout en dirigeant des troupes sur les Pyrénées, il se cachait non-seulement des Cortès, mais encore des autres ministres. C'est que M. de Villèle ne voulait pas la guerre; il la redoutait, il avait peur; à tort ou à raison, je ne l'examine pas, je signale le fait, parce qu'il est important; il prouve jusqu'à quel point M. le président du conseil sait contrôler la conduite de ses collègues.

Dans sa haute prévoyance, M. le duc de Bellune devina qu'en rassemblant des troupes il fallait aussi rassembler des vivres; en conséquence des ordres sont donnés de toutes parts; on écrit beaucoup, on fait peu : c'est l'usage de nos bureaux.

Or, à cette époque, M. Andréossy était à la tête de la direction des subsistances militaires. M. Andréossy, ancien officier d'artillerie, ancien diplomate, était devenu à l'improviste, en 1819, chef d'une direction marchande, et conséquemment marchand lui-même; il s'occupait de grains et de fourrages, de blutoirs et de moulins. Sans doute il avait fait preuve de talent dans ses fonctions

précédentes ; mais en tout il faut un noviciat, et le noviciat n'est pas toujours sans danger. C'était lui qui était chargé de rassembler les approvisionnemens ordonnés par le ministre. Il faisait des achats à droite, à gauche, partout, dans la Baltique et à Hambourg, en Angleterre et en Italie, comme s'il se fût agi de nourrir cinq ou six cent mille hommes. Il achetait fort cher, il achetait fort loin, il achetait livrable à très-longs termes; et cependant comme il fallait nourrir le soldat tous les jours, il achetait encore sur les lieux et épuisait les ressources du pays, en attendant que celles des autres fussent arrivées.

Enfin, la guerre devenue certaine, tout à coup, au milieu de l'hiver, pendant des pluies continuelles et par des routes impraticables, les troupes avaient été lancées sur les Pyrénées et accumulées sur le point de Bayonne [1].

On avait mis un an à se préparer, on était prêt ; on le disait du moins. Le 12 mars 1823, le ministre fit son rapport au roi [2]: tout avait été prévu pour le succès de la campagne ; les approvision-

[1] M. Andréossy, page 2.

[2] Rapport, tom. III, 1.

nemens étaient immenses, les équipages militaires en organisation; les hôpitaux, les ambulances organisés, la partie administrative de l'armée fortement constituée; nos troupes allaient traverser des pays sans ressources, mais elles ne manqueraient de rien; de nombreux convois les suivraient, elles seraient accompagnées d'ouvriers de toute espèce, de bouchers, de boulangers, même d'ouvriers en fer et en maçonnerie, afin de n'avoir besoin d'aucun secours étrangers. Enfin la prévoyance ministérielle avait embrassé tous les détails; la route de la victoire était ouverte, les peuples envahis nous recevraient avec transports, et loin de les accabler du fléau de la guerre, la France leur porterait l'abondance, et surtout son argent.

Nous dormions tranquilles sur ce rapport, au doux bruit des félicitations et des louanges, avec cette sécurité, cette volupté intérieure que donne l'amour-propre satisfait, quand arrivèrent des nouvelles sinistres de l'armée.

Le 8 mars, M. Bourquenot, directeur des subsistances militaires à Bayonne, avait prévenu M. Regnault, intendant militaire de la division, qu'il ne pourrait nourrir un corps de cavalerie qui

lui était annoncé, et qu'il fallait recourir à des réquisitions sur le pays [1].

Cette mesure était rigoureuse, inquiétante; mais examen fait de l'état des magasins, il avait fallu l'adopter; le 9, M. Regnault s'était décidé à écrire au préfet du département. Il lui représentait les *circonstances difficiles* où se trouvait l'administration. Elle avait beaucoup de chevaux à nourrir, il lui en arrivait tous les jours; elle en attendait encore : ses magasins ne pouvaient suffire; il fallait faire un appel aux habitans du pays. *Sans doute*, disait-il, *une pareille mesure est contraire aux principes reçus; mais la nécessité commande, la sûreté du service des troupes est une considération puissante, et les habitans des Basses-Pyrénées ont donné dans d'autres circonstances tant de preuves de leur dévouement au service du roi, qu'on ne peut que se reposer avec confiance sur leurs dispositions*. Bref, il finissait par demander au préfet de *faire procéder sans retard au recensement de tous les fourrages* existant dans le département, et de prendre un arrêté d'après

[1] Rapport, tom. III, 1, 150.

lequel on serait tenu de les livrer à l'autorité moyennant *un prix uniforme* [1].

Cette lettre avait été envoyée au préfet par estafette. Le 10, il avait pris l'arrêté. Le même jour, il en transmettait copie au ministre, en se récriant sur les effets désastreux d'une pareille mesure, et sur le parti qu'en pourrait tirer la malveillance. *La nécessité n'a point de loi,* disait-il, *mais il est pénible de penser qu'on ait besoin de recourir à des mesures de ce genre, au moment de l'ouverture de la campagne, surtout quand il faudrait, pour le succès de la guerre, que l'armée n'eût jamais à frapper de réquisitions, même chez le peuple dont elle va occuper le territoire.* Il finissait par se plaindre, sous d'autres rapports, des lenteurs du service militaire. « Les » troupes, disait-il, voyagent depuis près d'un » mois avec des temps affreux ; des maladies peu- » vent en être le résultat, et il n'existe pas encore » d'hôpitaux militaires dans un pays où les hos- » pices civils sont insuffisans. Cependant il existe » des locaux, surtout dans la commune de Lescar, » près de Pau, etc.... *Ces observations n'échap-*

[1] Rapport, tome III, 1, 152.

» *pent à personne, amis ou ennemis, et je crois*
» *devoir les porter à la connaissance de votre ex-*
» *cellence dans l'intérêt du service du roi*[1]. »

Enfin le même jour, 10 mars, M. Tavernier, chef d'escadron, écrivait encore de Pau au ministre : « Monseigneur, j'ai l'honneur de prévenir
» votre excellence que les magasins militaires de
» cette ville sont entièrement dépourvus de four-
» rages, et qu'il n'en existe même pas pour le peu
» de cavalerie stationnée ici[2]. »

Jusqu'alors il n'était arrivé à Paris que quelques murmures ; on disait tout bas, du moins au ministère, que l'armée était dans le dénûment, que surtout elle manquait de fourrages. M. le duc de Bellune n'en avait conçu aucune inquiétude. Il est si facile de répondre quand on est ministre !... La calomnie !... la malveillance !... les libéraux !... Puis un air de dédain !... Dans son impatience, il s'était même résolu à imposer silence à tant d'audace ; et le 15 mars il avait écrit officiellement au président du conseil, en lui envoyant copie du rapport du 12, une lettre que je crois devoir rapporter en ma-

[1] Rapport, tome III, 1, 153.
[2] Rapport, tome III, 1, 154.

jeure partie. « Monsieur le comte, y est-il dit, » *la malveillance la plus odieuse* se plaît à répandre l'alarme sur le défaut de prévoyance du ministre de la guerre pour assurer la subsistance » des hommes et des chevaux formant les différens » corps de l'armée des Pyrénées. Si l'on en croit » ces bruits, aucune mesure n'aurait été prise pour » assurer les services les plus importans.... *Le ministre de la guerre oppose le démenti le plus* » *formel à des imputations si mensongères*..... » V. Exc. se convaincra par la copie ci-jointe du » compte que j'ai eu l'honneur de rendre à sa majesté des immenses prévisions auxquelles les préparatifs de guerre ont donné lieu depuis cette » époque, combien le département de la guerre » est loin de mériter les *odieuses déclamations* que » l'on se plaît à diriger contre lui. *Tous les services* » *de l'armée sont prévus et assurés*. Plusieurs d'entre eux sont encore en cours d'exécution, il est » vrai, *mais les mesures les plus efficaces ont été* » *prises* pour que leur effet ne puisse aucunement ralentir les opérations militaires, quelle que soit l'époque de leur commencement. J'ai dû, monsieur » le comte, vous adresser, comme président du » conseil des ministres, l'exposé circonstancié des

» dispositions que j'ai prescrites pour l'armée. *Il
» vous fera connaître la véritable situation des
» choses, et vous mettra à portée*, par votre posi-
» tion, de *déjouer les coupables manœuvres di-
» rigées contre l'un des ministres du roi*, comme
» aussi de calmer les inquiétudes qu'elles ont pu
» faire naître parmi les amis et les soutiens du
» trône[1]. »

Cette lettre ne manquait ni d'assurance ni de fierté. Il n'y avait rien à répondre; elle était si positive, que, même aujourd'hui, j'éprouve quelque embarras à dire que son excellence ne pensait pas tout-à-fait ce qu'elle écrivait. Comment affirmer en effet qu'un ministre de la guerre ne disait pas toute la vérité au président du conseil? Des ministres sont-ils capables de tromper, même leurs collègues! Cependant je trouve dans les pièces de la commission d'enquête une lettre du 3 mars, adressée à M. le duc de Bellune par l'intendant de la 11e. division[2]; et je vois dans cette lettre que M. Regnault manifeste la plus vive inquiétude sur le service des vivres-pain. Il donne l'état des ap-

[1] Rapport, tome III, 1, 401.
[2] Rapport, tome III, 1, 19.

provisionnemens existant en magasins; il en conclut qu'au 10 avril il ne restera plus que 115,170 rations, c'est-à-dire pour deux jours de vivres, attendu qu'il y aurait alors plus de 60,000 mille hommes à nourrir. Je trouve encore dans ces mêmes pièces une lettre du 6 mars [1], écrite par M. Andréossy à M. le duc de Bellune en réponse à une autre que nous n'avons pas. Dans cette lettre, M. Andréossy fait part au ministre de ses propres *appréhensions*; il parle des fourrages : « Peut-être, dit-il, se verra-» t-on dans la nécessité d'avoir recours à des appels » aux départemens, ou en d'autres termes à des » réquisitions. » Dans une lettre du lendemain 7 [2], il tient le même langage : *la situation est grave*, dit-il. Enfin le 14 mars, veille de la lettre à M. le président du conseil, M. le duc de Bellune avait écrit lui-même à M. Andréossy pour lui manifester *les inquiétudes plus ou moins fondées que l'on avait fait naître dans son esprit depuis quelque temps*, et lui demander l'état exact des approvisionnemens rassemblés [3].

[1] Rapport, tome III, 1, 147.
[2] Rapport, tome III, 1, 148.
[3] Rapport, tome III, 1, 26.

Comment donc se faisait-il que dans son rapport au roi et dans sa lettre du 15, pièces destinées à devenir publiques, M. le duc de Bellune eût montré tant de confiance? C'est que la correspondance que nous venons d'analyser était restée dans les bureaux; elle était secrète, point de révélations à craindre; rien ne transpirait au dehors. Mais des réquisitions venaient d'être levées! un préfet en avait écrit! dans sa lettre, il se plaignait du service militaire! les autres ministres, le public en serait instruit! comment se justifier? comment faire? après le rapport du 12! après la lettre du 15! La *situation était grave*. Pour combler les embarras du ministre, et comme si tout le monde s'était entendu contre lui, le major général lui écrivait, le 14 mars, que le service n'était rien moins qu'assuré; que les approvisionnemens étaient insuffisans en tout genre et surtout en avoine [1]. En même temps le général Tirlet faisait rétrograder sur Tarbes les chevaux attachés à l'artillerie, parce qu'on ne pouvait les nourrir. M. Duprat, inspecteur des subsistances militaires, écrivait le 19 mars : « Tout nous manque pour sub-

[1] Rapport, tome III, 1, 435.

» venir aux besoins pressans d'une cavalerie » qui consommera par jour mille quintaux mé-» triques de foin et mille quintaux métriques » de paille; tout nous manque, dis-je, l'ar-» gent, les moyens de transport, et surtout le » temps [1]. » M. Regnault peignait son extrême embarras dans des lettres du 20 et du 24 [2]; il accusait d'inexactitude les situations données par M. Andréossy. M. Sicard rejetait également tout le mal sur la direction générale, dont il appelait les opérations *scandaleuses, onéreuses* et *désastreuses* [3]. Enfin tous les documens officiels, toute la correspondance annonçait l'état déplorable où se trouvait la partie administrative de l'armée; et comme pour compléter le tableau, dans un état des services administratifs au 31 mars, M. Regnault déclarait qu'on ne pourrait distribuer dix jours de vivres à l'armée *sans faire un emprunt aux approvisionnemens de siége, et que toutes les avoines devraient y être prises* [4].

[1] Lettre à M. Andréossy. Rapport, tome III, 1, 377.

[2] Rapport, tome III, 1, 161 et 165.

[3] Rapport, tome III, 1, 442.

[4] Rapport, tome III, 1, 450

Ces nouvelles arrivaient successivement au ministère. Quel changement dans les choses! Cette armée si abondamment pourvue, objet de tant de soins, après un an de préparatifs, n'avait pas même du foin et de la paille! Que répondre cependant à l'intendant divisionnaire, à l'intendant en chef, au major général? les remercier de leurs avis! faire droit à leurs plaintes! stimuler leur zèle! les encourager à lever les obstacles! Un esprit vulgaire aurait pu recourir à de pareils moyens; mais, en France, la sagesse ministérielle est d'un ordre plus élevé; l'autorité n'a jamais tort. Si elle se trompe, que les inférieurs se taisent; ils ne doivent qu'une muette obéissance. Voilà ce qu'on appelle de la dignité et la science du pouvoir. M. le duc de Bellune, imbu des vrais principes, adopta en conséquence une résolution ferme, vigoureuse, et qui tranchait le mal dans sa racine, c'était de réprimer tous les murmures.

Il consulte d'abord la direction générale. M. Andréossy répond que le service des vivres-pain est assuré *jusqu'au premier de juin pour toute l'armée réunie, même sans avoir égard aux réserves, de Bayonne, d'Auch et d'Orthez*; que le service est assuré de même pour les fourrages; qu'en un

mot, l'armée est abondamment pourvue de toutes choses. Il se fonde sur des chiffres; il dit qu'il est fort avec des chiffres; et en effet il savait bien mieux à Paris, par ses chiffres, ce qui se passait aux Pyrénées, qu'on ne devait le savoir sur les lieux mêmes, où, tout ce qu'on pouvait faire, c'était de compter les sacs de farine et les bottes de foin existant dans les magasins. M. le directeur général ne manque pas ensuite de crier à son tour *à la malveillance*; il imite son chef, et de même que celui-ci, en écrivant au président du conseil, parlait *de coupables manœuvres dirigées contre le ministre de la guerre*, M. Andréossy, en écrivant au ministre de la guerre, se plaint de menées sourdes et de mensonges avérés qui tendent à la désorganisation et au renversement de la direction générale [1]. Chacun voulait défendre ses foyers.

Ainsi rassuré par ses bureaux, le 22 mars, M. le duc de Bellune répond au major général; il lui envoie les états de situation et les chiffres de

[1] Voyez les diverses lettres de M. Andréossy au ministre de la guerre, rapportées soit dans son mémoire, soit dans les pièces de la commission; voyez notamment la lettre du 15 mars 1823, Rapport, tom. III, 1, 155.

M. Andréossy, ce qui doit suffire pour nourrir l'armée. Puis il ajoute de sa main en *post-scriptum:* « Les notions que vous aviez le 14 de ce mois sur » les services administratifs de l'armée, étaient » trop faibles pour m'écrire d'une manière aussi » positive qu'ils n'étaient rien moins qu'assurés; » des rapports de cette importance se font moins » légèrement, et je dois vous prier d'être plus » exact à l'avenir. Ce qui se dit à Bayonne à cet » égard, les mesures inconcevables prises par » M. Regnault, les dispositions plus inconcevables » encore du général Tirlet, la lenteur de M. Sicard » à se rendre à son poste, ou plutôt l'indifférence » coupable qu'il a montrée jusqu'ici; tout cela » fait l'objet des entretiens de Paris, inspire des » craintes, rejette sur l'administration de la guerre » *une couleur d'imprévoyance qu'on s'efforce d'ex-* » *pliquer à mon détriment*; je suis au-dessus de » tous ces discours; mais je ne puis me défendre de » la peine que j'en éprouve, en pensant que je la dois » *à des hommes sur lesquels je devais compter*[1]. »

M. Regnault et M. Sicard reçurent des lettres à peu près pareilles[2], sans doute afin de les mieux

[1] Rapport, tome III, 1, 441.

[2] Rapport, tome III, 1, 159.

engager une autre fois à dire la vérité. Quant à M. le général Tirlet, il fut mis aux arrêts pendant quarante-huit heures, sur l'ordre exprès du ministre, ce qui devait être très-utile aux chevaux d'artillerie, et leur procurer des fourrages en abondance.

M. le duc de Bellune n'est pas heureux quand il se fâche. Je n'examinerai pas si c'était lui ou le pays qui *devait compter* sur les chefs de l'armée; il faut passer quelque chose à nos ministres; dans leur dictionnaire, le bien du prince et du pays, c'est la conservation de leur place. Mais enfin il envoyait les états et les chiffres de M. Andréossy au major général; il les envoyait comme vrais, comme représentant des réalités, et en priant le général Guilleminot d'être plus exact à l'avenir. Or, à cette même époque, M. le duc de Bellune avait déjà perdu toute confiance dans les états de M. Andréossy. J'en trouve la preuve dans sa propre correspondance, rapportée par la commission d'enquête.

Sa lettre au major général est du 22 mars: or, la veille, le 21, il ordonnait à M. Regnault de vérifier si des quantités de fourrages, annoncées par M. le directeur général comme étant arrivées chez

un sieur Lapeyre, à Bayonne, existaient en réalité [1]. Il ne s'en rapportait donc plus aux seules assertions de M. Andréossy, puisqu'il faisait faire des vérifications. Il y a plus; dès le 18 mars, il avait envoyé sur les lieux M. Deshaquets, sous-intendant militaire, avec mission spéciale de faire un relevé exact de la situation des magasins. Or dans les instructions qu'il lui avait données je trouve les passages suivans : « Je me suis dé-
» terminé à vous faire partir, aujourd'hui même,
» en poste... pour me faire connaître le véritable
» état des choses.... Mon premier besoin consiste
» à savoir si, comme l'assure M. le directeur gé-
» néral des subsistances, d'après l'état de situation
» ci-joint, qu'il vient de me remettre à l'instant,
» les quantités d'approvisionnemens qui y sont
» portées existent réellement.... *La confiance que*
» *m'inspirent le zèle et le dévouement de M. Re-*
» *gnault... fortifie mes inquiétudes sur la non-*
» *existence des approvisionnemens* que jai or-
» donnés depuis le mois de juin 1822 [2]. » Il y a plus encore; dès le mois de février, il avait placé

[1] Rapport, tome III, 1, 164.
[2] Rapport, tome III, 1, 370.

à Bayonne un de ses aides-de-camp pour s'informer et lui rendre compte de tout ce qui se passait; car si l'armée manquait de vivres, elle ne manquait pas de surveillans. Cet aide-de-camp, M. Lusignan de Cerzé, jouait un rôle fort actif. C'est lui qui avait fait arrêter M. de Lostende, aide-de-camp du général Guilleminot, dans l'hôtel même de ce général. Or, si j'en juge par les fragmens de la correspondance de M. Lusignan de Cerzé, qui ont été rendus publics, il avait reçu également dès le mois de mars l'ordre de s'occuper de l'état réel des approvisionnemens et des magasins.

Ce n'est pas que je blâme ces mesures; loin de là, elles étaient fort sages; elles n'avaient que le défaut d'être tardives. Placé entre la direction générale qui lui présentait l'armée comme nageant dans l'abondance, et les autorités locales qui la présentaient au contraire comme menacée de manquer de toutes choses, M. le duc de Bellune devait en appeler à des tiers; mais pourquoi tant de confiance annoncée aux états de M. Andréossy dans les lettres du ministre, quand il y avait déjà tant de défiance dans la conduite?

Enfin la situation de l'armée allait être vérifiée

par des tiers, par des hommes sur qui le ministre *devait compter;* on saurait qui avait tort, de l'administration locale ou de l'administration ministérielle.

Dans un premier rapport du 27 mars, M. Lusignan de Cerzé s'exprime ainsi : [1] « On continue toujours ici de s'entretenir du manque de subsistances. Une particularité qui pourra peut-être éclairer votre excellence sur cette importante affaire, c'est que le directeur des vivres et fourrages a dit et répété plusieurs fois, *devant moi*, que depuis deux mois, il n'avait cessé d'écrire à M. le comte Andréossy les lettres les plus pressantes, pour lui dire que l'armée manquerait totalement de vivres ; qu'à cet égard, il lui avait fait les plus vifs reproches, et qu'entre autres choses, il lui avait écrit ces propres mots : *Monsieur le comte, vous serez cause d'un grand désastre.* »

Dans un second rapport, sans date [2], M. de Lusignan s'exprime à peu près de même. Il annonce que l'entrée en Espagne deviendra peut-être *d'une nécessité absolue, vu la rareté des vi-*

[1] Rapport, tome III, 1, 448.
[2] Rapport, tome III, 1, 451.

vres et des fourrages. « A cet égard, ajoute-t-il, » je ne puis que répéter le cri général, que votre » excellence a été trompée, et que ses vues bien- » veillantes n'ont pas été secondées; et je puis » ajouter que, sans l'activité et le bon esprit de » M. l'intendant de la onzième division militaire, » *je ne sais pas comment les troupes auraient* » *subsisté jusqu'à ce jour*; mais le zèle de cet ad- » ministrateur a, jusqu'à présent, surmonté les » obstacles produits par l'insouciance ou peut-être » par un sentiment plus coupable. »

Ainsi pensait M. Lusignan de Cerzé. Quant à M. Deshaquets, il a fait cinq rapports les 25, 28, et 31 mars[1]. On y voit en substance,

Sur les vivres-pain : que le service courant est assuré, mais que la réserve ne l'est pas.

Sur les fourrages : qu'on va au jour le jour; que le foin manque, la paille encore plus, et qu'il y a déficit sur les avoines.

Sur les transports : qu'il n'y a ni chevaux ni mulets, ni caissons, ni voitures roulières.

Enfin, il dit que le ministre a été trompé; que l'armée n'a de ressources que dans les marchés

[1] Rapport, tome III, 1, 374, 379, 380, 386.

faits par la direction générale; mais que les arrivages sont éloignés, incertains, et dépendent des chances de mer, des orages, des corsaires. Il ajoute que si les états de M. Andréossy présentent des résultats plus satisfaisans, c'est parce qu'il compte toutes les marchandises achetées comme déjà rendues sur les points de consommation. Il cite pour exemple un marché de fourrages passé le 14 mars, dont les denrées livrables plus tard dans les différens ports de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Mayenne, étaient calculées par M. Andréossy comme ressources actuelles et déjà existantes dans les magasins de Bayonne [1].

Voilà donc deux hommes, investis de la confiance intime du ministre, qui confirmaient par leurs rapports ceux des autorités locales.

Mais, pendant ces vérifications, le ministre était arrivé lui-même à Bayonne. Il était arrivé le 1er. avril, quelques heures avant le prince.

Ce jour même 1er. avril, le prince avait décidé que l'armée entrerait en mouvement ; il avait donné l'ordre de distribuer six jours de vivres

[1] Rapport, tome III, 1, 381.

au soldat et de faire suivre les colonnes par des convois qui en porteraient pour douze autres jours. Le ministre était présent; il était entouré de toute l'administration militaire; il faisait vérifier et pouvait vérifier lui-même. Quelle fut sa réponse, et que répondit avec lui l'administration locale? qu'il était impossible de fournir les dix-huit jours de vivres et de commencer le mouvement; et en effet l'ordre resta sans exécution. M. le duc de Bellune, alors, était si pénétré de l'insuffisance des magasins, et surtout du manque absolu de fourrages, qu'un jour, voyant passer sous ses fenêtres un corps nombreux de cavalerie qui arrivait, il ne put s'empêcher de s'écrier, dans sa naïve douleur : « Mais il pleut donc des chevaux! »

C'est dans ces circonstances que le prince me proposa l'entreprise de tous les services de l'armée.

Me chargerais-je du service? telle était la première question sur laquelle j'avais à prendre un parti. Quels seraient mes prix, mes conditions? telle était la seconde. La longue habitude que j'ai de ce genre d'opérations, me faisait voir sans effroi le manque absolu d'approvisionnemens et de moyens de transport. D'ailleurs j'adoptai tout de suite un système contraire à celui du ministre:

il voulait prendre ses denrées en France, et moi je pensais que l'armée entrant en Espagne, devait être nourrie par les productions de l'Espagne. Dès lors la quantité plus ou moins grande d'approvisionnemens déjà faits ne devenait plus pour moi que d'une considération secondaire. Mais trouverais-je en Espagne des vivres et des moyens de transport?

Nous étions en avril; il ne fallait plus penser à la récolte faite; c'était de la récolte à faire qu'il fallait s'occuper. Cette récolte, quelles espérances donnait-elle? suffirait-elle aux besoins du pays et au surcroît de consommation résultant des mouvemens militaires? Je n'avais le temps ni d'écrire ni de consulter, ni de recevoir des réponses de Grenade et de Bilbao, de Barcelone et de Séville; il fallait prendre un parti sans retard, à moi seul, en vingt-quatre heures.

Occupé toute ma vie des approvisionnemens en grains et en fourrages, j'ai appris quels pays en fournissent, où on les trouve à meilleur compte; par quel signe, en chaque contrée, la nature annonce la disette ou l'abondance. En Espagne, le soleil ne manque jamais à la maturité des grains, mais souvent les pluies manquent au développement du

germe et de l'épi. Si dans le mois de mars des pluies bienfaisantes ont baigné la terre, rassurez-vous, une tige vigoureuse présentera à l'action du soleil un épi bien nourri ; l'abondance sera dans les campagnes. J'allais donc de toutes parts prenant des renseignemens, faisant des questions, sollicitant des réponses. Je ne demandais pas le prix de l'orge ou du froment, la récolte antérieure n'était rien pour moi. Quel temps fait-il de l'autre côté des montagnes, demandais-je? quel temps a-t-il fait depuis un mois? l'Aragon a-t-il eu des pluies? les chemins sont-ils mauvais dans les Castilles? à votre départ la Sierra-Morena se couvrait-elle de nuages? de quel côté venaient les vents? était-ce de l'Afrique, de l'Italie, ou venaient-ils de la haute mer, de l'immense Océan, chargés de ses vapeurs? C'était à des chefs, à des soldats de l'armée de la foi, à des émigrés espagnols que je faisais ces questions ; à tous ceux qui arrivaient du fond de la Péninsule.

Tout le monde me répondait la même chose : le temps était mauvais, les pluies continuelles, les chemins détestables. Dans plusieurs contrées, les inondations avaient causé des ravages, et le printemps ne s'était pas montré moins humide, moins

orageux de l'autre côté des Pyrénées que du nôtre. Il ne m'en fallait pas davantage; je pouvais me charger du service et laisser à Bayonne des magasins doublement inutiles, puisqu'il n'y avait ni chevaux ni voitures pour les transporter.

Restait une question fort grave : je prendrais le service, j'étais décidé; mais à quelles conditions, à quels prix? Je manquais de bases fixes et de temps pour m'en procurer. Je pensai que l'Espagne n'était pas plus favorisée que le Languedoc et la Provence; que les vivres y devaient être de même abondance et de même valeur. Je me décidai donc à proposer les mêmes prix que le gouvernement avait payés pendant douze années à MM. Vanlerberghe et Doumerc et à la régie Maret pour les services de nos départemens méridionaux. Quant aux fourrages, je n'avais aucune donnée; je ne voulais pas faire un marché en aveugle, je pris le parti de me présenter uniquement comme régisseur, sauf à changer plus tard la convention. J'étais moins embarrassé pour les transports, j'avais une base, c'était le marché fait par le ministre de la guerre avec le sieur Rollac; j'en trouvais les prix trop élevés, je les réduisis.

Cependant j'allais me trouver de nouveau en

rapport avec les ministres; des difficultés s'élèveraient sur le marché; ils deviendraient mes juges, d'abord dans leurs bureaux, ensuite au conseil d'état. Or, en France, je ne connais rien de pire que la justice des ministres. Je ne parle pas seulement de ceux d'aujourd'hui; je parle de ceux d'hier, de ceux d'avant-hier, de ceux de de tous les temps; il n'y a point d'acte arbitraire, point d'injustice, point d'iniquité que je n'en aie éprouvés. — Je ne veux pas être jugé par les ministres; s'il s'élève des difficultés, elles seront décidées par arbitres; c'est ma condition *sine quâ non*. Par le même motif, je ne veux pas que ma liquidation soit faite dans les bureaux de la guerre, je sais trop ce que c'est que la bureaucratie: c'est encore le ministre et même pire. Elle fait ou ne fait pas, rejette ou admet, valide, annulle, le tout sans règle ni justice, selon les ordres qu'elle reçoit du caprice et de l'arbitraire. Le ministère a des intendans et des sous-intendans, ils reçoivent les pièces de fournitures et en délivrent des bordereaux. Ces bordereaux seront mes pièces comptables; je serai payé du montant des bordereaux. Les intendans et sous-intendans sont sur les lieux, qu'ils vérifient les bons de fournitures, qu'ils s'assurent que les denrées ont

été livrées et en bonne qualité; le ministre a confiance en eux puisqu'il les nomme, et il faut bien qu'ils servent à quelque chose.

Mon plan arrêté, je rédigeai mes propositions et les soumis à l'intendant en chef. Mon projet fut examiné, et le 6 avril à 2 heures du matin, après une longue discussion qui durait depuis la veille, il fut signé par M. Sicard, chez lui, dans son cabinet. On me demanda quand l'armée pourrait entrer en campagne : Demain, répondis-je. Le jour même, à dix heures du matin, mes marchés reçurent l'approbation et la signature du prince généralissime; une heure après, l'ordre du mouvement était donné sur toute la ligne.

J'avais à m'occuper de prendre possession des magasins et d'organiser le service. Je voulus voir cependant le ministre de la guerre. Il me convenait peu de rester chargé d'une aussi grande entreprise, si j'avais à craindre d'être contrarié par lui dans mes mesures. Son excellence me reçut assez mal; elle avait la goutte. Assise dans un fauteuil et laissant échapper de temps à autre quelques exclamations de douleur : « Vous voilà donc » munitionnaire général, monsieur Ouvrard ! Com- » bien allez-vous gagner ?.... Cinq ou six mil-

» lions, n'est-ce pas?... Oui, vous gagnerez bien six
» millions. »

Je représentai à son excellence que j'avais traité un peu en aveugle, que j'ignorais le prix des denrées en Espagne, que cependant je n'avais pas fait un marché pour y perdre, mais que je croyais n'y faire que des bénéfices ordinaires. « Du reste, ajou-
» tai-je, votre excellence me paraît peu satisfaite ;
» je lui demande son approbation ; si elle me la re-
» fuse, je lui déclare que je vais à l'instant même
» rendre les traités à son altesse.. — Non, non,
» répliqua le ministre, ce que le prince a fait est
» bien fait; je vais approuver vos marchés; mais
» j'ai été trompé par M. Andréossy : à mon re-
» tour à Paris, je le ferai mettre en jugement. »

Le ministre écrivit en effet au major-général une lettre par laquelle il approuvait mes marchés. Ainsi, passés par M. l'intendant général Sicard, approuvés par le ministre de la guerre, signés du prince généralissime, ils devaient nécessairement me paraître valables; ils auraient paru tels à tout autre; je les crus à l'abri de toute critique, et je partis pour joindre l'armée.

Les soldats avaient reçu l'ordre de prendre chacun pour six jours de vivres. On sait ce que c'est

que le soldat français; pour la témérité et le courage, sans contredit le premier de l'Europe, mais le premier aussi pour l'insouciance, la consommation et le gaspillage. En arrivant à la Bidassoa, il n'y avait déjà plus rien dans les sacs. Le maréchal Oudinot s'était placé près du pont, il arrêtait chaque régiment au passage. « Combien de rations » emportez-vous? » demandait-il aux soldats. — « Pour un, pour deux jours, » répondaient les uns; « Point, » répondait le plus grand nombre... Et le maréchal se tournant du côté du prince: « Vous le » voyez bien, monseigneur; il n'y a point de vivres. »

Mon service ne devait commencer qu'à la troisième étape, en Espagne, à Tolosa. Le premier jour, on vécut comme on put; ce ne fut pas sans embarras, et les agens de l'administration donnèrent une fort médiocre idée de leurs talens. On était obligé d'arracher le chaume qui couvrait les maisons pour nourrir les chevaux, et le peu de denrées qu'il y avait dans le pays se livrait à un prix excessif. L'inquiétude commença à s'emparer de l'armée. Le second jour, elle était au comble. Personne ne s'en cachait. Réunis à leurs bivouacs, les soldats exprimaient hautement leur opinion et leurs craintes; en général, ils voyaient cette guerre avec ré-

pugnance. Parmi eux étaient de ces vieux guerriers qui avaient déjà parcouru toute la Péninsule. « C'est bien là, disaient-ils à leurs jeunes camarades, c'est bien là cette Espagne qui nous a été » si funeste! Point d'eau sous un ciel brûlant; » point de pain après des marches accablantes! » Nous ne faisons que d'entrer, et déjà la faim nous » assiége! Que deviendrons-nous donc, quand nous » aurons pénétré dans les Castilles! terre fatale!... » Napoléon a voulu la soumettre, et il lui en a coûté sa couronne et ses armées! » Et ils racontaient tout ce qu'ils avaient souffert dans leurs campagnes: « En ligne, l'Espagnol fuit et se disperse, mais il » est terrible dans l'art des embuscades. Près de » lui, jamais de repos; les jours et les nuits sont » également perfides. De tous côtés, des défilés, » des montagnes, des positions formidables que » la nature y a jetées comme pour sa défense. » Ici, dans ce passage, périt une compagnie » tout entière; là, dans cet autre, notre bataillon » fut écrasé. Vous voyez ce rocher, les ennemis » étaient derrière. Avant de passer, nous ne pouvions les voir; après les avoir vus, nous ne pouvions nous défendre!... Encore si nous avions des » vivres, des munitions, des armes de rechange!

» mais rien, tout nous manque, on nous sacrifie. » Et en achevant ces mots, ils tournaient leurs regards vers la patrie, que les Français ne quittent jamais sans douleur.

Ce n'était pas seulement au bivouac et dans les rangs des soldats qu'on se livrait à ces inquiétudes; les officiers, les généraux eux-mêmes en étaient frappés. Le maréchal Molitor venait de recevoir l'ordre de se diriger avec son corps sur Sarragosse. Mais comment marcher sans vivres, sans magasins, sans moyens de transport? Un chef de corps doit-il donc une obéissance passive? Ne répond-il pas, avant tout, de la vie de ses soldats, et doit-il les livrer à la fois au fer de l'ennemi et à la faim?

Nous étions arrivés à Tolosa. Le lendemain devait commencer mon service. Le conseil de guerre se rassemble, on m'appelle, on m'interroge : « Où » sont vos magasins, vos ressources? — Demain » l'armée recevra ses distributions. — Il faut dix » jours de vivres pour le deuxième corps.—Demain » le deuxième corps aura dix jours de vivres. — Des » promesses ne sont rien; vos magasins, vos dé- » pôts, où sont-ils? » Je refusai de répondre, parce qu'on aurait refusé de me croire. Vous auriez vu cependant les chefs de corps s'emporter, s'écrier

qu'on ne devrait pas ainsi exposer une armée, qu'il fallait prendre des mesures, qu'on ne pouvait avancer. Le conseil se dissout, se réunit dans la nuit, se dissout de nouveau, et se rassemble encore; l'alarme est partout. Moi, cependant, enveloppé de mon manteau, accompagné d'un seul domestique, j'étais allé m'étendre sur un mauvais lit, où j'attendais en dormant l'effet des mesures que j'avais prises.

Le soir j'avais réuni les autorités locales, les notables, les marchands, les ecclésiastiques, tous ceux qu'on m'avait indiqués comme ayant de l'influence et du crédit. « Messieurs, leur avais-je dit, l'armée » ne veut pas subsister à vos dépens, aidez-moi » à lui procurer des vivres, pour que demain elle ne » vous arrache pas les vôtres. Il nous faut du pain, » des légumes, des avoines, des fourrages, même » des chevaux et des voitures; tout nous est bon, » parce que nous n'avons rien. Vous connaissez » votre pays et ses ressources : répandez-vous sans » retard dans les contrées voisines; prévenez vos » parens, vos amis, tout le monde; que chacun en » fasse autant. Tout ce qu'on me procurera, je le » paierai comptant; je ferai plus, je paierai dix fois » sa valeur ce qui me sera livré avant sept heures » du matin; neuf fois ce qui me sera livré avant huit

» heures, huit fois ce qui me sera livré avant neuf,
» et ainsi de suite en diminuant d'un dixième par
» chaque heure de retard. Vous ne serez pas trom-
» pés ; et pour preuve, voici de l'or, de l'argent,
» tout ce que vous voudrez, en avance sur vos
» fournitures. » Et sur-le-champ je leur avais distribué des sommes considérables.

On peut toujours compter sur l'intérêt personnel ; j'étais certain qu'avant vingt-quatre heures les denrées qui se trouvaient à huit ou dix lieues à la ronde seraient à ma disposition. En effet tout le pays s'était mis en mouvement. Le lendemain, et comme par enchantement, dès le lever de l'aurore, on vit un long cordon d'individus de tout sexe et de tout âge qui côtoyaient les montagnes et les descendaient. C'étaient des hommes, des femmes, des enfans; les uns venaient à pied portant des sacs sur leurs épaules, les autres avec des chevaux, des ânes, des mulets, des voitures bien chargées. On entendait leurs cris, on les voyait se presser, courir ; c'était à qui arriverait le premier, à qui pourrait livrer avant sept heures, avant huit heures. Mais il survint un accident que je n'avais pas prévu : les soldats inquiets se précipitèrent sur les premiers arrivages, en un instant tout fut enlevé et pillé. Les conducteurs ef-

frayés accouraient auprès de moi. « Monsieur,
» j'étais arrivé avant huit heures, on m'a enlevé
» mes marchandises. — C'est bien, mon ami;
» combien valaient-elles? — Trois cents francs.
» — Les voilà; voilà de plus la récompense pro-
» mise : partez de nouveau, allez prendre un autre
» chargement et revenez vite; on ne vous pillera
» plus. » En effet, tout se régularisa; au milieu de la journée, il n'y eut plus de pillage. Bref, la troupe eut ses distributions, le deuxième corps ses dix jours de vivres et ses transports. Et j'entendis reconnaître cette fois que j'avais rendu un service à l'armée.

Ce service m'avait coûté cher, je l'avais acheté par d'énormes sacrifices. Mais j'étais sûr aussi d'y trouver ma récompense. La manière dont payait l'armée française fut bientôt connue du pays; les denrées accoururent de toutes parts pour profiter de ce nouveau débouché, l'abondance s'établit, mes prix diminuèrent, et comme le nombre des vendeurs augmentait chaque jour, j'en vins à ne payer que la juste valeur des choses. Le quartier du munitionnaire était devenu un marché, et l'impulsion une fois donnée se continua pendant toute la campagne. Ainsi j'avais nourri l'armée sans dépôts ni

magasins préparés; toutefois, je ne prétends pas me faire un mérite de ce qui n'en est pas un. Je sais, je reconnais moi-même qu'il n'y eut rien dans mes mesures que de simple et de facile. MM. les intendans militaires en auraient fait autant; ils le disent, ils le soutiennent, et ils ont raison. C'est l'œuf de Colomb : tout le monde sait comment le faire tenir debout quand il a été cassé.

Que dirai-je encore sur les faits? Le ministre de la guerre qui, à Bayonne, parlait de traduire M. Andréossy devant un conseil de guerre, quelque temps après son retour à Paris, et malgré son approbation du 8 avril, ne s'occupa plus que de me contrarier dans mon service. C'est moi qu'il parlait de faire mettre en jugement à mon tour. Il commença d'abord par exiger de premières modifications aux traités; elles furent faites à Vittoria, par une convention du 2 mai, passée avec M. l'intendant militaire Regnault : puis, de sa propre autorité, il retrancha de mon service celui de la dixième et de la onzième division militaire, et celui de la Catalogne; puis il exigea de nouvelles modifications qui furent faites par une convention passée à Madrid le 26 juillet avec M. Joinville. Enfin la prise de Cadix et le renver-

sement de l'autorité des Cortès ayant amené la paix, mais non la retraite de nos troupes, le prince me fit proposer de consentir à la résiliation des marchés. Ils devaient durer pendant tout le séjour de l'armée en Espagne, et je connaissais les avantages que je pouvais en attendre; je donnai cependant sans difficulté le consentement qui m'était demandé. Le 14 novembre parut l'ordonnance de Briviesca. S. A. R. y déclare qu'à l'avenir l'entretien et la subsistance des troupes seront à la charge du gouvernement espagnol; elle statue en même temps, pour donner au munitionnaire général, *tout à la fois une preuve de sa satisfaction sur la manière dont le service a été exécuté, et une indemnité pour la cessation prématurée des marchés*, que toutes les fournitures faites seront liquidées conformément aux traités de Bayonne, et que les conventions de Vittoria et de Madrid sont rapportées.

Ainsi, d'une part, le prince reconnaissait que j'avais rendu des services; d'autre part, il voulait m'assurer une indemnité. Les ministres se sont chargés de tenir la parole de S. A.; reconnaissans de mes services, ils m'ont fait mettre à la Conciergerie, et au lieu d'indemnité ils

me ruinent par une liquidation qui réunit ce que l'arbitraire et l'iniquité présentent de plus odieux.

On sait le reste; on connaît l'ordonnance du 20 juin 1824, qui institue une commission pour faire des recherches sur les causes et l'urgence des crédits supplémentaires accordés pour l'exercice 1823; on connaît également le rapport de cette commission.

Il y a eu dilapidation des deniers publics : je ne conteste pas le fait. Il y a lieu de rechercher les causes des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne, le roi l'a ordonné; mais quels sont les vrais coupables? le munitionnaire général, ou les ministres?

Si l'on s'en tient à l'avis de la commission, c'est le munitionnaire général. Ce sont ses marchés *qui ont compromis la fortune publique au lieu de sauver l'armée* [1]. Cette sentence que je prends textuellement dans le rapport, a quelque chose de grave; elle vient de haut, et je reconnais qu'elle a dû produire de l'effet sur l'opinion. Si ce n'était cependant qu'un officieux mensonge! si le dessein

[1] Rapport, page LI.

de la commission avait été de prouver son dévouement à leurs excellences ! On s'étonnera de cette insinuation, je le sais; on croira même me répondre en citant les noms qui sont au bas du rapport. Mais qu'importe! les noms ne sont rien en affaire, ce sont les choses qu'il faut voir. Il y a une espèce de confraternité entre tous ceux qui ont exercé ou qui exercent le pouvoir. Les uns espèrent y revenir, les autres craignent d'en descendre. Voyez plutôt, depuis dix ans, comme nos ministres du jour sont polis avec ceux de la veille! comme ils les soutiennent quand on les attaque! comme ils se constituent leurs défenseurs, afin de s'en assurer à eux-mêmes pour le lendemain!

La question de savoir quelles étaient les causes des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne était large; elle atteignait, elle embrassait tous les ministères. La commission a trouvé cette carrière trop vaste, peut-être trop périlleuse.

Elle a commencé par mettre hors de procès tous les ministres restés en fonctions; elle ne s'est pas même occupé d'eux; et de plein droit, sans examen ni recherches, elle les a réputés non coupables. Ce que j'avance est exact. On ne trouve

pas dans le rapport un seul mot qui les concerne, et les investigations de la commission se sont concentrées sur le ministère de la guerre. Je regrette d'avoir à faire remarquer que M. le duc de Bellune n'était plus ministre; mais il l'avait été, et c'était encore pour lui un assez grand avantage.

Dans les mains de la commission, l'ordonnance qui l'instituait s'était, pour ainsi dire, rétrécie. Il ne s'agissait plus de savoir quelles causes avaient produit les dépenses de la guerre d'Espagne, mais bien quelles causes avaient déterminé la signature des marchés de Bayonne. Je dirai plus tard les conséquences qui sont résultées de ce simple changement dans la question. Quoi qu'il en soit, il fallait accuser ou le ministre de la guerre, ou l'administration de l'armée. Le ministre était coupable, s'il n'avait pas su commander et réunir les approvisionnemens nécessaires pour la campagne; l'administration était en faute si au contraire le ministre lui avait livré des troupes abondamment pourvues, et si elle avait recouru, sans nécessité, à des marchés d'urgence.

La commission avait donc à s'expliquer sur la conduite et les actes de M. le duc de Bellune. Mais comment donner tort à un ministre? n'eût-ce pas

été d'un mauvais exemple? A côté de lui se trouvaient deux directeurs généraux : l'un, M. Andréossy, chargé dans le temps, comme je l'ai dit, des subsistances militaires; l'autre, M. de Perceval, chargé à la même époque du matériel et des transports. Sans doute des directeurs généraux ne sont pas des ministres; cependant ils vivent avec eux, ils en sont tout près. Qu'on les juge plus sévèrement, d'accord; mais le respect dû à l'autorité n'exige-t-il pas qu'on garde quelque mesure à leur égard? Quant à l'administration de l'armée, il n'y avait pas à se gêner avec elle; et d'ailleurs, il fallait bien que les fautes retombassent sur quelqu'un, car des fautes ne se font pas toutes seules. Au milieu de ce conflit d'autorités, je me suis trouvé sans titre ni fonctions publiques. Certainement c'était à moi qu'il y avait le moins à dire, puisque n'ayant été chargé d'aucune mission, je n'avais pu manquer à aucun devoir; mais comme on sacrifiait le ministre destitué aux ministres en exercice, et l'administration de l'armée à l'ancien ministre, il fallait bien sacrifier le simple particulier à l'administration de l'armée. C'est donc sur moi en définitif que tous les coups ont porté. Et qu'on ne croie pas que je m'amuse à faire de la satire;

non, je dis ce qui est : voyons plutôt le rapport même.

La commission établit à la fin, comme résumé et à titre de conclusions, *que la prévoyance du ministre n'a pas été en défaut, que les approvisionnemens prescrits étaient suffisans et qu'ils ont été commandés à temps*[1]. Voilà bien M. le duc de Bellune mis hors d'affaire. Comme ministre, il n'avait qu'à prévoir et ordonner. Il l'a fait, il l'a fait à temps; plus de reproches à lui adresser. A la vérité, au nombre des devoirs d'un ministre, entre aussi d'être sage dans sa prévoyance, clair et précis dans ses ordres, appliqué et attentif à leur exécution. Mais il ne fallait pas soulever ces questions indiscrètes; nous serions allés trop loin.

La commission établit encore dans son résumé, *que l'administration chargée de rassembler les approvisionnemens sur la frontière a exécuté, pour les objets principaux, les ordres qu'elle avait reçus, et que ses opérations n'ont éprouvé de retard que pour la mouture et la fabrication du biscuit*. Voilà pour M. Andréossy. Il est un peu moins ménagé que le ministre. Pourquoi

[1] Rapport, page L.

n'était-il que directeur général? On doit cependant remarquer la douceur de la censure : *l'administration a exécuté pour les objets principaux :* ainsi, il a manqué seulement quelques accessoires. A la vérité, parmi ces accessoires se trouvaient la farine et le biscuit, et quelques personnes pourraient penser que ces deux objets touchent de bien près au principal. Mais comme la gravité du reproche est dissimulée par l'emploi de la forme négative! *Les opérations n'ont éprouvé de retard que pour la mouture :* les premiers mots de la phrase font naître dans l'esprit, des idées d'exactitude et de mouvement; ces idées le préoccupent et l'absorbent, il n'a plus d'attention pour le reste; comme la faute est atténuée! comme elle s'efface! Voilà cependant ce que c'est que de connaître les ressources du style!

La commission a trouvé également des excuses sur l'article des transports. « *Les préparatifs » pour la formation des équipages*, dit-elle, *exi- » geaient un long délai, la difficulté de trouver » des hommes les a retardés, et les moyens par » lesquels on a cherché à y suppléer auraient » été insuffisans.* » Ainsi, la longueur nécessaire des préparatifs, voilà ce qui explique comment,

après un an de délai, une armée de 56 régimens et de 80 escadrons n'avait encore que vingt-sept voitures : et la difficulté de trouver des hommes, voilà ce qui explique comment elle n'avait point de chevaux! La commission ajoute, il est vrai, le petit mot de blâme; elle parle d'insuffisance dans les moyens préparés pour suppléer aux équipages militaires. Mais c'est si peu de chose! M. de Perceval, que ce passage concerne, aurait certainement tort de s'en offenser.

Enfin la commission en vient à l'administration locale; ici, le style change, la phrase devient énergique et positive. Il n'y avait point de ministre. « *La subsistance de l'armée*, dit-elle, *n'était* » *point compromise. Rien ne forçait l'administra*» *tion à se jeter dans les bras d'un spéculateur.* » *Rien ne l'autorisait à s'écarter du système que* » *le ministre avait indiqué; dans la nécessité* » *même d'en adopter un autre, il y avait au* » *moins des précautions à prendre pour ne pas se* » *précipiter dans un abîme, en cherchant à éviter* » *un péril.* » Cette pauvre administration! de quoi s'avise-t-elle aussi de vouloir lutter contre ses chefs!

Après l'administration, mon tour devait arri-

ver. J'ai été et je devais être le moins ménagé. Les marchés étaient inutiles, ils étaient onéreux; les conditions en sont contraires aux règles administratives; on ne peut les reconnaître : qu'ai-je fait? qu'ai-je apporté à l'armée? ce n'est pas moi qui ai exécuté le service, ce sont les intendans militaires. Je ne finirais pas si je rapportais tous les reproches dont la commission a voulu m'accabler; elle a cru devoir aller jusqu'aux injures. Ainsi, comme on le voit, les nuances ont été observées; le blâme a été distribué selon l'ordre des hiérarchies, chose tout-à-fait juste; et si j'ai été le plus maltraité, c'est qu'en effet j'étais le plus coupable, puisque je me trouvais le plus infime.

La commission a dû penser cependant que son rapport passerait au creuset de la critique. Le combat est engagé; il est entre elle et moi; je répondrai à tout, sauf aux injures. Je pourrais user de représailles, la loi du talion est la première de toutes les lois; mais si l'on a oublié les convenances à mon égard, c'est un tort que je veux laisser aux autres sans le partager. Je prouverai l'utilité de mes marchés; j'en justifierai les prix et les conditions; je dirai comment ils ont été exécutés par moi, comment ils l'ont été par les minis-

tres; je signalerai au public la déloyauté administrative; j'indiquerai les véritables causes des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne; je ferai enfin ce que la commission aurait dû faire; je le ferai avec ses propres pièces, avec son propre travail dont je dévoilerai l'artifice, et autant qu'un simple particulier peut se le promettre, je remplirai son mandat, puisqu'elle l'a déserté.

Mais le temps presse; la chambre des députés a déjà approuvé les comptes de 1823, la chambre des pairs va bientôt s'en occuper : je cours le risque d'arriver trop tard. Je n'ai pu me préparer jusqu'à ce jour, parce que je n'ai pas encore toutes les pièces qui me seraient nécessaires, et que je ne veux rien avancer qui ne soit certain et prouvé. Je me détermine à écrire séparément sur chaque partie de cette affaire; je publierai à mesure, et je ferai ainsi plusieurs mémoires qui, réunis, donneront une idée exacte de la situation administrative de l'armée et du rapport de la commission. Si la session actuelle de la chambre des députés n'en profite pas, la session prochaine y trouvera d'utiles matériaux, il faudra bien que les comptes reviennent encore une fois dans la discussion.

CHAPITRE PREMIER.

De l'utilité des marchés, de la situation administrative de l'armée au 1er. avril, et de quelques-unes des causes des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne.

On prétend que mes marchés étaient inutiles; qu'il y avait des approvisionnemens pour six mois, des employés pleins d'activité et d'intelligence; qu'on n'avait pas besoin de moi; qu'il n'y avait qu'à laisser faire, et que l'administration aurait nourri l'armée en Espagne tout aussi bien qu'elle l'avait nourrie à Bayonne, où elle avait montré tant de prévoyance et de sagesse.

Je pourrais me contenter de répondre que ces reproches arrivent trop tard. C'était en Espagne, à Vittoria, à Madrid qu'il fallait me les faire, et non aujourd'hui que j'ai rempli mes obligations, que le gouvernement en a profité, et qu'il s'agit pour lui de remplir les siennes. Que dirait-on d'un négociant qui, après avoir tiré d'un engage-

ment tout le profit qu'il en devait attendre, soutiendrait qu'il a eu tort de s'obliger? ne se rirait-on pas de lui devant les tribunaux civils? trouverait-il un seul jurisconsulte qui se chargeât de sa cause? Mais il ne faut pas demander à nos ministres de suivre les règles les plus simples de la justice; ils ne les connaissent pas, ou s'ils les connaissent, c'est pour les violer.

Je commence d'abord par reconnaître qu'en effet on n'avait pas besoin de moi. Je ne veux pas dire toutefois qu'on pouvait se passer d'un munitionnaire général; je veux dire seulement qu'on avait à choisir, et que cent autres auraient pu l'être. En France, il y a toujours des hommes pour une grande entreprise ou un grand service à rendre à l'état, quand l'autorité sait et quand elle veut les chercher.

Mais la question n'est point là; ce n'est pas moi qui ai couru après le service, c'est le service qui a couru après moi. Quand le prince me l'a proposé, devais-je m'informer s'il était utile ou non de le mettre en entreprise? devais-je dire à S. A. qu'elle avait tort, que les mesures prises par le ministère étaient suffisantes, et que tout irait à merveille? Que m'aurait-elle répondu, et que

répondraient leurs excellences, si l'on en agissait ainsi avec elles?

La question d'utilité était résolue d'avance par le prince : je n'avais pas à m'en occuper. Qu'aurais-je pu dire? Avais-je des intendans militaires pour me faire des rapports, des aides de camp, des lieutenans généraux, un ministre même pour les vérifier? Voilà un général en chef qui me propose une chose regardée par lui comme utile à la réussite de ses desseins; et moi, qui n'avais ni pièces ni renseignemens, j'aurais dû lui répondre qu'il se trompait, lui qui avait les renseignemens et les pièces! L'accusation est ridicule; je pourrais me dispenser d'y répondre. Je suis négociant et non ministre; l'état ne m'a pas chargé du soin de ses intérêts. Déterminer mes prix et mes conditions, savoir si je traitais avec partie capable, et si je serais bien payé, voilà tout ce que j'avais à faire. Je me chargeais de livrer des denrées. Le vendeur s'occupe-t-il d'examiner si l'acheteur a intérêt d'acheter? La logique de MM. les ministres est plaisante; ils veulent, quand on traite avec l'autorité, qu'on s'informe si elle a tort ou raison. Croient-ils, par hasard, qu'à pareille condition, on serait fort tenté de

traiter avec eux? Que deviendraient donc les contractans d'un si grand nombre de négociations qu'ils ont faites directement, et qui n'en ont pas été plus utiles au pays?

Faut-il dire sur qui tombe l'accusation? Ce n'est pas sur moi, c'est sur le prince généralissime. J'ai accepté le service, soit; mais c'est S. A. qui me l'a proposé; or, il n'y aurait pas eu d'acceptation s'il n'y avait pas eu d'offres.

Je sais que cette manière d'envisager la question répugne en tout point à M. le président du conseil; mais c'est parce qu'elle lui déplaît qu'elle me convient. Il est toujours à propos de faire précisément ce que redoute un ennemi.

Depuis un an, je ne puis m'empêcher de sourire de tous les efforts du ministère pour empêcher que le nom du prince ne soit même prononcé. *C'est un nom auguste*, s'est-on écrié, *il ne doit être placé que dans des chants de victoire et de clémence*. Imprudens! qui après avoir livré le nom royal aux tribunaux, parce qu'ils sont maîtres de l'attaque, se croient maîtres de la défense! qui, sans s'en douter, ou peut-être en s'en doutant, s'efforcent de renouveler les premiers scandales de la révolution, et dont l'inexplicable con-

duite, au lieu d'atténuer le mal, ne tend qu'à l'augmenter! Vous ne voulez pas qu'on parle du prince! serait-ce par hasard pour empêcher qu'on ne payât un juste tribut d'éloges à sa modération et à sa prudence? Non, sans doute; vous n'oseriez le soutenir, ou du moins l'avouer. C'est donc pour empêcher qu'on ne jette du blâme sur sa conduite! Ainsi vous pensez qu'il en a mérité; vous le dites implicitement, vous le donnez à entendre, et vous mettez dans votre secret la France entière et l'Europe. Les voyez-vous, ces conseillers perfides, qui, dans leur déshonorante officiosité, paraissent courir au-devant de l'héritier du trône et le couvrir d'une honteuse égide. Comme s'il avait besoin de leur protection et de leurs ménagemens! comme si sa conduite n'avait pas été celle d'un général habile qui, trahi par une administration incapable, sait briser subitement les liens qu'elle lui impose, et renverser les hommes pour commander aux choses. Pardonnez, prince; je ne suis pas chargé de vous défendre, une si noble tâche ne m'a pas été donnée, et si j'élève jusqu'à vous une voix respectueuse, ce n'est pour mettre dans tout son jour ni la perfidie de vos ennemis, ni la pureté de votre gloire: seul

vous avez réuni toutes les louanges; votre éloge est sorti à la fois de la bouche des vainqueurs et de celle des vaincus; et si la malheureuse Espagne gémit aujourd'hui de vos succès, le crime en appartient à un ministère astucieux qui a violé, sans exception, toutes vos promesses. Par une fatalité que je déplore, ce que vous avez fait se lie à ce dont on m'accuse; il faut donc que je parle de ce que vous avez fait; il faut que j'en parle, non pour m'ériger en panégyriste de vos actions, mais pour y montrer la preuve que des ministres, honteux de leurs fautes, n'ont pas craint de les rejeter en partie sur votre personne auguste, afin de s'en décharger eux-mêmes.

S'il n'y avait point d'approvisionnemens à Bayonne au 1er. avril, ou, ce qui revient au même, si tous les discours, tous les rapports, depuis ceux de l'employé le plus subalterne jusqu'à ceux du ministre même, attestaient qu'il n'y en avait point; ou, ce qui revient encore au même, si l'administration supérieure était inhabile au point de ne savoir mettre à profit ceux qu'elle avait rassemblés, le prince devait pourvoir aux besoins du service. Par quels moyens? N'importe;

le salut de l'armée et le succès, voilà la loi suprême.

Demain le soldat recevra pour six jours de vivres, les colonnes se dirigeront sur la Bidassoa; des convois les suivront, chargés de vivres pour douze autres jours. Voilà l'ordre donné par le prince le 1er. avril. A cette voix, qui annonçait la guerre, que répond la voix publique, et la ville, et l'armée? Il n'y a point de vivres, il n'y a point de transports; l'entrée en campagne est impossible : et en effet l'ordre reste sans exécution. Le prince fait vérifier. On consulte l'autorité civile; elle répond que, quinze jours avant, il lui a fallu frapper des réquisitions sur le pays; les chefs de corps, ils se plaignent du désordre et de l'insuffisance des distributions; les gardes-magasins, d'après leurs états de situation, les fabrications fournissent à peine aux consommations journalières; l'intendant divisionnaire Regnault, il reçoit à l'instant même l'autorisation de réparer des fours; l'intendant général Sicard, il manque de tout, il n'a pas même d'employés pour faire exécuter ses ordres; le ministre de la guerre, le ministre lui-même, il n'y a point de ressources, il est impossible d'entrer en campagne avant trois mois. On consulte les

pièces officielles, on vérifie la correspondance. On voit un ministère, qui ordonne et contremande; qui tous les quinze jours change de dispositions; qui n'est d'accord ni avec lui ni avec ses délégués; qui écrit à chaque instant le contraire de ce qu'il a écrit la veille; qui croit à des approvisionnemens et qui n'y croit pas; qui donne comme vraies des situations dont il accuse en même temps l'inexactitude; qui ne sait quel parti prendre entre des autorités subordonnées, dont les unes lui annoncent avoir exécuté ses ordres, et dont les autres lui annoncent que ses ordres n'ont pas reçu d'exécution; et au milieu de ces incertitudes, une armée souffrante, dénuée de ressources, et qui ne peut entrer en mouvement. Dans toute autre circonstance, le prince aurait dû examiner avec lenteur, prononcer avec maturité, et faire instruire contre les coupables; mais le temps pressait; Ballesteros pouvait s'emparer des défilés du Guipuscoa, et l'armée portugaise se réunir à celle des Cortès. Ce qu'il y avait de positif, c'est qu'il fallait agir, c'est qu'on ne pouvait plus compter sur l'administration militaire. Si elle n'avait pas su réunir d'approvisionnemens, elle était incapable; plus incapable encore, si elle

avait su en réunir, et ne savait pas les employer. Dès lors un changement de personnes et de système était indispensable. Le prince m'appelle, il me propose le service, je l'accepte. Six heures après, la campagne était commencée. Voilà les faits; qu'on juge. Le prince a-t-il eu tort de chercher un munitionnaire général? Ai-je eu tort de prendre les marchés?

Mais, dit-on, l'opinion publique était fausse! Qu'importe! ce qui est vrai pour un général en chef, qui ne peut tout vérifier par lui-même, c'est ce que lui attestent les rapports officiels et unanimes de tous ses agens inférieurs et supérieurs.

Mais c'est vous qui l'aviez faite! — Qui? moi! Arrivé le 3 avril à Bayonne, on veut que, dans deux jours, comme si j'avais eu la baguette de quelque fée, j'aie fait l'opinion de toute la ville, de toute l'armée, des généraux, des employés aux vivres, des intendans et du ministre lui-même. On veut que j'aie dicté des lettres et des rapports écrits dès le mois de mars, que j'aie suggéré des plaintes auxquelles je n'avais jamais pu penser! On me suppose donc un homme bien extraordinaire! Qu'on s'accorde au moins avec la commission, qui

me signale comme n'ayant *ni habileté ni expérience* [1]!

On prétend, je le sais, que j'avais tout préparé de Paris; et c'est à M. Andréossy que je dois cette fable dont l'instruction criminelle s'est emparée, sans pouvoir y découvrir le moindre fondement. Comment! de Paris, j'aurais eu plus de pouvoir, plus d'influence sur les esprits, que les ministres! Malgré leurs agens de toute espèce, leur police, leurs trésors et tous les moyens de puissance que l'état met à leur disposition, j'aurais pu faire prendre le change sur leurs mesures! Ils sont donc bien inhabiles, si un seul homme peut leur être aussi redoutable! La tranquillité de l'état est donc bien compromise entre leurs mains, si on peut les tromper avec tant de facilité! De quoi s'agissait-il? de la simple vérification d'un fait! Y avait-il ou non des grains et des farines dans les magasins, des chevaux et des voitures pour les transports? Mais des chevaux et des voitures ne sont point impalpables, ils sont quelque part. Mais

[1] Rapport au roi, page XXXIV. — La commission reconnaît elle-même que les avis étaient unanimes à Bayonne sur l'insuffisance des approvisionnemens et l'impossibilité d'entrer en campagne. *Rapport*, XXVI, XXVII, XXIX, XXXII.

des magasins militaires sont vus et visités chaque jour par deux cents personnes, et peuvent l'être à tout instant par les autorités. S'il y avait eu des moyens de transport, le public l'aurait su; s'il y avait eu des approvisionnemens de nature et en quantité suffisantes, l'autorité supérieure en aurait eu l'état, à un quintal près, par les relevés de situation. En vérité, je ne sais quel rôle les ministres veulent faire jouer à leurs agens ou jouer eux-mêmes. Diront-ils par hasard que ce sont les subordonnés qui ont mal rempli leur devoir? qu'on les accuse donc, et qu'on me laisse: il est par trop absurde de me poursuivre à leur place.

Mais cette opinion publique dont on se plaint et qu'on regarde comme fausse, existait-elle seulement à Bayonne, et seulement avant le 1er. avril? Le 12, le directeur de la onzième division, M. Bourquenot, écrivait à M. Andréossy : « Notre » service n'a pas été monté à temps sur une assez » grande échelle, sous le rapport des fonds surtout. » Tous les employés et moi à leur tête, nous » sommes écrasés, emportés par un courant irré» sistible, *notre attention* éparpillée *n'a jamais* » *pu se reposer assez sur des dispositions d'en-*

» *semble et de prévoyance*..... Ce sont les moyens
» de transport qui sont la pierre d'achoppement
» du service....... *Il n'y a ni parc, ni transports*
» *auxiliaires, ni équipages de vivres, ni trans-*
» *ports d'artillerie, ni ambulances.* » C'était le
12 avril que M. Bourquenot s'exprimait ainsi, et
déjà les marchés étaient signés, déjà l'armée avait
franchi la frontière. M. Andréossy rapporte cette
lettre dans une autre qu'il écrivait lui-même au
ministre le 29 avril ; et quelles sont ses réflexions
sur l'opinion de M. Bourquenot? « Voilà, s'écrie-
» t-il, le langage de l'honnête homme, et pour
» mon compte je redouble d'estime pour celui
» qui n'a pas craint de le tenir. Aussi M. Bour-
» quenot jouit-il au plus haut degré dans mon
» esprit d'un sentiment qu'il méritait si bien[1]. »
Ainsi, M. Andréossy qui, le 6 mars, avait écrit
au ministre pour lui faire part de ses *appréhen-*
sions, qui, le 7, avait écrit que *la situation était*
grave[2], le 29 avril fortifiait encore de son propre
témoignage celui du directeur des vivres. Ce n'est
pas tout ; le 8 avril, M. le général Digeon, qui tenait

[1] Rapport, tom. III, 1, 35, 38.
[2] Rapport, tom. III, 1, 146, 148.

le portefeuille de la guerre par *intérim*, disait dans un rapport au roi : « Sous le rapport du matériel, » tous les moyens auxiliaires de réussite qu'offre » une bonne administration, ont-ils été bien cal- » culés? Tout ce qu'il fallait faire a-t-il été fait, » et les mesures prises sont-elles les meilleures » possibles? Telle est la question qui se présente » et dont la solution se trouve embarrassée par » *les plaintes peut-être exagérées, mais nom-* » *breuses, qui affluent de toutes parts*[1]. » A cette époque, M. le général Digeon ne pouvait avoir connaissance de la signature des marchés, il parlait d'après la correspondance et les pièces officielles existant dans les bureaux du ministère; et cependant il énonce, dans la suite de son rapport, une opinion entièrement conforme à celle de M. Regnault et de M. Sicard; à celle de M. Bourquenot, de M. Deshaquets et de M. Lusignan de Cerzé[2]; il dit que pour le service des grains, il n'y a point de réserve, que *le service des fourrages a excité les plus vives inquiétudes, et qu'il y a manque absolu de toute espèce de moyens*

[1] Rapport, tome III, 1, 432.

[2] Voir ci-dessus, pages 39 *et suiv.*

de transports[1]. Enfin le 16 avril, M. le duc de Bellune, de retour à Paris, écrivait lui-même au prince : « *J'ai acquis à Bayonne la fâcheuse* » *conviction* que mes ordres n'avaient été exécutés » que d'une manière incomplète ; *j'ai reconnu* que » les rapports qui m'avaient été adressés jusqu'au » moment de mon départ de Paris, loin de pré- » senter les choses sous leur véritable aspect, ne » tendaient qu'à masquer *les fautes les plus ré-* » *préhensibles, et à maintenir la sécurité la plus* » *entière* sur l'accomplissement de toutes les dis- » positions que j'avais ordonnées... *On m'a caché* » *le danger, et j'en ignorerais peut-être encore* » *l'étendue, si S. M. ne m'avait pas envoyé sur* » *les lieux*[2]. »

[1] Rapport, tome III, 1, 433.

[2] Rapport, tome III, 1, 478. Dans cette lettre, M. le duc de Bellune accuse principalement de l'inexécution de ses ordres *la direction générale des subsistances*, *dont je dois encore*, dit-il, *m'abstenir de qualifier les opérations ;* mais il accuse M. l'intendant en chef Sicard de lui avoir *caché le danger*. Sous ce dernier rapport, M. le duc de Bellune se trompe ; le danger ne lui avait pas été caché ; mais il n'avait pas voulu y croire. On peut voir les diverses lettres soit de M. Regnault, soit de M. Sicard, que nous avons citées ci-dessus, page 32.

Il écrivait encore le 18 avril à M. Andréossy : « *Vos observations me donnent la triste certitude* » que quelques-unes des ressources importantes » sur lesquelles je devais compter étaient pour» tant nulles ou fort incertaines.... *Vos réponses* » *ne reposent que sur des données vagues, qui* » *n'offrent aucune certitude.... Il ne faut pas,* » dans des affaires de cette importance, *se con-* » *tenter de passer des marchés, et croire en-* » *suite que tout est terminé;* mais il importe d'en » suivre les dispositions jusqu'à ce que leur exé» cution vous soit prouvée par les entrées en ma» gasin[1]. » A cette lettre, on peut en ajouter une autre, qu'il adressait également, le surlendemain 20 avril, à M. Andréossy : « Cette situation, *en* » *ce qui concerne principalement les grains,* » *farines, biscuits et fourrages, est loin de pré-* » *senter les masses d'approvisionnemens* que de» puis long-temps je vous ai invité.... à faire réunir » sur ce point.... Vous reconnaîtrez *qu'il s'en faut* » *beaucoup que les denrées dont il s'agit soient* » *en rapport avec celles nécessaires aux besoins* » *de l'armée pendant trois mois.... L'état d'in-*

[1] Rapport, tome III, 1, 160.

» *certitude, je dirais même d'anxiété dans lequel* » *je suis toujours sur les approvisionnemens de* » *l'armée*, est trop pénible pour que je ne cher- » che pas à y mettre un terme..... *Je vous fais re-* » *marquer, au surplus, que comme des grains* » *ne suffisent pas pour assurer le service, il* » *faut aussi que je sois fixé sur les moyens de* » *mouture* que la direction générale emploie, et » s'ils sont suffisans pour produire, en temps utile, » les quantités de farine nécessaires[1]. »

Ainsi donc, soit à Paris, soit à Bayonne, soit avant le 1er. avril, soit après, l'opinion commune était qu'il y avait insuffisance dans les approvisionnemens. Cette opinion était celle de tous les chefs du service, de tous les chefs de l'armée; c'était celle de M. le général Digeon, qui l'avait prise *sur les pièces officielles et sur les plaintes nombreuses affluant de toutes parts*; c'était celle de M. le duc de Bellune qui l'avait prise sur les pièces et sur les lieux. Et après tant de témoignages rendus par ceux-là même qui avaient intérêt à la démentir, on ose soutenir que je l'avais préparée, et qu'elle était mon ouvrage!... Voyons, monsieur le

[1] Rapport, tome III, 1, 61.

duc, vous qui m'accusez dans vingt parties de votre correspondance[1]; combien vous ai-je offert, combien avez-vous accepté pour déclarer au prince qu'on ne pouvait entrer en campagne avant trois mois? combien vous ai-je donné pour votre lettre du 16 avril à S. A.? combien pour celles du 18 et du 20 à M. Andréossy? combien ai-je donné à M. Andréossy lui-même pour ses lettres du 6 et du 7 mars, où il manifeste de si vives inquiétudes; pour celle du 29 avril, où il approuve tout ce que dit M. Bourquenot? Il faut répondre et vous avouer mon complice; que si vous n'avouez pas, qu'en résultera-t-il, si ce n'est que vous m'accusez à tort, que vous et M. Andréossy avez fait la faute, et que je la paye? Et il ne vous servirait à rien de vous rejeter sur vos agens. Faites donc mettre en jugement M. Deshaquets qui avait toute votre confiance, M. Lusignan de Cerzé votre aide de camp, M. Bourquenot pour qui M. Andréossy professe tant d'estime, et qui lui avait écrit: « *Monsieur le comte, vous serez cause d'un* » *grand désastre* [2]; » faites mettre en jugement

[1] Rapport, tome III, 2, pag. 53, 55, 59, 70, 239, etc.
[2] V. ci-dessus, page 39.

tous les employés des vivres, tous les intendans militaires qui ont mal rempli leurs devoirs, tous ceux dont les plaintes nombreuses ont été lues par M. le général Digeon pendant son court ministère. Ce n'est pas assez, monsieur le duc, faites-vous mettre aussi en jugement, et venez résider auprès de moi, à la Conciergerie; car enfin vous étiez à Bayonne, M. Andréossy ne pouvait plus vous tromper avec ses chiffres, et plus vous aviez *d'anxiété* et *d'incertitude*, plus il était de votre devoir de tout examiner, de tout vérifier par vous-même; que si vous avez tout vu et tout vérifié, comment accorder ce que vous dites et écrivez aujourd'hui avec ce que vous disiez et écriviez alors? que si vous n'avez rien vu ni vérifié, comment affirmez-vous que les rapports étaient inexacts? Comment avez-vous répondu à la confiance du roi, *qui vous avait envoyé sur les lieux*, et à quoi servait-il que vous fussiez ministre?

M. le duc de Bellune est dans une position singulière pour un accusateur. Il parle de sa conviction, soit : mais de laquelle? Serait-ce par hasard de celle qu'il avait au mois de mars? Mais sa conviction, quand il faisait mettre le général Tirlet aux arrêts, et écrivait au major-général une lettre

pleine de ressentiment et d'aigreur, n'était pas la même que celle qu'il avait en donnant des instructions à M. Deshaquets et en écrivant à M. Andréossy. Serait-ce de celle qu'il avait au mois d'avril? Mais il parlait alors de faire mettre M. Andréossy en jugement; il disait, il écrivait à tout le monde que M. Andréossy l'avait trompé, qu'il lui avait fait des rapports inexacts, uniquement dans l'intention de dissimuler les fautes les plus répréhensibles [1]. Et maintenant M. le duc de Bellune m'accuse; à l'entendre, c'est moi qui suis coupable; il ignore donc ce qu'on pense en justice d'un témoin qui varie et se contredit dans ses dépositions. S'il veut le savoir, qu'il prenne des informations sur ce qui se passe tous les jours à la cour d'assises.

J'en pourrais dire autant de M. Andréossy qui, malgré ses lettres du 6, du 7 mars et du 29 avril, accuse tour à tour pour se disculper le ministre, l'administration de l'armée et moi. Il est curieux de remonter aux causes qui ont produit ces changemens d'opinion. Il s'agit de deux personnages graves, d'un directeur général et d'un ministre;

[1] Voyez ci-dessus, page 79.

sans doute ils auront eu des motifs puissans, la vérité leur sera apparue, rien de personnel ne sera entré dans leur détermination ; voyons les pièces : M. Andréossy a de la naïveté dans ses récits, et il nous apprendra quelque chose.

A Bayonne, le ministre avait parlé de le faire mettre en jugement : or ce dont M. le directeur général se souciait le moins, et on le conçoit, c'était de figurer devant un conseil de guerre. Cependant de retour à Paris, depuis le 14 avril, le ministre refusait de le recevoir. Pourquoi cette disgrâce? annonçait-elle un danger réel? Faudrait-il renoncer à une direction générale! Les inquiétudes étaient vives, l'alarme au plus haut degré. M. Andréossy, qui ne pouvait se faire entendre, résolut du moins de se faire lire. Il se ménagea un appui sûr dans le *cabinet* du ministre ; une dépêche *confidentielle* y fut adressée par lui le 21 mai 1823 [1] ; elle parvint d'une *manière certaine* [2] ; et M. le duc de Bellune qui, à Bayonne, *abandonné à lui-même, avait partagé l'opinion commune* [3], *ouvrit enfin les yeux à la lumière*, et connut la vé-

[1] M. Andréossy, page 15.

[2] M. Andréossy, page 16.

[3] M. Andréossy, pages 13, 14.

rité[1]: or qu'était-ce que cette lumière et cette vérité?

Il faut savoir qu'à cette époque M. Andréossy voyait tout en la direction générale. Cette direction était, suivant lui, une création sublime, merveilleuse : sa conservation importait au salut de l'état. Et cependant, disait-il, elle se trouvait menacée; un vaste complot était organisé, les marchés du 5 avril n'en étaient que l'exécution; il avait pour objet de renverser la direction et son directeur : la patrie était en danger. Il ajoutait que les marchés avaient été préparés à l'avance : ils étaient le résultat d'une intrigue; nulle part les approvisionnemens n'avaient manqué, et la direction avait prouvé constamment autant de zèle et d'activité que de prévoyance[2].

Il n'y avait rien dans ces amplifications qui pût toucher beaucoup M. le duc de Bellune; c'était bien la huitième ou dixième fois que M. An-

[1] M. Andréossy, page 16.

[2] Voyez la dépêche du 21 mai, Mémoire de M. Andréossy, pag. 98, et Rapport, tom. III, 1, 40; ajoutez M. Andréossy, pag. 9, 10, 11, 12, 15, 24, 25, 111 à 114, et 121.

dréossy lui en écrivait autant[1]; mais le ministre commençait à s'apercevoir que son sort était lié à celui de M. le directeur général, et que, suivant les expressions de ce dernier, il était *inquiété dans sa position*[2]; c'était là l'endroit sensible. Il y a, comme on sait, dans le fauteuil ministériel, un attrait, un aimant particulier. Une fois qu'on y est assis, on veut y rester. M. le duc de Bellune se rendit donc à l'éloquence de la *dépêche confidentielle*; comme il n'était plus *abandonné à lui-même*, il adopta le parti de résister au complot, et dè ce moment, dit M. Andréossy, « il prit à l'égard de » ses collègues, dans le conseil, une attitude moins » embarrassée, *et soutint avec chaleur le contraire » de ce dont jusqu'alors il avait paru convenir, » mais sans se montrer pourtant persuadé*[3]. » C'est à M. le duc de Bellune de dire s'il est très-flatté du rôle secondaire qu'on lui assigne.

Je ne me permettrai aucune observation sur ces faits; je n'oserais certainement pas avancer que

[1] V. notamment sa lettre du 29 avril, Rapport, t. III, 1, 35.

[2] M. Andréossy, pag. 17, 112.

[3] M. Andréossy, page 112.

c'est pour conserver, l'un le ministère, l'autre une direction générale, que mes deux adversaires ont soutenu une accusation aussi déplorable, et suscité un pareil procès.

Je sais qu'ils ne se présentent plus seuls dans la lice; que le rapport de la commission d'enquête a adopté la *dernière conviction* de M. le duc de Bellune; je vais y venir tout à l'heure; mais il m'importait d'établir avant tout qu'au 1er. avril, à Bayonne et à Paris, ministres et employés, généraux et soldats, tout le monde pensait que l'armée ne pouvait entrer en campagne. Cette preuve fournie, et je crois qu'elle est complète, ma cause est gagnée. Ma cause! que dis-je? celle du prince; car je ne puis consentir à sortir de mon rôle. Je n'étais qu'un simple négociant. J'ai fait des offres, on pouvait les refuser; pourquoi les a-t-on acceptées? S'il y a eu faute, elle est au prince; et, je suis fâché d'avoir à le répéter, c'est lui que je justifie, parce que c'est lui qu'on accuse.

Nos déterminations ne tiennent pas à la réalité des choses; elles tiennent à la manière dont nous les voyons, à ce qui nous en apparaît, à l'opinion que nous nous en sommes formée. Que si cette

opinion est générale, si surtout elle est partagée par ceux qui étaient spécialement chargés de voir et de vérifier; quelle qu'elle soit, on ne peut nous en faire un crime; je dis plus, il y a présomption qu'elle est fondée.

Il est cependant venu une autorité qui a posé en fait que tout le monde avait eu tort, et qu'elle seule avait raison. Cette autorité, c'est la commission d'enquête. Elle n'a pas vérifié l'état des choses sur les lieux, comme M. le duc de Bellune; elle ne l'a pas vérifié en 1823, et sur les pièces de 1823, comme M. le général Digeon. Elle a opéré à Paris, quinze ou dix-huit mois plus tard, sur des pièces qui lui ont été remises à la fin de 1824, et qui lui ont dit tout autre chose que ce que les lieux et les pièces de 1823 avaient prouvé jusqu'alors. Cette différence de temps et de situation ne laisse pas d'avoir quelque importance. À Bayonne, il eût été difficile de trouver dans les magasins des denrées qui n'y étaient pas; mais des pièces sont plus traitables : on les change, on les interprète, on les combine, elles font et disent tout ce qu'on veut; il ne s'agit que de savoir s'y prendre.

La commission s'était proposé la question de savoir si, au 1er. avril 1823, il y avait de justes mo-

tifs de recourir à des marchés d'urgence. Que fallait-il faire pour arriver à la solution? Examiner si la capacité et les ressources de l'administration assuraient alors suffisamment la subsistance de l'armée. Or, on juge de la capacité d'une administration ou d'un ministre, comme de celle de tout individu, par la sagesse de ses plans et par la manière dont il en conduit l'exécution. Voyons donc quels étaient les plans de M. le duc de Bellune. Nous dirons ensuite ce qui avait été fait pour les exécuter.

Le ministre avait fixé la force numérique de l'armée à cent sept mille hommes et trente-trois mille chevaux [1]. Le problème à résoudre était de pourvoir à leur subsistance, tant sur le territoire français que sur le territoire espagnol.

Il y avait peu de difficulté en ce qui concernait la subsistance sur le territoire français; nous étions en pleine paix, les récoltes avaient été abondantes; il suffisait de réunir des approvisionnemens sur la frontière, et le temps n'avait pas manqué, puisque la guerre se préparait depuis une année; néanmoins l'armée, la cavalerie surtout, avait-elle

[1] Rapport, tome III, 1, 47.

reçu ses distributions avec exactitude et sans difficulté? Je m'en réfère aux faits déjà connus et aux réquisitions frappées sur le pays.

Mais une fois le territoire espagnol envahi, que ferait-on? L'armée tirerait-elle ses vivres du pays occupé? les attendrait-elle des magasins de l'intérieur?

Le ministre regarda comme un fait certain que l'Espagne n'offrirait en grains que peu de ressources et en fourrages aucune. Il posa en principe, ce qui était sage, qu'il fallait s'interdire soigneusement le système des réquisitions [1]; en conséquence, il décida que les subsistances seraient fournies par les magasins de l'intérieur.

Conformément à ces bases il fit procéder à la formation de deux approvisionnemens distincts et séparés : l'un, dit pour le *service courant*, devait subvenir aux besoins du soldat pendant le séjour en France ; l'autre, dit *approvisionnement de réserve, devait suivre l'armée.* Ces deux approvisionnemens, indépendans l'un de l'autre, l'étaient également des *approvisionnemens de siége*, auxquels il ne devait être touché en aucun cas [2].

[1] Rapport, tome III, 1, 371, 400, 431.

[2] Rapport, tome III, 1, 419, 420.

Restait à décider comment *l'approvisionnement de réserve* suivrait l'armée. Le ministre arrêta, pour les transports, la formation de quatre escadrons du train des équipages ayant chacun cent quatre-vingt-douze caissons, et de vingt-deux brigades de cent cinquante mulets de bât chacune; il avait en outre le projet d'assigner à chaque corps des voitures du commerce prises à loyer, et même de recourir au besoin à des voitures du pays, dont le prix serait payé comptant par l'administration de l'armée[1].

Enfin, quoique les ressources de l'Espagne lui parussent presque nulles, il proposait de réunir *des députés de chaque province...... qui éclaireraient les habitans sur leurs véritables intérêts, et rassembleraient sur les points qui leur seraient assignés les subsistances ou approvisionnemens reconnus indispensables*[2]. Je puise ces divers développemens dans le rapport du 12 mars.

Ainsi donc, comme ressource principale, faire suivre l'armée par des convois, et comme ressource subsidiaire, se procurer des denrées dans

[1] Rapport, tome III, 1, 414.
[2] Rapport, tome III, 1, 431.

le pays à l'aide de juntes formées dans chaque province; pour moyens de transports, quatre escadrons du train des équipages et trois mille trois cents mulets de bât; plus, des voitures de commerce ou de réquisition sans nombre fixe; voilà quelles étaient les masses du plan ministériel.

Ce plan reposait sur une idée fondamentale, celle de nourrir l'armée par les magasins de l'intérieur. Pour l'apprécier, consultons la commission d'enquête.

Elle examine théoriquement la question de savoir si une armée de cent mille hommes et de vingt-cinq mille chevaux, placée à quatre journées de marche de ses magasins, peut en recevoir sa subsistance journalière [1]; elle a soin dans ses calculs de faire abstraction des vivres-viande, dont les parcs suivent l'armée, du chauffage, du foin et de la paille, qu'il est impossible de transporter.

« Quand une troupe est à quatre journées de » marche de ses magasins, dit-elle, les moyens » de transport doivent être décuples de la con- » sommation journalière; car il faut à chaque con-

[1] Rapport, tom. I, 199 et suivantes.

» voi quatre jours pour arriver; un jour de re-» pos au point d'arrivée (on emploie ce jour au » déchargement), quatre jours pour le retour, et » un jour de repos au point de départ, pendant le-» quel on fait le chargement du lendemain. »

Ces prémisses posées, elle s'occupe de fixer le poids des rations nécessaires à la subsistance d'un seul jour : il serait de deux cent soixante-six mille cent cinquante-un kilogrammes ; elle se livre ensuite à divers calculs, qu'il est facile de suppléer, et établit mathématiquement que, dans l'hypothèse donnée, il faudrait pour nourrir l'armée par ses magasins, en moyens de transport, un effectif de 19,040 hommes, de 34,909 chevaux, et de 7,207 caissons, forges et prolonges[1].

Mais, dit-elle, chaque convoi de sept cent vingt voitures qu'il y aurait constamment en marche d'un gîte à l'autre, tiendrait deux lieues de longueur, à six toises seulement par voiture ; les routes seraient encombrées, car il y aurait toujours sept cent vingt voitures allant et sept cent vingt voitures revenant ; à chaque pont, à chaque gué, à chaque village, à chaque défilé

[1] Rapport, tome I, 203.

il y aurait engorgement; que si, pour éviter ces difficultés, on préférait les chevaux ou mulets de bât aux caissons, on tomberait dans d'autres obstacles; le cheval ou mulet de bât ne devant porter, d'après le règlement, que soixante-douze kilogrammes, tandis que le cheval de trait en transporte cent quatre-vingt-sept et demi, il faudrait vingt-quatre mille huit cent soixante-deux hommes et quarante mille huit cent vingt-neuf chevaux ou mulets pour les convois. Ces hommes et ces animaux deviendraient consommateurs à leur tour, le poids à transporter augmenterait en proportion; enfin, dit la commission[1], dès le troisième convoi il faudrait 167,712 chevaux ou mulets et 102,127 hommes; de telle sorte que le nombre de muletiers passerait celui des combattans.

Elle finit par conclure que l'équipage destiné à transporter les vivres d'une armée placée à quatre marches, « *coûterait de première mise à peu près* » *cinquante millions; et par an, pour la solde,* » *les vivres, les fourrages, les diverses masses de* » *la troupe, les remontes et l'entretien du ma-* » *tériel, de soixante à soixante-dix millions;*

[1] Rapport, I, 206.

» *c'est-à-dire, plus que ne doit coûter une armée*
» *de cent mille hommes et de vingt-cinq mille*
» *chevaux*[1]. »

Supposons donc que M. le duc de Bellune ait eu le projet de nourrir l'armée par des convois venant de l'intérieur, il résultera des calculs de la commission qu'il avait un projet impraticable. La commission l'a senti : aussi qu'a-t-elle fait? De l'absurdité même du projet du ministre, elle a conclu qu'il ne l'avait pas eu. Il avait trop d'expérience de la guerre, a-t-elle dit; *il est donc évident* qu'il n'a pas entendu que l'armée tirerait ses approvisionnemens de Bayonne, *quand elle en serait à quatre marches*[2].

Je ne suis nullement frappé de la conséquence de la commission; je trouve qu'une idée absurde

[1] Rapport, tome I, 212.

[2] « Assurément ceux qui ont presidé aux dispositions » préliminaires de la guerre d'Espagne, avaient trop d'expérience pour en juger autrement. (Rapport, t. I, 214.) » — *Il est donc évident* que le ministre, en faisant ses » dispositions, n'a pas entendu que l'armée tirerait ses approvisionnemens de Bayonne, quand elle en serait à » quatre marches. Bayonne n'était donc pas destinée à lui » fournir ses subsistances journalières. » (Rapport, t. I, 215.)

peut se trouver dans une tête ministérielle aussi-bien que dans toute autre, et j'aurais plus d'une preuve à en donner. Il me semble même que la commission n'était pas très-sûre de l'*évidence* de son raisonnement, car elle s'est efforcée de la prouver. Et, en effet, pour établir que le ministre n'avait pas voulu tirer ses approvisionnemens de Bayonne, elle cite le rapport du 12 mars, et les instructions qu'il avait données le 10 à l'intendant en chef.

Mais dans ces instructions M. le duc de Bellune dit positivement : « *Vous devrez toujours » compter sur les approvisionnemens de l'inté- » rieur pour alimenter l'armée* [1]. » Elles prouvent donc tout le contraire de ce que la commission a prétendu y trouver. A la vérité, dans le rapport du 12, il demande que l'on réunisse les députés des provinces; mais il suppose donc nécessairement que les provinces auront d'abord été occupées; il suppose donc aussi que pendant les marches nécessaires à l'occupation, l'armée aura été nourrie par les magasins de l'intérieur. Le plan du ministre était fait pour l'armée restant stationnaire, ou

[1] Rapport, tome I, 216; tome III, 1, 398

pour les corps cantonnés dans les provinces soumises. Il ne s'appliquait pas à l'armée, s'élançant en marches rapides dans la Péninsule et se bornant à traverser ses provinces.

Au surplus, si la commission a éprouvé quelque peine à deviner le plan du ministre, sans doute c'est qu'elle n'aura pas eu le temps de lire toutes les pièces qu'elle a rapportées; quant à moi, ce temps, j'ai été obligé de le prendre.

On lit dans le rapport du 12 mars : « *La nullité des ressources* qu'offrira l'Espagne, relativement aux fourrages[1], etc..... » Et plus bas l'Espagne est présentée comme un pays *dépourvu de bois, de blé, de farines, de vin et de fourrages* [2].

Ainsi l'opinion de M. le duc de Bellune, sur la *nullité des ressources* qu'il trouverait dans le pays occupé, était fixe et positive. Dès lors il avait dû prendre ses mesures en conséquence. Il écrivait le 14 mars à M. Andréossy : « Mon intention est, » qu'au 1er. avril, vous ayez en outre réuni sur les » points de départ de l'armée la quantité d'a-

[1] Rapport, tome III, 1, 430.
[2] Rapport, tome III, 1, 430.

» voine nécessaire pour nourrir *en Espagne au*
» *moins trente-trois mille chevaux pendant deux*
» *mois*[1]. »

En Espagne. L'expression ne laisse point de doute. Mais il en reste moins encore quand on recourt aux ordres donnés par le ministre pour l'ouverture de la campagne. On les trouve dans une lettre de M. Andréossy du 29 mars[2], dans des instructions adressées le 19, par le ministre, à l'in-

[1] Rapport, tome III, 1, 27, 28

[2] La lettre de M. Andréossy est en réponse à une lettre du ministre reçue le 22 mars, que la commission n'a pas publiée; mais on peut juger de la substance de la lettre par celle de sa réponse : « J'ai reçu le 22 courant, dit M. An-
» dréossy, dans cette réponse, la lettre sans date que votre
» excellence m'a fait l'honneur de m'écrire par suite à
» celle du 14 mars, n°. 418, pour me faire connaître
» d'une manière positive *les espèces et quantités de rations*
» *nécessaires* à l'armée des Pyrénées pendant son rassem-
» blement en France, *et qui devront la suivre en Espagne.*
» Elles consistent, savoir :
» 1°. Pour l'armée des Pyrénées occidentales, en
» 8,520,000 rations dont...... 3,276,000 *devront suivre*
» *l'armée à son départ, dans la première quinzaine*
» *d'avril* et *alimenter le corps qui doit assiéger Pam-*
» *pelune.* Enfin 3,276,000 *doivent être expédiées ultérieu-*

tendant en chef à Bayonne[1], et dans des instructions du 21 données à l'intendant en chef du qua-

» *rement sur l'armée* pour sa subsistance *pendant le se-*
» *cond mois de son séjour en Espagne.*

» 2°, Pour l'armée des Pyrénées orientales, en 3,980,620
» rations, dont... 1,490,310 *devront suivre* le mouvement
» de l'armée à ladite époque ; enfin 1,490,310, devront être
» *expédiées ultérieurement sur l'armée pour l'alimenter*
» *pendant le second mois de son séjour en Espagne.*
» Votre excellence m'a fait connaître, en outre, *que le pain*
» *nécessaire au corps* qui fera le siége de Pampelune *de-*
» *vra lui être expédié de Saint-Jean-Pied-de-Port* jusqu'à
» la prise de la place ; et que *l'armée des Pyrénées orien-*
» *tales ne pouvant être alimentée que par les ressources*
» *qui lui seront envoyées de France*, des approvisionne-
» mens seront formés et entretenus constamment, tant à
» Perpignan qu'à Collioure et à Port-Vendre, *en ayant*
» *l'attention de n'expédier que des farines.* » — Rapport III, 1, 28.

[1] Le ministre écrivait : « Les quantités de rations de
» vivres et d'avoine, qui *devront être chargées pour suivre*
» *l'armée dans la première quinzaine d'avril*, seront
» donc de *rations de vivres*, 3,276,000 ; *rations d'avoine*,
» 805,200 ; *et ce* nombre de rations *sera divisé et expédié*
» *ainsi qu'il suit*, savoir.... *Pour la première colonne*
» *marchant sur Miranda.... Pour la deuxième colonne*
» *marchant sur Saragosse... Pour la troisième marchant*
» *sur Pampelune..... Pour la quatrième marchant sur*

trième corps, destiné à opérer sur la Catalogne[1].

On y voit que le ministre prescrit, dans les termes les plus formels,

1°. *D'expédier à la suite de l'armée des Pyrénées occidentales, dans la première quinzaine*

» *Saint-Sébastien... Le pain nécessaire à la colonne marchant sur Pampelune lui sera expédié tout fabriqué de* » *Saint-Jean-Pied-de-Port; les mêmes espèces et quantités de rations* ci-dessus indiquées *devront être* tenues en » réserve à Bayonne, et environs, et prêtes à être expédiées » pour le second mois de séjour en Espagne, » Voyez le Rapport, tom. III, 1, 405.

[1] Nous y lisons.... « Il m'a paru nécessaire de vous faire » connaître les ressources *qui devront suivre les différentes* » *colonnes sur les points de leur entrée en Espagne....* » Puis on voit en titre « *approvisionnement qui devra suivre l'armée lors de son entrée en Espagne*. (Suit le détail de cet approvisionnement.) « Les quantités de rations de » vivres et d'avoine, continue le ministre, *qui devront être* » *chargées pour suivre l'armée*, dans la troisième semaine » d'avril, seront donc de rations de vivres 1,490,310; » d'avoine, 231,000. Les mêmes espèces et quantités de » rations ci-dessus indiquées devront être tenues en réserve » dans les magasins de Perpignan et autres places d'expédition, *pour être envoyées en Catalogne,* et subvenir » aux besoins de l'armée *pendant le deuxième mois de son* » *entrée dans le pays.* » —Rapport, tom. III, 1, pag. 406.

d'avril 3,276,000 *rations de vivres, et* 805,000 *rations d'avoine* pour la subsistance du *premier mois de séjour en Espagne;*

2°. De préparer et expédier ultérieurement une pareille quantité de rations *pour la subsistance du second mois;*

3°. De faire *fabriquer* à Saint-Jean-Pied-de-Port et d'*expédier* jusqu'à la prise de Pampelune, le pain nécessaire au corps qui doit faire le siége de cette place;

4°. D'expédier 1,490,310 rations de vivres et 231,000 rations d'avoine à la suite de l'armée des Pyrénées orientales pour la *subsistance du premier mois en Espagne;*

» 5°. De *préparer* une pareille quantité de denrées, et de l'*expédier* ultérieurement *pour la subsistance du deuxième mois*.

Ces ordres sont positifs : ils ne laissent aucun doute sur les projets du ministre. Il voulait tirer des magasins de Bayonne les moyens de nourrir l'armée pendant le premier, pendant le second mois de son séjour en Espagne. Il y a plus : c'est encore dans les mêmes magasins qu'il avait dessein de puiser les moyens de subsistance pour le troisième et le quatrième mois, quand l'armée serait

entrée dans l'Andalousie, quand de ses détachemens elle couvrirait les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Après son retour à Paris, et malgré l'approbation donnée à mes marchés, la première pensée du ministre avait été de me dépouiller du service pour le faire rentrer dans les mains de la direction générale. Mais il fallait que la direction ne donnât plus matière à aucune plainte. Le 18 avril, il écrivait donc à M. Andréossy d'activer plus que jamais *les approvisionnemens de Bayonne et de Perpignan*[1]. Le 22 avril, regardant les magasins comme pourvus jusqu'au 15 juin, il lui prescrivait de réunir des approvisionnemens *pour deux mois de plus*, c'est-à-dire *pour jusqu'au 15 août*[2]; par une lettre du 29, il lui ordonnait de tenir toujours *six millions de rations de toute espèce à Bayonne, et trois millions à Perpignan*[3]. Enfin, le 25 du même mois, il avait donné avis de ces dispositions à l'intendant en chef; il lui avait annoncé que de nouveaux approvisionnemens allaient être réunis pour subvenir aux besoins de l'armée depuis le 15 juin jusqu'au 15 août, et qu'il

[1] Rapport, tome III, 1, 473.

[2] Rapport, tome III, 1, 211 et 260.

[3] Rapport, tome III, 1, 39.

y aurait des mesures à prendre *pour l'expédition de ces denrées au delà des Pyrénée* [1].

Dans cette dernière lettre, le ministre prescrit à l'intendant en chef de se procurer des renseignemens sur l'état de l'Espagne relativement aux subsistances. « *Ce ne sera*, lui dit-il, *que* » *lorsque vous m'aurez instruit des ressources* » *que vous offrira l'Espagne..... que je serai à* » *même de juger quelles sont les espèces et quan-* » *tités de denrées qu'il faudra continuer à vous*

[1] Rapport, tome III, 1, 32. Je rapporte la lettre.

» Vous avez vu, dit le ministre, que les provisions que » j'avais déterminées pour l'armée, *au delà des Pyrénées*, » assuraient ses besoins *jusqu'à la mi-juin*..... J'ai pensé » qu'il convenait de songer dès à présent aux provisions » qui seront nécessaires à partir de cette époque..... *Je* » *les ai réglées pour les besoins pendant deux mois*, » *de sorte que l'armée sera pourvue jusqu'à la mi-août*. » Je transmets ci-joint copie de la lettre que j'ai écrite à » ce sujet le 22 avril à M. le comte Andréossy, directeur » général des subsistances. Elle vous fixera, en ce qui con- » cerne la ligne de Bayonne, tant sur les espèces et quan- » tités de denrées *qui sont à réunir à Bayonne pour* » *former la nouvelle provision de deux mois*, que sur » les nouvelles dispositions à faire *pour l'expédition de ces* » *denrées au delà des Pyrénées*. »

» *faire expédier de France.* » Ainsi, la guerre commencée, il ignorait encore si l'armée trouverait des vivres en Espagne ; il demandait des renseignemens ; il n'en avait pas ; et depuis un an il songeait à la guerre ; depuis un an il avait à sa disposition et l'armée de la foi toute entière et les nombreux agens que la France entretenait dans la Péninsule !

Comment donc la commission a-t-elle pu dire que le *ministre n'avait pas entendu que l'armée tirerait ses approvisionnemens de Bayonne quand elle en serait à quatre marches ?* Quoi ! le ministre qui avait écrit aux intendans qu'ils *devraient toujours compter sur les magasins de l'intérieur pour alimenter l'armée !* qui avait écrit notamment pour l'armée des Pyrénées orientales, *qu'elle ne pouvait être alimentée que par les ressources qui lui seraient envoyées de France !* qui enfin avait prescrit la réunion *à Bayonne et à Perpignan* de l'immense quantité d'approvisionnemens nécessaires pour le service de quatre mois, et qui avait décidé que *ces approvisionnemens suivraient l'armée en Espagne !* La commission a-t-elle supposé, par hasard, que le ministre donnait des ordres aussi précis pour qu'ils ne fussent pas exécu-

tés, ou qu'après quatre mois l'armée n'aurait encore fait que quatre marches?

Mais peut-être ces preuves lui auront-elles échappé : le travail était si considérable! l'affaire si immense! Il faut passer quelque chose à la faiblesse humaine.

Laissons de côté les pièces qu'elle a publiées, et qu'elle aura envoyées à l'impression sans les lire; voyons son travail, son rapport même.

C'est aux pages 212, 214 et 215[1] qu'elle pose en fait, à plusieurs reprises et d'une manière affirmative, que le ministre n'a pensé ni pu penser *à tirer des départemens, placés au nord des Pyrénées occidentales, les vivres que l'armée devait consommer au delà des montagnes.*

Mais à la page 217 elle rapporte l'ordre du 19 mars; cet ordre, d'après lequel l'intendant en chef devait faire expédier à la suite de l'armée, dans *la première quinzaine d'avril, trois millions deux cent soixante-seize mille rations de vivres et huit cent cinq mille deux cents rations d'avoine.* Elle fait plus que de le rapporter, elle le discute, elle prouve qu'il était inexécutable, que les denrées

[1] Rapport, tome I.

dont il s'agit devant peser 86,514 quintaux, il aurait fallu, pour les transporter, 11,514 voitures, et plus de quarante mille chevaux[1]; encore, ajoute-t-elle, les convois n'auraient pu suivre l'armée, et ne seraient arrivés qu'après son départ à Miranda et à Saragosse, deux des points de destination indiqués par le ministre.

Elle connaissait donc le plan du ministre; elle savait donc qu'il voulait expédier des vivres *de l'autre côté des montagnes*; elle savait qu'il voulait en expédier pour plus de quatre jours, pour plus de huit, pour plus de dix, puisque *trois millions deux cent soixante-seize mille rations de vivres et huit cent cinq mille deux cents rations d'avoine* devaient faire face à la consommation de l'armée pendant un mois.

Maintenant que dois-je dire? que dois-je penser? La commission a-t-elle voulu ménager M. le duc de Bellune? Sans doute c'est une grande et noble tâche que de défendre un accusé, mais ce n'est pas quand on est rapporteur, quand on est juge; ce n'est pas surtout quand l'indulgence pour l'un devient une attaque contre un autre. La vé-

[1] Rapport, tome I, 219.

rité, la vérité toute nue, voilà ce qu'on doit alors; et c'est aussi ce qu'attendaient de la commission et le souverain qui l'avait nommée, et la France qui avait les yeux sur elle. Quoi! je ne fais qu'arriver à l'examen de son rapport, et déjà je trouve un avis, une décision contraires aux pièces! que trouverai-je donc plus tard, à mesure que l'affaire se déroulera devant la discussion? En attendant, je ne puis me dispenser dès à présent de profiter de mes avantages; M. le duc de Bellune est un adversaire trop redoutable. Je n'examine pas s'il avait ou non le dessein d'appeler les productions espagnoles au secours des productions françaises pour nourrir l'armée. Je n'ai pas, comme la commission, le pouvoir de pénétrer dans la pensée intime des hommes, et d'y voir autre chose que ce qu'ils en font connaître par leurs discours et leurs écrits. M. le duc de Bellune était ministre, et à la moindre de ses volontés, trois cent mille hommes en France se mettaient en mouvement. Dans une pareille position, on ne donne pas des ordres légèrement; on les donne parce qu'on les a mûrement délibérés; on les donne pour qu'ils reçoivent leur exécution: je m'en tiens donc aux ordres de M. le duc de Bellune; là était sa pensée et sa volonté; là

était le plan adopté par lui pour la subsistance de l'armée.

Or par ses ordres du 19 et du 21 mars, du 18, du 22, du 25 et du 29 avril, il prescrivait d'expédier en Espagne, pour la subsistance des troupes, à peu près vingt millions de rations, ce qui ne peut laisser aucun doute sur son dessein de subvenir aux besoins de l'armée avec les produits de l'intérieur, à plus de quatre marches de la frontière.

Mais, d'après la commission, pour le seul convoi qui devait partir de Bayonne, dans la première quinzaine d'avril, et qui devait s'arrêter à Miranda et à Saragosse, à Pampelune et à Saint-Sébastien, il aurait fallu onze mille cinq cent trente-cinq voitures et quarante mille chevaux. Cependant l'armée n'aurait pas été alors à plus de huit ou dix marches de ses magasins; et il faut remarquer que son plan de campagne était de s'avancer rapidement sur Madrid; que plus elle se serait éloignée des Pyrénées, plus les convois auraient eu de chemin à faire pour l'atteindre, plus il aurait fallu de voitures et de chevaux, plus il aurait fallu de conducteurs. Qu'on calcule maintenant, qu'on parte des bases adoptées par la commission même, qu'on

fasse abstraction, si l'on veut, des envois qui auraient pu être faits par mer, on verra que toutes les routes de l'Espagne auraient été couvertes et encombrées de nos voitures; que de toutes parts il aurait fallu des troupes pour les garder; qu'il aurait fallu de nouveaux convois et de nouveaux équipages pour nourrir ces troupes; que ces convois et ces équipages, consommant de leur côté, en auraient nécessité d'autres; qu'enfin tous les chevaux et toutes les voitures de l'Europe n'auraient peut-être pas suffi pour l'exécution des ordres de M. le duc de Bellune. N'est-ce point là un ministre dont les projets étaient fort sages! Ne trouve-t-on pas dans ses plans cette simplicité qui frappe et qui étonne, et ne fallait-il pas abandonner sans inquiétude, à sa haute direction, le salut de l'armée? Et les bureaux, les employés, les directeurs généraux qui l'entouraient, ne méritent-ils pas aussi quelque éloge? Aucun d'eux n'avait pensé à faire la moindre remontrance. M. Andréossy lui-même, si sage et si profond dans son Mémoire, n'a su s'occuper que d'une chose, c'était de faire des achats partout, excepté toutefois en Espagne, sauf ensuite, comme il est arrivé, à laisser pourir les denrées sur place, et à les jeter

à la mer, au grand avantage des contribuables et du trésor.

Pour mettre dans tout leur jour les plans de M. le duc de Bellune, il faut voir, à côté de cette immense quantité de chevaux et de voitures qui lui eût été nécessaire, celle à laquelle il avait pensé.

Trois mille trois cents mulets de bât et quatre escadrons des équipages, c'est tout ce qu'il avait jugé nécessaire à l'accomplissement de ses desseins. Il ne faut parler, en effet, ni d'un marché qu'il avait passé pour se procurer des voitures du commerce, ni des secours qu'il pouvait tirer des voitures du pays. J'en dirai tout à l'heure les motifs.

Mais faisons abstraction de ce dessein de puiser en France les denrées qui devaient alimenter l'armée en Espagne. Les quatre escadrons du train, d'après le ministre, devaient avoir chacun cent quatre-vingt-douze caissons, total, sept cent soixante-huit; si nous nous en rapportons à M. le général Digeon, ce nombre était de six cents voitures au-dessous des besoins *ordinaires* d'une armée de cent mille hommes[1].

Le ministre avait calculé que les vingt-deux bri-

[1] Rapport, tom. III, 1, 433.

gades de mulets et les quatre escadrons du train porteraient ensemble 876,120 rations[1]. Mais il n'avait fait entrer que le pain dans la ration; or suivant la commission, il faut y faire entrer également les vivres de campagne et les liquides; en conséquence les équipages dont il s'agit n'auraient pu porter que 509,790 rations, c'est-à-dire pour quatre jours de nourriture[2]; une armée de cent mille hommes en effet consomme cent vingt mille rations par jour, en raison du nombre de rations accordées aux officiers[3].

Dans son rapport au roi, le ministre présente les brigades de mulets et les escadrons du train comme exclusivement destinés au transport des vivres-pain[4]; et dès lors il ne serait point resté de moyens de transport pour les avoines. Or, par ses ordres du 19, du 21 mars et du 22 avril, il prescrivait d'expédier 4,143,400 rations d'avoine en Espagne[5].

[1] Rapport, tom. III, 1, 424.

[2] Rapport, tome I, 214.

[3] M. le général Digeon, *Renseignemens donnés à la chambre des pairs*, page 16.

[4] Rapport, tome III, 1, 424,

[5] Rapport, tome III, 1, 260, 411, 420.

Enfin, suivant la commission, ce projet d'expédier des avoines au delà des Pyrénées était encore une conception fausse et contraire aux plus simples théories. Une armée, dit-elle, ne doit jamais emporter ses avoines : le transport en est trop embarrassant, ou, pour mieux dire, impossible. Quatre chevaux ne peuvent transporter que cent vingt-cinq rations; or ils les consomment eux-mêmes en un mois, et dès lors, ajoute-t-elle, pour cet objet, *on n'a pas le choix des systèmes;* il faut se résoudre à profiter, comme on le peut, des ressources du pays qu'on parcourt[1].

Ainsi, en résumé, le projet du ministre d'alimenter l'armée par les magasins de l'intérieur était d'une exécution matériellement impossible, et il n'avait pas même su en entrevoir les difficultés; il avait ordonné la formation de vingt-deux brigades de mulets et de quatre escadrons du train, et il eût fallu six cents voitures de plus pour suffire aux besoins ordinaires d'une armée de cent mille hommes; il avait calculé que les trois mille trois cents mulets et les quatre escadrons porteraient huit cent soixante-seize mille cent

[1] Rapport, tome I, 214.

vingt rations, et ils n'en pouvaient porter que cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-dix; il voulait faire transporter à la suite de l'armée toutes les avoines qui lui étaient nécessaires, et, d'une part, il n'avait pas même pensé à organiser des moyens de transport à cet effet; d'autre part, on ne transporte jamais d'avoine à la suite d'une armée.

C'est dans le rapport même de la commission que je puise ces résultats; il n'y a rien de moi, rien de mon fait. C'est cependant aussi dans le rapport de la commission que je trouve ce résumé, ou, pour mieux dire, ce jugement solennel, prononcé sur le ministre, que *sa prévoyance n'a point été en défaut; que les approvisionnemens prescrits étaient suffisans, et qu'ils ont été commandés à temps*[1]. Qu'en pensez-vous, vous qui lisez ces pages? n'ai-je pas eu raison de dire que dans toutes les positions il est utile d'avoir été ministre; et ne suis-je pas autorisé à penser que, si pour moi la commission s'est montrée aussi sévère, c'est que pour M. le duc de Bellune elle avait dessein de l'être trop peu.

[1] Rapport, tome I, pag. L.

Il était impossible cependant de ne pas lui adresser quelques reproches : il y avait eu tant d'inhabileté et d'imprévoyance ! l'armée s'était trouvée dans un tel état de dénûment et d'abandon ! Mais la commission s'est gardée de frapper au défaut de l'armure ; la blessure eût été trop profonde. *Le système pour l'administration des subsistances au delà des Pyrénées avait été aperçu*, dit-elle, *mais il n'avait pas été assez positivement tracé* [1] : il n'y avait pas eu de *plan arrêté sur le système d'administration à suivre pendant la campagne*, dit-elle ailleurs [2] : Cependant, ajoute-t-elle, « toutes ces questions, *le ministre les avait prévues ;* mais, dans sa correspondance avec l'intendant en chef, il *s'était borné à les indiquer* [3]. »

Dans ces divers passages, la commission veut dire que le projet du ministre était de nourrir l'armée avec les produits de l'Espagne ; mais qu'il ne l'avait pas *tracé* d'une manière *assez positive* dans sa correspondance. Non, sans doute, il ne

[1] Rapport, tome I, page L.

[2] Rapport, tome I, page XXVI.

[3] Rapport, tome I, page XXVII.

l'avait pas tracé d'une manière *assez positive* ; et ici la commission a raison, car il avait donné des ordres tout contraires. Ce sont ces ordres contraires qu'elle a dissimulés ; et, sans doute, elle l'a fait pour mieux remplir l'engagement qu'elle s'était imposé par ces premières lignes de son rapport : « Si nous ne sommes investis d'aucun pouvoir, nous avons du moins celui *de faire entendre un langage austère.* Nous pouvons.... *éclairer l'opinion*, et avertir les dépositaires de la fortune publique, que tôt ou tard *ils trouvent un juge*[1]. »

J'ai examiné les conceptions du ministre en elles-mêmes ; occupons-nous maintenant de ce qui avait été fait pour leur exécution. L'exécution peut, jusqu'à un certain point, corriger ce qu'il y a de défectueux dans un projet ; mais il n'y a plus de remède quand le projet est mal conçu et l'exécution défectueuse.

Commençons par les transports.

On les divise en réguliers et auxiliaires. Les transports réguliers ne sont autre chose que les équipages militaires ; les transports auxiliaires

[1] Rapport, tome I, page VII.

sont les voitures qu'on prend à loyer, ou qu'on se procure par réquisition.

Les transports sont l'âme d'une armée. L'artillerie et le génie, les ambulances et les objets d'équipement en exigent un grand nombre, mais surtout les vivres. Il en faut pour le service journalier ; il en faut pour les approvisionnemens de réserve et l'échelonnage des magasins ; il en faut pour les cas imprévus, et qui, toujours disponibles, puissent être mis à la suite d'une colonne, à qui un mouvement rapide est subitement ordonné.

C'était au conseil des ministres que le commencement des hostilités avait été fixé pour les premiers jours d'avril [1]. Or la décision n'avait pu être prise que sur l'assurance donnée par le ministre de la guerre, que tout serait prêt à cette époque pour l'ouverture de la campagne ; cette assurance, il l'avait renouvelée depuis dans son rapport du 12 mars, et dans sa lettre du 15 au président du conseil. Au 1er. avril, tout devait donc être prêt : point d'excuse ; il s'agissait d'intérêts trop graves pour que le ministre

[1] M. le duc de Bellune, pag. 60, 61.

n'eût apporté à ses promesses ni réflexion, ni maturité.

Cependant, au 1er. avril, quels étaient les moyens de transport existant à Bayonne?

Je ne parlerai pas des équipages réguliers, il n'y en avait point, et le ministre savait qu'il ne devait point y en avoir. Sur les quatre escadrons du train, dont la création avait été ordonnée, deux seulement étaient en formation; à la vérité les voitures étaient prêtes, mais il manquait à la fois les hommes et les chevaux. Ces deux escadrons sont arrivés à Bayonne par petits détachemens dans les mois de mai, de juin et de juillet, c'est-à-dire long-temps après le départ de l'armée. Les deux autres ont été formés, et sont arrivés encore plus tard: leur dernier détachement est parvenu à Bayonne au mois d'octobre; Cadix venait de se rendre, et la guerre était finie [1]. Quant aux brigades de mulets, elles ne sont arrivées à Bayonne qu'à la fin d'avril et dans le courant du mois de mai et du mois de juin. Les mulets étaient blessés, dit le ministre dans une lettre du 14 mai; on ne put en tirer aucun ser-

[1] Rapport, tome I, 302 à 309. — III, 1, 423. — M. le général Digeon, pag. 11, 12.

vice ; les bâts étaient brisés, et privés de la plupart des courroies de charge, et autres accessoires nécessaires. Les brigades qui purent continuer leur route se trouvèrent hors d'état de prendre un chargement [1]. Enfin tous les moyens de transport régulier existant à Bayonne au 1er avril, consistaient en vingt-huit caissons, pour lesquels il n'y avait ni chevaux, ni harnais, ni conducteurs [2].

Ce devait être déjà l'objet d'un reproche grave à adresser au ministre : les transports auxiliaires peuvent seconder, mais ne remplacent jamais les transports réguliers ; ils ne sont pas du même usage et n'ont pas la même exactitude. On ne peut attendre d'un roulier, conduisant une voiture pesante, ou d'une charrette à bœufs, prise dans la campagne, des mouvemens aussi prompts et aussi sûrs que ceux d'une compagnie du train, commandée par des officiers expérimentés, pourvue de ses forges, de ses outils, de ses ouvriers, et de toutes les choses nécessaires à la ponctualité du service.

[1] Rapport, tome I, 313. Voy. depuis la page 310. — M. le général Digeon, page 15.

[2] Rapport, tome III, 1, 433.

Mais enfin, s'il n'y avait point de transports réguliers, le ministre le savait du moins; il le déclarait implicitement dans son rapport du 12 mars, et dans sa lettre du 15; seulement il ajoutait avoir pris les *mesures les plus efficaces pour que les opérations militaires n'en fussent pas ralenties*; et en effet c'était un motif pour lui d'apporter une attention plus sérieuse à la réunion des transports auxiliaires.

Il devait peu compter sur les voitures du pays. Le service serait souvent compromis, dit la commission, si l'on se bornait à l'emploi de ces voitures, « surtout au commencement d'une cam» pagne, où une partie du matériel, rassemblée » en dedans de la frontière, doit être mise en » mouvement à la suite de l'armée, et ne peut » par conséquent être transportée sur des voitures » louées dans le pays étranger [1]. » Au pied des Pyrénées, d'ailleurs, on ne trouve que des charrettes traînées par des bœufs, et qui sont petites, parce que les routes sont étroites [2].

Le ministre était donc dans la nécessité de se pro-

[1] Rapport, tome I, pag. 314.

[2] Rapport, tom. I, p. 219. — Lettre de M. Andréossy, tom. III, 1.

curer des voitures du commerce, et il s'était occupé de s'en procurer en effet. Le 6 mars, il avait passé sieur Rollac un marché d'après lequel celui-ci avec le chargeait d'effectuer tous les transports, *par le roulage et sur les grandes routes*[1]; il s'obligeait en outre de tenir quatre-vingts voitures roulières à la disposition de l'armée; savoir, soixante à Bayonne et vingt à Perpignan, moitié dès le 1er. avril, et moitié au 15; enfin il devait fournir un cautionnement de trois cent mille francs.

L'entreprise Rollac, voilà donc sur quoi reposait la confiance du ministre pour les transports : il n'avait pensé à s'assurer d'aucun autre moyen. En conséquence, c'était à cette entreprise, dont les voitures ne pouvaient quitter *les grandes routes*, qu'il remettait le soin de pourvoir l'armée de munitions, d'armes de rechange, de projectiles, de cartouches, d'objets d'équipement, de subsistances, en un mot, de tout le matériel indispensable au succès d'une campagne.

Je ne dirai pas que le ministre, qui faisait fort sagement de s'occuper des moyens de transports sur les grandes routes, aurait dû négliger un peu

[1] Rapport, tome I, 316.

moins les chemins de traverse et les défilés. Une armée ne marche pas à son plaisir, comme un voyageur en poste, et partout où elle pénètre elle a besoin de ses subsistances et de ses munitions. Il faut, à la suite de chaque corps, des voitures légères qui en accompagnent les mouvemens. Sans doute, on trouve le plus grand nombre de ces voitures dans le pays occupé ; mais cette ressource est trop incertaine; une administration prévoyante ne s'y fie jamais entièrement; et c'est pour cela qu'on exige des équipages militaires dont la destination est de pourvoir aux besoins de chaque corps, de chaque jour, de chaque moment. On réserve les voitures de roulage pour les grandes masses d'approvisionnemens. Que si M. le duc de Bellune répondait qu'il avait pensé à se procurer des voitures du pays, il me serait facile de lui prouver, par sa correspondance, qu'il ne devait pas y compter.

Je ne dirai pas non plus que, les hostilités devant commencer du 1er. au 15 avril, il n'aurait pas fallu attendre jusqu'au 6 mars pour faire un marché sur les transports ; en toutes choses, il y a un délai nécessaire ; l'entrepreneur n'avait pas assez de temps devant lui pour la réunion de ses

moyens, et le ministre n'en avait plus pour traiter avec une autre entreprise, si la première venait à manquer. Je sais que, d'après le traité, M. le duc de Bellune n'exigeait à la rigueur pour Bayonne que trente voitures au 1er. avril, et trente autres au 15. C'est par ces voitures qu'il voulait remplacer trois des escadrons du train, et deux mille deux cents mulets de bât, destinés également au service de l'armée de Bayonne.[1]. Mais était-il bien sûr de son calcul? Les trois escadrons devaient avoir cent quatre-vingt-douze caissons chacun; total cinq cent soixante-seize : c'était donc cinq cent soixante-seize voitures qu'il voulait faire remplacer par soixante. A la vérité, le caisson ne porte que sept cent cinquante kilogrammes[2], et les voitures roulières devaient être du port de deux mille[3]; mais, vue sous cette autre face, la difficulté n'est pas résolue : c'était un port de quatre cent trente-deux mille kilogrammes qu'il voulait remplacer par un autre de cent vingt mille. Je ne parle pas même des mulets de bât.

Toutes ces objections, le ministre y répondra

[1] M. de Perceval, page 17.

[2] Rapport, tome I, 213.

[3] Rapport, tome I, 317.

s'il le peut ; je viens à une autre. Par sa lettre du 18 avril, il dit à M. Andréossy : « Dans des affaires de cette importance, il ne faut pas se » contenter de passer des marchés, et croire en» suite que tout est terminé [1], » et il a raison. Avant de passer un marché, il faut voir avec qui l'on traite; et, après l'avoir passé, il faut veiller à son exécution.

Je ne veux pas user de représailles envers le sieur Rollac; la commission qui a instruit contre moi, et seulement contre moi, a accueilli avec complaisance ses dénonciations [2]. Je n'y répondrai pas, je m'en tiens à un fait. Le sieur Rollac devait fournir un cautionnement de 300,000 fr.; l'a-t-il fourni? Non; cependant son traité lui présentait les plus grands avantages; et l'on sait généralement que, pendant un mois, il s'est adressé à tous les capitalistes de Paris, sans pouvoir en trouver un seul qui voulût s'associer à sa fortune. Ainsi le ministre avait chargé d'une immense entreprise un homme qui n'avait pas assez de fortune personnelle pour fournir 300,000 fr.,

[1] Voyez ci-dessus, pag. 80.
[2] Rapport, tome III, 2, p. 17; et tome I, 318.

et qui n'inspirait pas assez de confiance pour les trouver chez un autre.

Aussi, qu'est-il arrivé? C'est qu'au 1er. avril les trente voitures roulières n'étaient pas encore arrivées à Bayonne; c'est qu'il n'avait encore paru jusqu'alors que deux employés du sieur Rollac, lesquels débutèrent par demander à l'intendant en chef une avance de 50,000 fr., qui leur fut et devait leur être refusée[1]; c'est qu'enfin le 9 avril il fallut résilier le traité, faute d'exécution[2], et qu'ainsi l'armée se trouva à la fois sans transports réguliers et sans transports auxiliaires.

Une armée sans moyens de transports! après un an de préparatifs! quand il s'agissait d'une guerre d'invasion, qu'on ne pouvait retarder, parce qu'on l'avait déclarée; mais qu'on aurait pu déclarer à loisir, et en choisissant le jour et l'instant! N'est-ce pas une nouvelle occasion de rendre hommage à l'habileté, à la prévoyance du ministre? Rien ne lui était plus important que de savoir ce qui se passait à Bayonne, rien de plus facile que de l'apprendre; il avait sa correspondance, et tous

[1] M. Sicard, p. 37.

[2] Rapport, tome I, 198. — M. de Perceval, p. 5.

les jours, au ministère, il devait demander si le sieur Rollac avait réalisé son cautionnement. Non; il ne s'informait, ne s'inquiétait de rien; il y a trop de peine dans la vigilance. Il est plus facile de se borner à donner des ordres. On n'avait pas une voiture, pas un caisson, pas un cheval à Bayonne, et il ordonnait d'expédier un million de rations sur Miranda, un million sur Saragosse, autant sur Pampelune, autant sur Saint-Sébastien; il faisait des dispositions qui eussent exigé quarante mille chevaux et onze mille voitures. On aurait dit qu'il était dans un pays de féerie; qu'il avait quelque anneau magique en sa puissance, et qu'au moindre signe, à sa moindre pensée, il sortirait de la terre, pour obéir à ses commandemens, des chevaux tout harnachés et des voitures tout attelées.

Rien n'est plus certain au procès que ce défaut absolu de moyens de transports. « C'est un fait » constant, dit la commission, qu'à Bayonne, au » moment du départ de l'armée, il ne se trouvait » point d'équipages organisés, *et que les moyens* » *de transports se réduisaient à une entreprise* » *qui n'a point commencé son service*[1]. »

[1] Rapport, tome I, 198. — M. de Perceval, page 5.

Cependant elle a cherché à disculper le ministère. « *Les préparatifs pour la formation des » équipages*, dit-elle, *exigeaient un long délai, » la difficulté de trouver des hommes les a re- » tardées*[1]. » Quoi! on n'avait pas eu un assez *long délai* depuis le mois de mai 1822! Le premier ordre donné à cet égard est du 31 août même année[2]. Pourquoi avait-on négligé jusque-là de s'occuper d'une chose aussi importante? Comment se fait-il que du 31 août 1822 au 1er. avril 1823 on n'ait pu fournir à l'armée que vingt-huit caissons non attelés[3], arrivés par le roulage.

A cette même époque du mois d'août 1822, suivant la commission[4], il existait, au parc de Vernon, où le ministre avait ordonné le rassemblement du matériel des équipages, deux cent trente-sept caissons en bon état, et vingt-trois susceptibles d'être réparés en quinze jours. Pourquoi ces deux cent soixante caissons ne se trouvaient-ils pas à Bayonne au 1er. avril?

Sur six cents caissons que le ministre avait com-

[1] Rapport, tome I, page L.

[2] Rapport, tome I, page 302.

[3] Rapport, tome III, 1, 433

[4] Rapport, tome I, 302.

mandés, s'il en existait deux cent soixante, il n'en restait que trois cent quarante à construire. Comment n'a-t-on pu construire trois cent quarante caissons en trois mois, et comment la commission, qui avait tous ces renseignemens, puisque je les prends dans son rapport, a-t-elle osé dire que ce *délai* n'avait pas été assez long?

Elle parle de la difficulté de trouver des hommes. A qui fera-t-on croire que dans l'espace d'une année le ministère de la guerre n'ait pu organiser, en hommes, quatre escadrons d'équipages militaires? Mais comment aurait-on pensé aux hommes, quand on n'avait pas même pensé aux chevaux. Le ministre ne s'était occupé d'en faire acheter qu'après la déclaration de guerre, et c'est seulement le 11 avril qu'ils partirent de Versailles pour les Pyrénées, où ils ne pouvaient arriver avant la fin de mai[1]?

La commission soutient encore que le défaut d'équipages militaires et la nullité de l'entreprise Rollac ne devaient être d'aucune considération pour les chefs de l'armée. On aurait pu y suppléer,

[1] Rapport, tome I, p. 304 et suiv — M. le général Digeon, p. 11 et 12.

dit-elle, par des voitures du pays, et elle cite le marché Noël passé le 24 avril par le ministre, et d'après lequel l'entrepreneur s'engageait à réunir deux cents voitures roulières à Bordeaux dans le courant du mois de mai; elle cite également un marché fait le 28 mars à Bayonne avec le sieur Pêche qui, *dans l'intervalle du 2 au 8 avril*, est-il dit dans le rapport, *avait fourni 495 voitures*[1].

Mais au 1er. avril on ne pouvait pas compter à Bayonne sur un marché qui ne fut passé que le 24 à Paris, et qui ne devait procurer des ressources qu'à Bordeaux dans le mois de mai.

Mais la commission dit elle-même, ailleurs, que *le service serait souvent compromis, si l'on se bornait à l'emploi des voitures du pays, surtout au commencement d'une campagne*[2].

[1] Rapport, tome I, p. xxxiii.

[2] Rapport, tome I, 314, et ci-dessus, p. 120. M. le duc de Bellune avait exigé du sieur Noël 200 voitures roulières, pour *pourvoir largement*, disait-il dans un ordre du 11 avril, aux besoins des transports. Par le même ordre, il prescrivait d'expédier sur-le-champ, et par l'entreprise du sieur Noël, trois millions de rations sur Vittoria, et 1500 sur Gironne. Or, suivant la commission, il aurait fallu 2574 voitures roulières pour effectuer le transport. — Rapport, tome I, pag. 330.

Elle parle du marché Pêche, qui aurait fourni quatre cent quatre-vingt-quinze voitures dans l'intervalle du 2 au 8 avril! Je ne répondrai pas que quatre cent quatre-vingt-quinze voitures eussent été fort peu de chose pour l'exécution des ordres du ministre qui en exigeaient onze à douze mille. Je demanderai seulement où la commission a trouvé la preuve que le sieur Pêche avait fourni quatre cent quatre-vingt-quinze voitures?

Sans doute elle s'en est rapportée au procès verbal du sous-intendant militaire chargé du service; or, ce procès verbal n'élève le nombre des voitures fournies qu'à trois cent cinquante-quatre, et encore il ne parle pas *de voitures*, mais de *journées de voitures*. Je m'explique : le sieur Pêche a fourni vingt-neuf voitures le 3 avril; quarante-six le 4, quatre-vingt-dix le 5, etc.; total trois cent cinquante-quatre [1]. Mais parmi les quatre-vingt-dix voitures du 5 se trouvaient les vingt-neuf voitures du 3, qui, de retour d'un 1er. voyage, en commençaient un autre. Voilà ce que la commission appelle quatre cent quatre-vingt-quinze voitures!

Dans la réalité, le sieur Pêche n'a pu réunir

[1] M. Sicard, p. 38.

que trente-et-une voitures roulières traînées par des chevaux, et soixante-quinze voitures bouvières traînées par des bœufs. Encore les voituriers ne voulurent-ils jamais passer la frontière. Le sieur Pêche s'était engagé à tenir trois cents voitures par jour à la disposition de l'intendant en chef, depuis et compris le 2 avril jusqu'au 10; l'autorité civile l'avait aidé de tous ses efforts à trouver des voituriers dans les campagnes; il ne put tenir son engagement; et, le 8 avril, il accepta sans hésitation la résiliation de son marché.

Je crois en avoir dit assez sur les transports. L'armée éprouva sur-le-champ les funestes conséquences de leur absence absolue. Une de ses premières opérations devait être d'assiéger Pampelune; elle fut obligée de passer devant la place sans l'attaquer, parce qu'il avait fallu laisser à Bayonne l'artillerie de siége, les projectiles, et même une partie de l'artillerie de campagne. De là, plus tard, la nécessité de réunir un nouveau corps pour le siége, et le surcroît de dépenses qui en est résulté pour le pays.

Je passe aux approvisionnemens.

[1] Rapport, tome I, 321.

C'est ici la question principale, du moins selon M. le duc de Bellune et M. Andréossy. L'un aspire à l'honneur d'avoir commandé des approvisionnemens immenses, l'autre à celui de les avoir réunis. M. le duc de Bellune s'étend avec complaisance sur ce qu'il appelle, en termes administratifs, ses *prévisions*; il en donne avec soin le nombre et la date; on voit qu'il aime à en parler; il en est surpris, il s'en étonne. C'est à ses yeux un titre de gloire d'avoir ordonné l'expédition en Espagne de 25 à 30 millions de denrées, tant en vivres qu'en fourrages. Il en conclut qu'on ne peut l'accuser d'imprévoyance. Si M. Andréossy, donne-t-il à entendre, n'a pas exécuté mes ordres, c'est lui qui est coupable; s'il les a exécutés, que le major-général et l'intendant en chef se justifient.

M. Andréossy ne met pas moins d'ardeur à se défendre. Il énumère avec soin tous les marchés qu'il a passés. Il avait acheté d'immenses quantités de riz en Angleterre. Au 1er. avril, tous les ports de la Bretagne étaient en mouvement pour diriger leurs denrées sur Bayonne; l'Elbe était couvert de bateaux qui nous apportaient des fourrages, la Baltique, de navires qui nous apportaient des blés. Que manquait-il donc à l'armée, et comment

peut-on soutenir qu'elle n'était pas dans l'abondance ?

Tout en se défendant, M. le duc de Bellune et M. Andréossy se sont lancés réciproquement quelques traits. Si l'on s'en rapporte au ministre, M. le directeur général se contentait de passer des marchés, sans s'occuper de leur exécution ; il croyait l'armée suffisamment pourvue à Bayonne, quand il avait fait des achats à Hambourg et à Dantzick. Si l'on s'en rapporte à M. le directeur général, le ministre ne savait pas ordonner ; il déplaçait les troupes sans en donner avis à l'administration qui devait les nourrir ; ses instructions arrivaient toujours trop tard, et il croyait qu'un ordre donné à Paris le 22 mars pouvait être exécuté aux Pyrénées le 1er. avril. Bref, chacun d'eux aurait fort bien établi que l'accusation devait retomber sur l'autre, si la commission n'était intervenue, qui leur a prouvé que l'un avait bien commandé, l'autre bien exécuté, et que les inférieurs seuls étaient coupables.

Quant à moi, j'attacherai peu d'importance à cette question des approvisionnemens. On ne l'a élevée que pour égarer l'opinion publique, et détourner son attention du véritable état des choses.

Vous soutenez qu'il y avait pour six mois de

vivres dans les magasins. Je vous l'accorde : accusateurs, de quoi vous plaindrez-vous ?.... N'êtes-vous pas satisfaits ; je vous accorderai davantage : je dirai, si cette concession peut vous plaire, qu'il y avait des vivres pour une année ; je ferai plus, je dirai que tous les riz de l'Indostan, tous les blés de la côte africaine, tous les fourrages que produisent les prairies du Holstein et de la Hollande, s'étaient entassés comme par enchantement sur les bords de la Garonne et de l'Adour. Que demanderez-vous de plus ? Vous méritiez des couronnes. Le prince généralissime seul a été coupable.

Je ne vous ferai qu'une question : quel était le but, l'objet de l'armée ? De rester à Bayonne ? Non, sans doute ; mais de marcher sur Madrid. Que lui importaient donc ces approvisionnemens rassemblés à grands frais, si elle ne pouvait les emporter avec elle ; et comment les aurait-elle emportés, s'ils exigeaient, d'après les calculs de la commission, environ 50,000 voitures, 200,000 hommes, 4 ou 500,000 chevaux, et si elle n'avait pas même un caisson, pas même un mulet et son muletier.

La commission, dans son rapport, s'occupe longuement des masses de grains et de fourrages réu-

nies par la direction générale ; elle établit qu'au 31 mars il y avait à Bayonne pour trois mois de subsistances, et qu'il en est arrivé pour trois autres dans le mois d'avril, dans le mois de mai et dans le mois de juin ; mais à quoi bon tous ces calculs ? Voyez-vous comme il eût été utile au soldat, campé sur les bords du Mançanarès, ou traversant les Asturies, de savoir que les greniers de Bayonne gémissaient sous le poids des grains arrivés du Nord ! comme sa nourriture en eût été plus abondante ! comme il aurait pu compter plus sûrement sur la distribution du soir ou du lendemain !

Sans doute des approvisionnemens étaient indispensables ; il en fallait pour porter des magasins sur l'Èbre si l'armée était obligée de s'y arrêter ; il en fallait pour nourrir les troupes de passage, même pour une armée de seconde ligne si la première éprouvait des revers. Mais en tout on doit garder une juste mesure. Et ne croyez pas qu'on ait pensé à des magasins sur l'Èbre ; on aurait pensé aussi à des moyens de transports : ne croyez pas qu'on ait pensé à une armée de seconde ligne ; au bout d'un mois l'issue de la guerre était jugée, et le ... mai l'armée entrait à Madrid. M. Andréossy n'en continuait cependant pas moins ses

achats ; il voulait à toute force encombrer de marchandises, et Bayonne et son port.

Qu'importe donc, je le répète, qu'importe la question des approvisionnemens ; tout résidait dans les transports. Là était la difficulté, l'embarras de l'administration, celui de l'armée. Pouvait-elle profiter de ses magasins, quand elle était obligée de laisser en arrière, à Bayonne, ses projectiles, son artillerie, ses cartouches, ses munitions de toute espèce, et de passer devant une forteresse ennemie, devant Pampelune, sans même oser l'avertir de sa présence par une décharge !

Voyons cependant quelle était la situation réelle des subsistances. Je place tout de suite l'administration de la guerre dans la position la plus favorable. Je prends l'ordre donné par le prince, le 1er. avril ; il prescrivait de distribuer six jours de vivres au soldat ; il prescrivait de faire un chargement de douze autres jours sur des convois ; je suppose les moyens de transports nécessaires existans à Bayonne, et je me demande si cet ordre, dicté par une sévère prudence, était susceptible d'exécution.

A la page XIV de son rapport, la commission pose en fait qu'il existait,

	rations de pain.
« Dans la place de Bayonne.	3,911,430
» Dans les places à une journée de » la frontière.	944,155
» Dans le reste de la division. . . .	1,687,527
	6,543,112

» On voit, dit-elle, que les approvisionnemens » rendus sur l'extrême frontière présentaient » 4,855,585 rations de pain, ou pour quarante- » huit jours, en calculant sur une consommation » journalière de 100,000 rations.

Elle ajoute : « Si, portant la prévoyance sur les » consommations ultérieures, on veut connaître » les ressources assurées par les versemens qui ont » eu lieu dans les mois suivans, on trouve qu'il a » été reçu en grains dans les magasins de la 11e » division,

	rations.
» En avril.	4,878,257
» En mai.	5,137,877
» En juin.	1,352,641
	11,368,775

» Ces versemens suffisaient, comme on voit,

» pour prolonger la subsistance de 100,000 hom-
» mes pendant 113 jours.

» Ainsi les magasins existant au 1er. avril, et les » versemens qui ont eu lieu en avril, mai et juin, » pouvaient alimenter une armée de la force sup- » posée pendant six mois. »

Ce passage contient tout le système de la commission; examinons-le, et attachons-nous à en décomposer les calculs.

La commission porte, comme approvisionnemens, au 1er. avril, des denrées qui ne sont arrivées à Bayonne que dans les mois d'avril, de mai et de juin. Sans doute, si l'armée avait dû rester stationnaire, elle aurait pu compter parmi ses ressources les arrivages qui lui étaient annoncés. Mais il s'agissait d'exécuter l'ordre du prince; l'armée partait, il lui fallait des vivres le jour même; or c'est du pain qu'on met dans le sac du soldat, et non des connaissemens ou des marchés. On doit donc rejeter les 11,368,775 rations.

Restent les 6,543,112 rations présentées par la commission, comme matériellement existantes en magasin; elle les distribue ainsi qu'il suit :

	rations de pain.
« Dans la place de Bayonne. . . .	3,911,430
» Dans les places *à une journée de* » *la frontière*.	944,155
» Dans le reste de la division. . . .	1,687,527
	6,543,112

Il faut encore retrancher du nombre de ces approvisionnemens, le dernier article de 1,687,527 rations. A Bayonne, au 1er. avril, on ne pouvait regarder comme étant *au moment même* à la disposition de l'armée, ni la réserve d'Auch, ni celles d'Agen et de Bordeaux. Je le répète, on n'avait point de transports, pas plus pour arriver d'Auch à Bayonne, que pour aller de Bayonne à Béhobie. Il y avait à Auch quelques farines, mais on n'avait pu les déplacer jusqu'alors, faute de sacs; nouvelle preuve de la prévoyance de M. le directeur général. Elles étaient à 50 lieues de l'armée, qui allait encore s'en éloigner par ses marches; il n'y avait plus à y compter, si ce n'est pour les troupes qui devaient arriver plus tard de l'intérieur.

Il faut retrancher également de l'état de la commission, le deuxième article de 944,155 ra-

tions dans les *places à une journée de la frontière.*

Pages 138 et 144 du rapport, 1er. volume, il est dit quelles sont ces places. Ce sont les villes de Navarreins, de Pau, d'Orthez, de Saint-Jean-Pied-de-Port; c'est le fort Sacoa.

Or, quoi qu'en dise la commission, Pau est à quatre journées de la Bidassoa, point de départ de l'armée; Orthez à trois; et le défaut de transports rendait cette distance considérable. Navarreins et le fort Sacoa ne pouvaient se dégarnir; ils avaient à peine assez de vivres pour leurs besoins. Pau, ville de passage, ne possédait que l'approvisionnement nécessaire pour le service courant. Orthez, qui devait verser sur l'approvisionnement extraordinaire de Bayonne, n'avait pu envoyer encore que peu de denrées, et d'ailleurs ses magasins devaient subvenir aux besoins de Navarreins et de divers cantonnemens[1]. Quant à Saint-Jean-Pied-de-Port j'en parlerai plus tard.

Nous voilà donc réduits aux 3,911,430 *rations de pain*, qui, au dire de la commission, existaient *sous clef*, dans les magasins de Bayonne.

[1] M. le général Mériage, page 41.

Cette quantité représentait pour 39 jours de vivres; l'armée était pourvue; nul besoin de changer de système; on va sans doute le penser.

La commission nous fournira la réponse.

Aux mêmes pages que j'ai déjà citées, 138 et 144, on trouve le tableau des situations partielles sur lesquelles elle a opéré. C'est là qu'il faut recourir; on y voit comment elle a formé son total de 3,911,430.

Elle y fait entrer 218,700 rations qui étaient *en route* d'Auch sur Bayonne, et 83,418 qui étaient *en route*, d'Agen; total 302,118. Mais ces denrées qui étaient *en route* n'étaient pas *dans les magasins;* elles ne sont arrivées à Bayonne que le 27 avril [1]. Comment donc l'armée aurait-elle pu s'en servir le 1er., pour charger ses convois.

C'est un premier article qui est encore à rejeter.

Continuons: la commission parle de rations de pain; sans doute elle veut parler de *pain fabriqué*, ou du moins de matières toutes préparées pour la panification.

Mais par le tableau de la page 138, je vois qu'elle a pris pour former son total:

1°. Dans *le service courant*, 4,884

[1] M. Regnault, page 12. — Rapport, tom. I, p. 187.

	rations.
quintaux métriques de froment, représentant.	791,235
2°. Dans l'*approvisionnement de réserve*, une 1re. quantité de 2,400 quintaux de froment, représentant.	388,800
Et une seconde quantité de 1,495 quintaux de froment, représentant. . .	188,487
3°. Dans l'*approvisionnement de siége* 4,840 quintaux de froment, représentant.	784,080
Je trouve enfin, 4°. qu'elle a fait entrer en compte, 3,064 quintaux qui existaient sur navires, dans le port, et qui représentaient.	496,368
Total.	2,648,970

Ainsi sur les 3,911,430 *rations de pain* existant à Bayonne, *au* 1er. *avril*, nous sommes déjà arrivés à ce résultat, qu'il y avait 2,648,970 rations en *nature de grains*, et 302,118 rations *en route* d'Auch et d'Agen.

Mais sur les rations en nature de grains, je soumettrai deux questions à la commission.

Je lui demanderai d'abord comment elle a compté à l'approvisionnement de réserve la se-

conde quantité des 1,495 quintaux. Je tiens à la main l'état de situation du 31 mars, signé par M. Bourquenot, directeur des vivres de la 10e. division, et visé par l'intendant militaire. Or, j'y vois que *ces fromens* étaient *du seigle;* et il ne faut pas croire que cette observation soit sans importance. Il avait été statué, par une ordonnance du Roi, que le pain du soldat serait fait de pur froment; de sorte que les seigles ne restaient plus dans les magasins militaires que pour être échangés.

Je demanderai en second lieu à la commission, ce que l'armée, qui allait commencer un mouvement rapide, aurait pu faire avec des *grains*. Il aurait donc fallu qu'elle emportât aussi des moulins et des meuniers; encore n'eût-elle pas laissé d'être fort embarrassée, car il n'existait à Bayonne que quatre moulins et deux blutoirs. L'incurie de l'administration en effet avait été portée à ce point, qu'elle n'avait pas même su préparer des moyens de mouture et de blutage [1].

Quand le prince ordonnait de préparer pour dix-huit jours de vivres, entendait-il qu'on livrerait du blé au lieu de pain? Non, sans doute; les grains

[1] Rapport, III, 1, 39.

ne pouvaient donc pas être regardés, au 20 avril, comme ressource réelle, et dès lors il faut les rejeter de l'état des approvisionnemens.

Ainsi à rejeter :

1°. En route d'Auch et d'Agen. . .	302,118
2°. En nature de grains.	2,648,970
	2,951,088

Sur 3,911,430 rations, restent 960,342. L'état de la commission est déjà réduit des trois quarts; nous n'avons plus que pour 9 ou 10 jours de consommation.

Mais, toujours par le tableau des pages 138 et 144, je trouve que cette dernière quantité se composait :

1°. de 460,498 rations de farine *brute*, tant de seigle que de froment ; ci.	460,498
2°. de 256,260 rations de biscuit, ci. .	256,260
3°. de 198,657 rations de farine *blutée*, à 10 p. % pour le pain, ci.	198,657
Et de 44,937 rations de farine *blutée*, à 20 p. % pour le biscuit, ci	44,937
Total général. . . .	960,342

Je suis obligé de le demander encore à la com-

mission : fait-on du pain avec de la farine *brute*? Non, certès; elle le sait aussi bien que moi, et au besoin elle ne manquerait pas de personnes pour l'en instruire. Pourquoi donc a-t-elle compté les farines *brutes* comme ressources susceptibles d'être employées dès le 1er. avril, surtout quand il n'y avait point de blutoir.

Le biscuit présentait un moyen de subsistance actuel; mais on sait qu'il a besoin d'être encaissé et qu'il ne peut l'être qu'au bout de quinze jours de fabrication. Or, d'une part la fabrication n'était commencée que depuis dix jours, et d'autre part il n'existait pas une caisse pour le transport [1].

Il a donc fallu laisser le biscuit; de sorte qu'en définitif tout ce que l'armée avait à sa disposition, à son départ, se réduisait à 243,594 rations de farine qui représentaient pour deux ou trois jours de vivres.

Qu'à cette quantité de 243,594 rations existant à Bayonne, on ajoute, si l'on veut, toutes les *farines blutées* qui se trouvaient dans les places de la frontière, à Orthez, à Navarreins, à Saint-Jean-Pied-de-Port, tout ce qu'on pourra faire, ce

[2] Rapport, I, 676.

sera d'arriver à un total disponible de 4 à 500,000 rations, représentant 4 ou 5 jours de vivres. L'ordre du prince ne pouvait donc être exécuté, et en effet il n'a point reçu d'exécution.

Que devient donc ce chiffre si imposant de 3,911,430 *rations de pain* existant à Bayonne? que penser de l'exactitude de la commission, lorsqu'elle affirme, page 27, en confondant les farines *brutes* et les farines *blutées*, les approvisionnemens de Bayonne et ceux d'Auch, de Bordeaux et d'Agen, *qu'il y avait au* 1er. *avril* 1,942,768 *rations en farine*[1] *!* C'est dans ses états même que j'ai puisé les résultats où je suis arrivé; chacun peut y recourir; chacun peut comme moi décomposer ses états, et juger de la confiance due à ses assertions.

Que dirai-je des fourrages? La commission a

[1] La commission ajoute : *Et l'on pouvait moudre au moins deux millions de rations par mois, puisqu'on l'a fait.* —Deux millions de rations représentaient vingt jours de vivres; ainsi du fait même avancé par la commission il résulte que, sur un mois, l'armée devait recevoir ses distributions *en blé* pendant dix jours; et, en effet, si le séjour en France se fût prolongé, la mouture n'aurait pu suffire.

osé à peine en parler. J'ai les états originaux entre les mains : ils prouvent qu'à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz et à Saint-Jean-Pied-de-Port, il n'existait en totalité que 111,359 rations d'avoine, c'est-à-dire pour 4 jours.

Saint-Jean-Pied-de-Port était regardé par le ministre comme un point important. Il avait ordonné d'y fabriquer et d'en expédier, tous les jours, quoiqu'il n'y eût ni chevaux ni voitures, le pain nécessaire au corps qui allait faire le siége de Pampelune [1].

C'était l'approvisionnement de réserve qui devait subvenir aux besoins de cette fabrication. Je recours à l'état de l'approvisionnement de réserve au 31 mars, et je trouve qu'il n'y avait que du sel. Des denrées de toute espèce avaient été annoncées ; le sel seul était arrivé. Le magasin n'était-il pas suffisamment pourvu, et le corps de Pampelune ne devait-il pas compter sur une nourriture abondante ?

Voilà cette armée si largement approvisionnée de toutes choses ! Le ministère avait ordonné d'expédier à sa suite, dès la première quinzaine d'avril,

[1] Voyez ci-dessus.

3,276,000 rations de vivres et 805,000 rations d'avoine.

Et d'une part, il n'y avait pas un moyen de transport, pas un cheval, pas une voiture; d'autre part, il n'y avait que pour trois ou quatre jours de vivres et d'avoine : voilà ce que M. le duc de Bellune avait vu à Bayonne; voilà ce que certifiait à la fois le témoignage de la ville et celui de l'armée. A présent je le demande : le prince a-t-il eu tort de briser une administration qui l'avait trahi, et qui eût compromis ses armes?

J'ai raisonné comme si tous les états partiels sur lesquels a opéré la commission étaient vrais. Il serait trop long de prouver qu'ils ne le sont pas. Une seule réflexion suffira pour faire juger de leur mérite. Rien de plus facile que de connaître au juste l'état réel d'un approvisionnement. On a pour moyens de vérification la commande et l'achat, le procès verbal de livraison, le procès verbal d'entrée en magasin, celui de sortie; on a enfin les bordereaux de paiement. Tout le monde devrait donc être d'accord sur la quantité de denrées qui existaient à Bayonne, ou dans la division. Et cependant chacun a donné une situation différente. M. le duc de Bellune pré-

tend qu'il existait au 1er. avril, dans la division, 5,500,000 rations de vivres[1]; M. Andréossy, 6,068,000[2]; la commission, 6,543,000; M. le général Digeon, 3,393,738[3]; d'où viennent ces différences? De ces diverses quantités, quelle est celle que le trésor a payée? Il faut bien le dire. Les pièces officielles sur lesquelles M. le général Digeon avait fait ses calculs, ont disparu des archives de la guerre; au mois de mai 1823, quelqu'un fut envoyé à Bayonne pour en obtenir d'autres, et ce sont ces pièces de fabrique nouvelle qui ont été soumises à la commission.

Mais dans toute cette affaire a-t-on cherché la vérité? La commission était chargée de signaler les causes des dépenses extraordinaires de la guerre d'Espagne; telle était sa mission expresse. Elle avait donc à demander compte :

Au ministre des affaires étrangères, de ses dépenses diplomatiques;

Au ministre de l'intérieur, des dépenses de sa police;

[1] M. le duc de Bellune, pag. 56.

[2] M. Andréossy, page 56.

[3] M. le général Digeon, page 8.

Au ministre de la marine, de ses dépenses de guerre;

Au ministre des finances, de ses dépenses de négociations, de versemens de fonds et de son marché Rotschild.

Elle ne s'est occupée que du ministre de la guerre.

Mais le ministre de la guerre avait fait des dépenses à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'intérieur, il avait dépensé pour la solde, pour les équipages militaires, pour le matériel de l'artillerie et l'équipement; il avait dépensé surtout pour les subsistances, soit avant, soit après l'ouverture de la campagne.

A l'extérieur, il avait fait des dépenses analogues; et, pour ne parler ici que des subsistances, il avait fait directement le service de la Catalogne. Le munitionnaire général n'avait eu que celui de l'armée principale.

De toutes ces causes de dépenses, la commission n'en a examiné qu'une seule; elle s'est exclusivement occupée des marchés de Bayonne et des sommes payées au munitionnaire.

Et veut-on savoir sur-le-champ ce qu'il en est résulté?

Le ministère de la guerre vient de terminer la liquidation du munitionnaire général. Ce qu'il y a de plus révoltant dans l'arbitraire et de plus odieux dans l'iniquité a été employé pour le constituer débiteur; enfin à force de peines, de soins et d'injustice, on est parvenu à établir qu'il lui avait été payé de trop 2,155,000 fr.

Je réclamerai, et ma voix fatiguera les ministres de mes plaintes, jusqu'à ce que j'aie obtenu réparation. Mais j'admets pour un instant que la liquidation est exacte. Voilà donc 2,155,000 francs que le ministère a dépensés à tort dans la guerre d'Espagne ; voilà *les trésors dispersés* dont la commission parle avec tant d'emphase [1], et tout ce qu'elle a trouvé à réduire sur une dépense effective et effectuée de 397 millions !

Je ne signalerai point ici toutes les causes qui ont amené la dissipation de tant de richesses ; mais pour ne parler que des faits connus, comment se fait-il que la commission n'ait pas demandé à M. le duc de Bellune le compte des frais extraordinaires de transports de ces piquets de bois qu'il avait commandés à Lille, de cet équipage

[1] Rapport, tome I, page VII.

de pont qu'il faisait venir de Strasbourg, de ces caissons que l'on construisait dans le département de l'Eure, de ces compagnies d'employés et d'ouvriers, de ces ustensiles, de ces outils, de ces denrées de toute espèce, qu'on a fait partir de Paris en poste, quand on savait, depuis trois mois, que les hostilités éclateraient au 1er. avril.

Les équipages militaires et les mulets de bât sont arrivés trop tard à l'armée ; un fait constant, avoué de tout le monde, c'est qu'ils n'ont rendu aucun service[1]. Les vingt-deux brigades de mulets, déduction faite du prix de la revente, ont cependant coûté 4,705,732 francs; les équipages militaires ont coûté plus du double des prix alloués au munitionnaire; et ces deux dépenses ont été en pure perte pour le trésor. Pourquoi la commission ne s'en est-elle pas occupé ?

Comment se fait-il surtout qu'elle n'ait pas cherché à pénétrer dans le budjet de M. Andréossy ?

Les ordres d'achats lui avaient été donnés dès le mois de juin de 1822. Il devait donc acheter sur les prix de 1822. Or, nous voyons, par les comptes généraux du ministère de la guerre[2], présentés à la

[1] Voyez ci-dessus.

[2] Pages XXIV, XXVI.

session de 1825, que les prix de 1822 étaient de 16 c. 57|100 par ration de pain, et de 1 fr. 5. cent. par ration de fourrages.

Et nous voyons en même temps par ces comptes que toutes les consommations faites dans l'intérieur en 1823 ont été calculées, savoir par ration de pain à 19 cent. 81|100 [1], et par ration de fourrage à 1 fr. 67 cent. [2] : différence sur le pain 3 cent 24|100, et sur les fourrages 62 cent.

Cette différence paraît légère; mais appliquée à une consommation de 54 millions de rations de pain qui a eu lieu à l'intérieur en 1823, elle en produit une de 1,755,600 fr.; et elle en produit une autre de 5,580,000, appliquée à une consommation de 9 millions de rations complètes de fourrages. C'est au ministre à dire comment il a porté dans son budjet les rations consommées à un prix plus élevé que celui qu'elles ont coûté à l'état.

A la vérité, dans les comptes généraux [3], on a soin de dire qu'il ne restait sur l'approvisionnement de 1822 que 5,133,141 rations de pain [3]; mais on ne parle pas des fourrages; mais d'ailleurs

[1] *Ib.*, pag. XXIV.

[2] *Ib.*, pag. XXVII.

[3] Page XXIV.

les comptes ne se trouvent plus d'accord avec M. Andréossy, qui prétend avoir acheté dès l'année 1822 des approvisionnemens beaucoup plus considérables.

Je reviendrai un jour sur cet article; cependant n'était-ce pas à la commission à comparer les *restans* annoncés par le ministre avec les approvisionnemens annoncés par M. Andréossy?

J'ai encore deux autres remarques à faire sur la gestion de M. le directeur général.

Les achats faits dans l'intérieur pour l'armée ont coûté [1].	18,914,593	54
Le munitionnaire a versé [2]. . . .	5,423,581	33
Les denrées prises sur l'ennemi représentent [3].	704,012	21
Total.	25,042,187	08

Ainsi les denrées versées dans les magasins de l'état pour le service de l'armée, ont représenté

[1] Compte général et liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté par le ministre de la guerre à la session de 1826, pag. 26 à 49.

[2] *Ib.*, pag. 26 à 40.

[3] *Ib.*, pag. 128.

une somme de 25,042,187 fr., du moins d'après les comptes du ministre de la guerre.

Mais dans ces comptes nous voyons, que sur ces mêmes denrées,

Il a été distribué en France pour [1].	510,319	05
Il a été versé en Catalogne aux agens directs de l'administration pour [2]. . . .	2,313,623	07
Il a été versé au munitionnaire pour [3].	7,151,395	02
Enfin le restant en magasin au 1er. janvier 1824 a été vendu, et a produit une somme de [4].	5,889,240	23
Total.	15,864,577	37
Les denrées qui avaient coûté à l'état une somme de. . .	25,042,187	08
Ne lui auraient donc produit qu'une valeur de.	15,864,577	71
Différence.	9,177,609	71

[1] *Ib.*, pag. 27.

[2] *Ib.*, pag. 26 à 49.

[3] *Ib.*, pag. 26 à 49, et 128.

[4] Comptes-généraux de 1826, pag. 280.

Pourquoi cette différence? d'où vient-elle? Est-ce une perte faite sur les achats de M. Andréossy? est-ce au contraire une dépense simulée, et le ministre de la guerre aurait-il ajouté au passif de son budget une somme de 9 millions qui serait restée dans la caisse?

Je me demande si la différence dont il s'agit ne provient pas d'une perte faite sur les achats de M. Andréossy, et en voici le motif. J'ai dit plus haut qu'immédiatement après l'approbation donnée à ces marchés, le ministre avait formé le dessein de me retirer le service pour le rendre à la direction générale. Il lui avait ordonné en conséquence de faire de nouveaux achats, comme on le voit par les ordres du 18, du 22, du 25 et 29 avril [1], et M. Andréossy n'avait pas manqué de les exécuter. Mais ces denrées nouvelles sont arrivées à Bayonne, quand l'armée était déjà à Madrid ou à Séville; elles sont donc restées à Bayonne, sans y trouver de consommateurs. Là, elles se sont avariées, elles ont péri sur place; il a fallu jeter les unes à la mer, vendre les autres à vil prix [2],

[1] Voyez ci-dessus page 444.

[2] Comptes généraux, 1825, page XXVII.

et faire rétrograder le surplus sur les magasins de l'intérieur.

La perte que l'État a éprouvée sur cet article est due entièrement à M. le duc de Bellune et à M. Andréossy; mais elle n'a pas consisté seulement dans le prix d'achats des denrées; elle a consisté encore dans les frais de transports, soit pour l'arrivée à Bayonne, soit pour le retour à l'intérieur. Or, le poids des nouvelles denrées était de 208,621 quintaux métriques. Qu'on prenne pour base une distance moyenne de 25 lieues; qu'on prenne également pour base le prix du marché Noël fait par le ministre, le 24 avril, et on trouvera que les frais de transport en pure perte se sont élevés au moins à 2,193,940 francs.

Le *restant* en magasin, au 1er. janvier 1824, a donné lieu à de singulières variations au ministère de la guerre. Ici, il est porté pour 9,108,123 fr. 48 centim. [1]; là, pour 8,314,491 fr. [2].; ailleurs, pour 5,889,240 fr. 23 c. [3].; tantôt on le représente

[1] Comptes généraux, 1825, pag. 306.

[2] Compte général et liquidation définitive du munitionnaire, page 126.

[3] Comptes généraux, 1826, page 280.

comme composé de 11,874,100 rations de pain [1], tantôt comme composé de 15,932,776 [2]. Le ministère de la guerre ignore-t-il donc ce qu'il possède dans ses magasins, ou cherche-t-il, au contraire, à induire le public en erreur? Ces différences de chiffres ne seraient rien, si elles ne représentaient des écus qui sont sortis de la poche des contribuables.

Je pourrais encore parler du service fait par la direction générale dans la 10e., dans la 11e. division militaire et en Catalogne; je n'ai pas le montant exact du nombre des rations fournies; mais, dans la 10e. division, chaque ration de fourrage a coûté à l'État 13 cent. de plus que les prix alloués au munitionnaire pour le service en Espagne; la différence en plus a été de 46 cent. dans la 11e. division [3], et de 40 dans la Catalogne [4]; or, ces différences partielles ont dû produire une somme totale considérable, et c'est encore M. le duc de Bellune qui en est responsable, puisque c'est lui qui a rendu à la direction générale le ser-

[1] Comptes généraux, 1825, pag. 306.
[2] Comptes généraux, 1826, pag. 126.
[3] Comptes généraux, 1826, page 41.
[4] Comptes généraux, 1825, page XXVI.

vice de l'armée de Catalogne, de la 10e. et de la 11e. division, compris originairement dans le marché du munitionnaire.

J'arrive à un article plus positif :

L'effectif de l'armée avait été fixé par la loi du 17 août 1822 à 233,563 hommes, officiers et soldats [1], et la solde à 104,102 francs [2].

La guerre résolue, 115,855 hommes, officiers et soldats sont entrés en Espagne [3]; en conséquence, ils ont été payés sur le budget extraordinaire de la guerre [4], et ont déchargé d'autant le compte des dépenses à l'intérieur. Il faut faire remarquer cependant que l'effectif s'étant augmenté de 23,327 hommes, par une nouvelle levée, la différence à l'intérieur n'était réellement que de 92,528 hommes.

Mais leur solde ayant été payée en Espagne sur le montant des crédits supplémentaires [5], elle ne

[1] Comptes généraux, 1825, page XVI.

[2] *Ib.*, 16, 20, 60 à 80.

[3] *Ib.*, pag. XVI, et 60 à 80.

[4] *Ib.*, pag. XX. — Le 1er. avril 1823 avait été fixé pour la mise sur le pied de guerre par une décision royale du 12 mars. Ainsi c'est du 1er. avril 1823 que les 115,855 hommes ont été payés sur le budget extraordinaire.

[5] *Ib.*, page 20.

devait point figurer dans le compte des dépenses à l'intérieur; elle y figure cependant toute entière [1]; or, pour 9 mois de campagne : c'est un double emploi évident de 24,460,156 fr. que la commission aurait eu à signaler dans les comptes du ministre de la guerre, si elle eût pensé à remplir ses hautes fonctions.

Les mêmes hommes qui étaient payés et qui combattaient en Espagne, ne pouvaient consommer en France. Le service des subsistances devait donc présenter, comme la solde, une économie à l'intérieur. Le ministre ne s'est pas arrangé de cette économie; il n'en a pas voulu. La loi du 17 août 1822 avait accordé un crédit de 22,806,000 fr. pour les subsistances militaires de 1823; il a porté en dépense une somme de 23,080,042 fr. [2] : ainsi non-seulement le crédit n'a pas été réduit, mais il a été dépassé d'un million. Dans ce seul article se trouvent deux doubles emplois. Les 92,528 hommes sortis de France ont consommé, pendant les 9 mois de la campagne, 23,810,050 rations de

[1] *Ib.*, pages 16 et 122.

[2] *Ib.*, p. XVII.

[3] Comptes généraux, 1825, pag. 302.

pain, en d'autres termes, à 16 c. $\frac{57}{100}$ par ration [1]; ils ont coûté au trésor, une somme de 3,945,325 francs; mais cette somme, ils ne l'ont coûtée qu'une seule fois: or nous l'avons payée deux, d'abord sur les crédits supplémentaires, et ensuite sur le crédit de l'intérieur. L'effectif des chevaux, en 1823, était de 42,263 [2]; après le départ de l'armée, il en est resté en France 33,410 [3]: différence, représentant le nombre des chevaux passés en Espagne, 8,853. La dépense de ces chevaux, à 90 c. par ration [4], a été de 2,194,117 fr. Cette somme payée en Espagne sur les fonds de l'extérieur, est également restée comprise dans les dépenses intérieures de 23,080,042 fr., allouée par la loi de 1822 pour la totalité des subsistances militaires.

J'aurais encore bien d'autres erreurs à signaler dans les budjets de la guerre: c'est une mine féconde en articles simulés, en doubles emplois, en dépenses qui ont eu lieu par la faute de l'administration, et n'ont pas profité au pays. J'y revien-

[1] *Ib.*, pag. XXIV.

[2] *Ib.*, p. XVII.

[3] *Ib.*, pag 51.

[4] *Ib.*, pag. XXVI.

drai plus tard ; mais aujourd'hui il faut finir, il faut paraître. La chambre des Pairs veut connaître la vérité, et je lui dois, je me dois à moi-même de lui indiquer les moyens de la découvrir.

Le temps presse, je n'ai pas même le loisir de revoir ce que j'écris. Je ne puis cependant terminer ce premier chapitre, sans indiquer une considération qui touche aux plus graves intérêts du pays.

On a vu que M. le duc de Bellune n'avait rien fait pour mettre l'armée en état d'ouvrir la campagne; mais il est juste de le dire, il n'était pas seul coupable, ses collègues avaient partagé sa criminelle négligence. Tous étaient depuis longtemps dans le secret de ses desseins [1]; tous avaient participé à la résolution qui fixait le commencement des hostilités aux premiers jours d'avril; aucun cependant n'était en mesure ; et c'est une chose qu'on aura peine à croire un jour, qu'une guerre aussi importante ait été préparée d'une manière aussi inhabile. Le ministère des finances n'avait pas su organiser les postes, et les payeurs militaires

[1] M. le duc de Bellune, page 40, dit que, dès l'année 1822, par délibération du conseil, un crédit supplémentaire de cinq milllions lui avait été accordé par ordonnance du roi pour les préparatifs de la guerre.

n'ont rejoint leurs corps qu'en Espagne [1]; les affaires étrangères n'avaient point envoyé d'instructions aux consuls [2]; la marine, alors dirigée par le ministre de la guerre actuel, n'avait fait partir ses croisières que dans le courant d'avril; elles n'étaient arrivées à leur destination, devant Cadix, que le 15 juin, jour où les cortès fuyant devant notre armée, se réfugièrent dans la ville [3]; enfin il n'est pas jusqu'au ministère de la justice qui ne fût en retard. L'ordonnance portant que tout Français qui, *après le commencement des hostilités*, continuerait de faire partie des troupes espagnoles, serait puni de mort, ne fut rendue à Paris que le 10 avril, *quand les hostilités étaient commencées* et toute communication interrompue [4]. Cependant il s'agissait d'une campagne d'où dépendait le salut de la monarchie; les Espagnols pouvaient réunir 130,000 hommes; et si le prince ne les eût déconcertés par une attaque brusque et inopinée, peut-être la seconde guerre d'Espagne gronderait-

[1] M. Sicard, page 41.
[2] M. Sicard, page 44.
[3] M. Sicard, page 44.
[4] Voyez la procédure de Toulouse.

elle encore en Europe, couverte de ruines et de débris, comme la première.

Les mêmes hommes restent chargés de nos destinées ! L'horizon politique se couvre ; déjà on aperçoit dans le lointain ce point noir qui annonce les orages. Que deviendra la France, s'il faut penser à une guerre nouvelle et peut-être plus dangereuse ?

G.-J. OUVRARD.

MAUGUIN, *avocat.*

Paris, 31 mai 1826.

1 [illegible], 126 [illegible].
1 [illegible]
[illegible]
5 [illegible]
1 [illegible], 16 [illegible].
[illegible]

